65688/A

The Library of the
Wellcome Institute for
the History of Medicine

MEDICAL SOCIETY
OF
LONDON
DEPOSIT

Accession Number

Press Mark

PIA, P.N.

4 pts Wellcome copy has only 3

65388.1A

XIX 1R

DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS
A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES.

PREMIER SUPPLÉMENT:

Depuis le 1 *Avril* 1773, *juſques & compris le mois de Décembre ſuivant.*

PAR M. PIA.

(Ampliat ætatem ſuam vir bonus, quandò longævitati conſortium prodeſt.)

PARIS,

Rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq & au Livre d'Or,

Chez { LOTTIN l'aîné, Imprimeur de la VILLE;
Eugène ONFROY, Libraire.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation & Permiſſion.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION, page 1
LETTRE *au sujet du lit de Cendres chaudes*, 6
RÉPONSE *à cette Lettre*, 16
TABLEAU des Personnes Noyées & retirées de l'eau à Paris, depuis le 1 Avril, jusques & compris le mois de Décembre 1773 :
Ie CLASSE. *Noyés rappellés à la vie, dont quelques-uns seroient morts avant l'Etablissement des secours*, 29
IIe CLASSE. *Noyés qui ont éprouvé des secours, sans succès*, 65
IIIe CLASSE. *Noyés jugés morts, & sur lesquels on n'a fait aucune tentative*, 73
DÉTAIL concernant les Noyés dans les Provinces de France, dont les rapports ont été communiqués,
I. *Du Duché de la Vrillière*, 79
II. *De Condé en Brie*, 82
III. *De S. Malo*, 83
IV. *De Saumur en Anjou*, 85
FAIT *particulier relatif à l'analogie des moyens de secourir ceux qui sont frappés de mort subite, comme ceux qui sont noyés*, 97

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Personnes noyées à Paris, dont il est fait mention dans ce Volume, & dont 22 ont été sauvées.

Nota. L'*Etoile* désigne les *cinq* Noyés qu'on n'a pu réchapper, malgré les secours.— La *Croix* dénote ceux sur lesquels on n'a fait aucune tentative, parce qu'on les a jugés morts.

BALLEU, (*Louis*) Pêcheur de Sable, *pag.* 63
Balthazar, (*Jean-Baptiste*) Compagnon-Horloger, 44

† Bizet, Fille, 73
Blanchard, (*Jean-Baptiſte*) 46
Blancheron, (*Pierre*) Gazier, 36
Blondet, (*Thomas-Joſeph*) Chaudronnier, 39
Bourbier, (*Claudine*) Femme, 57
* Bracquin, (*Dominique*) 68
Brion, (*Magdeleine*) Domeſtique, 54
Briſſon, (*Jeanne*) Femme, 54
Britt, (*Pierre-Maurice*) Gagne-denier, 38
Dufour, (*Jean-Baptiſte*) 57
Fleury, (*Jean-Baptiſte*) Compagnon-Boutonnier, 45
* Garnier, (*Zacharie-Claude*) Compagnon-Menuiſier, 65
* Gaudelet, (*Pierre-Robert*) Me Couvreur, 66
La Carrière, (*Denys*) 36
Lafaye, (*Françoiſe*) Domeſtique, 62
Langlois, (*Louis-Etienne-Charles*) Garçon-Cordonnier, 32
* Langlois, (*Jean*) Enfant de 8 ans, 69
Le Blond, (*Jacques*) 47
Noiſy, (*Antoine*) Compagnon d'Imprimerie, 51
Pierre, (*François*) dit *la Vérité*, Domeſtique, 34
Pillon, (*Thomas*) Garçon-Traiteur, 34
* Saint-Louis, (*le nommé*) Soldat Invalide, 71
Salendrier, (*Simon*) 41
Sonnet, (*Jean-Denys*) Gagne-denier, 29

ANONYMES.

* *N.* Particulier, 71
N. Vuidangeur, 60
N. Epouſe du ſieur ***, 56
* *N.* Femme, 70

Fin des Tables.

DÉTAIL

DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES.

I. SUPPLÉMENT.

INTRODUCTION.

LA VILLE DE PARIS avoit à peine achevé ſon Etabliſſement en faveur des Perſonnes noyées, que, tout imparfait qu'il étoit, elle eut la ſatisfaction d'en entendre publier les premiers ſuccès ; & le bruit ne tarda pas à s'en répandre dans toutes les Provinces de la France. Animé du même eſprit patriotique que la VILLE DE PARIS, chacun ſentit naître en lui le

deſir de voir ſe multiplier un ſemblable Etabliſſement ; & Meſſieurs les Intendants furent les premiers à engager les Maires & Echevins des différentes Villes de leurs départements, à manifeſter leur zèle, en procurant à leurs concitoyens les ſecours adoptés par la Capitale. L'empreſſement que ces Officiers Municipaux mirent à ſeconder les intentions des Intendants de leur Province, eſt la preuve la moins équivoque du motif qui les animoit naturellement ; &, à leur exemple, pluſieurs Seigneurs de la plus haute diſtinction, des Particuliers même voulurent auſſi ſe ſignaler pour le bien de l'Humanité, en fourniſſant à leurs Vaſſaux & à leurs Compatriotes les moyens reconnus utiles aux Noyés ; enſorte qu'en très-peu de temps la France ſe trouve en état de compter plus de cent dépôts où ſont raſſemblés les ſecours propres à rappeller les Noyés à la vie.

On ſeroit peut-être flatté de voir la liſte chronologique de ces dépôts ; nous ſommes en état de la donner ; mais nous différerons juſqu'à l'année prochaine, à la mettre ſous les yeux du Public ; nous pourrons également

produire la récapitulation des ſuccès obtenus depuis l'Etabliſſement ; & nous déſirons être dans le cas d'y joindre ceux que nous eſpérons que les Provinces nous feront parvenir.

Dans la première partie de cette Brochure, qui a paru en Juin 1773, nous nous ſommes engagés de rendre compte tous les ans des tentatives faites ſur les Noyés ; &, pour ne rien laiſſer à deſirer ſur cet article, nous avions prié toutes les Perſonnes qui, dans les Provinces, ſont chargées de veiller à l'adminiſtration des ſecours, de nous faire part des réſultats de leurs opérations, afin de les publier ; mais, n'ayant reçu aucun détail, nous nous contenterons, pour cette année, de renouveller la même invitation, en priant d'obſerver que nous n'avons en vue, dans cette communication, que l'avantage & la perfection d'un Etabliſſement reconnu ſi utile à l'Humanité.

Mais nous croirions manquer à M. le Duc DE LA VRILLIÈRE, ſi nous omettions de rendre public dans l'hiſtorique de cette année, le détail d'un ſuccès obtenu dans ſa Terre, & qu'il a bien voulu nous faire parvenir. Ce

Seigneur, pour qui devient précieux tout ce qui a pour but le bien de l'Humanité & le ſoulagement des malheureux, pouvoit-il être indifférent ſur le nouvel Etabliſſement de la VILLE DE PARIS, puiſqu'il l'avoit déja honoré de ſon approbation. L'exemple de pluſieurs Perſonnes de ſon Duché, qui, faute de ſecours, avoient précédemment péri dans les eaux, fit qu'il ne balança pas un moment à fournir aux Habitants de ſa Terre les moyens de prévenir de pareils accidents, & d'y remédier. La juſteſſe de ſa prévoyance patriotique ne tarda pas à être reconnue; le premier eſſai des ſecours qu'il avoit procurés réuſſit ſi complettement, qu'il ne laiſſa à M. le Duc DE LA VRILLIÈRE que le regret de n'avoir pas connu plutôt des moyens dont les effets lui paroiſſoient ſi certains. C'eſt ce détail que nous donnerons à l'article de la Province, & que nous tranſcrirons tel qu'il nous a été envoyé; il eſt fait par un Chirurgien du Duché de la Vrillière, auquel M. le Duc avoit recommandé de n'omettre aucune particularité.

Nous y joindrons quelques obſer-

vations de M. *Salmon*, Chirurgien Major du Régiment de la Rochefoucauld, Dragons, à l'occaſion d'un fait de Noyé, pour lequel il a mis en uſage les ſecours adoptés par la VILLE DE PARIS, que M. le Duc DE LIANCOURT a généreuſement procuré à la Ville de Saumur & aux environs. Quoique les tentatives qui en ont été faites n'aient pas été ſuivies de ſuccès, elles ont donné lieu à des obſervations intéreſſantes, qui ſeront rapportées, & nous ajouterons à cette occaſion quelques réflexions, peut-être utiles.

Avant que d'entrer en matière ſur les ſuccès obtenus par la VILLE DE PARIS, depuis le mois d'Avril 1773 juſques & compris le 31 Décembre ſuivant, il ne ſera pas hors de propos de tranſcrire une Lettre de M. l'Abbé *Jacquin*, publiée dans le Mercure du mois de Juin 1773.

L'Auteur de cette Lettre s'efforce de prouver la ſupériorité d'une méthode qu'il avoit déja propoſée, & il paroît ſurpris que la VILLE DE PARIS ne l'ait pas encore adoptée; il fait à ce ſujet pluſieurs réflexions auxquelles nous tâcherons de répondre. D'après

l'expoſé de la Lettre, & la Réponſe qui ſuivra immédiatement, le Public ſera en état de juger ſi le lit de Cendres eſt recevable pour Paris, quoiqu'on ne diſconvienne pas qu'il peut être très-utile dans les lieux où, éloigné de tout autre ſecours, on ſeroit à portée de ſe procurer ſur le champ des Cendres en aſſez grande quantité, & de les faire chauffer dans un four pour leur donner une chaleur égale; car c'eſt là le ſeul moyen qu'on puiſſe employer pour tirer un parti avantageux de leur chaleur.

LETTRE de M. l'Abbé JACQUIN à l'Auteur du Mercure de France, *en réponſe aux obſervations d'un Anonyme contre le lit de Cendres chaudes, propoſé pour ſupplément à l'Etabliſſement de l'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS, en faveur des Noyés.*

MONSIEUR,

L'Anonyme qui a fait inſérer dans le *Mercure* du mois de Novembre 1772, une *Réponſe à la propoſition que j'avois faite d'ajouter le bain de Cendres à l'Eta-*

bliſſement de la VILLE DE PARIS, pour rappeller au jour les triſtes victimes de l'eau, s'eſt plû à groſſir les inconvénients & les difficultés, pour empêcher de reſpectables Magiſtrats d'ordonner que ce moyen ſoit adminiſtré lorſque les autres ſe trouveront inſuffiſants ; mais voyons ſi les craintes ſont auſſi bien fondées qu'il voudroit le perſuader.

Après avoir avancé que *les Cendres chaudes employées fructueuſement en* 1745, *ſur une Fille de dix-huit ans, ne l'avoient point été depuis avec avantage*, il convient cependant *qu'elles peuvent être citées comme un moyen qui a été utile, & qu'elles ont l'avantage de fournir une chaleur modérée, ſi utile pour rappeller celle que les Noyés, en ſortant de l'eau, paroiſſent avoir perdue.*

Si je n'avois pour but que la gloriolle littéraire, il me ſuffiroit, pour faire voir l'inconſéquence de l'Anonyme, de rapprocher ces deux propoſitions l'une de l'autre ; mais le deſir de ſoulager mes ſemblables, deſir qui m'a toujours ſoutenu dans mes veilles, ne me permet pas de donner pour réponſe un trait de critique. Conduit par ce motif

ſi puiſſant ſur mon cœur, je vais ſuivre pas à pas l'Anonyme, & lui rendre l'hommage de quelques nouvelles réflexions que je dois à ſes obſervations, avec la même franchiſe, avec laquelle je tâcherai de faire diſparoître ſes difficultés.

Mon objet, en propoſant à Meſſieurs de l'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS, dont la vigilance mérite notre vénération, d'ajouter à la pratique preſcrite dans leur *Avis*, un nouveau moyen, n'ayant pas été de faire une diſſertation, mais ſimplement une invitation dictée par le même ſentiment qui les anime, je ne me ſuis pas cru obligé d'inſiſter ſur l'utilité d'une méthode connue dans pluſieurs de nos Provinces, & employée avantageuſement, il y a plus de quarante ans, en Picardie, c'eſt-à-dire, avant que M. *Dumoulin*, Médecin de Cluni, eût rendu publique, dans les *Annonces & Affiches* de l'année 1757, ſa Lettre ſur l'efficacité des bains de Cendres.

Au reſte, pour raſſurer l'Anonyme, je n'ai pas beſoin d'aller chercher bien loin des expériences favorables à l'efficacité du lit de Cendres; je l'inviterai ſeulement à avoir la complaiſance de

conſulter le même volume du *Mercure*, dans lequel il m'a adreſſé ſes obſervations : il trouvera (dans l'extrait *des réflexions ſur le triſte ſort des Perſonnes qui, ſous une apparence de mort, ont été enterrées vivantes, & ſur les moyens qu'on doit mettre en uſage pour prévenir une telle mépriſe, par M. Janin*, ce célébre Chirurgien-Oculiſte de Lyon) le lit de Cendres chaudes adminiſtré avec ſuccès, pour rappeller à la vie un Enfant étouffé par ſa nourrice, & un Jeune-Homme qui s'étoit pendu par déſeſpoir ; heureuſes tentatives dont la réuſſite nous préſente un moyen efficace pour préſerver de la mort les Perſonnes ſuffoquées ſoit dans l'eau, ſoit par toute autre cauſe.

Revenons à préſent aux inconvénients détaillés par l'Anonyme.

1° Je ne répondrai rien a la prétendue *difficulté de ſe procurer une aſſez grande quantité de Cendres de bois neuf pour en fournir dans chacun des quinze Corps-de-Garde des ports & quais de Paris, environ une demi-queue*, par la raiſon qu'en moins de huit jours on en trouvera ſuffiſamment, & même au delà. Que Meſſieurs les Officiers Municipaux faſſent propo-

ſer aux perſonnes riches qui brûlent du bois neuf, de contribuer à ce louable Etabliſſement; & je réponds qu'en quatre jours d'hiver la proviſion ſera faite pour long-temps; puiſque ces Cendres, loin de s'uſer, ne peuvent qu'augmenter toutes les fois qu'on les ſera chauffer par la nouvelle méthode que je vais indiquer.

2° Je ne m'étendrai pas davantage ſur l'embarras que cauſeroit le tonneau deſtiné à conſerver les Cendres dans chaque Corps-de-Garde : malgré leur peu d'étendue, on y logera aiſément cette proviſion, & je ſuis ſûr d'avance que les Gardes des ports & quais les recevront avec plaiſir.

3° Que l'Anonyme ceſſe d'être effrayé à la vue de la dépenſe & de l'embarras qu'occaſionneroient dans chaque Corps-de-Garde, une chaudière, un trépied, &c. D'après les nouvelles réflexions que cette obſervation m'a ſuggérées, tout cet attirail ne ſera plus néceſſaire : il ſuffira, pour faire chauffer les Cendres, de les répandre tout ſimplement à terre, hors du Corps-de-Garde, & de faire deſſus un grand feu avec des fagots & quelques cotrets : par cette

méthode, que je conſeille de ſubſtituer aux chaudières, elles prendront plus promptement un degré plus égal de chaleur. Je remercie avec empreſſement l'Anonyme de m'avoir fait trouver ce moyen plus ſimple, moins embarraſſant & beaucoup moins diſpendieux.

4° Il eſt certain que ſi les Cendres étoient continuellement en mouvement, la pouſſière ſubtile qui s'en éléveroit, pourroit incommoder la Perſonne noyée, & même celles qui lui donneroient des ſecours; mais cette crainte diſparoîtra, ſi l'on fait attention qu'en apportant avec précaution les Cendres chauffées hors du Corps-de-Garde, pour en couvrir le malade, elles ne cauſeront aucun tourbillon nuiſible.

5° Il ne faut pas être bien ſçavant pour apprendre quel degré de chaleur il faut donner aux Cendres avant d'y placer une Perſonne noyée: la main ſeule peut ſervir de thermomètre. Rendons plus de juſtice aux Gardes des Ports, & repoſons nous tranquillement ſur leur zèle, lorſqu'on leur aura dit une fois que la chaleur des Cendres doit être aſſez grande pour chauffer, & non pour brûler, & qu'elle doit être

ſur-tout autant égale qu'il eſt poſſible.

6° La crainte que la vapeur du charbon *ne donne le coup de la mort au malade & à ceux qui le ſerviroient*, devient abſolument nulle, en prenant le parti de faire chauffer les Cendres hors du Corps-de-Garde, avec un feu de bois.

On pourra ſupprimer les réchauds, que j'avois d'abord conſeillé de tenir ſous le lit de ſangle, pour entrerenir la chaleur; précaution qui ne ſeroit tout au plus néceſſaire que pendant l'hiver, temps où il y a moins de Noyés que dans la ſaiſon la plus chaude.

Pour conſerver plus long-temps la chaleur du lit de Cendres, il faudra, lorſque le malade y ſera placé, étendre par-deſſus une couverture de laine. Où ſont actuellement les inconvénients & les difficultés qui épouvantoient l'Anonyme? En reſte-t-il quelques uns? Meſſieurs les Officiers Municipaux de Lille, toujours attentifs à tout ce qui peut ſoulager l'Humanité, n'en ont ſans doute pas ſoupçonnés, lorſqu'ils ont établi, par leur Ordonnance du 14 Octobre 1772, concernant les Perſonnes noyées, dans leur Ville, trois dépôts publics de Cendres préparées.

Les *Affiches* de Picardie, en rendant compte de la diſpoſition de ce ſage Réglement, ajoutent que le Chirurgien de la même Ville eſt dépoſitaire d'une ſeringue fumigatoire, deſtinée non ſeulement au ſoulagement des Noyés, mais encore de toutes les perſonnes ſuffoquées par la vapeur du charbon, ou par quelqu'autre cauſe. Si cette ſeringue a quelque choſe de particulier & de plus commode encore que celle des Anglois, dont M. *Louis* nous a donné, d'après *Thomas Bartholin*, la deſcription & la figure dans ſes *Réflexions ſur l'Avis* publié & affiché, en 1740, par ordre du Roi, dans tout le Royaume, & rédigé par M. de Réaumur, nous l'invitons à la faire connoître par la voie du *Mercure de France*; c'eſt un grand ſervice à rendre à l'Humanité.

L'Anonyme, perſuadé de la néceſſité de ranimer la chaleur naturelle & de rétablir la circulation du ſang dans les Noyés (précaution également eſſentielle & ſuffiſamment indiquée par les heureuſes tentatives de M. *Janin*, dans les cas d'étouffement & de ſuffocation) conſeille aux Magiſtrats du Corps-de-Ville de Paris, d'ajouter aux ſecours

généraux preſcrits dans l'*Avis* nouvellement diſtribué, des bas drappés de différente grandeur, dans l'intention de rappeller plus promptement la chaleur aux parties inférieures, les plus difficiles à échauffer ; mais il n'a pas ſans doute fait réflexion que les bas les plus fins & les plus moëlleux, propres à entretenir & à augmenter la chaleur, ne ſont pas capables d'en communiquer à des membres qui en ſont totalement deſtitués, tels que ſont les pieds & les jambes des Perſonnes noyées, & même de la plûpart de celles qui ſont ſuffoquées, ſur-tout quand elles ont été un certain temps ſans ſecours.

Pour rappeller la chaleur naturelle preſqu'entièrement perdue par quelque accident que ce ſoit, on ſe ſert aſſez communément de la peau d'un mouton écorché ſur le champ, dans laquelle on enveloppe le malade. On a raiſon : le ſuccès répond quelquefois au but que l'on s'étoit propoſé ; mais, pourroit-on ſe flatter de réuſſir, ſi l'on employoit la peau refroidie d'un mouton tué la veille ? Non : cette peau à la glace, loin de communiquer de la chaleur aux membres engourdis, ne feroit au con-

traire qu'augmenter le froid mortel qui ſuſpend toutes les opérations vitales. Une chaleur douce & égale eſt ſi eſſentielle dans tous les cas, & ſur-tout dans celui des Noyés, qu'il y a des exemples de Perſonnes noyées que l'ardeur du ſoleil, & même des bains d'eau chaude, ont rappellées à la vie.

Vous voyez, Monſieur, que tout parle en faveur du lit de Cendres, non ſeulement pour les Noyés, mais pour toutes les Perſonnes ſuffoquées ou étouffées par quelqu'autre cauſe: auſſi j'oſe me flatter que l'Anonyme, ne trouvant plus de difficultés ni d'inconvénients à s'en ſervir, voudra bien ne plus s'oppoſer à *un moyen qui*, ſelon ſes propres expreſſions, *a été utile.* Il paroît trop équitable & trop bon citoyen, pour ne pas eſpérer de le voir concourir à l'établiſſement d'une pratique ſalutaire, la dernière reſſource de l'art & du zèle dans ces circonſtances malheureuſes, & prier même avec moi Meſſieurs les Magiſtrats de L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS, ſi ſenſibles aux maux qui affligent l'Humanité, de l'ajouter aux autres moyens qu'ils ont déja ſi ſagement preſcrits. Confus des éloges qu'il me prodigue au commen-

cement de ſa *Réponſe*, je vous demande en grace d'être perſuadé que la vaine gloire ne m'a jamais ſéduit, & qu'en travaillant à être utile à mes ſemblables, je n'ai jamais eu d'autre vue que d'acquitter une dette que tout Citoyen contracte, en naiſſant, envers la Société. Je ſuis, &c.

RÉPONSE à la Lettre précédente.

En répondant à cette Lettre, il eſt bon de prévenir M. l'Abbé *Jacquin* qu'on n'a jamais eu intention de tourner ſon projet en ridicule ; l'Anonyme, qui reſpecte le zèle de M. *Jacquin*, eſt très-éloigné de cette manière de procéder ; mais il s'eſt cru & ſe croit encore obligé (en convenant des avantages que peut avoir le lit de Cendres) d'avertir des inconvénients qui peuvent réſulter de ſon uſage ; & il ne penſe pas que M. l'Abbé *Jacquin* ait dû s'offenſer de la manière dont ces inconvénients lui ont été précédemment démontrés.

Cependant, M. l'Abbé *Jacquin*, dans la Lettre qu'on vient de lire, inſiſte toujours ſur l'uſage qu'on devroit faire

faire du lit de Cendres pour rappeller les Noyés à la vie : il faut donc que le préjugé qu'il a conçu en faveur de ce moyen, l'ait ébloui au point de lui cacher tous les défauts dont il eſt ſuſceptible, & dont on ne lui a fait voir qu'une partie.

Dans la *Réponſe* à ſa première Lettre (voyez le *Mercure* du mois de Novembre 1772, & la première partie de cette Brochure, *pag.* 79.), on s'étoit principalement attaché à faire connoître quelles étoient les raiſons qui avoient déterminé le Bureau de la VILLE DE PARIS à ne pas employer les Cendres; on penſoit qu'en ſe rendant à ces raiſons, M. l'Abbé *Jacquin* auroit abandonné ſon projet ; mais on voit avec peine que, loin de l'avoir perſuadé, il revient de nouveau à la charge, & que ſon intention eſt toujours d'employer tous les moyens poſſibles pour tâcher de le faire prévaloir.

Les nouvelles obſervations que préſente M. l'Abbé *Jacquin*, ſont, dit-il, le fruit du deſir qu'il a de ſoulager ſes ſemblables. Rien de plus beau ſans contredit que ce deſir qui anime M. *Jacquin*,

mais il ſeroit encore plus beau, il ſeroit encore plus louable, s'il ne lui inſpiroit pas des perſonnalités, toujours déplacées dans la bouche d'un homme honnête qui a moins envie de ſoutenir ſon opinion, que de combattre utilement une méthode qui lui paroît défectueuſe.

Pour entrer en matière, M. l'Abbé *Jacquin* commence par accuſer l'Anonyme qui écrivoit en Novembre 1772, d'avoir cherché à groſſir les inconvénients & les difficultés du moyen qu'il propoſoit, pour empêcher de reſpectables Magiſtrats d'ordonner que ce moyen fût adminiſtré.

Loin de s'attendre à un pareil reproche, l'Anonyme croyoit au contraire avoir tout fait pour l'éviter: il n'a préſenté qu'une partie des inconvénients du lit de Cendres; il auroit pu en citer beaucoup d'autres; mais, ſans avoir beſoin de ſe juſtifier, il s'en rapporte au Bureau de la Ville, auquel il a fait connoître toutes ſes intentions, qui l'a ſuivi dans toutes ſes opérations, s'étant toujours concerté avec les Perſonnes qui compoſent ce Bureau; & elles peuvent même juger ſi l'Anonyme a mérité le reproche que lui fait

M. l'Abbé *Jacquin* : il y eſt d'autant plus ſenſible, que, guidé uniquement par le deſir d'être utile à l'Humanité, il auroit été le premier à propoſer le lit de Cendres, s'il eût cru à la poſſibilité d'en tirer quelqu'avantage.

Le titre d'*inconſéquent*, dont il plaît à M. l'Abbé *Jacquin* de qualifier l'Anonyme, ne paroît pas mieux fondé que le reproche qui vient d'être diſcuté. L'anonyme a beau rapprocher, comme l'a fait M. *Jacquin*, les deux propoſitions qu'il a extraites de ſes obſervations pour les comparer, il ne peut y appercevoir la moindre contradiction ni la plus petite inconſéquence ; car, dans la première propoſition il dit que les Cendres ont été employées fructueuſement ſur une Fille de dix-huit ans : il étoit donc naturel qu'il convînt, dans la ſeconde propoſition, de l'utilité des Cendres, puiſque l'expérience avoit prononcé en leur faveur ; & c'eſt auſſi ce qu'il a fait, en annonçant que les Cendres pouvoient être citées comme un moyen utile. Si, au lieu de s'exprimer de la ſorte, il eût dit que les Cendres pouvoient être citées comme un moyen préférable à tout autre, alors

l'inconſéquence eût été manifeſte, ſurtout ayant avancé précédemment que depuis 1745, les Cendres n'avoient pas été employées avec ſuccès. Que M. l'Abbé *Jacquin* nous diſe donc à ſon tour comment il peut caractériſer l'Anonyme d'inconſéquent : il auroit été à ſouhaitter que M. *Jacquin* eût encore épargné ce reproche à l'Anonyme, qui n'a jamais conteſté l'avantage qu'on peut tirer du lit de Cendres, & qui a toujours déclaré que ce qui en avoit empêché l'uſage étoit la multitude des inconvénients & des difficultés dont ſa préparation ſeule n'eſt pas exempte. Au reſte, la principale attention du Bureau de la VILLE DE PARIS, en formant un Etabliſſement en faveur des Noyés, a été de choiſir, entre beaucoup d'autres, les moyens les plus ſimples, les moins couteux, les plus faciles dans leur adminiſtration, & par là les plus ſuſceptibles d'être employés par toutes ſortes de perſonnes, en réuniſſant tous les avantages qu'il eſt poſſible de deſirer; c'eſt auſſi ; de l'aveu même de M. *Jacquin*, à quoi on eſt heureuſement parvenu en adoptant la pratique dont on

fait uſage aujourd'hui ; & la ſupériorité de cette pratique ſe trouve amplement juſtifiée par le nombre de ſuccès qui en ont été le réſultat.

En vain M. l'Abbé *Jacquin* prétend-il démontrer l'excellence du moyen qu'il propoſe, en rapportant pour exemples les expériences faites avec ſuccès ſur des Noyés, par MM. *Dumoulin* & *Janin*. Si ces Meſſieurs euſſent eu ſous la main, & qu'ils euſſent connu les ſecours que la VILLE DE PARIS indique en pareil cas, il eſt vraiſemblable qu'ils les auroient employés par préférence à tout autre, &, puiſque les Cendres ont réuſſi, les autres moyens auroient au moins eu un égal ſuccès ; il eſt même probable que les guériſons auroient été plus promptes. D'ailleurs, quoi qu'en diſe M. l'Abbé *Jacquin* de la facilité de ſe procurer en peu de temps des Cendres de bois neuf, du moyen de les loger commodément dans un Corps-de-Garde, de les conſerver en bon état pour en tirer avantage dans l'occaſion, ces moyens ne ſont pas d'une auſſi grande facilité qu'il le penſe ; on pourroit le lui démontrer de nouveau, & même lui faire voir que le nombre

des iuconvénients en eſt plus conſidérable qu'on ne l'a déja dit dans la *Réponſe* de Novembre 1772, & à laquelle on ſe réferre entièrement.

A l'égard du procédé qu'il indique pour faire chauffer les Cendres, on ne croit pas qu'il puiſſe être adopté ; on oſeroit même dire qu'il n'eſt guère poſſible d'en imaginer un qui paroiſſe moins avantageux.

Il faudra, dit M. l'Abbé *Jacquin*, répandre les Cendres ſur la terre hors du Corps-de-Garde, & allumer par-deſſus des fagots & des cotrets, &c. &c. &c.

On obſerve 1° que pour chauffer une quantité de Cendres aſſez conſidérable afin d'en former un lit capable d'y enterrer le corps entier d'un homme, il faudroit employer beaucoup de bois & un temps prodigieux qui ſeroit en pure perte pour le Noyé.

2° Que cette opération occuperoit pluſieurs perſonnes utiles d'ailleurs, &c. &c. &c.

3° Que la Cendre ne recevant ſa chaleur qu'à ſa ſuperficie, la chaleur ſe communiqueroit très-difficilement à la partie inférieure qui toucheroit la terre.

4° Que pour que toute la maſſe de Cendres néceſſaire à former le lit du Noyé, fût également chaude, il faudroit continuellement la remuer, ce qui diminueroit l'action du feu.

5° Qu'en ſuppoſant que par cette méthode les Cendres fuſſent échauffées & plus également & plus promptement que par tout autre moyen, il ſeroit indiſpenſable, avant de les employer à l'uſage qu'on ſe propoſeroit, d'avoir l'attention d'en ſéparer tous les petits charbons rouges que le bois en brûlant y auroit laiſſés; car, ſans cette précaution, on courroit riſque d'occaſionner beaucoup de brûlures au corps du Noyé.

6° Enfin, pour ſéparer tous ces charbons, quel embarras, quelle perte de temps & de chaleur! Ajoutez que les Cendres, faciles à s'élever en tourbillon de pouſſière impalpable, ſur-tout étant expoſées à l'air & au mouvement, peuvent devenir dès-lors très-nuiſibles au malade.

Que M. l'Abbé *Jacquin* convienne donc de bonne foi que le moyen qu'il propoſe n'eſt pas pratiquable, & qu'il y renonce avec la même bonne foi.

Les Officiers Municipaux de Lille, dit M. l'Abbé *Jacquin*, n'ont pas même ſoupçonné d'inconvénients dans l'uſage du lit de Cendres, puiſque, par leur Ordonnance du 14 Octobre 1772, concernant les Perſonnes noyées, ils ont établi trois dépôts de Cendres préparées.

On convient de cette Ordonnance; mais il eſt plus que vraiſemblable que Meſſieurs les Officiers Municipaux de la Ville de Lille n'avoient pas encore entendu parler de la nature des ſecours que la VILLE DE PARIS, & antérieurement les Villes de Hollande mettoient en uſage dans les occaſions de Noyés; ils ne connoiſſoient pas les ſuccès que la Hollande avoit déja publiés & obtenus ſans le ſecours des Cendres; car, auſſi-tôt qu'ils en ont été inſtruits, leur plus grand empreſſement a été de ſe les procurer. Ils ont fait venir de Paris une Boîte contenant les ſecours que la Capitale emploie avec tant d'avantages; & cette Boîte leur a ſervi de modèle pour en faire établir pluſieurs autres ſemblables. Alors ils ont oublié les Cendres dont ils venoient d'ordonner trois dépôts; & quoiqu'en Février

1770

1770 ils euſſent fait uſage avec ſuccès d'une machine Fumigatoire très-compliquée à la vérité, mais très-ingénieuſement imaginée par le ſieur *Hélie*, Négociant de leur Ville, Citoyen très-recommandable ; ils ont donné la préférence aux ſecours propoſés par la VILLE DE PARIS, parce qu'ils ſe trouvent tous réunis dans un très-petit volume ; que l'adminiſtration en eſt facile ; qu'elle peut ſe faire par toutes ſortes de perſonnes, & qu'ils n'entraînent avec eux preſqu'aucun inconvénient. Cet exemple a été également ſuivi par les Officiers Municipaux des différentes Villes de la Picardie, qui ſe ſont empreſſés de ſe procurer les mêmes moyens adoptés par la Capitale, & qui les préfèrent à tout autre antérieurement publié, dont le dépôt avoit été annoncé chez l'un des Chirurgiens de chaque Ville.

Enfin M. l'Abbé Jacquin termine ſes obſervations & ſa critique en tournant en ridicule la propoſition que l'Anonyme a faite à la VILLE DE PARIS, d'ajouter des bas drappés aux ſecours généreux & gratuits qu'elle a

indiqués; il prétend qu'on n'a pas fait réflexion que les bas les plus moëlleux, propres à entretenir la chaleur & à l'augmenter, ne ſont pas capables de réchauffer des membres engourdis par le froid, tels que les pieds & les mains des Noyés.

Mais l'Anonyme répond que, quoique les Noyés qu'on retire de l'eau ſoient totalement froids, les bas qu'on propoſe peuvent leur être très-utiles, puiſqu'il ſuffit, pour obvier à l'objection de M. *Jacquin*, de les préſenter devant le feu avant de les chauffer; alors ces bas ayant reçu un certain degré de chaleur, ſeroient en état de la conſerver & de la communiquer aux Noyés de la même façon qne pourroit le faire la peau d'un mouton nouvellement écorché, dont parle M. *Jacquin*. La pratique de faire chauffer ces bas eſt ſi naturelle & ſi ſimple, qu'on n'a pas cru qu'il fût néceſſaire de le recommander; &, parce qu'on ne l'a pas fait, peut-on en induire qu'on ne le fera pas? Cela eſt d'autant moins vraiſemblable, qu'on eſt dans l'uſage de chauffer tous les vêtements dont on couvre les Noyés; & les bas, faiſant

partie de ces vêtements, ne ſeroient certainement pas exceptés de cet uſage.

Au ſurplus, rien ne rallentira le zèle de l'Anonyme pour cet utile établiſſement ; & il prie M. l'Abbé *Jacquin* d'être bien perſuadé que, s'il ne s'eſt pas prêté à ſes vues, relativement au lit de Cendres, ce n'eſt ni entêtement de ſa part, ni deſir de faire valoir, par préférence, les moyens qu'il avoit inſpirés au Bureau de la VILLE DE PARIS, mais parce qu'en effet les Cendres ſont ſuſceptibles de trop d'inconvénients & de difficultés, comme on croit l'avoir démontré ; d'ailleurs, toute leur vertu ne conſiſtant que dans une chaleur modérée & long-temps ſoutenue, il n'eſt pas vraiſemblable qu'elles puiſſent ſeules équivaloir aux avantages réels qu'on retire en particulier de chacun des autres ſecours ; d'autant plus que la plûpart deviendroient inutiles & impratiquables, ſi l'on ſe décidoit à prendre le parti d'adopter les Cendres.

Malgré tout ce qui vient d'être dit, l'Anonyme oſe ſe flatter que M. l'Abbé *Jacquin* ne prendra pas en mauvaiſe part les obſervations qu'il a cru devoir

lui faire. Le principe d'amour du bien public qui lui a ſuggéré le deſir ardent de voir établir ſon projet, eſt le même qui a dirigé l'Anonyme dans ſes obſervations. Animés tous deux d'un ſemblable eſprit, ils ne peuvent manquer de concevoir l'un pour l'autre une véritable eſtime, dont l'Anonyme eſt très-jaloux ; & il ſeroit très-flatté que, ſans avoir égard à la petite diſcuſſion, dont il eſpère qu'il ne ſera plus queſtion, M. *Jacquin* voulût bien lui propoſer tout naturellement les difficultés qu'il pourroit appercevoir dans l'Etabliſſement dont on s'occupe ſi utilement aujourd'hui, & pour lequel on réclamera toujours les avis & les lumières de tout Citoyen ami de l'Humanité.

TABLEAU

DES PERSONNES NOYÉES

ET RETIRÉES DE L'EAU,

Depuis le 1 Avril, jusques & compris le mois de Décembre 1773.

Dont le plus grand nombre a été rappellé à la vie, par le moyen des secours indiqués par le Bureau de la VILLE *DE* PARIS.

PREMIÈRE CLASSE.

NOYÉS rappellés à la vie par les secours qui leur ont été administrés, & dont quelques-uns auroient été réputés & seroient restés morts avant cet Etablissement.

I. *Le 9 Avril 1773, à 7 heures du matin.*

Le nommé *Jean-Denys* SONNET, Gagne-Denier, âgé de 49 ans, dés-

eſpéré de ſe voir dans la misère, ſe jetta par-deſſus le Pont-Royal dans la Rivière. La Sentinelle qui étoit en faction ſur le Pont s'en étant apperçue, ſiffla pour avertir au Corps-de-Garde, & les nommés *Picard* & *le Loup*, Mariniers d'une batelée de ſel, qui avoient vu tomber cet Homme, s'empreſsèrent auſſi-tôt à lui porter du ſecours. Il avoit été à fonds, & étoit revenu à fleur d'eau lorſqu'ils l'apperçurent, & ce ne fut qu'après un grand quart-d'heure de ſubmerſion qu'ils purent le rejoindre. Il étoit alors ſans connoiſſance, ni mouvement, & ne donnoit aucun ſigne de vie. L'ayant mis dans leur bachot, ils l'agitèrent beaucoup, & cependant ils le tranſportèrent au Corps-de-Garde de la Grenouillère, où il fut à l'inſtant déſhabillé, eſſuyé, enveloppé dans la couverture, & frotté avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée; on lui mit dans la bouche quelques cuillerées d'Eau-de vie camphrée, animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac, qui paſſa, & qui lui fit couler par la bouche du ſang & des eaux glaireuſes. Pendant ce temps, on ne

diſcontinuoit pas les frictions avec les Flanelles, & on les dirigeoit de bas en haut ſur le ventre & ſur la poitrine ; on lui fit prendre de l'émétique, qui le fit vomir & qui lui occaſionna quelques mouvements ſenſibles ; enſuite on lui introduiſit dans une narine une mêche de papier imbibée d'eſprit volatil de Sel-Ammoniac, ce qui l'agita beaucoup & lui fit faire des hurlemens conſidérables ; alors ſa connoiſſance ſe manifeſta ; &, quand on voulut lui introduire dans l'autre narine la même mêche, trempée de nouveau dans l'eſprit volatil, il fit avec ſa bouche des geſtes comme s'il eût voulu mordre celui qui la lui préſentoit, & on entendit des hurlemens auſſi forts que les premiers. On continua à le frotter & à l'agiter ; on lui préſenta encore à boire de l'Eau-de-vie camphrée ; mais, comme il faiſoit beaucoup de réſiſtance pour l'avaler, on lui donna du vin chaud avec du ſucre qu'il but ſans difficulté, & qui acheva de le ranimer.

Pendant toutes ces opérations, il s'étoit paſſé environ une heure avant qu'il donnât les premiers ſignes de

vie ; enfin, paroiſſant bien revenu, on le conduiſit, dans une voiture, chez M. Blanchet, Commiſſaire de Police de la VILLE, qui, l'ayant entendu & ayant remarqué qu'il avoit une forte fiévre, l'envoya à l'Hôtel-Dieu pour être traité ; il en ſortit quelques jours après parfaitement guéri.

* II. *Le* 10 *Avril* 1773, *à* 5 *heures du matin.*

Le nommé *Louis-Etienne-Charles* LANGLOIS, Garçon-Cordonnier, âgé de 42 ans, dont l'eſprit étoit aliéné, étant entré dans un bateau, au bas de l'eſcalier des Porteurs d'eau du Quai des Balcons, au-deſſus du Pont de la Tournelle, s'appuya contre un autre bateau qu'il vouloit repouſſer pour l'empêcher d'approcher

---

* On trouvera dans ces Détails beaucoup de répétitions ; mais elles ſont indiſpenſables, parce qu'elles annoncent la conduite qui a été tenue, & qu'elles peuvent ſervir à diriger celle qu'on doit tenir en pareil cas. D'ailleurs chaque article doit être regardé comme une eſpéce de Procès-Verbal dont le ſujet & l'objet ſont les mêmes, & dans leſquels conſéquemment on ne doit omettre aucune circonſtance.

celui dans lequel il étoit ; le bateau qu'il repouſſoit, l'ayant entraîné, il tomba dans la Rivière, & ſe noya. Pluſieurs Particuliers qui s'en étoient apperçus, prirent un bachot pour aller à ſon ſecours ; ils le cherchèrent & le repêchèrent ſous une arche du Pont, après environ un quart-d'heure de ſubmerſion. Il étoit ſans mouvement ni connoiſſance, & ne donnoit aucun ſigne de vie. Porté au Corps-de-Garde de la petite Tournelle, il fut déshabillé, eſſuyé & enveloppé dans la couverture qu'on avoit fait chauffer ; on le frotta avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée ; on lui fit boire auſſi deux cuillerées de la même Eau-de-vie, qui parut lui rappeller les ſens ; on continua les frictions, & après un grand quart-d'heure de ſoins, ſa connoiſſance & ſes mouvements ſe manifeſtèrent ſenſiblement ; &, pour achever ſon rétabliſſement, on lui donna de l'Eau-de-vie ſimple qu'il but ſans répugnance. Il reſta encore quelque temps au Corps-de-Garde ; on le remit enſuite à ſa mère & à ſon oncle qui, avertis de l'accident qui lui étoit arrivé, étoient venus le réclamer.

III. *Le* 2 *Mai* 1773, *à* 3 *heures après midi.*

Le nommé *François* PIERRE, dit *la Vérité*, Domeſtique au ſervice de la Dame Vallée, à Ouille, étant ſur les bateaux à leſſive au-deſſous du Pont-neuf, tomba dans la Rivière; mais des particuliers, qui en avoient été témoins, allèrent promptement à ſon ſecours, & le repêchèrent après environ un demi quart-d'heure de ſubmerſion. Il étoit ſeulement évanoui. Il fut porté au Corps-de-Garde le plus voiſin, où il fut déshabillé pour faire ſécher ſes vêtements & le réchauffer; ce qui, joint à un petit verre d'Eau de-vie qu'on lui fit boire, ſuffit pour lui rappeller les ſens, & le mettre en état de retourner chez ſa Maîtreſſe.

IV. *Le* 26 *Juin* 1773.

Le nommé *Thomas* PILLON, Garçon-Traiteur chez le ſieur Mercier, rue Coqheron, ſujet au mal caduc, va à la Rivière dans l'intention de ſe laver. Arrivé près d'un bateau à leſſive, au-deſſous du Pont-neuf, il eſt ſurpris

par un accès de ſon mal, & tombe dans l'eau, où il reſte comme mort l'eſpace d'un grand quart-d'heure, avant qu'on puiſſe venir à ſon ſecours; enfin, repêché ſans mouvement ni connoiſſance, il eſt porté au Corps-de-Garde du Quai Malaquais. Là on le déshabille pour l'eſſuyer; on l'enveloppe dans la couverture; on le frotte avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée; on lui ſouffle dans la bouche, & on lui adminiſtre les autres ſecours qui ſemblent n'avoir aucun ſuccès pendant environ une heure. Enfin il fait entendre un ſoupir; ſes yeux paroiſſent plus ouverts; on voit ſortir de l'écume de ſa bouche, & ſon pouls, qui avoit été inſenſible, ſe fait appercevoir; on lui fait boire encore deux ou trois cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, qui lui font vomir quelques glaires. Il paroît ſe ranimer ſenſiblement, & ſa connoiſſance lui revient entièrement. Alors on lui donne à boire de l'Eau-de-vie ſimple; &, après environ deux heures de ſoins, il eſt conduit à l'Hôtel-Dieu, d'où il eſt ſorti quelques jours après, bien rétabli.

V. *Le 9 Juillet 1773, à 5 heures du matin.*

Le nommé *Denys* LA CARRIÈRE étant pris de vin & ſe promenant ſur le bord de la Rivière, au bas du quai des Orfévres, tomba dans l'eau. Le ſieur Louvet, Sergent de la Garde de Paris, de poſte au Pont-neuf, l'ayant apperçu, fit courir à ſon ſecours. On l'atteignit; on le ramena à bord, & on le conduiſit au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole; les ſecouſſes qu'on lui donna, & l'agitation dans laquelle on le mit pendant ce tranſport, le firent revenir de ſon évanouiſſement, de ſorte qu'arrivé au Corps-de-Garde, il n'eut beſoin que d'être eſſuyé; &, comme il étoit connu, on le remit à ſa Mère, qui l'emmena chez elle pour le ſoigner.

VI. *Le 17 Juillet 1773, à 2 heures après midi.*

Le nommé *Pierre* BLANCHERON, Gazier, âgé de 22 ans, ſe baignant à l'Iſle Merdeuſe, & ayant paſſé l'enceinte formée dans la Rivière pour avertir qu'il y a danger d'aller plus loin, ſe ſentit emporté par le fil

de l'eau ; ne ſçachant pas nager, il ne put s'en défendre, & fut entraîné dans un fonds de dix à douze pieds, où il ſe noya. Quelqu'un qui ſe baignoit dans le même endroit s'en étant apperçu, cria au ſecours ; des Bateliers coururent avec un bateau, & le repêchèrent après un grand quart-d'heure de ſubmerſion ; mais il étoit ſans connoiſſance, & ne donnoit aucun ſigne de vie, lorſqu'ils le mirent dans leur bachot. Alors pluſieurs d'entr'eux ſe réunirent pour forcer de rames, & le conduire plus promptement au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes. Pendant ce voyage, d'autres s'étoient occupés à lui donner des ſecouſſes, & à l'agiter ; ce qui lui procura un vomiſſement d'eau aſſez conſidérable, & lui fit donner des ſignes de vie, au point qu'arrivé à la porte du Corps-de-Garde, il fut en état d'y entrer en marchant à l'aide de quelqu'un ; mais cependant, comme on jugea qu'il alloit s'évanouir & perdre de nouveau la connoiſſance, il fut eſſuyé, enveloppé dans la couverture, frotté avec une Flanelle imbibée d'Eau-de-vie camphrée, & on lui donna de la même Eau-de-vie

camphrée, qu'il prit ſans répuguance; il en but même un demi-verre à la fois; mais il ne l'eut pas plutôt avalé, qu'il vomit beaucoup d'eau & une très-grande quantité de nourriture. Cette opération parut le fatiguer; on lui fit encore avaler un peu d'Eau-de-vie camphrée; ce qui le ranima de façon que, très-peu de temps après, il fut en état de s'habiller & de s'en retourner à pied chez ſon Père, à l'aide de quelqu'un qui s'offrit pour le conduire.

VII. *Le* 17 *Juillet* 1773, *à* 9 *heures du ſoir.*

Le nommé *Pierre-Maurice* BRIT, Gagne-Denier, étant ſur le haut de la Berge du bras du Mail, tomba dans la Rivière. La Sentinelle l'ayant vu, appella du ſecours; mais, ne pouvant lui en procurer parce qu'il n'y avoit pas de bateau dans cet endroit, le ſieur *Roſſignol*, Facteur de la Diligence de Lyon, ſe jetta à la Rivière pour le repêcher; &, l'ayant atteint, il le conduiſit au Corps-de-Garde de l'Iſle Louvier. Il étoit reſté au moins une demi-heure dans l'eau, avant qu'on eût

pu le ſecourir ; lorſqu'on le retira, il étoit ſans connoiſſance ni mouvement, & ne donnoit aucun ſigne de vie ; il a encore demeuré dans cet état au Corps-de-Garde l'eſpace d'environ trois quarts-d'heure, pendant leſquels on l'avoit déshabillé, eſſuyé, frotté, réchauffé, & on lui avoit ſoufflé dans la bouche ; enſuite on lui donna, à pluſieurs repriſes, de l'Eau-de-vie camphrée, qui lui fit vomir beaucoup de glaires, mais très-peu d'eau ; on continua à lui adminiſtrer les mêmes ſecours, & l'on évalue à deux gobelets la quantité d'Eau-de-vie camphrée qu'il a avalée ; enfin, après deux heures de ſoins & de tourments, ſa connoiſſance étant bien revenue ; il s'eſt endormi dans le Corps-de-Garde, & ne s'eſt reveillé que le lendemain matin à quatre heures. A cinq heures, il s'eſt habillé & s'eſt retiré chez lui ſans avoir beſoin d'aucune aide : il a témoigné toute ſa reconnoiſſance en partant.

VIII. *Le* 25 *Juillet* 1773.

Le nommé *Thomas-Joſeph* BLONDET, Chaudronnier à Chaillot, étant pris de vin, voulut, vers les cinq heures

après midi, ſe baigner ; en conſéquence, il entra dans la Rivière au bas de Paſſy ; &, s'étant engagé dans une eau bourbeuſe & dormante, il y tomba : voulant ſortir de cet endroit, il ſe donna beaucoup de mouvements pour gagner le gravier ; ce qu'il fit ; mais il fut auſſi-tôt entraîné par le courant, dont il ne put ſe défendre, & porté juſqu'à Auteuil, où il ſe noya. Les nommés Broſſard & ſa Femme, tous deux pêcheurs, s'en étant apperçus, & étant accourus dans leur bachot pour le ſecourrir, le repêchèrent après environ un quart d'heure de ſubmerſion ; mais il étoit ſans connoiſſance ni mouvement. Auſſitôt qu'il fut dans le bateau, ils eurent l'attention de le frotter & de l'agiter ; ils lui mirent dans la bouche une cuillerée d'Eau-de-Méliſſe, & cependant le conduiſirent à Paſſy chez le ſieur Chaban, Aubergiſte, où arrivé, on s'occupa à l'eſſuyer & le réchauffer ; on le frotta avec des linges chauds ; on lui fit boire au moins un poiſſon d'Eau-de-vie, à différentes repriſes, & ce ne fut qu'après une heure de ſoins que ſa connoiſſance ſe rétablit ; elle

avoit

avoit commencé à ſe manifeſter par quelques légers mouvements de ſes bras; enſuite il ouvrit les yeux, qu'il referma; il articula mal quelques paroles qu'on ne put entendre; enfin il reconnut la Maréchauſſée qui s'étoit tranſportée dans la maiſon pour veiller à l'adminiſtration des ſecours, leſquels ſe ſont terminés par un demi-ſeptier de vin chaud qu'on lui fit boire; &, après l'avoir laiſſé repoſer pendant deux heures, il s'habilla & s'en retourna chez lui.

IX. *Le* 8 *Août* 1773, *à* 4 *heures après midi.*

Le nommé *Simon* SALENDRIER, âgé de 15 à 16 ans, ſe baignant à l'Iſle Merdeuſe, près de la Patache, perdit pied, & ſe noya dans un endroit où le fonds eſt très-bas. Après environ une demi-heure de ſubmerſion il fut repêché, mais ſans aucun mouvement, ſans connoiſſance, ayant tous les ſignes extérieurs de la mort. Les mouvements qu'on lui donna dans le bachot pendant qu'on le conduiſoit au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, ne lui firent éprouver aucun

changement ſenſible ; mais un Batelier l'ayant chargé ſur ſon épaule pour le porter audit Corps-de-Garde, on s'apperçut qu'il vuidoit de l'eau par la bouche. Il ſe paſſa une grande demi-heure avant qu'on pût lui adminiſtrer aucun autre ſecours. Enfin, arrivé au Corps-de-Garde, on le tranſporta dans une Chambre, à la Triperie, deſtinée à ſervir d'hoſpice aux Noyés. Pendant qu'on allumoit du feu dans la Chambre, on le plaça ſur un lit ; &, après avoir été bien eſſuyé & ſéché avec des Flanelles chaudes, on lui couvrit la tête avec le bonnet ; on l'enveloppa dans la chemiſe de Flanelle, on le frotta, en l'agitant, avec d'autres Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée. Il ſe paſſa ainſi plus d'une demi-heure avant qu'il donnât le premier ſigne de vie ; on lui ſouffla dans la bouche ; on lui introduiſit de la fumée de Tabac par le fondement ; on lui préſenta ſous le nez de l'eſprit volatil de Sel Ammoniac ; on lui inſinua dans les narines un papier tortillé & imbibé de ce même eſprit volatil ; ce qui lui fit donner les premiers ſignes de vie, en lui arrachant de grands cris ; alors on lui préſenta une cuillerée

d'eau tiéde, qu'il avala ; enſuite on lui fit boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, qui paſſa, & qui lui fit rejetter beaucoup d'eau & de nourriture ; ce qu'il ne fit pas ſans efforts de vomiſſement. Pendant ce temps-là on étoit allé avertir M. Devilliers, Chirurgien Aide-Major de l'Hôtel Royal des Invalides, qui mit (ſuivant ſon louable uſage) le plus grand zèle à ſecourir le malheureux pour lequel il avoit été requis ; mais, moyennant les ſecours préliminaires qu'on lui avoit adminiſtrés, la connoiſſance s'étoit ſenſiblement manifeſtée, & cependant M. Devilliers jugea à propos de le ſaigner ; ce qu'il fit avec le plus grand ſuccès ; car alors le malade reconnut qu'il étoit entouré de Soldats, en diſant : *voilà le Guet.* M. Devilliers ne s'en tint pas à la ſaignée ; il lui fit encore avaler de l'eau dans laquelle il avoit fait diſſoudre de l'Emétique ; ce qui lui procura des vomiſſements de nourriture & de bile verte qui le tourmentèrent & le fatiguèrent beaucoup. Enfin ce ne fut qu'après plus de trois heures de ſoins non interrompus que la connoiſſance parut parfaitement re-

venue. Alors on s'occupa de continuer à le réchauffer ; pour cela on le coucha tout-à-fait ; on eut ſoin de lui donner du bouillon de temps en temps ; il reſta dans la même chambre pendant toute la nuit, qu'il paſſa aſſez tranquillement, ſuivant le rapport de la femme *Bourguignon*, chargée de le veiller ; & ce ne fut que le lendemain vers les 7 heures du matin qu'on le renvoya chez ſa Mère, après lui avoir fait prendre deux œufs frais & du vin.

Il s'eſt très-bien porté depuis cet événement ; il lui eſt ſeulement reſté, pendant trois jours, un mal de tête & des laſſitudes dans toutes les jointures.

On lui avoit fait, en le repêchant, une bleſſure au coude, qui s'eſt guérie moyennant quelques petits ſoins.

X. *Le* 10 *Août* 1773, *à* 7 *heures du matin.*

Le nommé *Jean-Baptiſte* BALTHAZAR, Compagnon-Horloger, ſe baignant dans l'Iſle Merdeuſe, vis-à-vis du Palais Bourbon, ſe noya, & fut repêché du fond de la Rivière après un petit quart-d'heure de ſubmerſion.

Il étoit ſans connoiſſance ni ſignes de vie ; mais, au moyen des mouvements qu'on lui avoit donnés dans le bachot, ſa connoiſſance étoit inſenſiblement revenue ; &, arrivé au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, un peu d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait avaler, a achevé de le ranimer, de manière que, peu de temps après, il s'eſt trouvé en état de s'habiller & de retourner chez lui à pied, à l'aide de quelqu'un qui l'a accompagné.

XI. *Le même jour* 10 *Août* 1773.

Le nommé *Jean-Baptiſte* FLEURY, Compagnon-Boutonnier, ſe baignant, vers les quatre heures après midi, aux graviers de Paſſy, a été entraîné par le courant de la Rivière, & s'eſt noyé. Il n'a été repêché qu'après environ un quart-d'heure de ſubmerſion, & il étoit ſans mouvement ni ſigne de vie lorſqu'on le reçut dans un bachot. Les deux Bateliers qui avoient couru à ſon ſecours, ſe diſposèrent auſſi-tôt à l'eſſuyer, le frotter & l'agiter ; s'étant enſuite dépouillés de leurs vêtements, ils l'en couvrirent pour le

conduire à Paſſy, dans une maiſon particulière. Là, on baſſina un lit où on le coucha; on lui adminiſtra les frictions avec des linges chauds; on lui fit avaler de l'Eau-de-Méliſſe, qui parut l'animer un peu, & qui lui fit rejetter de l'eau par la bouche; alors on remarqua quelques mouvements dans ſes bras, ce qui détermina à continuer les frictions & l'agitation; on lui fit une ſaignée au bras, & au bout de deux heures de ces ſoins, depuis ſa ſortie de l'eau, ſa connoiſſance s'eſt entièrement manifeſtée.

On s'eſt encore occupé à le réchauffer & à le ranimer, on lui a fait boire de l'Eau-de-vie en petite quantité à chaque fois & à différentes repriſes; enfin, après environ trois heures de repos, on l'a aidé à s'habiller, & il s'en eſt allé chez lui.

XII. *Le* 11 *Août* 1773, *à* 2 *heures après midi.*

Le nommé *Jean-Baptiſte* BLANCHARD, âgé de 14 ans, ſe baignoit dans l'Iſle Merdeuſe; ne ſçachant pas nager, il fut entraîné par le courant. Pluſieurs Mariniers s'en étant apper-

çus, allèrent ſur le champ à ſon ſecours, & l'ayant atteint après environ un quart-d'heure de ſubmerſion, le reçurent dans leur bateau. Il étoit alors ſans mouvement ni connoiſſance ; en cet état ils le conduiſirent au Corps-de-Garde de la Grenouillère. Ils eurent attention, pendant ce tranſport, de le ſecouer & de l'agiter, en le frottant avec leurs mains, ce qui le ranima au point qu'arrivé au Corps-de-Garde il parut avoir recouvré ſa connoiſſance ; il n'eut beſoin que d'être enveloppé dans la couverture pour le ſécher & le réchauffer, & de boire une ou deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée ; &, comme il déclara qu'il ſe ſentoit fatigué, on lui donna de l'Eau-de-vie ſimple avec du ſucre. Il reſta pendant trois heures dans le Corps-de-Garde pour ſe repoſer ; il s'habilla enſuite, & s'en retourna ſeul à pied chez ſes Parents.

XIII. *Le* 27 *Août* 1773, *à* 4 *heures après midi.*

Le nommé *Jacques* LE BLOND, âgé de 14 ans, ſe promenant avec ſa Mère ſur le bord de la Rivière, du côté

du Palais Bourbon fut ſurpris par un violent coup de vent qui lui enleva ſon chapeau de deſſus ſa tête, & le porta dans la Rivière. Le Jeune-Homme ne voulant pas le perdre, courut après; mais, s'étant engagé trop avant, il perdit pied & fut entraîné par le courant. La Rivière étant alors fort agitée par les vagues, il ſe défendit long-temps, il parut & diſparut trois fois, en criant à ſon ſecours; enfin il demeura au fond, & le nommé *Claude Verdot*, Ecariſſeur, qui par haſard ſe trouva là, ne le voyant plus paroître, ſe détermina, tout habillé qu'il étoit, à ſe jetter à la nage pour le ſecourir, s'il étoit poſſible. Il en vint effectivement à bout: il plongea à l'endroit où il avoit remarqué que le Jeune-Homme avoit diſparu, & ayant eu le bonheur de le ſaiſir par les cheveux, il l'emmena dans le bateau de la Patache qui étoit proche. Il avoit été environ un quart-d'heure ſubmergé; &, lorſqu'on le retira, il étoit ſans connoiſſance ni mouvement; ſa bouche & ſes yeux étoient fermés, il avoit tout le viſage noir, & ne laiſſoit entrevoir aucun eſpoir de le rappeller à la vie.

Les

Les Commis de la Patache, inſtruits des premiers ſecours qui ſe pratiquent en pareil cas, s'empreſsèrent de les lui adminiſtrer; &, pendant qu'on étoit allé demander la Boîte-entrepôt au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, ils le déshabillèrent, le frottèrent, le tourmentèrent beaucoup, ayant attention de ne pas le laiſſer dans la même poſition; ils eſſayèrent de lui faire prendre un peu d'Eau-de-vie ſimple, &, comme elle paſſa, ils lui en donnèrent, en différentes repriſes, juſqu'à un poiſſon. Cette Eau-de-vie le ranima ſingulièrement, & ce fut alors qu'il donna les premiers ſignes de vie; il eut des ſoulévements d'eſtomac, & enfin il vomit beaucoup d'eau. La Boîte arriva en ce moment; mais, comme la connoiſſance étoit revenue aſſez promptement par les moyens qu'on avoit employés, on ne jugea pas à propos d'en faire uſage; on continua cependant de l'agiter & de le frotter, & ce qui encourageoit, c'eſt que l'on avoit la ſatisfaction de voir que la couleur noire de ſon viſage ſe diſſipoit à proportion que ſes ſens revenoient. Enfin, ayant

recouvré pleine connoiſſance, il fut remis à ſa Mère qui l'emmena chez elle. Alors la couleur de ſon viſage, de noire qu'elle avoit été d'abord, étoit devenue jaune, & eſt reſtée telle pendant deux jours. Arrivé chez ſa Mère, on ne lui a fait autre choſe que de le coucher dans un lit chaud, de lui faire prendre du bouillon de temps en temps, & ſucceſſivement de la nourriture, enſorte que le lendemain il auroit été en état de travailler comme à ſon ordinaire; mais la Nature, qui faiſoit d'ailleurs toutes ſes fonctions, n'avoit pas encore complettement repris tous ſes droits. Cet Enfant eſt reſté pendant deux jours, depuis cet événement, dans un état d'imbécillité, qui faiſoit craindre à ſes Parents pour la ſuite; il ne ſçavoit ce qu'il faiſoit, il étoit indifférent ſur tout; & cet état étoit accompagné d'une peſanteur de tête. Le troiſiéme jour, tous ces accidents ſe ſont diſſipés, & il s'eſt trouvé parfaitement dans ſon aſſiette.

C'eſt de la Mère & du Jeune-Homme qu'on tient tout ce détail.

Il eſt vraiſemblable que les ſecours,

qui heureuſement ont été donnés à propos, auroient été ſans ſuccès, s'ils euſſent été plus tardifs. Cette conjecture réſulte de la couleur noire de ſon viſage, occaſionnée ſans doute par le ſang qui s'étoit porté avec violence à la tête.

XIV. *Le 29 Août 1773, à 4 heures après midi.*

Le nommé *Antoine* NOISY, Compagnon d'Imprimerie, âgé de 13 ans, ſe baignant au Port de l'Hôpital, perdit pied, & fut entraîné par le courant. Après trois ſubmerſions, il fut porté du côté du bateau à leſſive de l'Hôpital, où il diſparut encore, en coulant ſous le bateau. Deux Bateliers Garçons-Paſſeurs, qui s'en apperçurent, s'empreſsèrent de le chercher, & ne le trouvèrent qu'à l'autre extrêmité dudit bateau: ils le repêchèrent; mais il étoit ſans connoiſſance ni mouvement; il avoit la bouche béante, & les yeux ouverts & fixes. Amené à bord, l'un des deux Bateliers le chargea ſur ſon épaule, pour le conduire au Corps-de-Garde du Port de

l'Hôpital : ce tranſport n'a rien changé à ſon état.

Arrivé au Corps-de-Garde, il a été eſſuyé & enveloppé dans la couverture ; on a allumé le poële pour le réchauffer ; on l'a frotté avec une Flanelle imbibée d'Eau-de-vie camphrée ; on l'a fortement agité, en lui faiſant ſans ceſſe changer de poſition ; on a fait chauffer d'autres Flanelles qui lui ont été appliquées ſur le ventre & ſur la poitrine, & qu'on renouvelloit continuellement ; on avoit ſoin de diriger de bas en haut les frictions qu'on lui faiſoit pendant cette application. Ces ſecours ont été pratiqués pendant environ une bonne demi-heure, & ont fait appercevoir quelques ſignes de vie. Alors on a eſſayé de lui faire avaler une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, qui a paſſé & a paru le ranimer en lui faiſant vomir un peu de glaires ; une ſeconde cuillerée qu'on lui a fait prendre peu de temps après la première, a fait beaucoup plus d'effet ; il a vomi de même des glaires, mais beaucoup plus abondamment, & ſa connoiſſance ſe fortifioit de plus en plus ; enfin, comme il ré-

pugnoit à l'Eau-de-vie camphrée, & qu'il ſe plaignoit d'avoir grand froid, on lui a fait avaler, à différentes repriſes & dans des intervalles ſuffiſants, une chopine de Vin chaud avec du ſucre. L'application des Flanelles chaudes ſe pratiquoit toujours & ſe renouvelloit ſans ceſſe.

Ce Jeune-Homme eſt reſté au moins une demi-heure dans l'eau, dont il a paſſé un bon quart-d'heure ſubmergé; on a employé une heure à lui adminiſtrer les ſecours; ſa connoiſſance a commencé à ſe manifeſter au bout de la première demi-heure; dans la ſeconde demi-heure on a eu la ſatisfaction de voir augmenter les ſuccès. Une ſeconde heure s'eſt paſſée à le réchauffer & à le ranimer; & après ces deux heures de ſoins on l'a remis à une femme voiſine de ſa Mère qui l'a réclamé, & s'eſt chargée de le ſoigner, pour enſuite le rendre à ſes Parents.

Le froid dont il ſe plaignoit étant diſſipé, il s'eſt trouvé dans ſon état naturel.

XV. *Le* 7 *Septembre* 1773, *à* 9 *heures du ſoir.*

La nommée *Jeanne* BRISSON, Femme malade, étoit ſortie de l'Hôpital de la Salpétrière pour prendre l'air; ſe promenant ſur la berge, vis-à-vis de la Patache, elle tomba dans la Rivière. Les Commis, qui s'en apperçurent, crièrent au ſecours, & prirent en même temps les mêſures néceſſaires pour la ſecourir; ils vinrent même à bout, avec l'aſſiſtance de deux Mariniers, de la repêcher. Elle étoit ſeulement évanouie. Ils la firent entrer dans le bateau de la Patache, où il ne fut néceſſaire que de l'eſſuyer pour la ſécher & la réchauffer; &, après avoir bu un peu d'Eau de-vie, elle fut reconduite à la Salpétrière.

XVI. *Le* 8 *Septembre* 1773, à 8 *heures du matin.*

La nommée *Magdeleine* BRION, âgée de 55 ans, Domeſtique ſans condition, gagnant ſa vie à faire des ménages, s'étoit noyée dans l'Abreuvoir du Port de l'École, où la miſère l'avoit déterminée à ſe jetter.

La Sentinelle l'ayant apperçue, en avertit des Mariniers, qui ne l'a repêchèrent du fond de la Rivière qu'après environ une demi-heure de ſubmerſion. Elle étoit ſans connoiſſance ni mouvement ; en cet état ils la portèrent au Corps-de-Garde, où elle fut auſſi-tôt déshabillée ; &, après l'avoir eſſuyée, on l'enveloppa dans la couverture, ayant attention de beaucoup l'agiter ; on pratiqua les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée, ainſi que l'inſufflation de l'air chaud dans la bouche ; ce qui ſe fit avec vigueur & ſans interruption. Une demi-heure s'écoula ſans qu'on s'apperçut qu'elle donnât des ſignes de vie : enfin, quelques-uns s'étant manifeſtés, on lui fit avaler deux cuillerées d'Eau-de vie camphrée, qui paſſa & qui parut la ranimer ; mais ce qui ſembla ſingulièrement la réveiller, ce fut l'intromiſſion qu'on lui fit dans les narines d'une mêche de papier imbibée d'eſprit volatil de Sel Ammoniac. Alors on s'apperçut qu'elle avoit entièrement recouvré la connoiſſance ; cependant on a continué les mêmes ſecours, pendant l'adminiſtra-

tion desquels on avoit la satisfaction de remarquer que l'usage de ses sens se fortifioit de plus en plus. Enfin, après environ une heure & demie de soins non interrompus, elle fut transportée à l'Hôtel-Dieu pour être soignée d'ailleurs conformément à son état. Dès le lendemain elle auroit pu en sortir parfaitement rétablie, & vaquer à ses ménages.

XVII. *Le* 15 *Septembre* 1773, *à* 9 *heures du soir.*

L'Epouse du sieur ***, malade d'une suite de lait remonté, voulant se noyer, entra dans la Rivière jusqu'à mi-corps; alors elle arrêta ses pas pour se bander les yeux avec son mouchoir; mais, ayant été apperçue, un Marinier courut à elle pour l'empêcher d'aller plus loin. Voulant l'éviter, elle fit encore quelques pas dans l'eau; mais le Marinier l'ayant atteinte, s'en rendit maître, & la conduisit, malgré elle, chez une Femme dans le voisinage du Quai l'Evêque, qui la fit sécher & réchauffer, & lui fit avaler un peu d'Eau-de-vie qui la ranima. Lui ayant ensuite remis la tête, & après

lui avoir fait connoître l'égarement dans lequel elle étoit, elle la fit conduire chez ſon Mari, qui, averti de ce qui venoit d'arriver à ſa Femme, étoit auſſi-tôt accouru pour la remener chez lui.

XVIII. *Le* 26 *Septembre* 1773, *à midi.*

Le nommé *Jean-Baptiſte* DUFOUR, âgé de 13 ans, s'étant abſenté de chez ſon Maître, conduiſit ſes pas vers la Rivière, & s'étant arrêté au bout de la rue de Bourgogne, entra dans un bateau qu'il détacha pour pouvoir ſe promener. Engagé un peu avant ſur la Rivière, il fit différents mouvements qui le firent tomber dans l'eau & quitter ſon bateau à la tête de celui de la Patache. Saiſi par la fraîcheur & emporté par la rapidité de l'eau, il perdit bientôt la tramontane; il ſe défendit long-temps, mais machinalement, contre le courant; il parut pluſieurs fois aller à fond & enſuite revenir à la ſuperficie; enfin ſes membres ayant perdu la roideur qu'un reſte de ſentiment leur faiſoit contracter, on le vit flotter à la faveur de ſes habits; il avoit le viſage & le ventre

dans l'eau, les mains & les pieds pendants & immobiles. Deux Bateliers Pêcheurs ayant été avertis, volèrent à ſon ſecours, & l'atteignirent avec un croc : il étoit ſans connoiſſance, & ne donnoit aucun ſigne de vie. Il avoit alors paſſé environ une demi-heure dans l'eau, & il y étoit reſté au moins un quart d'heure ſans connoiſſance. On ſe hâte de le porter au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, d'où on le transfere ſur le champ dans une chambre à la Triperie. Là il eſt déſhabillé & enveloppé dans la couverture, après avoir été eſſuyé ; on le frotte avec une Flanelle imbibée d'Eau-de vie camphrée ; on l'agite beaucoup, en lui faiſant ſans ceſſe changer de poſition, & on a l'attention de lui tenir la tête inclinée. Après un quart-d'heure de ces ſoins, il ſe manifeſte ſenſiblement des ſignes de vie ; alors on lui fit avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, ce qui parut encore le ranimer ; enſuite on lui fit prendre de l'Emétique qui lui fit vomir environ deux pintes d'eau. Pendant qu'on lui adminiſtroit ces ſecours, & ſans perdre de temps, on avoit fait

avertir M. Devilliers, Chirurgien Aide-Major des Invalides, qui n'héſita pas de ſe tranſporter ſur le champ pour donner ſes ſoins & aider de ſes conſeils; mais, lorſqu'il arriva, il trouva l'Enfant aſſez bien revenu, & il ne jugea pas à propos de lui donner aucun autre ſecours; il fit ſeulement continuer les mêmes, qui achevèrent de le rétablir: enfin on le garda dans le lit où il étoit, en continuant à le réchauffer juſqu'à ſept heures, qu'il fut remis à ſon Frère aîné pour le conduire chez ſon Père, où il ſe rendit à pied.

Cet Enfant s'eſt très-bien porté depuis; il s'eſt ſeulement plaint d'avoir mal à la tête pendant les deux jours ſuivants.

XIX. *Le* 1 *Octobre* 1773, *à* 8 *heures du ſoir.*

Une Femme qui a déclaré ſe nommer *Claudine* BOURBIER, & qui n'a voulu dire ſes qualités & demeure, s'eſt précipitée dans le baſſin de la Rivière au-deſſous du Pont S. Michel; le nommé *Joſeph Goudin*, Compagnon-Teinturier, qui s'en apperçut, ſe jetta auſſitôt à la nage pour l'empêcher de ſe

noyer; &, l'ayant atteinte, il s'en rendit maître, malgré tous les efforts qu'elle faiſoit pour lui réſiſter. Elle paroiſſoit avoir l'eſprit aliéné ; ſes propos ſans ſuite, & ſes yeux égarés & étincelants en firent juger ainſi. On ne lui adminiſtra aucun ſecours ; on la remit ſeulement au Sergent de la Garde de Paris, de poſte au Marché-neuf; on la mena enſuite chez Mᵉ du Ruiſſeau, Commiſſaire au Châtelet, qui, après en avoir dreſſé un Procès-Verbal, la fit conduire ſur le champ à l'Hôtel-Dieu pour y être ſoignée conformément à ſon état.

XX. *Le* 12 *Octobre* 1773.

Un Vuidangeur curant un puits dans lequel une foſſe d'aiſances s'étoit vuidée, dans la maiſon du ſieur Marchant, Mercier, rue S. Denys, ſuffoqué par la vapeur moſétique, tomba dans l'eau où il reſta ſans aucun mouvement, environ une heure. On avoit ſur le champ eſſayé de le ſecourir ; mais celui qui s'étoit chargé de le retirer, ne l'eut pas plutôt ſorti de l'eau, que, frappé de la même vapeur, il fut obligé de le laiſſer retomber au

fond, pour ne s'occuper que de regagner précipitamment le haut du puits où il fut aſſez heureux de parvenir ; enfin il ſe paſſa au moins une heure avant qu'on pût avoir le premier hors du puits. Il étoit ſans aucune connoiſſance ni mouvement : quelqu'un qui ſe trouva là, indiqua les ſecours d'uſage en faveur des Noyés, & envoya chercher la Boîte-Entrepôt du Quai de l'Ecole ; mais en attendant qu'elle fût arrivée, on mit tout nud le Noyé, on l'enveloppa dans une couverture de laine, on l'approcha d'un feu clair, & on eut attention de ne pas lui intercepter l'air ; il avoit le viſage & toute la ſurface du corps noirs, la tête gonflée, les yeux enflammés, les dents ſerrées ; on le frotta & on l'agita beaucoup pour tâcher de rétablir ſes mouvements ; on lui fit boire de l'Eau-de-vie camphrée qui le ranima un peu. Après une demi-heure de ces ſoins la Boîte arriva ; il commençoit alors à donner quelques ſignes de vie : on lui préſenta ſous le nez de l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac ; il lui prit un tremblement général, & il entra dans une agitation conſidéra-

ble ; on lui fit prendre encore de l'Eau-de-vie camphrée qui continua à le ranimer : il se calma ensuite, & le Chirurgien ayant regardé son état comme étant l'effet de la maladie qu'on appelle vulgairement *le plomb*, décida de l'envoyer à l'Hôpital de la Charité, ce qu'on fit aussi-tôt qu'il put être transporté, & quelques jours après il en sortit parfaitement guéri.

XXI. *Le 18 Octobre 1773, à 5 heures du soir.*

La nommée *Françoise* LAFAYE, Domestique de la Femme *Lavoine*, Blanchisseuse, portant une hotte chargée de linge, & passant sur la planche qui conduit aux bateaux à lessive, sous la première arche du Pont de la Tournelle, tomba dans la Rivière. La Sentinelle en faction sur le Pont l'ayant vue, siffla pour avoir du secours : quelques Particuliers y coururent aussi-tôt & la repêchèrent ; mais, comme elle n'avoit pas tout-à-fait perdu la connoissance, portée au Corps-de-Garde, il ne fut nécessaire que de la déshabiller pour la sécher & la réchauffer ; &, après qu'elle eût bu un peu d'Eau-

de-vie, elle fut reconduite chez ſa Maîtreſſe par les Femmes qui l'avoient ſecourue.

XXII. *Le 29 Décembre* 1773.

Le nommé *Louis* BALLEU, Pêcheur de ſable, travaillant ſur la Rivière, entre le Pont-neuf & le Pont-Royal, manqua un coup de croc pour ſe démarrer, & tomba dans l'eau près du Pont-Royal; il fut entraîné par le courant vers un grand bateau au port de la Galliote, ſous lequel il ſe ſeroit vraiſemblablement noyé, ſi le nommé *Barrache*, Marinier, connu par ſon zèle & ſon intrépidité, n'eût entrepris d'aller à ſon ſecours; ce qu'il fit en courant de bateau en bateau, & en s'élançant dans un autre bachot qu'il avoit exprès lâché devant lui, par ce moyen il fut à portée d'atteindre avec un croc le malheureux dont les forces ſe perdoient, ainſi que la tête; mais, comme il a été repêché à propos, (car deux minutes plus tard il ſe ſeroit trouvé engagé ſous le grand bateau, d'où il auroit été difficile de le tirer) il n'a eu beſoin, arrivé au Corps-de-Garde, que d'être déshabillé, eſſuyé

& réchauffé, & un peu d'Eau-de-vie qu'on lui a donné à boire, l'a mis en état de se r'habiller & de s'en aller peu de temps après.

ON a sans doute remarqué dans ces détails quelques faits peu importants relativement aux secours administrés; mais on se fait un devoir de les rapporter tous, & de n'en omettre aucun, parce qu'on s'est engagé à faire mention de toutes les Personnes qui seroient tombées dans la Rivière, & qu'on auroit secourues de quelque manière que ce fût. Au surplus tous ces faits parlent toujours en faveur de l'Etablissement; car il est aussi avantageux à l'Humanité d'empêcher une personne de se noyer, que de la rappeller à la vie lorsqu'elle s'est noyée; & la VILLE DE PARIS dispense également les récompenses dans l'un & l'autre cas.

SECONDE CLASSE.

NOYÉS qui ont éprouvé les ſecours ſans ſuccès. Raiſons plauſibles déduites de l'état de pluſieurs Noyés, leſquelles font préſumer que les ſuccès n'ont pu avoir lieu, au moins à l'égard de quelques-uns.

I. *Le 29 Juin 1773, à 2 heures de relevée.*

Le nommé *Zacharie-Claude* GARNIER, Compagnon-Menuiſier, conduiſant un radeau ſur le baſſin du Coliſée, eſt tombé dans l'eau, où il eſt reſté environ une demi-heure ſans ſecours. (on obſerve qu'il ne s'eſt point débattu en tombant, & qu'il a été au fond ſans reparoître) Il ne fut repêché qu'après environ une demi-heure de ſubmerſion. Alors on envoya chercher la Boîte-Entrepôt du Corps-de-Garde de la Conférence; &, juſqu'à ſon arrivée on s'étoit peu occupé de le ſecourir. La Boîte venue, on mit en jeu tous les ſecours qu'elle renfermoit, & on les pratiqua pendant trois heures ſans ſuccès.

II. *Le 7 Août 1773, à 10 heures du matin.*

Le nommé *Pierre-Robert GAUDELET*, Me Couvreur, âgé de dix-neuf ans, ſe baignant dans l'Iſle Merdeuſe, & s'étant trop avancé dans la Rivière, où il étoit déja depuis long-temps, fut entraîné dans un précipice où il ſe noya. Quelqu'un qui s'en étoit apperçu, cria au ſecours ; mais, comme c'étoit l'heure du déjeûner, les Bateliers ne ſe trouvèrent pas dans ce moment à leur bateau de garde, & il ſe paſſa quelque temps pour les avertir ; enfin, arrivés, on leur indiqua l'endroit où le Noyé étoit reſté : ils s'y tranſportèrent avec des crocs ; &, après l'avoir manqué trois fois, ils vinrent à bout, à la quatriéme, de le tirer hors de l'eau ; mais alors il s'étoit déja écoulé plus d'une heure depuis ſa ſubmerſion. On le porta précipitamment au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, d'où il fut transféré dans une chambre à la Triperie. On ne négligea aucun des ſecours indiqués, & on les pratiqua conſtamment pendant plus de quatre heures, ſans qu'on

apperçut le moindre changement ; il eut ſeulement un écoulement conſidérable de ſang par le nez & par la bouche, il en rendit auſſi par le fondement ; enfin, voyant que, loin de reprendre de la chaleur, il devenoit de plus en plus froid, & que ſon viſage étoit violet, il fut abandonné comme ſans reſſource. Réclamé par ſa famille, on le fit enterrer ; mais on apprit d'elle des circonſtances qui firent ceſſer l'étonnement où l'on étoit de n'avoir eu aucun ſuccès.

Ce Jeune-Homme étoit ce jour-là de frérie ; il étoit ſujet à de fréquents & abondants ſaignements de nez (le Procès-Verbal du Commiſſaire déclare avoir trouvé dans ſes poches un mouchoir tout ſanglant.) Il avoit commencé la journée par un ample déjeûner ; il avoit quitté ſa compagnie pour aller ſe baigner, & il devoit la rejoindre pour continuer juſqu'au ſoir à ſe divertir.

Une ſemblable préparation ne fut jamais favorable aux bains ; auſſi le Jeune-Homme en fut il la victime ; & il ne paroît pas étonnant que le ſang qui abondoit chez lui ſe ſoit porté à

la tête, & lui ait occaſionné la mort. De plus, la ſaignée qui a été tentée au bras ſans fournir de ſang, & qui a été le dernier moyen, employé trop tard, auroit dû être pratiquée à la jugulaire, peut-être même auroit-elle été utile ſi on y eût eu recours dans les premiers inſtants, immédiatement avant ou après les ſecouſſes, les frictions & l'inſufflation.

Il avoit quatre trous de croc aſſez profonds, qu'on lui avoit faits au ventre en le repêchant.

III. *Le* 18 *Août* 1773, *à* 6 *heures du matin.*

Le nommé *Dominique* BRACQUIN, âge de 13 ans, voulant éventer la queue d'un train pour paſſer un bachot, tomba dans la Rivière au Port de la Grenouillère, & ſe trouva engagé aſſez avant ſous les trains qui étoient au Port. Pluſieurs Perſonnes qui l'avoient vu tomber, ſe mirent auſſitôt en devoir de le retirer; mais, comme il fallut déranger pluſieurs trains de bois, parce qu'on l'avoit déja cherché en vain ailleurs, il ſe paſſa un temps conſidérable, & il ne fut

repêché qu'après plus d'une grande demi-heure de ſubmerſion.

Porté au Corps-de-Garde, on lui adminiſtra tous les ſecours indiqués pendant pluſieurs heures; mais ils furent ſans ſuccès.

IV. *Le* 26 *Septembre* 1773, *à* 7 *heures du ſoir.*

Le nommé *Jean* LANGLOIS, âgé de 8 ans, jouant dans un bachot vis-à-vis du Pavillon de l'Arſenal, tomba dans la Rivière. La Sentinelle s'en étant apperçu, en avertit auſſi-tôt: il ne fut cependant repêché qu'après une grande demi-heure de ſubmerſion. Porté au Corps-de-Garde, les ſecours indiqués lui ont été ſucceſſivement adminiſtrés, la ſaignée à la jugulaire n'a pas été oubliée; &, quoique le ſang en ſoit ſorti avec beaucoup de facilité & comme ſi l'Enfant eût été vivant, elle n'a cependant pas eu plus de ſuccès que les autres moyens, auxquels on en a ajouté un nouveau qui n'eſt pas uſité, mais qui n'eſt pas non plus à rejetter. Voyant l'inefficacité des ſecours ordinaires, on fit chauffer du ſable dans lequel on coucha l'Enfant; mais ce

moyen ne fut pas plus heureux que les précédents. Enfin ayant été jugé mort, il fut abandonné.

On obſerve ici que la ſaignée n'eſt pas toujours indiſpenſable : elle peut être très-utile dans bien des cas, mais elle peut être auſſi très-contraire dans d'autres ; & il eſt poſſible que les Enfants ſoient dans le cas de l'exception: d'ailleurs elle doit être faite avec beaucoup de circonſpection ; car, ſi elle n'eſt pas adminiſtrée à propos, ou ſi on la fait trop copieuſe, elle doit diminuer les forces du Noyé, & par cette raiſon, rendre les autres ſecours plus ou moins impuiſſants.

V. *Le 22 Octobre 1773, à 7 heures du ſoir.*

Une Femme inconnue, dont on ne ſçavoit pas le temps de la ſubmerſion, a été rencontrée flottante ſur l'eau, près de la Rapée. Amenée à bord, elle a été examinée; &, parce qu'elle paroiſſoit avoir encore un peu de chaleur, & que ſes membres étoient flexibles, on a cru devoir tenter de lui adminiſtrer les ſecours ; mais ils ont été ſans effet. Comme on n'a trouvé

ſur elle aucun renſeignement, & que perſonne ne s'eſt préſenté pour la réclamer, elle a été portée à la baſſe Géole du Châtelet.

VI. *Le* 28 *Octobre* 1773, *à* 2 *heures de relevée.*

Le nommé *S. Louis*, Soldat Invalide, âgé de 55 ans, étant dans un bateau à l'Iſle des Cygnes, ſe jetta dans la Rivière. Pluſieurs Mariniers l'ayant vu, coururent ſur le champ à ſon ſecours; mais ils ne purent le repêcher qu'après environ un quart-d'heure de ſubmerſion. Porté au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, on lui adminiſtra tous les ſecours indiqués pendant pluſieurs heures: aucun n'ayant réuſſi, il fut porté à la baſſe Géole du Châtelet.

VII. *Le* 8 *Novembre* 1773, *à* 8 *heures du matin.*

Un Particulier inconnu, dont on ignoroit le temps de la ſubmerſion, n'ayant ſur lui aucun renſeignement, ſinon une lettre décachetée, adreſſée à Bordeaux, a été trouvé dans l'abreuvoir du Quai de l'Ecole. Porté au

Corps-de-Garde, la flexibilité de ſes membres, & la couleur naturelle de ſon viſage déterminèrent à mettre en uſage tous les ſecours indiqués ; mais à peine les eut-on commencé, que ſes membres ſe roidirent & que ſes couleurs diſparurent : il devint violet. Malgré ces accidents, qui auroient dû faire tout ſuſpendre, on continua avec ardeur pendant plus de deux heures, juſqu'à ce qu'un Chirurgien qui avoit été requis, ayant jugé qu'il étoit ſans reſſource, conſeilla de l'abandonner.

On trouva cet Homme coëffé d'un double bonnet de coton, retenu par un ruban, qu'il avoit entièrement rabattu ſur ſes yeux. Il eſt vraiſemblable qu'il s'étoit jetté à l'eau dans l'intention de ſe détruire.

TROISIÉME CLASSE.

NOYÉS jugés morts, ſur leſquels on n'a fait aucune tentative pour les rappeller à la vie. Obſervations ſur le défaut de confiance dans les ſecours indiqués, qui, s'ils euſſent été pratiqués à propos, auroient pu être utiles à quelques-uns.

Le 19 *Juillet* 1773, *à* 6 *heures après midi.*

La Femme du nommé *BIZET*, Garçon-Maréchal, elle Blanchiſſeuſe, demeurant rue du Fauxbourg S. Lazare, près de la Barrière, deſcend, vers les deux heures après midi, dans la cour de la maiſon où elle loge; elle laiſſe dans ſa chambre une petite Fille âgée de 25 mois, laquelle étoit habituée à jouer & à ſe trouver toute ſeule. Après environ un quart-d'heure d'abſence, cette Femme remonte dans ſa chambre, où, en entrant, elle a la douleur de voir ſon Enfant noyée dans un baquet, dans lequel il y avoit environ trois ſeaux d'eau. Effrayée & interdite à ce ſpectacle, elle court pour appeller ſes voiſins, qui, arrivés, retirent auſſi-tôt

l'Enfant du baquet. Il étoit ſans mouvement ni connoiſſance ; mais ſon pouls étoit ſenſible ; ſon cœur palpitoit encore, & les couleurs de ſon viſage n'étoient point altérées. Quelqu'un, qui n'en ſçavoit pas davantage, croyant bien faire, prit cet Enfant & le ſuſpendit par les pieds, dans l'intention de lui faire rejetter l'eau qu'il pretendoit que la petite Fille avoit avalée & qui l'avoit étouffée ; & que, ſi on pouvoit la lui faire rejetter, elle ſeroit ſauvée. Mais cette épreuve n'eut aucun ſuccès. Enſuite on l'eſſuya, en la frottant avec des ſerviettes chaudes ; on lui mit dans la bouche deux cuillerées d'Eau vulnéraire mêlée avec une cuillerée d'Eau-de-Méliſſe ſpiritueuſe : tout cela n'opéra pas le plus petit changement à l'état de l'Enfant. Alors le ſieur Marchant, Aubergiſte du voiſinage, inſtruit de cet événement, s'étant tranſporté dans la maiſon, ſe ſervit d'un tuyau de pipe, & lui ſouffla dans le fondement pour lui introduire de l'air chaud dans les inteſtins. Pendant cette opération, l'Enfant rendit de l'eau par la bouche ; mais ſon état paroiſſoit toujours auſſi fâcheux, & ne laiſſoit en-

trevoir aucun eſpoir de la réchapper: enfin, après environ quatre heures de ces tentatives mal faites, l'Enfant n'ayant plus ni pulſation ni palpitation, on détermina le Père, qui étoit accouru, à porter ſa petite Fille au Corps-de-Garde du Port au Bled pour lui faire adminiſtrer les ſecours reconnus utiles aux Noyés; mais on avoit perdu quatre heures d'un temps précieux; &, à ſix heures, lorſque le Père arriva avec ſon Enfant, le Sergent du Corps-de-Garde fit auſſi-tôt avertir un Commiſſaire de Police de l'Hôtel-de-Ville, qui, ayant entendu le récit du Père, & après avoir conſidéré l'Enfant, jugea qu'il étoit ſans reſſource, & que ce ſeroit en vain qu'on feroit de nouvelles tentatives. En conſéquence on renvoya le Père avec ſa petite Fille pour la faire enterrer.

On obſerve 1° que l'Enfant donnant encore des ſignes de vie, puiſque le pouls & le cœur battoient lorſqu'on la retira du baquet, il étoit naturel de croire que les ſecours bien adminiſtrés lui auroient été ſalutaires.

2° Que la ſuſpenſion par les pieds lui a vraiſemblablement été funeſte.

3° Que, ſi au lieu de la pendre par les pieds, on eût eu l'attention, après l'avoir eſſuyée, frottée & couchée dans un lit baſſiné, de lui ſouffler dans la bouche pour lui introduire de l'air chaud dans les poumons, ce ſeul moyen auroit peut-être été ſuffiſant pour la mettre en état de recevoir les autres ſecours, tels que la Fumigation de Tabac par le fondement, l'Emétique, &c. &c.

4° Que, quoique l'Enfant parût déſeſpérée lorſqu'on l'a portée au Corps-de-Garde, on auroit dû cependant tenter de lui donner les ſecours indiqués en pareil cas.

5° Enfin qu'on ne devoit pas la juger morte ſans auparavant avoir requis un Médecin ou un Chirurgien.

On ſe contentera de rapporter cet exemple de la troiſiéme Claſſe, auquel on a ajouté un détail circonſtancié, parce qu'on l'a cru ſuſceptible des obſervations qui ont été faites; & l'on en profite pour avertir que la ſuſpenſion par les pieds eſt un moyen qui ne peut être que très-préjudiciable, & qu'on doit éviter avec le plus grand ſoin de le mettre en uſage. Au reſte, le Bureau de

la VILLE, prévenu de cet abus funeſte, & déterminé à en faire un article de défenſe dans le premier Avis qu'on publiera, ſe propoſe de proſcrire, dans les cas de Noyés, la ſuſpenſion par les pieds, ainſi que le roulement dans un tonneau défoncé, en démontrant les inconvénients qui peuvent réſulter de ces deux moyens dangereux.

A l'égard des autres Noyés morts, dont on a les Procès-Verbaux au nombre de vingt, ils occuperont peu de place dans ce détail; la plûpart n'ayant pas été reconnus, & tous ayant été repêchés trop long-temps après leur ſubmerſion, pour qu'on ait pu ſe flatter de les rappeller à la vie par les ſecours qu'on leur auroit adminiſtrés; c'eſt pourquoi on ne leur en a donné aucuns. On ſe contentera dans cette mention de dire:

Qu'en *Avril* 1773, on a retiré de la Seine deux Noyés morts, dont l'un s'étoit jetté par-deſſus le Parapet de l'Iſle S. Louis dans la Rivière, & s'étoit fracaſſé la tête & les membres en tombant ſur un bateau, & enſuite dans l'eau.

L'autre n'a pas été connu.

En *Mai*, deux qu'on n'a jamais pu connoître.

En *Juillet*, cinq inconnus, excepté la petite Fille dont on a rapporté les circonſtances de la ſubmerſion.

En *Août*, ſept, dont deux ſeulement ont été reconnus pour s'être noyés la veille; les cinq autres ſont reſtés ignorés, & on n'a tenté de ſecourir ni les uns ni les autres.

En *Septembre*, un Soldat Suiſſe, reconnu à l'étiquette de ſon chapeau pour être de la Colonelle; & noyé de la veille.

Et le cadavre d'une Femme non connue.

En *Octobre*, Un qui n'avoit été repêché que neuf jours après ſa ſubmerſion volontaire.

En *Novembre*, un qui n'a été repêché que plus de 24 heures après ſa ſubmerſion.

Ce qui fait un total de 21 Perſonnes, en y comprenant la petite Fille dont on a fait mention dans le premier article de cette troiſiéme Claſſe.

DÉTAIL

Concernant les NOYÉS *dans les Provinces de France, dont les Rapports nous ont été envoyés.*

I. *Du Duché de la Vrillière.*

LE DUCHÉ de la Vrillière, dans l'Orléanois, nous fournit un article intéreſſant, dont nous allons rendre compte, en rapportant le Procès-Verbal qui en a été fait par un Chirurgien de ce Duché.

Et, pour ne rien omettre de ce qui pourroit tendre à l'avantage & à la perfection de cet Etabliſſement, nous tranſcrirons en entier un Mémoire que nous a adreſſé M. Salmon, Chirurgien-Major du Régiment de la Rochefoucauld, Dragons; il contient des obſervations importantes, qui peuvent être utiles; & on y ajoutera quelques réflexions qui en ſont la ſuite.

PROCÈS-VERBAL fait par un Chirurgien du Duché de la Vrillière.

L'AN mil ſept-cent ſoixante-treize, le

onziéme jour d'Août, ſur les ſix heures du ſoir, moi, Maître Chirurgien de la Vrillière & autres lieux : A la requiſition de la Femme d'*Antoine Moireau*, Compagnon-Marinier, originaire dudit lieu, y demeurant, au Port dudit, je me ſuis tranſporté chez ledit, où j'ai trouvé ſon Fils, âgé de 12 ans, que l'on venoit de tirer de l'eau, après y avoir été environ un quart-d'heure au fond de 7 à 8 pieds d'eau : il avoit les ſignes des Noyés ordinaires ; toutes les parties de ſon corps étoient tendues & froides, & ſa gorge extrêmement enflée ; ce qui m'a empêché de pouvoir le ſaigner à la jugulaire : ayant remis le Malade au lit où je le trouvai, je lui ai ſoufflé de l'air dans la bouche, en lui ſerrant les narines, tel qu'il eſt indiqué ; je lui ai préſenté de l'eſprit de Sel-Ammoniac ſous le nez, à diverſes repriſes ; je lui en ai même introduit un peu dans le nez, ce qui lui a donné un peu de mouvement ; j'ai eſſayé de lui faire avaler une demi-cuillerée d'Eau-de-vie camphrée ; ce qu'il a fait avec beaucoup de peine & à diverſes repriſes ; il n'a pas eu plûtôt avalé, qu'il a redonné de nouveaux ſignes de vie ;

j'ai continué les frictions ſur diverſes parties de ſon corps, & lui ai fait prendre la moitié de la doſe de l'Emétique, & de temps en temps un peu d'Eau de-vie camphrée: le Malade étant revenu un peu, il a éprouvé des nauſées qui m'ont fait juger que le vomiſſement alloit ſuivre; ce qui a pris au bout d'une heure, & a duré pendant 18 heures; pendant lequel temps il a eu la fiévre, & a rendu des flegmes plus de 3 pintes: il a été deux jours après en auſſi bonne ſanté qu'auparavant. Les Fumigations m'ont paru inutiles, en ce que je n'ai pu les mettre en œuvre dans les premiers inſtants, parce qu'il n'y avoit point de feu dans la maiſon, ni le temps d'en chercher: j'ai trouvé le Malade un peu mieux, ce qui m'a engagé à continuer mes premiers ſoins: lequel, ſans ces ſecours, ſeroit péri, tel que j'en peux juger par les différens Noyés que j'ai vus, même dans ce pays; ce que je certifie véritable. En foi de quoi j'ai donné ce préſent état, à la Vrillière, ce 31 Août 1773. *Signé*, LIGER.

II. *De Condé en Brie, le 6 Juin 1773, à 6 heures du soir.*

Un Enfant de 8 à 9 ans, fils de *Charles* TISON, Manouvrier, étant sur le bord de la Rivière du Surmelin, dans un endroit où elle est très-profonde & où elle est traversée par une piéce de bois qui tient lieu de pont pour la passer, proposa à deux autres Enfants, l'un de cinq ans & demi, fils d'*Etienne* CAILLE, & l'autre de quatre ans & demi, fils d'*Henri* LEFÉVRE, de les faire passer de l'autre côté; ce qu'il fit heureusement à l'égard de *Caille*; mais, *Lefévre* n'ayant osé le suivre, *Tison* revint sur ses pas, & ayant pris *Lefévre* entre ses bras, il risqua de le passer; mais il étoit à peine au milieu du pont, qu'il chancela; ils tombèrent tous les deux, & se noyèrent. Comme personne ne les avoit vus, on ne put les secourir dans le moment, & ce ne fut qu'environ une heure après leur submersion, qu'un Meûnier, ayant rencontré *Caille* qui pleuroit, lui en demanda la cause, & l'Enfant lui apprit ce qui venoit d'arriver. Aussi-tôt le Meûnier courut à l'endroit indiqué par *Caille*; après

quelque temps de recherche, il trouva *Tiſon* ſans connoiſſance ni mouvement, dont le viſage n'étoit pas défiguré, & qui avoit conſervé ſon coloris naturel. (L'autre n'a pu être repêché.) A l'inſtant on le ſuſpendit par les pieds ; on tâcha de le réchauffer, en le frottant & lui battant dans les mains ; &, pendant qu'on le tourmentoit ainſi, on s'apperçut que ſon cœur palpitoit ; mais, comme on ne lui adminiſtra aucun autre ſecours, on l'abandonna comme mort, dès qu'on ceſſa de lui ſentir des palpitations.

Nota. Il eſt encore vraiſemblable que la ſuſpenſion par les pieds a été préjudiciable dans le cas qu'on vient de rapporter ; c'eſt pourquoi on ne peut trop ſe hâter de condamner ce moyen & de le déclarer abuſif & funeſte.

III. *De S. Malo, le* 30 *Juillet* 1773.

Le 30 du mois de Juillet 1773, un bateau fut renverſé par un coup de vent, dans la rivière de Rance en Bretagne, à deux lieues de S. Malo. De ſept Perſonnes qui s'y étoient embarquées, deux ont été noyées, & les cinq autres ſe ſont ſauvées avec beaucoup de peine.

Cet accident avoit été précédé d'un autre encore plus funeste. Depuis un temps immémorial, les Bergers baignent, en Bretagne & dans d'autres Provinces, leurs troupeaux dans la Mer, dans les Lacs ou dans les Rivières, la veille de S. Jean; prétendant les préserver de la gale & d'autres maladies. Ce jour-là, un jeune Garçon & quatre jeunes Filles, dont la plus âgée n'avoit que 16 ans, conduisirent leurs moutons dans la rivière d'Arguenon, à quelques lieues de S. Malo. Après les avoir lavés, ils se défièrent à qui avanceroit le plus dans l'eau, & y entrèrent sans faire attention à la rapidité du courant, occasionnée par le reflux de la Mer. Ils furent victimes de leur imprudence. La première de ces Filles qui marchoient en file, se sentant enlevée par les eaux, saisit la seconde par la main; celle ci la troisiéme qui se prit à la quatriéme; de sorte qu'elles furent en un instant entraînées dans la Mer. Le Jeune-Homme, après avoir lutté long-temps contre le courant, parvint au rivage. Une heure après, on trouva les quatre Filles; &, suivant un ancien usage que l'expérience auroit dû proscrire, & contre

lequel les gens de l'Art ſe ſont ſi ſouvent élevés, on leur mit la tête en bas pour leur faire rendre l'eau qu'elles n'avoient pas avalée, & on les tranſporta enſuite chez leurs Parents, qui les firent enterrer le lendemain. Si on leur avoit adminiſtré les ſecours établis par la VILLE DE PARIS, on les auroit peut-être rappellées à la vie. On ne ſçauroit trop recommander aux habitants des lieux voiſins de la Mer & des Rivières, de ſe procurer les inſtructions & les moyens néceſſaires pour l'adminiſtration des remédes ſi heureuſement éprouvés.

IV. *De Saumur en Anjou, le 5 Août 1773.*

LETTRE de M. Salmon, Chirurgien-Major du Régiment de la Rochefoucauld-Dragons.

MONSIEUR,

Rien n'étoit ſi néceſſaire que de perfectionner les moyens de rappeller à la vie cette multitude de victimes infortunées qui avoient le malheur de périr journellement ſous les eaux, faute d'en être tirées promptement, ou, d'autres

fois, pour n'avoir pas été ſecourues méthodiquement, vû l'ignorance de ceux qui étoient les premiers témoins de leur ſort; & qui n'étant que peu, & ſouvent point du tout, capables de leur adminiſtrer les remédes propres à leur état, ne tiroient aucun parti du reſte de vie qu'il étoit poſſible de faire valoir en pareil cas.

Le bien de l'humanité n'ayant plus rien à deſirer ſur le choix des remédes, connus ſpécifiques pour reſſuſciter (ſi on oſe le dire) ceux qu'on auroit enterrés jadis, ſans crainte de ſe tromper, ſur l'apparence d'une mort certaine, que l'on caractériſoit trop aiſément; on ne pouvoit mieux faire que d'établir dans la Capitale autant de Boîtes contenant les ſecours néceſſaires, qu'il y avoit d'endroits à portée de recevoir à l'inſtant les Noyés que l'on retire journellement de la Seine. L'Etabliſſement de ces moyens éterniſera à jamais la mémoire de la Préſidence de M. DE LA MICHODIÈRE: on ne peut en voir de plus grands témoignages que dans l'empreſſement de quantité de Villes de Province pour ſe procurer leſdites Boîtes avec toutes les choſes propoſées

par l'*Avis* du Bureau de la VILLE DE PARIS.

Déja le Régiment de la Rochefoucaud, Dragons, en garniſon à Saumur en Anjou, s'en trouve muni par les ſoins & la bienveillance de ſon Colonel M. le Duc de LIANCOURT, qui, l'ayant fait dépoſer au Corps de Garde des Caſernes le plus à portée de la rivière de Loire, a donné des ordres précis pour en faire ſecourir à l'inſtant ceux qui auront le malheur de ſe noyer à l'avenir.

Une occaſion de m'en ſervir me fit faire une obſervation qui m'a paru très-intéreſſante : c'eſt dans ces vues que je crois devoir la communiquer. Voici de quoi il eſt queſtion.

Une Fille du ſieur *Laſouche*, Fondeur en cuivre à Saumur, âgée de 19 ans, née forte & robuſte, ſe noya dans la Loire le 15 *Juillet* dernier, vers les 5 heures du matin, & ne fut retirée de l'eau qu'après quatre heures & demie depuis ſon accident : de ſuite elle fut portée chez ſon Père, où un Médecin & un Chirurgien de ladite Ville ſe trouvèrent pour lui donner les ſecours qu'ils crurent néceſſaires ; la ſaignée de la gorge fut pratiquée à l'inſtant,

& le Chirurgien en tira trois palettes de ſang qui vint en arcade ; pendant le temps de cette ſaignée, on fit chauffer une aſſez grande quantité de cendres pour lui ſervir de coucher, & la couvrir de même. Une heure & demie s'étoit déja écoulée depuis que cette Fille étoit retrouvée, lorſque j'appris ſon accident ; &, ſans ſçavoir ſi elle avoit été ſecourue, ou non, je me fis conduire où l'on me dit qu'elle avoit été dépoſée, & dans le même inſtant on m'apporta la Boîte contenant les choſes néceſſaires pour rappeller les Noyés à la vie. Entré dans cette maiſon, on me rendit compte des faits énoncés, qui me firent croire que cette Fille n'étoit point morte lorſque la ſaignée fut faite, vû le jet de ſang ſorti avec vigueur & qui s'étoit ſoutenu conſtamment pendant tout le temps de l'opération ; de plus je reconnus avec plaiſir la flexibilité des membres qui exiſtoit encore; mais, ayant obſervé que les perſonnes choiſies pour diriger les ſecours indiqués en pareil cas avoient malheureuſement donné une ſituation contraire aux reſſources que la Nature avoit laiſſé entrevoir, attendu

que

que cette Fille étoit couchée ſur le dos, ayant la tête très-baſſe & même renverſée en arrière, ſans que l'on ait pris le ſoin d'arrêter l'écoulement du ſang de la veine jugulaire qui ſuintoit continuellement depuis plus d'une heure que la ſaignée étoit finie : toutes ces remarques me firent preſque entièrement déſeſpérer du ſuccès des nouveaux moyens que j'allois employer, quoique très-indiqués ; ce qui ne ſe trouva que trop véritable, après les avoir mis en œuvre, ſans interruption, pendant plus de trois heures.

En effet, tel égard que l'on ait pu avoir à la flexibilité des membres & au jet du ſang qui s'étoit ſoutenu pendant tout le temps de la ſaignée, qui prouvoient une circulation encore exiſtante, & d'autant plus certaine, que cette ſaignée avoit été faite ſans aucune ligature autour du col, il eſt ſûr que la mauvaiſe poſition où cette Fille reſta long-temps auroit ſeule été ſuffiſante pour anéantir le reſte de vie qui a paru exiſter chez elle. Perſonne n'en pourra douter, lorſqu'on ſe rappellera l'impoſſibilité de l'inſpiration & de l'expiration de l'air dans les pou-

mons, ſi un Noyé, déja ſuffoqué, ſe trouve dans une poſition déſavantageuſe à ſon état. Mais que ne peut-on pas dire de l'inatention à n'avoir pas arrêté le ſang de cette jugulaire ouverte & qui ne ceſſa de couler juſqu'à mon arrivée, c'eſt à-dire, pendant près d'une heure & demie? Outre que je mis de ſuite en uſage toutes les reſſources indiquées ſuivant l'Imprimé joint à la Boîte, je n'eus rien de plus preſſé que d'arrêter le ſang de cette ſaignée. Mais voici ce que je crois devoir faire obſerver en pareil cas.

En convenant que la ſaignée de la gorge eſt preſque toujours indiquée chez les Noyés, je dis qu'il eſt de la plus grande néceſſité d'empêcher l'écoulement du ſang quand elle eſt faite; un chacun en eſt perſuadé; mais je crois devoir faire obſerver qu'il ſeroit dangereux de ſe ſervir du bandage circulaire & uſité en pareil cas, ainſi que de la compreſſe qu'on applique ſur le vaiſſeau ouvert, leſquels ne peuvent que contribuer à intercepter le retour du ſang des deux jugulaires; retour qui eſt un des premiers moyens qu'on doit chercher à rétablir pour dégorger

les vaiſſeaux du cerveau, & ſans lequel la connoiſſance ne peut être rétablie.

Le danger de ce bandage étant démontré, il eſt queſtion d'y ſuppléer par une autre méthode où la compreſſion des vaiſſeaux n'aura pas lieu ; je crois pouvoir en propoſer deux qui me paroiſſent remplir également cette indication.

Dans la première, je voudrois qu'on arrêtât le ſang après la ſaignée avec un morceau de veſſie de Carpe ; elle ſe garde fort long-temps quand elle eſt deſſéché, en voici l'uſage : dès que le vaiſſeau eſt ouvert, tandis que le ſang coule, on coupera un morceau de cette veſſie, large en rondeur comme une vieille piéce de 12 ſols ; on la fera tremper dans de l'eau ordinaire juſqu'à ce que la ſaignée ſoit achevée ; ce temps ſuffit pour ramollir & pénétrer cette pellicule ; pour lors, après avoir eſſuyé le ſang qui peut avoir bavé autour de l'ouverture, on réunit les lévres de l'inciſion & on applique deſſus cette veſſie qui s'y colle auſſi-tôt, ſur-tout ſi on a ſoin de l'y aſſujettir avec le côté d'une main un peu chaude qui la deſſéche à l'inſtant.

Je ne prétends pas donner ceci comme une nouveauté dont on pourroit douter de l'effet ; il y a plus de 15 ans que les *Mercures* l'ont annoncé, & il y a autant de temps que je l'ai pratiqué avec ſuccès pour la ſaignée du bras, ſans avoir eu aucunement beſoin de bande. Je ne vois pas d'occaſion où l'on puiſſe s'en ſervir plus utilement que pour le cas où je le propoſe.

Dans la ſeconde, ſuppoſant qu'on manquât de la veſſie propoſée, quel inconvénient y auroit-il de ſe ſervir de la méthode employée par les Maréchaux pour arrêter le ſang des ſaignées qu'ils font tous les jours aux chevaux ? Ce moyen très-ſimple rempliroit toutes nos indications ſans aucun danger ; je le crois aſſez connu pour être diſpenſé d'en faire le détail.

Enfin, ſuppoſant que l'on n'ait pas toujours la ſatisfaction de rappeller à la vie tous les Noyés pour leſquels on s'emploie avec ardeur, il eſt au moins ſatisfaiſant de n'avoir rien à ſe reprocher, quand on a mis en œuvre toutes les reſſources indiquées, ſur-tout lorſqu'elles ſont exemptes de reproches & d'effets qui ne ſont pas nuiſibles.

Le deſir de contribuer à la conſervation des Hommes, m'a déterminé à vous adreſſer ce Mémoire ; je ſouhaite qu'il puiſſe mériter l'attention & l'approbation des Gens de l'Art : permettez qu'il me ſerve d'occaſion pour vous aſſurer que j'ai l'honneur d'être avec reſpect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

SALMON, Maître-ès-Arts, & Chirurgien-Major du Régiment de la Rochefoucauld, Dragons, en garniſon à Saumur.

CES OBSERVATIONS communiquées par M. *Salmon*, paroiſſent mériter attention, & préſenter des remarques intéreſſantes, quoique les tentatives n'aient pas été ſuivies de ſuccès.

La Fille du ſieur *Laſouche*, noyée le 15 Juillet, n'eſt repêchée que quatre heures & demie après ſa ſubmerſion ; portée chez ſon Père, un Médecin & un Chirurgien lui donnent les ſecours qu'ils croient néceſſaires. La ſaignée de la gorge eſt pratiquée à l'inſtant, & le Chirurgien en tire trois palettes de ſang

qui vient en arcade ; pendant ce temps on fait chauffer une assez grande quantité de cendres pour lui servir de coucher & la couvrir de même ; une heure & demie s'étoit déja écoulée depuis qu'elle étoit retirée de l'eau, lorsque M. *Salmon* la vit : la force avec laquelle le sang étoit sorti pendant la saignée & la flexibilité des membres qui existoit encore lui firent d'abord présumer que cette Fille n'étoit pas morte lorsqu'on l'a retirée de l'eau ; mais la situation sur le dos avec la tête très-basse & même renversée en arriére, & de plus le suintement continuel du sang de la veine jugulaire, qu'on avoit négligé d'arrêter depuis plus d'une heure que la saignée étoit finie, lui firent désespérer du succès des nouveaux moyens qu'il alloit employer, quoique très-indiqués & mis en œuvre sans interruption pendant plus de trois heures.

La mauvaise position dans laquelle on a placé cette Fille, en rendant difficile le rétablissement de la respiration, & le défaut d'attention de ne pas arrêter le sang de la veine jugulaire ouverte, ont peut être contribué à éteindre un reste de vie que sembloient encore

annoncer la flexibilité des membres & le jet du ſang pendant la ſaignée.

Ces deux points méritent donc une attention particulière dans l'adminiſtration des ſecours qu'on donne aux Noyés ; mais le temps & l'uſage rendront par la ſuite plus certaine la manière de les adminiſtrer.

Dans le nombre des Noyés de Paris qu'on n'a pu ſauver l'année dernière, nous avons de même l'exemple d'un, auquel, après la ſaignée de la jugulaire, on a laiſſé couler une trop grande quantité de ſang ; & peut-être cette trop grande quantité de ſang perdu a-t-elle été la cauſe de ſa mort ; car, quoique l'écoulement de ce fluide, ſurtout quand il ſe fait lentement, ne doive pas être abſolument regardé comme un ſigne de vie, puiſqu'il a ſouvent lieu dans les cadavres lorſqu'on leur ouvre une veine peu de temps après la mort ; cependant il paroît prudent de ne pas tirer une trop grande quantité de ſang aux Noyés que l'on veut ſecourir, afin d'éviter de jetter trop vîte les vaiſſeaux dans un état de vacuité qui ne pourroit manquer d'être préjudiciable. Si l'on n'obtient pas les ſuccès deſirés, au

moins n'aura-t-on aucun reproche à ſe faire faute d'avoir pris toutes les précautions convenables. Au reſte, on peut conſulter le *Dictionnaire de Médecine* pag. 275 & ſuivantes du *Tom. II*, article *Apoplexie.*

M. *Salmon*, à qui l'on ne peut faire trop de remerciments, propoſe un moyen pour arrêter le ſang de la jugulaire lorſqu'on en a tiré une ſuffiſante quantité; ce moyen, que M. *Salmon* ne dit pas avoir imaginé, eſt d'autant plus utile, qu'en l'employant, il diſpenſe de ſe ſervir de compreſſes & de bandes qui occaſionnent néceſſairement une compreſſion qui peut devenir dangereuſe. La veſſie de Carpe annoncée pour cet uſage dans le *Mercure de France* depuis plus de 15 ans, & que M. *Salmon* a pratiquée depuis avec ſuccès, eſt le moyen qu'il propoſe.

Au défaut de veſſie de Carpe, ne pourroit-on pas ſuppléer par un morceau de taffetas d'Angleterre, pardeſſus lequel on appliqueroit un plus grand morceau de ſparadrap bien agglutinatif? Soit qu'on emploie l'un, ſoit qu'on donne la préférence à l'autre, c'eſt à MM. les Chirurgiens de s'en munir pour

pour en faire l'uſage convenable, & on les invite à le faire, pour le bien de l'Humanité.

---

*FAIT particulier rapporté dans ce Détail, à cauſe de l'analogie des moyens à employer pour ſecourir ceux qui ſe ſont trouvés expoſés aux vapeurs Moféti-ques *. Ces mêmes moyens, qui réuſiſ-ſent à l'égard des Noyés, pourroient être utilement tentés ſur la plus grande partie des Perſonnes frappées de mort ſubite.*

DANS le Détail des Noyés de l'année 1773 on a vu, *pag.* 60, qu'un Vui-dangeur curant un puits gâté & infecté par l'accident d'une foſſe d'aiſances qui s'y étoit vuidée, avoit reçu avec ſuc-

* *Moffette* (ou *Mouffette*) eſt une vapeur produite par la décompoſition du principe inflam-mable; c'eſt le phlogiſtique réduit en vapeur dans la braiſe allumée, ou dans la décompoſi-tion du *foie* de ſoufre.

C'eſt ce qu'on appelle *air fixe*. Voyez ce qu'en dit M. *Baumé*, Apothicaire, de l'Académie des Sciences, *Tom.* 3, *Janvier* 1774, *page* 16 *du Jour-nal de M. l'Abbé Rozier*. On y trouvera le précis d'un Mémoire que M. *Baumé* a lu dans une Séance de l'Académie des Sciences, dans lequel il rap-porte en entier le fait qui nous occupe.

cès les ſecours qu'on adminiſtre aux Noyés ; & on s'étoit propoſé de rapporter de ſuite un Fait arrivé chez MM. *Leſguillier*, rue des Lombards, à l'occaſion de vapeurs mofétiques concentrées dans une de leurs caves. (On ne connoît que trop les funeſtes effets qu'éprouvent ceux qui reſtent longtemps expoſés à de ſemblables vapeurs.) Mais pour ne pas déranger l'ordre des dates, on a mieux aimé en faire un article particulier ; il frappera d'autant plus, qu'il ſera ſeul ; peut-être y fera-t-on aſſez d'attention pour ne pas négliger par la ſuite de recourir, en pareil cas, aux moyens qu'on auroit pu employer dans celui-ci ; ils ont réuſſi dans d'autres circonſtances ſemblables, comme on le verra par le récit d'une cure opérée en Hollande ſur un Particulier trouvé & cru mort pour avoir paſſé la nuit dans une petite chambre où il s'étoit enfermé avec une poële de charbons allumés. On commencera par le fait concernant MM. *Leſguillier*, extrait d'un Mémoire de M. *Baumé*, Apothicaire, de l'Académie des Sciences de Paris.

» Le 28 Octobre 1773, ſur les 11 » heures du matin, M. *Leſguillier*, Fils,

» & un Garçon deſcendirent dans une » ſeconde cave, ſans lumière, parce » qu'elle ne pouvoit ſubſiſter allumée; » ils y alloient chercher des bouteilles » vuides placées dans le fond; ils fu- » rent ſuivis par un Chien-Loup de » moyenne taille*. Ces deux Perſonnes » ſe ſentirent étourdies preſqu'en même » temps; &, après environ 15 ſecon- » des, elles tâchèrent auſſi-tôt d'en ſor- » tir; mais, comme elles étoient étour- » dies, chancelantes, ſans force, & » dans un lieu obſcur, elles ne purent » gagner l'eſcalier aſſez promptement. » Le Garçon s'égara, & alla ſous l'eſ- » calier; M. *Leſguillier* tomba au bas » de l'eſcalier, mais doucement & ſans » ſe bleſſer. Quoiqu'il n'y eut que 12 » marches à monter pour ſortir du dan- » ger, il lui fut impoſſible d'aller plus » loin; il conſerva néanmoins pendant » 2 minutes aſſez de connoiſſance pour » ſentir l'horreur de ſa ſituation & celle » du Garçon. Il appella du ſecours, au- » tant qu'il le put, mais d'une voix foible » & tremblante: ſon Garçon, au contrai- » re, le fit d'une voix forte & effrayante.

* Il mourut auſſi-tôt qu'il ſe trouva dans l'Atmoſphère des vapeurs mofétiques.

» Celui-ci fit encore quelques pas, » manque de nouveau la direction de » l'eſcalier, & va tomber enfin à la ren- » verſe entre deux tonneaux d'eſſence » de térébenthine, où il périt ſuffoqué » dans cette ſituation. M. Leſguillier » dit qu'il entendit alors un bruit très- » fort, ſemblable à celui d'une poulie » qui tourneroit rapidement ; à ce bruit » ſuccéda auſſi-tôt un ſilence effrayant. » Les ſecours que ces infortunés de- » mandoient, ne leur furent point » donnés, parce qu'on n'entendoit pas » leurs cris, & qu'on ignoroit le lieu où » ils étoient, & leur terrible ſituation.

» M. *Leſguillier*, qui a échappé à la » mort, & de qui M. *Baumé* tient ce » détail, dit que, du moment de ſon » entrée dans cette cave juſqu'à celui » de la perte de ſa connoiſſance, il ne » s'eſt pas écoulé plus de deux minu- » tes. Pendant cet eſpace de temps, il » n'a reſſenti ni douleur ni oppreſſion. » A l'inſtant qu'il perdit connoiſſance, » il éprouva une ſituation des plus vo- » luptueuſes, un délire inexprimable ; » une douce rêverie occupoit agréable- » ment ſon imagination ; il goûtoit avec » plaiſir, à la porte du tombeau, une » ſatisfaction délicieuſe, abſolument

» exempte des horreurs que l'on a ordi-
» nairement de la mort. Il perdit enfin
» tout mouvement, tout ſentiment, &
» reſta dans cette dernière ſituation en-
» viron une heure & demie au pied de
» l'eſcalier.

» Ce ne fut qu'au moment du dîner
» qu'on s'apperçut de leur abſence, &
» la cave fut le dernier endroit où on
» les chercha, &c. &c. »

Le Jeune-Homme qui étoit deſcendu avec M. *Leſguillier*, ayant pénétré juſques dans le fond de la cave, s'étoit trouvé plus expoſé que M. *Leſguillier*; il avoit manqué la direction de l'eſcalier lorſqu'il voulut ſe ſauver, & il étoit reſté aſſez long-temps dans les vapeurs moſétiques pour ſubir le ſort cruel auquel il a ſuccombé. On le trouva à la renverſe entre deux tonneaux d'eſſence de térébenthine, la bouche à demi ouverte, une jambe ployée ſous un côté du corps, & diſpoſée comme pour ſe donner un point d'appui pour ſe relever; ſon viſage étoit vermeil & n'étoit point défait.

A l'égard de M. *Leſguillier*, il étoit couché ſur l'eſcalier un peu moins dans l'air moſétique, le viſage tourné vers

la terre, & la tête posée sur un de ses bras. Sa situation étoit bien moins gênante ; il avoit la bouche, le nez & les joues baignés dans une écume noire ; le visage pâle, défait, & les dents serrées. Aussi-tôt qu'il prit l'air, sa poitrine se dilata, & le râle qu'il avoit, s'arrêta ; mais sa respiration étoit presqu'insensible, laborieuse, le pouls petit & concentré. On le porta dans son lit ; il eut presqu'aussi-tôt un léger frisson, & le traitement qu'on lui fit, fut suivi du succès desiré. (Voyez le Mémoire que M. *Baumé* a lu dans une Séance de l'Académie : il est imprimé dans le *Journal de M. l'Abbé* Rosier, *t.* 3, *Janvier* 1774, *pag.* 16 *& suivantes.*)

On observe que les secours en faveur des Noyés, que l'on sçait avoir réussi en pareilles occasions, auroient pu avoir lieu dans celle-ci ; il y a même apparence qu'ils auroient eu le plus grand avantage, particulièrement à l'égard de M. *Lesguillier*. De tous ces secours, on n'en excepte aucun ; tous en particulier auroient pu être utiles, & leur efficacité se seroit peut-être manifestée en faveur du Jeune-Homme jugé mort, & sur lequel on n'a fait

d'autre tentative que de lui tirer quelques gouttes de ſang. L'eſpace de deux heures qu'il avoit paſſées dans ces vapeurs mofétiques, n'étoit pas aſſez conſidérable pour en déſeſpérer, puiſqu'on voit qu'en Hollande, le 17 Novembre 1770, un Particulier qui avoit paſſé la nuit dans une petite chambre avec un réchaud de charbons allumés, a été trouvé le lendemain comme mort, & que cependant il a été rappellé à la vie par les ſecours qui lui ont été donnés. Pour ne rien laiſſer à deſirer ſur ce ſujet, on croit devoir tranſcrire mot à mot, le détail de cette cure, qu'on trouvera aux pages 242 & ſuivantes des *Mémoires de la Société d'Amſterdam en faveur des Noyés.*

« *Nicolas* DIRKSEKLUYS, âgé de » plus de 63 ans, & demeurant à Har- » lem, étoit venu à Utrecht pour affai- » res. Les ayant terminées, & com- » ptant de retourner chez lui par la » Barque marchande, le 17 Novembre » 1770; la veille, à neuf heures & de- » mie du ſoir, il ſe rendit à cette Bar- » que pour y paſſer la nuit. Il ſe mit » dans la chambre à la poupe avec un » réchaud où il y avoit des charbons

» qui fumoient encore. L'écoutille ayant
» été fermée, à peine s'étoit-il couché,
» que ſa tête s'embarraſſa & qu'il tomba
» comme dans un profond ſommeil,
» ainſi qu'il l'a rapporté depuis. Le
» lendemain, le Batelier l'ayant ap-
» pellé en vain à deux repriſes, entra
» dans la chambre & le ſecoua ; mais
» ne voyant aucun mouvement en lui,
» il conjectura qu'il étoit ſuffoqué. On
» cria au ſecours ; on l'expoſa à l'air,
» & on le tranſporta dans une cave
» voiſine où on l'étendit ſur quelques
» chaiſes. M. *Vankooten*, Chirurgien,
» qu'on avoit envoyé chercher, lui
» porta du brandevin ſous le nez, lui
» en frotta les tempes, & tenta une
» ſaignée ſur la main ; le tout ſans fruit.
» A ſa réquiſition, on vint m'appeller.
» Je crus d'abord voir un cadavre ; j'ap-
» prochai, & obſervai que les mains
» & le viſage avoient une chaleur na-
» turelle, & que le dernier étoit d'un
» rouge foncé ; point de pouls ni de
» ſentiment : cependant je pris courage,
» remarquant quelque foible mouve-
» ment de la poitrine. J'employai l'eſ-
» prit de Sel Ammoniac, qui ne l'affecta
» point ; je fis appliquer un lavement

» fort irritant qui produiſit quelque effet. A mon grand regret, d'autres » ordres que je donnai ne furent exé- » cutés que quelques heures après, » tant par négligence, que par l'incom- » modité du lieu. On l'avoit remis dans » la Barque qui le conduiſit l'après- » midi hors de la Ville; on le porta » dans une chambre airée d'un caba- » ret, & on le coucha dans un lit baſ- » ſiné. Un autre Chirurgien qui m'aſſiſta » dans cet endroit (M. Vandewagt), lui » appliqua un véſicatoire ſur chaque » jambe, & un lavement de fumée de » tabac, & le ſaigna au bras avec ſuc- » cès; on continua l'uſage de l'eſprit » de Sel Ammoniac, & on lui frotta la » poitrine avec des linges trempés dans » de l'Eau-de-vie chauffée. La reſpira- » tion devint un peu plus forte, & le » pouls plus marqué, quoiqu'il demeu- » rât encore inſenſible, immobile & » comme plongé dans un profond ſom- » meil.

» Le 18, j'appris que, la nuit, on » lui avoit verſé dans la bouche quel- » ques cuillerées de Malaga, qu'il avoit » avalé peu à peu. En ayant fait moi- » même l'épreuve, je fis préparer une

» mixtion céphalique ſpiritueuſe qui » ſembla efficace, puiſque chaque fois » qu'on lui en faiſoit prendre, il faiſoit » quelques grimaces, & que la diffi- » culté d'avaler diminua ; de ſorte que » je lui fis donner de temps en temps » un peu, ſoit de thé, ſoit de Malaga. » Cependant, comme il ne recouvroit » aucun ſentiment, ayant preſque tou- » jours les yeux ouverts, & qu'il ſe ſa- » liſſoit ſouvent, je fis appliquer en- » core un véſicatoire ſur la nuque du » cou.

» Le 19, je le trouvai à peu près » dans le même état, excepté que le » pouls étoit moins ſerré & la reſpira- » tion plus libre. J'ordonnai encore un » lavement très-fort, qui cauſa une » évacuation copieuſe par le bas & » quelques vomiſſements. Une heure & » demie après, on lui fit au bras une » ſaignée de 8 à 9 onces ; &, vers le » ſoir, on lui mit ſous les pieds, du » levain avec du refort rapé, de la » moutarde & du ſel.

» Le 20, ceux qui le gardoient me » rapportèrent que lui ayant parlé fort » haut, il leur avoit répondu : j'en fis » auſſi l'expérience ; mais il ne me ré-

» pondit autre choſe ſinon : *oui*, *Mon-*
» *ſieur*. Il reſpiroit & avaloit plus aiſé-
» ment ; ſon pouls étoit fort agité, &
» il tranſpiroit doucement. Comme il
» n'avoit encore ni ſentiment ni mou-
» vement, ſi ce n'eſt qu'il remuoit foi-
» blement les doigts de la main gauche,
» je jugeai qu'avec quelque eſprit vo-
» latil, il falloit lui frotter le cou le long
» des vertébres, auſſi-bien que les épau-
» les & les bras : on le fit, & on réi-
» téra le lavement.

» Ce fut avec joie, & en béniſſant
» Dieu, que le 21 je le trouvai beau-
» coup mieux, ayant bien dormi, étant
» en pleine connoiſſance, & parlant bien.
» J'eus ſoin qu'on lui donnât du bouil-
» lon foible, du thé & du lait battu
» comme il le ſouhaitoit. On continua
» ce jour-là les frictions ſuſdites, & cela
» avec tant de ſuccès, que

» Le 22, il me dit lui-même qu'il étoit
» fort bien ;

» Le 23, jour où je pris congé de
» lui, il étoit entièrement rétabli ;

» Et le 25 il ſe mit en chemin avec
» ſa Femme & un Ami qui étoient ve-
» nus le chercher.

» Si le but déterminé de notre fon-

» dation ne nous permet pas de donner » un prix pour le cas précédent, il eſt » ſi remarquable, il a tant d'affinité » avec ceux des Noyés, & il peut être » ſi utile, que nous jugeons devoir pla- » cer ici le précis de la Relation qu'a » bien voulu nous en envoyer M. *T. F.* » *Stilting*, Docteur en Médecine à » Utrecht. Nous lui offrons publique- » ment nos remerciments avec nos élo- » ges. »

Ce traitement n'eſt pas fort différent de celui qui a été employé à Paris à l'égard de M. *Leſguillier*; auſſi, a-t-il eu à peu près un ſemblable ſuccès, puiſque les deux malades ont été heureuſement réchappés. Mais peut-être que les ſecours uſités en faveur des Noyés auroient été encore plus efficaces; peut-être la réuſſite auroit-elle été plus prompte & plus complette.

L'inſufflation de l'air chaud dans la bouche par le moyen de la canule faite pour cet uſage, la fumigation de tabac dans les inteſtins, en ſe ſervant de la Machine fumigatoire, l'eſprit volatil de Sel Ammoniac, les frictions avec l'Eau-de-vie camphrée animée par l'eſprit volatil, la ſaignée à la jugulaire,

tous ces moyens ſont aſſez puiſſants pour qu'on puiſſe ſe flatter d'en obtenir de bons & de prompts ſuccès, lorſqu'on les adminiſtrera à propos ; ils ſont tous plus actifs que ceux qu'on pourroit employer d'ailleurs ; ils ſont auſſi plus directs & peut-être plus analogues. Au ſurplus on n'en propoſe l'uſage que parce qu'on imagine qu'ils pourroient être plus avantageux, & que ſi on ne les a pas tout-à-fait pratiqués en Hollande, ce n'eſt que parce qu'on ne les avoit pas réunis ſous la main ; qu'ils ne ſe trouvoient pas alors à Utrecht, & que, pour ſe les procurer, on auroit perdu un temps trop conſidérable. Quoi qu'il en ſoit, il réſultera toujours de ces deux cures & de la propoſition qu'on fait de traiter ces ſortes de malades de la même manière qu'on traite les Noyés, qu'on a pu très-ſouvent, & mal-à-propos, décider mortes dans de ſemblables occaſions, des perſonnes qui ne l'étoient pas, & qu'on auroit pu en rappeller quelques-unes à la vie, ſi on eût eſſayé de leur donner des ſecours analogues à leur ſituation, ou plutôt ſi on eût penſé, par quelque moyen que ce fût,

pouvoir les enviſager comme ſuſceptibles d'être ſecourues.

Mais, on ne peut trop le répéter, les moyens propoſés pour rappeller les Noyés à la vie, ont été utiles pour les pendus ſimplement ſuffoqués ; ils n'ont pas été moins avantageux aux Perſonnes étouffées, tant par la vapeur du charbon allumé, que par les exhalaiſons provenant des cloaques ou des puits infectés.

Tous ces faits ont été prouvés par les heureux ſuccès obtenus dans les différentes circonſtances qu'on vient de rapporter. On propoſe encore de pratiquer ces mêmes moyens, avec eſpérance de réuſſite, dans preſque tous les cas de mort ſubite ; peut-être ſera-t-on aſſez heureux pour rendre la vie à quelques Perſonnes, & un ſeul exemple ſuffiroit pour immortaliſer cet Etabliſſement, exciter l'émulation de tous les Citoyens, & lui attribuer toute la célébrité, qu'il mérite d'autant plus qu'on va donner encore de nouvelles preuves de ſon efficacité dans des occaſions où l'on n'avoit pas imaginé de mettre ces moyens en jeu.

Ils viennent d'être tentés ſur un

Enfant nouveau né, cru mort, qui a été rappellé à la vie ; c'eſt ce qu'on va voir par le récit ſuivant, tiré de l'*Avant-Coureur*, *pag.* 342 *& ſuiv.*

ENFANT cru mort, & rappellé à la vie.

« VOICI un événement qui eſt conforme à la plus exacte vérité. Ce fait, » qui a déjà été rapporté dans la *Gazette de Manheim*, mais qu'on ne » ſçauroit trop répandre, fait voir qu'il » y a beaucoup de danger, & même » une ſorte d'inhumanité à abandonner » auſſi-tôt des enfants nouvellement » venus au monde, lorſqu'ils paroiſ- » ſent morts, au lieu d'épuiſer aupar- » avant toutes les reſſources pour les » rappeller à la vie.

» Un des Membres de l'Ecole des » accouchements de cette Ville, ayant » été appellé le Vendredi-Saint dernier » à Lampertheim, auprès d'une Femme » qui étoit dans les douleurs de l'enfan- » tement, la trouva dans un état de » foibleſſe extraordinaire, occaſionné » par un flux de ſang de quinze jours. » Il parvint à délivrer la femme, & » reçut un garçon qui étoit bien con- » formé ; mais qui ne donna aucun » ſigne de vie, malgré tous les ſecours

» qu'on a coutume d'employer en pa-
» reil cas.

» Cependant l'Accoucheur ſe rap-
» pella qu'en coupant le cordon om-
» bilical, l'artère qui s'y trouve, avoit
» encore été remplie de ſang, d'où il
» conclut que le flux de ſang de la
» mère ne devoit pas avoir été la cauſe
» de la mort de l'enfant, puiſque, dans
» le cas où il l'occaſionne effective-
» ment, l'artère ombilical ſe trouve
» ordinairement vuide & rétréci. Cette
» réflexion l'engagea à faire la tenta-
» tive ſuivante :

» Il appliqua ſa bouche fermement
» ſur celle de l'enfant, dont tout le
» corps étoit baigné dans du vin tiède ;
» introduiſit ſon haleine dans la bou-
» che de l'enfant, lui bouchant le nez
» de la main droite, pour forcer l'air
» d'entrer dans la trachée-artére, pen-
» dant que de la main gauche il lui
» frottoit continuellement le bas ven-
» tre, & produiſit de cette manière
» une ſorte de reſpiration artificielle
» dans l'Enfant. Il continua cette opé-
» ration, l'eſpace d'une demi-heure en-
» tière, ſans remarquer aucun effet, ſinon
» que le corps de l'Enfant ſe couvroit

d'une

» d'une couleur un peu animée. Cette » légère apparence de ſuccès le fit per- » ſiſter dans ſon entrepriſe. Après dix » minutes de travail, l'enfant rendit tout- » à-coup un ſouffle en quelque ſorte » convulſif, accompagné d'un cri plain- » tif, mais auquel il n'en ſuccéda pas » d'autres. En même temps on obſerva » un léger battement de pouls au cor- » don ombilical, ſans mouvement ſen- » ſible de la poitrine. Encouragé par » ces ſymptômes de vie, on ne ceſſa » point de ſouffler dans la bouche de » l'Enfant, qui ne tarda point à pouſ- » ſer des ſanglots répétés; &, peu de » temps après, un ſuccès complet fut » la récompenſe d'un travail opiniâtre » de trois quarts d'heure.

» L'Auteur de ce récit authentique, » & ſi intéreſſant pour la population, » ne ſe flatte nullement d'avoir trouvé » une nouvelle méthode pour rappel- » ler à la vie, des Enfants qui paroiſ- » ſent morts en venant au monde; il » prie ſeulement les Accoucheurs & » les Sages-Femmes, par amour pour » l'Humanité, d'uſer de la même perſé- » vérance que lui, en pareil cas. Il » convient en même-temps qu'il avoit

» douté lui-même du ſuccès de ſon en-
» treprise, à cauſe du violent flux de
» ſang qui avoit précédé l'accouche-
» ment ».

Une ſemblable expérience, lorſquelle eſt ſuivie du plus grand ſuccès, ne devroit-elle pas mériter à ſon auteur un tribut de reconnoiſſance, quand on ne la feroit conſiſter que dans des mots qu'il eſt ſi facile de prodiguer? Mais une telle reconoiſſance peut-elle être uniquement regardée comme le prix d'une action auſſi louable? L'Etat n'a-t-il pas une manière plus réelle de reconnoître les véritables talents, & ne ſeroit-il pas raiſonnable, en pareille circonſtance, d'employer au moins les titres honorifiques & autres faveurs qui ſe diſpenſent quelquefois envers les Citoyens qui ſe diſtinguent?

Or, ſauver la vie à un homme fait, ou bien la procurer par ſes ſoins & ſon induſtrie à un Enfant nouveau né qu'on avoit jugé mort, c'eſt un ſervice qui ne peut être apprécié & pour lequel il ſemble qu'on devroit prodiguer les récompenſes. C'eſt auſſi le ſeul moyen d'opérer un développement des talents dont chaque individu

dans la nature ſe trouve doué ; mais qu'il ne manifeſte pas, ou qu'il ne cherche pas à manifeſter, parce que très-ſouvent il craint que, loin d'être encouragé, on ne lui ſuſcite des contradictions & des difficultés rebutantes.

Sévir contre les Contradicteurs de mauvaiſe foi, récompenſer les Citoyens utiles par leur zèle ; tel eſt le premier devoir du Gouvernement & de tout Etat bien policé : alors le nombre des premiers diminuera, & l'on aura la ſatisfaction de voir celui des derniers s'augmenter, & les talents ſe perfectionner.

FIN.

Approbation du Censeur Royal.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre : *Détail des Succès de l'Etablissement que la Ville de Paris a fait en faveur des Personnes Noyées, &c. Premier Supplément.* Ces Succès doivent être publiés pour engager à employer plus souvent ces divers secours qui ont rappellé des Noyés à la vie, & qui peuvent être également utiles dans les cas d'étranglements, de violentes syncopes, de suffocations par la vapeur du charbon allumé, les exhalaisons des mines, des cloaques, des puits abandonnés, des fosses d'aisances, &c. Fait à Paris, ce 16 Mars 1774.

Signé, LE BÉGUE DE PRESLE.

LA PERMISSION DU SCEAU
se trouve à la première Partie.

Achevé d'imprimer,
pour la première fois,
à Paris, ce 6 Juin 1774,
pour LOTTIN l'aîné, & ONFROY;
par LOTTIN l'aîné.

DÉTAIL

DES SUCCÈS

DE L'ÉTABLISSEMENT

QUE LA VILLE DE PARIS

A FAIT

EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES,

AVEC

Les différentes instructions qui y sont relatives, & la manière dont on doit faire usage des objets contenus dans la Boîte où se trouvent réunis les principaux Secours qu'il faut administrer aux Noyés ;

ON Y A JOINT

Une Notice chronologique des différens Ouvrages connus, publiés sur cette matière :

PAR M. PIA.

SECONDE ÉDITION

revue, corrigée & augmentée par l'Auteur.

Ampliat ætatem suam Vir bonus, quando longævitati consortium prodest.

A PARIS,

Rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq & au Livre d'Or,

Chez { LOTTIN l'aîné, Imprimeur-Libraire Ordinaire de Mgr le DAUPHIN & de la VILLE ; Eugène ONFROY, Libraire.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation & Permission.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION, *page* 1
TABLEAU des Perſonnes noyées & retirées de l'eau, depuis le 16 Juin 1772, juſques & compris le mois de Mars 1773,
Ie CLASSE. *Noyés rappellés à la vie, dont quelques uns ſeroient morts avant l'Etabliſſement des ſecours*, 11
IIe CLASSE. *Noyés qui ont éprouvé des ſecours ſans ſuccès*, 35
IIIe CLASSE. *Noyés jugés morts & ſur leſquels on n'a fait aucune tentative*, 41
PIÉCES publiées ſur les moyens de ſecourir les Noyés,
AVIS *imprimé au Louvre*, 49
AVIS *des Prevôt des Marchands, & Echevins*, 61
AUTRE AVIS *abrégé*, 71
USAGE *de la Machine fumigatoire*, 74
LETTRE *ſur l'uſage des Cendres chaudes pour les Noyés*, 78
RÉPONSE *à la Lettre précédente*, 83
PRÉCIS *des divers moyens pratiqués pour ſecourir les Perſonnes noyées*, 92
NOTICE *chronologique des Livres, Opuſcules, Avis, &c. imprimés ſur les Noyés*, 100

Fin de la Table des Matières.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Perſonnes noyées, dont il eſt fait mention dans ce Volume, & dont vingt-trois ont été ſauvées.

Nota. L'Etoile déſigne les *cinq* Noyés qu'on n'a pu réchapper, malgré les ſecours.— La Croix ſignifie ceux ſur leſquels on n'a fait aucune tentative, parce qu'on les a jugés morts.

† *Allard*, (Jean-Simon) Domeſtique, *page* 45
† *Bezou*, (Jeanne) Fille, 41
Brillon, (Antoinette-Eliſabeth *Bourdin*) Veuve, 31
Cerf, (Joſeph) Garçon d'Office chez Mgr le Duc d'Orléans, 18
Chenu, (Antoine) dit *l'Amoureux*, 20
Clouet, (Charles) Jardinier, 23
* *Dagozne* (Jacques) Gagne-denier, 35
Delaunay, (Jean-François) Compagnon-Ciſeleur, 17
Divertiſſant, (le nommé) Soldat Invalide, 26
Du Bray, (Antoine) 20
Durand, (Jean) Compagnon-Maçon, 25
Frary, (Melchior) Gagne-denier, 15
* *Gaſcouin*, (Louis) 37

Godefroi, (Martin) 30
* *Hay*, (Juſte-Joſeph) 39
Huault, (René) Garçon-Boulanger, 12
* *Jumont*, (le nommé) Gagne-denier, 37
La Barre, (François) Etudiant, 27
Lambert, (François) Boulanger, 11
L'Epine, (Pierre) Compagnon de Rivière, 24
Maria, (Auguſtin) 21
Ménandre (Antoine) 18
Petit, (André) Ecrivain, 15
Pouſſadou, (Jean) Garçon-Boulanger, 22
Rathière, (Antoine) dit *la Brie*, 22
Vauvré, (Claude) Apprentif-Charron, 17

ANONYMES.

N. Soldat Invalide, 16
* *N.* Femme, 39
N. Fille, âgée de 40 ans, 27
N. Fille, âgée de dix ans, 24

Fin de la Table des Noyés.

APPROBATION

du Censeur Royal.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre : *Détail des Succès de l'Etablissement que la Ville de Paris a fait en faveur des Personnes noyées.* L'impression de cet ouvrage doit être favorisée ; parce qu'il constate l'utilité de l'Etablissement ; qu'il divulgue les secours les plus efficaces, & qu'en augmentant la confiance du Public dans cet Etablissement & ces secours, il peut déterminer à y avoir recours plus souvent & plus promptement : A Paris, ce 20 Mars 1773.

Signé, LE BÉGUE DE PRESLE.

PERMISSION DU SCEAU.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, &

autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le ſieur LOTTIN *aîné* Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un *Détail des ſuccès de l'Etabliſſement que la Ville de Paris a fait en faveur des Perſonnes noyées :* S'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de *trois années* conſécutives, à compter du jour de la date des Preſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelques qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance : A LA CHARGE que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'Impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la préſente Permiſſion ; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur de MAUPEOU ; qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur de MAUPEOU : le tout à peine de nullité des Préſentes : DU CONTENU deſquelles VOUS MANDONS & enjoignons de faire

jouir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'Original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & non-obstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le *douziéme* jour du mois de *Mai*, *l'an mil sept-cent soixante-treize*, & de notre Régne le cinquante-huitiéme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LEBÉGUE.

Registré sur le Registre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 146, fol. 102, *conformément au Réglement de* 1723 : *A Paris ce* 10 *Juillet* 1773.

Signé, CH. A. JOMBERT Père, *Syndic.*

DÉTAIL.

DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES.

INTRODUCTION.

AVOIR répondu à la Lettre de M. J***, à l'occaſion des Cendres qu'il propoſoit * comme un moyen de rappeller plus ſûrement & plus promptement les Noyés à la vie ; avoir démontré la difficulté d'admettre ce moyen,

* Voyez la Lettre de M. Jacquin, *Mercure d'Août* 1772, *page* 183 ; & la Réponſe à ſa Lettre, *Mercure de Novembre* 1772, *page* 181.

relativement aux inconvénients qui doivent réſulter de ſa pratique ; s'être déclaré & montré le partiſan du projet de la VILLE de Paris, ce n'eſt encore qu'une partie de l'obligation qu'a ſemblé contracter le Particulier qui a oſé paroître ſur la ſcène ; il eſt d'ailleurs trop flatté de la confiance du Bureau de la VILLE, & de l'avantage qu'a eu l'Etabliſſement qu'il a fait en faveur des Perſonnes noyées, pour ne pas s'empreſſer à faire part au Public des ſuccès qui en aſſurent la bonté, & dont il a lieu de ſe louer.

Cette Inſtitution deviendra par la ſuite d'autant plus précieuſe à l'humanité, qu'elle conſervera chaque année à l'Etat un nombre conſidérable de ſujets utiles ; & le Tableau qu'on ſe propoſe de donner tous les ans, ſera d'autant plus intéreſſant, qu'on y fera voir tous les moyens qui auront été employés, & qu'on ſera à portée de juger des fautes commiſes, & de corriger celles qui pourroient encore ſe commettre, ſoit dans la nature des ſecours, ſoit dans la manière de les adminiſtrer.

Si l'Etabliſſement que la VILLE de

Paris a publié au mois de Juin dernier en faveur des Noyés, a paru faire une ſenſation agréable ſur le Public, le Bureau de la VILLE n'a pas été moins ſenſible aux ſuccès qui l'ont ſuivi de très-près : les changements utiles qu'on a cru devoir y faire, la pratique & l'uſage dans l'adminiſtration des ſecours propoſés, ſoutenus par la vigilance qu'y apporte le Bureau de la VILLE; la viſite que le Bureau a annoncée, & qu'il réaliſe tous les mois dans les Corps-de-Garde où ſont dépoſés les ſecours, pour s'aſſurer s'ils ſont toujours en bon état, la répétition qu'on y fait chaque mois de la manière dont ces ſecours doivent être adminiſtrés, contribueront encore par la ſuite à reſtituer à la Patrie un plus grand nombre de citoyens. En effet, dans le nombre des Noyés retirés de l'eau *, qui n'ont pu être rappellés à la vie, les uns ont péri (peut-être) pour avoir été négligés, faute de confiance dans les ſecours; d'autres ont été mal ſecourus, faute d'uſage & de pratique

* A Paris, depuis le 16 Juin 1772, juſques compris le mois de Mars 1773.

dans l'administration qui s'est exécutée sans ordre ; & il est possible que d'autres aient été mal-à-propos jugés morts, & trop précipitamment abandonnés, sans qu'on ait tenté de les secourir.

Tels sont les inconvénients qui ont pu accompagner cet Etablissement, trop nouveau encore parmi nous, pour qu'il ait été possible de les prévenir tous, & d'y remédier ; d'ailleurs il seroit unique si, ayant essuyé quelques contradictions dans ses commencements, il n'éprouvoit pas des difficultés dans son exécution. Mais le Bureau de la VILLE qui en connoît toute l'importance, & qui désire le rendre encore plus utile, réclame, à juste titre, les lumières & les avis de tout Citoyen ami de l'humanité ; il recevra avec reconnoissance les observations qui lui seront adressées à ce sujet ; & son empressement à en profiter, convaincra le Public de son zèle pour la conservation des citoyens.

Quoique cet Etablissement ait été infructueux dans certaines occasions, & n'ait pas rempli complettement toutes les vues du Bureau de la VILLE, il a cependant lieu de s'en louer, re-

lativement aux bons ſuccès qu'il a eus dans pluſieurs circonſtances.

Le Tableau des Noyés morts, & de ceux qui ont été, pour ainſi dire, reſſuſcités, va paroître aux yeux du Public, pour le mettre à portée de juger de l'avantage ineſtimable de cette Inſtitution.

Ce Tableau, qu'on donnera tous les ans, dans le temps que la VILLE renouvellera ſon Ordonnance en faveur des Noyés, ſera diviſé en trois Claſſes.

La première contiendra le nombre des Noyés rappellés à la vie par les ſecours qui leur auront été adminiſtrés, la nature des ſecours qu'ils auront reçus, le temps qu'ils auront reſté dans l'eau, le temps qu'on aura employé pour les faire revenir; & enfin, autant qu'il ſera poſſible, le détail de tous les moyens qui auront été employés.

Dans la ſeconde Claſſe, on placera, par date de ſubmerſion, ceux qui, retirés de l'eau, auront reçu les ſecours ſans ſuccès.

Et enfin la troiſiéme comprendra le nombre des Perſonnes noyées ſur leſquelles on n'aura fait aucunes tenta-

tives, parce qu'elles auront paru évidemment inutiles.

D'après un tel expoſé, il ſera facile de juger combien de victimes de l'Eau ont été ſacrifiées avant cet Etabliſſement.

Il ſuffira pour cela de conſidérer que, de temps immémorial, il exiſtoit un préjugé auſſi funeſte que barbare; tel qu'on croyoit défendu, ſous de rigoureuſes peines, de toucher à un Noyé, & de le tirer hors de l'eau, à moins que préalablement on n'eût averti un Commiſſaire pour en dreſſer Procès-Verbal; & ce n'étoit que lorſque le Commiſſaire avoit pris connoiſſance de l'état du Cadavre, qu'on étoit libre de faire des épreuves, qui ne tendoient toujours qu'à conſtater la mort du Noyé; car il eſt peut-être ſans exemple, qu'après avoir rempli toutes les formalités qu'on croyoit alors néceſſaires, on ſoit jamais parvenu à en rappeller un ſeul à la vie.

Mais il eſt évidemment démontré, par le fait, qu'on n'imaginoit pas qu'un Noyé, retiré de l'eau ſans connoiſſance, ſans chaleur, ſans mouvement & ſans pulſation, pût être ſuſceptible de

retour à la vie, & d'être rendu à la Société; puiſque, toutes les fois qu'on avoit repêché un Noyé, ſans apparence de vie, on l'attachoit à un bateau, & on ne le ſortoit entièrement de l'eau qu'en la préſence d'un Commiſſaire appellé, chargé d'en conſtater la mort cauſée par la ſubmerſion, & d'en dreſſer un Procès-Verbal auquel les Parents du Défunt avoient recours pour ſe procurer un Extrait Mortuaire *. Et, lorſqu'on avoit vu tomber dans l'eau quelqu'un qu'on ne préſumoit pas être mort à cauſe du peu de temps qui s'étoit écoulé depuis ſa chûte, on le repêchoit promptement, mais on ſe contentoit de l'expoſer ſur le bord de la Rivière, ou à la porte du Corps-de-Garde le plus prochain;

* Lorſqu'on n'attachoit pas à un bateau le corps d'un Noyé repêché & jugé mort, on étoit encore dans l'uſage de l'expoſer ſur le bord de la Rivière; de façon que ſes pieds & ſes jambes reſtoient plongés dans l'eau; ſouvent même (& quelques-uns le faiſoient pour une plus grande régularité) on ne voyoit hors de l'eau que les extrêmités inférieures du Noyé, la tête & le corps reſtoient dans l'eau juſqu'à l'arrivée d'un Officier de Juſtice, qui en faiſoit faire la levée, après avoir verbaliſé.

&, comme on ne connoiſſoit aucuns moyens capables de le rappeller à la vie, on ne lui adminiſtroit aucuns ſecours, & on étoit preſque toujours témoin, en attendant l'arrivée du Commiſſaire, des derniers ſoupirs qu'il rendoit.

L'Etabliſſement de la VILLE n'eût-il donc que l'avantage d'avoir détruit un préjugé auſſi ancien, auſſi accrédité & auſſi univerſel; (car on peut dire qu'il étoit le préjugé de toutes les nations) il ſeroit ſans contredit inéſtimable : mais à cet avantage, il s'en joint un autre qu'il n'eſt pas poſſible d'apprécier.

Dans l'eſpace de cinq mois, de vingt Perſonnes retirées de l'eau, ſeize en ſont ſorties & ont recouvré la vie que la plus grande partie d'entr'elles paroiſſoit avoir totalement perdue; cinq autres n'ont pu être ranimées, peut-être pour les raiſons qu'on a détaillées, & qu'il n'eſt pas néceſſaire de répéter. D'ailleurs notre exiſtence eſt ſi facile à détruire, & il eſt tant de moyens qui concourent à ſa deſtruction, qu'il n'eſt pas étonnant que d'un nombre donné de Perſonnes qui

tomberont dans l'eau, il en périſſe le quart, ſans reſſource, quoique les ſecours leur ſoient également bien adminiſtrés à toutes, & qu'on les retire de l'eau toutes dans le même laps de temps.

D'après ces obſervations préliminaires qu'on a cru indiſpenſables, on va entrer dans le détail circonſtancié qu'on a promis; &, ſi l'on ſemble y élever des doutes ſur le non-ſuccès de quelques-uns des faits rapportés; ſi on paroît l'imputer à la mauvaiſe adminiſtration des ſecours, ce n'eſt que relativement au regret qu'on a de n'avoir pu rappeller à la vie tous les Noyés qui ont été repêchés, ou au moins ceux qu'on a cru ſuſceptibles de ſecours. Mais il faut être juſte; &, ſe contentant des ſuccès qu'on a eus, & qui ſont très-ſatisfaiſants, convenir cependant qu'il n'eſt pas poſſible que tous ſoient rendus à la Société; trop d'obſtacles s'y oppoſent: par exemple, le grand âge d'un Noyé, ſa foible conſtitution, la mauvaiſe diſpoſition dans laquelle il a pu ſe trouver lorſqu'il eſt tombé dans l'eau, le ſaiſiſſement, la peur, le grand froid,

en outre une apoplexie qui aura précédé ſa chûte, des bleſſures qu'il a pu ſe faire en tombant dans la Rivière, celles qu'on a pu lui faire en le repêchant avec des crocs ou autrement, enfin mille autres cauſes qu'il n'eſt pas poſſible de prévoir, peuvent concourir à la mort des Noyés, & rendre inutiles tous les ſecours qu'on voudroit leur adminiſtrer.

TABLEAU

DES PERSONNES NOYÉES

ET RETIRÉES DE L'EAU,

Depuis le 16 Juin 1772, jusques & compris le mois de Mars 1773.

Dont le plus grand nombre a été rappellé à la vie par le moyen des secours indiqués par le Bureau de la VILLE *de Paris.*

PREMIÈRE CLASSE.

NOYÉS rappellés à la vie par les secours qui leur ont été administrés, & dont quelques-uns auroient été réputés & seroient restés morts avant cet Etablissement.

I. *Le* 16 *Juin* 1772.

LE nommé *François* LAMBERT, Boulanger, se baignant près de l'Isle

Merdeuſe, s'eſt noyé; &, quoiqu'il ne ſoit reſté que très-peu de temps dans l'eau, il en a été repêché ſans connoiſſance. Le mouvement qu'on lui a donné étant à terre, l'Eſprit volatil de Sel-Ammoniac qu'on lui a fait reſpirer, l'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait avaler, ont ſuffi pour le ranimer, & le mettre en état de s'habiller & de s'en retourner chez lui.

II. *Le même jour* 16 *Juin* 1772.

Le nommé *René* HUAUT, Garçon Boulanger, âgé de vingt-cinq ans, ſe baignant dans l'Iſle Merdeuſe, après avoir deux fois traverſé la Rivière à la nage, s'eſt noyé; & ce n'a été que plus de trois-quarts d'heure après, qu'il a été repêché ſans connoiſſance, ſans mouvement, ſans pouls, & dans l'état d'un Noyé jugé mort. Porté au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, les Sergents & Soldats lui ont adminiſtré tous les ſecours indiqués, tels que l'Inſufflation de l'Air dans la bouche, la Fumigation de Tabac par le fondement, les Frictions avec l'Eau-de-vie camphrée, animée d'Eſprit vo-

latil de Sel-Ammoniac, &c. Ces ſecours pratiqués conſtamment pendant plus de deux heures, ont fait donner au malade quelques ſignes de vie : ſes yeux ſe ſont ouverts, ſans paroître fixés ; ſon pouls s'eſt fait ſentir, & ſucceſſivement il a fait quelques mouvements, & a pouſſé de grands cris. Encouragé par le ſuccès, on a continué les Frictions, l'Agitation, l'Inſufflation & la Fumigation par le fondement. Porté enſuite dans le voiſinage, chez une Femme qui s'eſt chargée de le garder & de lui donner tous les ſecours néceſſaires, il a été mis dans un lit bien baſſiné, & ſaigné au bras, n'ayant pu l'être à la jugulaire à cauſe de la réſiſtance inſurmontable qu'y apportoit le malade. La Fumigation de Tabac par le fondement lui a procuré une évacuation très-abondante par en-bas ; l'Emétique qu'il a pris, lui a occaſionné des vomiſſements conſidérables de ſalade & autres nourritures ; l'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait avaler, lui a tenu lieu de Potion cordiale anti-putride, & l'a ranimé ; enfin ſon état s'eſt de plus en plus affermi, mais la

connoiſſance n'étoit pas encore rétablie, quoique tous les mouvements le fuſſent. Ces ſecours ont été très long-temps continués avec la plus grande ſatisfaction, & vers les quatre heures après minuit, ſes Camarades, Garçons Boulangers, ſont venus le réclamer pour le conduire à leur Auberge commune; on le leur a livré, avec promeſſe de leur part d'en avoir le plus grand ſoin. En effet il n'a pas été négligé: on lui a adminiſtré tous les ſecours ultérieurs qui lui étoient néceſſaires, & qui ont été dirigés par le Chirurgien qui l'avoit ſaigné.

Il a été purgé deux fois, & le quatriéme jour il s'eſt montré, bien rétabli, au Bureau de la VILLE, auquel il eſt venu faire ſes remerciments, & il a déclaré qu'il n'avoit aucune idée de ce qui lui étoit arrivé, ni de tout ce qui s'étoit paſſé relativement à ſon état, & qu'il lui reſtoit ſeulement une légère peſanteur dans la tête.*

Il s'eſt très-bien porté depuis, & il

---

* Voyez *la Gazette de France*, du 26 Juin 1772, article de *Paris*.

travaille actuellement de ſon état à l'Hôtel des Invalides.

III. *Le même jour* 16 *Juin* 1772.

Le nommé *Melchior* FRARY, Gagne-denier, ſe baignant au même lieu que les précédents, s'eſt noyé, & a été peu de temps après repêché ſans connoiſſance ni mouvement. L'agitation dans laquelle on l'a mis, étant dans le bateau, l'Eſprit volatil de Sel-Ammoniac qu'on lui a fait reſpirer hors de ce bateau, l'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait avaler, lui ont ſuffi, ainſi qu'au premier, pour le ranimer; & il n'a pas été néceſſaire de lui adminiſtrer d'autres ſecours. Il s'en eſt allé chez lui à pied.

IV. *Le même jour* 16 *Juin* 1772.

Le ſieur *André* PETIT, Ecrivain, ſe baignant dans le grand Bain, au bas du quai des Quatre-Nations, ſe trouva mal, & ſe noya. Le Garçon du Bain en étant averti, le retira de l'eau au bout d'un grand quart-d'heure de ſubmerſion. Il étoit ſans aucune connoiſſance, ſans mouvement ni pulſa-

tion, & avoit toutes les apparences de la mort. En cet état il fut conduit au Corps-de-Garde du quai Malaquais, où on lui donna les ſecours indiqués par l'Avis du Bureau de la VILLE, qui le rappellèrent à la vie. Mais, n'ayant pas recouvré la parole, & n'ayant dans ſes poches aucun renſeignement de nom ni d'état, il fut mené pendant la nuit à l'Hôtel-Dieu, où il ne put être viſité & ſecouru que le lendemain à l'heure de la viſite générale des Chirurgiens. Enfin, tout-à-fait revenu à lui, la ſurpriſe & la douleur de ſe voir confondu avec d'autres Malades dans le même lit, le firent tomber en évanouiſſement : la fiévre s'empara de lui, & il mourut le 18 ſuivant.

V. *Le* 22 *Juin* 1772.

N. Soldat Invalide, tombé dans l'eau au bas de l'Iſle des Cygnes, en a été retiré ſur le champ. Il avoit preſque perdu la connoiſſance. Un peu de mouvement qu'on lui a donné, & un petit verre d'Eau-de-vie qu'on lui a fait avaler, lui ont ſuffi pour le mettre

tre en état de retourner à l'Hôtel des Invalides, où il a été accompagné d'un Soldat du Guet.

VI. *Le 24 Juin 1772.*

Le nommé *Claude* VAUVRÉ, Apprentif Charron, ſe baignant au bas de l'Iſle des Cygnes, s'eſt noyé, & a été repêché, ſans connoiſſance ni mouvement, au bout d'environ un quart-d'heure de ſubmerſion. Les Bateliers qui l'ont retiré, l'ont ſecoué & agité dans leur bachot; ce qui lui a rendu l'uſage des ſens qu'il avoit perdus; &, lorſqu'il a été au Corps-de-Garde, il n'a eu beſoin que d'être frotté & réchauffé; & un peu d'Eau-de-vie qu'on lui a fait avaler, a achevé de le ranimer. Il s'eſt habillé & s'en eſt retourné chez lui.

VII. *Le même jour 24 Juin 1772.*

Le nommé *Jean-François* DELAUNAI, Compagnon Ciſeleur, ſe baignant à l'Iſle Merdeuſe, a été entraîné par le courant de l'eau, & ſe ſeroit noyé, ſi des Bateliers qui s'en ſont apperçus, n'euſſent couru ſur lui &

ne l'euſſent repêché. Un peu d'Eau-de-vie qu'on lui a fait boire, lui a ſuffi ; & il n'a pas été néceſſaire de lui adminiſtrer d'autres ſecours pour le mettre en état de reprendre ſes vêtements, & de s'en retourner chez lui.

VIII. *Le* 8 *Juillet* 1772.

Le nommé *Antoine* MÉNANDRE, ſe baignant aux Sables de l'Iſle Merdeuſe, a été entraîné par le courant, & ſubmergé. Un Batelier l'ayant apperçu, s'eſt jetté à l'eau, & l'a retiré, ſans connoiſſance, du fond de la Rivière. Reçu dans le Bachot, on l'a frotté, ſecoué, & on l'a mis dans le plus grand mouvement ; ce qui lui a fait donner des ſignes de vie ; enſorte qu'arrivé au Corps-de-Garde, il n'a été beſoin que de le réchauffer, & de lui faire boire un peu d'Eau-de-vie.

IX. *Le* 18 *Juillet* 1772.

Le nommé *Joſeph* CERF, âgé de dix-ſept ans, Garçon d'Office chez M. le Duc d'Orléans, ſe baignant aux Sables de l'Iſle Merdeuſe, s'eſt noyé, & a été retiré du fond de la Rivière,

avec un croc, après environ une demi-heure de ſubmerſion. Il étoit ſans connoiſſance, & ne donnoit aucun ſigne de vie. Les Bateliers l'ont frotté & agité en différents ſens dans leur bachot, pendant qu'on le conduiſoit au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes. Là, on lui a adminiſtré les ſecours indiqués, entre leſquels, l'Air chaud ſoufflé dans la bouche; l'Eſprit volatil de Sel-Ammoniac qui lui a été préſenté ſous le nez, les Frictions avec l'Eau-de-vie camphrée, lui ont fait donner les premiers ſignes de vie; &, après trois quarts-d'heure de ſoins, ſa connoiſſance étant bien revenue, il a été conduit à ſon Auberge, où il a été ſaigné, & panſé des plaies que lui avoient faites les coups de crocs. Deux jours après il a été en état de vaquer à ſes affaires.

Il eſt à obſerver qu'il a perdu la mémoire pendant plus de vingt-quatre heures, & que depuis il n'a jamais eu d'idée de ce qui lui étoit arrivé.*

---

* Voyez *la Gazette de France* du 27 Juillet 1772, Article de *Paris*.

X. *Le 19 Juillet 1772.*

Le nommé *Antoine* DU BRAY, se baignant aux Sables de la Platte-Forme de Henri IV, s'est noyé. Des Bateliers, avertis par la Sentinelle, l'ayant trouvé vis-à-vis des Quatre-Nations, après environ une demi-heure de recherche, l'ont tiré de l'eau, sans connoissance ni mouvement. Recueilli dans leur bachot, il y a été frotté & agité en différents sens; &, conduit au Corps-de-Garde du quai de l'Ecole, on lui a administré pendant plus de trois quarts-d'heure les secours indiqués, entre lesquels la Saignée a été pratiquée. Revenu totalement à lui, il a eté remis à son Père, qui s'est présenté pour le réclamer; il l'a emmené chez lui pour le soigner, & il a été en état de travailler dès le lendemain.*

XI. *Le 22 Juillet 1772.*

Le nommé *Antoine* CHENU, dit

---

* Voyez *la Gazette de France* du 27 Juillet 1772, Article de *Paris*.

l'Amoureux, eſt tombé dans l'eau : il s'y étoit jetté par-deſſus le Pont-Rouge. La Sentinelle l'ayant vu tomber, en a averti des Bateliers qui ont été à ſa ſuite, & l'ont repêché après trois ſubmerſions. Il étoit ſans connoiſſance, & ne donnoit aucun ſigne de vie. Tranſporté au Corps-de-Garde, il a été déshabillé, eſſuyé, frotté & réchauffé ; ce qui, joint à l'Eſprit volatil de Sel-Ammoniac qu'on lui a fait reſpirer, a ſuffi pour le ranimer ; &, le même jour, il a été en état de travailler.

XII. *Le* 24 *Juillet* 1772.

Le nommé *Auguſtin* MARIA, ſe baignant aux Sables de l'Iſle Merdeuſe, a été entraîné par le courant de l'eau, & s'eſt noyé. Il a été repêché près des Petits-Bains du Gros-Caillou par un Batelier qui s'eſt jetté à l'eau, & qui, l'ayant retiré ſans connoiſſance, l'a reçu dans ſon bachot, où les mouvements & les ſecouſſes que lui ont donnés d'autres Bateliers, l'ont fait revenir, de façon qu'arrivé au Corps-de-Garde, il n'a eu beſoin que d'un verre d'Eau-de-vie. Il

s'eſt habillé, & s'en eſt allé à pied avec un de ſes Camarades qui l'a accompagné.

XIII. *Le 27 Juillet 1772.*

Le nommé *Antoine* RATHIÈRE, dit *la Brie*, s'eſt jetté de deſſus le Pont-Royal dans la Rivière. La Sentinelle qui l'a vu tomber, en ayant averti les Mariniers de la Galliote, il a été repêché & conduit au Corps-de-Garde de la Grenouillière, où, après avoir été déshabillé, ſéché, réchauffé & couché dans un lit, il a recouvré la connoiſſance qu'il avoit perdue, & a été enſuite remis à quelqu'un qui l'a réclamé.

XIV. *Le 26 Août 1772.*

Le nommé *Jean* POUSSADOU, Garçon Boulanger, âgé de vingt-deux ans, s'eſt déshabillé, à l'exception de ſa chemiſe qu'il a gardée, & s'eſt jetté à la Rivière, au Port au Foin. Des Bateliers, avertis que quelqu'un venoit de ſe noyer, l'ont cherché, & l'ont repêché ſans connoiſſance & ne

donnant aucun ſigne de vie. Conduit au Corps-de-Garde, on l'a eſſuyé, frotté & réchauffé; on lui a introduit de l'Air dans les poumons, en lui ſoufflant dans la bouche par le moyen de la Canule à bouche, & lui pinçant les narines; on lui a fait reſpirer de l'Eſprit volatil de Sel-Ammoniac, on lui a fait avaler de l'Eau-de-vie camphrée, & on lui a adminiſtré la Fumigation de Tabac par le fondement. Tous ces ſecours l'ont ranimé, en lui faiſant jetter de grands cris, ſemblables à des hurlements. Sa connoiſſance s'eſt ſucceſſivement rétablie, & par la ſuite il a déclaré qu'une grande douleur d'entrailles, cauſée par une rétention d'urine, l'avoit obligé de ſe jetter à l'eau. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu, où il a été ſoigné.

XV. *Le 25 Octobre 1772.*

Le nommé *Charles* CLOUET, Jardinier à Grenelle, étant entré dans la Rivière ſur une voiture à tonneaux pour puiſer de l'eau, a été entraîné par ſon Cheval, & s'eſt noyé. Les

Mariniers du Paſſage, qui l'avoient apperçu, l'ont retiré & ſecouru ſur le champ, & l'ont fait revenir de l'évanouiſſement dans lequel il étoit.

XVI. *Le* 16 *Novembre* 1772.

N. Fille âgée de dix ans, pourſuivie par un Garçon de Chantier qui l'avoit vue écorcer des bois, voulant ſe ſauver, gliſſa ſur la berge, & fut entraînée par le courant de l'eau; elle étoit évanouie lorſqu'on la ratrappa. On la porta au Corps-de-Garde, où l'on ne fit que la déshabiller pour la réchauffer & la frotter; &, moyennant un peu d'Eau-de-vie qu'on lui fit avaler, elle fut en état de s'en retourner chez ſa Mère.

XVII. *Le* 8 *Janvier* 1772.

Le nommé *Pierre* L'ÉPINE, Compagnon de Rivière, étant pris de vin, eſt tombé dans l'eau à la Grenouillère; mais, ayant été à l'inſtant repêché, & ſecouru promptement, il n'a été néceſſaire que de le déshabiller, le ſécher & le réchauffer; & un peu d'Eau de-vie

d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait boire, l'a fait revenir de l'évanouiſſement dans lequel il étoit.

XVIII. *Le* 12 *Janvier* 1773.

Le nommé *Jean* DURAND, âgé de vingt-huit ans, Compagnon Maçon, ſujet dès ſon plus bas âge à de fréquents accès d'Epilepſie, tomba dans la Rivière au Port de la Rapée, & ſe noya. Les Bateliers de la Patache s'en étant apperçus, s'empreſsèrent de le chercher, & ne le repêchèrent qu'après environ une demi-heure de ſubmerſion. Il étoit alors ſans connoiſſance & ne donnoit aucun ſigne de vie. En cet état on le porta au Corps-de-Garde du Port-au-Plâtre, où il fut déshabillé; &, après avoir été eſſuyé, ſéché, enveloppé dans la couverture, & frotté rudement avec les flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée, on ne lui refuſa aucun des ſecours indiqués : l'Inſufflation dans la bouche, la Fumigation de Tabac par le fondement, qui furent principalement miſes en œuvre, lui firent donner quelques ſignes de vie, & ſes mouvements ſe

rétablirent ſucceſſivement. La Saignée, quoique ſingulièrement indiquée relativement à ſon état d'épileptique, ne fut pas pratiquée, parce qu'il étoit pleine nuit lorſqu'on lui adminiſtra les ſecours, & qu'on ne put trouver perſonne pour aller avertir un Chirurgien. Mais, excité par le ſuccès, on redoubla les mêmes ſoins; on lui fit prendre de temps en temps de l'Eau-de-vie camphrée pour le ranimer; & on eut la ſatisfaction de le voir dans la matinée aſſez bien rétabli pour s'en retourner à pied chez lui.

XIX. *Le* 22 *Janvier* 1773.

Le nommé *DIVERTISSANT*, Soldat Invalide, ſujet, comme le précédent, à des attaques d'Epilepſie, étant à la Grenouillière, tomba dans l'eau, & ſe noya. Des Mariniers des environs, qui en furent avertis, le repêchèrent peu de temps après ſa ſubmerſion; mais il étoit abſolument privé de connoiſſance & de mouvement. Conduit au Corps-de-Garde voiſin, il y fut déshabillé, frotté & réchauffé; ce qui lui fit recouvrer

les ſens qu'il paroiſſoit avoir perdus. On lui fit avaler un peu d'Eau-de-vie camphrée pour achever de le ranimer ; & il fut reconduit à pied à l'Hôtel des Invalides.

XX. *Le* 21 *Février* 1773.

N. Fille, âgée de quarante ans, dont l'eſprit étoit aliéné, s'eſt jettée dans la Rivière, au Port du Ponceau de l'Hôpital : elle avoit deſſein de ſe noyer ; mais la fraîcheur de l'eau l'ayant rappellée à la raiſon, elle s'eſt traînée à terre ; &, recueillie dans une maiſon voiſine, on lui a adminiſtré les ſecours qui lui étoient utiles, & qui ont conſiſté à la faire déshabiller pour la ſécher & la réchauffer, & à lui faire boire un peu d'Eau-de-vie pour la ranimer & la mettre en état de retourner chez elle.

XXI. *Le* 27 *Février* 1773.

Un Etudiant, âgé de dix-ſept ans, nommé *François* LA BARRE, fils du Chirurgien de la Garde de Paris, voulant ſe promener ſur la Rivière, entra dans un bateau, au-deſſous du Pont-

Royal ; le bateau lâché s'éloigna du bord, & gagna le fil de l'eau. N'ayant ni aviron, ni croc, le Jeune-Homme ne put ſe défendre contre le courant, qui le porta juſqu'au Port des Tuileries ; &, voulant éviter le choc contre un autre bateau, il ſe pencha pour en diminuer la violence ; mais n'ayant pu y réuſſir & empêcher ce qu'il craignoit, il fut précipité dans la Rivière, & il ſe noya après pluſieurs ſubmerſions. Un Batelier des environs, qui en fut averti, courut à ſon bateau pour aller à ſon ſecours ; mais, l'ayant trouvé enchaîné, il fut obligé d'en caſſer la chaîne, n'ayant pas ſur lui la clef du cadenas qui le tenoit fermé avec d'autres bateaux. Les habits du Jeune-Homme l'avoient ſoutenu entre deux eaux, & il ne put être repêché qu'à l'extrêmité du Port aux Pierres vers le milieu du Cours-la-Reine. Il étoit ſans connoiſſance, & ne donnoit aucun ſigne de vie. En cet état, il fut porté au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, où il a été déshabillé & frotté avec l'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'eſprit volatil de Sel Ammoniac ; on lui a ſoufflé de la

fumée de Tabac dans les narrines & dans la bouche ; on lui a fait avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, & on ſe diſpoſoit à lui adminiſtrer la Fumigation de Tabac par le fondement, lorſqu'on s'apperçut que la connoiſſance lui étoit revenue. Alors on le tranſporta dans une chambre voiſine à la Triperie ; on l'y coucha dans un lit ; ſans lui ôter la chemiſe de flanelle dont il étoit enveloppé. Le mouvement de ce tranſport a ajouté aux ſecours qu'il avoit déja reçus ; on lui a encore préſenté de l'Eau-de-vie camphrée à avaler, mais il a réſiſté & n'en a pris que très-peu ; on lui a fait reſpirer de l'Eſprit volatil de Sel Ammoniac : on s'apperçut alors que ſes yeux clignottoient au grand jour qu'il ne pouvoit endurer ; ce qui obligea de fermer les volets de la chambre où il étoit. Après trois heures de ſoins non interrompus, ſon pouls, qui s'étoit développé peu-à-peu, a paru fiévreux ; il a déclaré qu'il avoit mal à la tête ; on lui a fait une Saignée au bras ; quelque temps après cette Saignée, on lui a fait prendre un petit Bouillon ; ce qu'on a répété de temps en

temps jusques vers les cinq heures après midi, que M. Labarre, son père, qui l'avoit saigné le matin, est revenu le chercher dans une Chaise-à-Porteur pour le conduire chez lui.

Le Jeune-Homme étoit alors en état de faire le chemin à pied; il en a même fait la proposition*.

XXII. *Le 24 Mars* 1773.

Le nommé *Martin* GODEFROI, âgé de cinquante ans, se retirant chez lui, à minuit, s'étant trop avancé sur la berge, est tombé dans la Rivière, d'où, un quart d'heure après sa chûte, il a été repêché par les Mariniers de la Patache qui l'avoient entendu crier & demander du secours.

Cet Homme n'étoit qu'évanoui lorsqu'il a été repêché; les mouvements qu'il a éprouvés dans le bateau, lui ont rappellé les sens assez promptement; &, en sortant du bateau, la berge lui sembloit de la hauteur des Tours de Notre-Dame. Porté au Corps-de-Garde, il y a été déshabillé, sé-

---

* Voyez *la Gazette de France* du 8 Mars 1772, Article de *Paris*.

ché, frotté & réchauffé ; on lui a fait boire de l'Eau-de-vie camphrée, on lui a fait reſpirer de l'Eſprit volatil de Sel-Ammoniac, &, après que ſa connoiſſance a été bien rétablie, ainſi que tous ſes ſens, on lui a fait boire un verre de Vin chaud avec du Sucre. Quoiqu'il eût deux contuſions à la tête & qu'il ſe plaignît d'y avoir mal, à ſix heures du matin il s'eſt trouvé en état de s'en aller à pied chez lui, à l'aide de quelqu'un qui lui avoit apporté des vêtements ſecs, les ſiens étant trop mouillés pour qu'il pût s'en ſervir.

Les contuſions qu'il s'étoit faites en tombant, la douleur dont il ſe plaignoit à la tête, étoient des motifs ſuffiſants pour déterminer la Saignée à la jugulaire ; mais on étoit trop avancé dans la nuit, pour eſpérer de trouver un Chirurgien ; au ſurplus on ſe flatte qu'on aura pris ce ſoin à ſon arrivée chez lui, cette Saignée ne devant être regardée que comme un ſecours ultérieur.

XXIII. *Le* 25 *Mars* 1773.

Une Femme âgée de 66 ans, nom-

mée *Antoinette-Elisabeth* BOURDIN, Veuve de *Jacques* BRILLON, Couvreur, retirée à l'Hôpital Général, ayant voulu y rentrer à une heure après minuit, & ne l'ayant pu, parce qu'il étoit trop tard, avoit (sans sçavoir où elle alloit) conduit ses pas vers le Port de l'Hôpital, où elle tomba dans le Fossé de la Barrière, rempli d'eau. La Sentinelle, ayant entendu un bruit qui lui fit croire que quelqu'un s'étoit jetté dans l'eau, en avertit au Corps-de-Garde, d'où les Soldats de Repos sortirent pour s'assurer du fait; &, ayant cherché avec des crocs dans une étendue assez considérable du Fossé, la repêchèrent après environ une demi-heure de submersion. Elle étoit sans connoissance ni mouvement, & ne donnoit aucun signe de vie. En cet état elle fut portée au Corps-de-Garde, où elle fut sur le champ déshabillée, réchauffée, frottée & séchée par les moyens indiqués & usités. Après environ une heure de secours, & après lui avoir soufflé de l'air dans la bouche, on essaya de lui faire avaler deux cuillerées d'Eau qui passa. Alors on lui fit respirer de l'Esprit

volatil de Sel Ammoniac qui parut faire quelque impreſſion ; enſuite on lui donna de l'Emétique qui lui fit rendre, par le vomiſſement, environ trois pintes d'eau ; ce qui la fit revenir à elle. Elle ſe plaignit, en balbutiant, d'avoir grand froid ; on lui fit boire un peu d'Eau-de-vie camphrée ; on renouvella les Frictions, on augmenta la chaleur du Corps-de-Garde, & on eut grand ſoin de lui tenir des flanelles chaudes ſur le ventre & ſur la poitrine, & d'ajouter à la chemiſe de flanelle dont elle avoit été revêtue, d'autres couvertures pour la réchauffer plus promptement. En cet état elle parut vouloir s'aſſoupir ; mais on reprit les Frictions, & on ne ceſſa de la tourmenter pour l'empêcher de ſuccomber au ſommeil. Enfin, après pluſieurs heures de ſoins non interrompus, elle parut avoir entièrement recouvré ſes ſens, & elle déclara qui elle étoit & comment elle pouvoit s'être noyée. On continua à la ranimer en lui faiſant avaler de l'Eau-de-vie camphrée ; & enfin on lui donna un verre de Vin chaud avec du Sucre.

A cinq heures du matin on en informa à l'Hôpital Général, pour qu'on vînt la reconnoître. En effet elle fut reconnue, & on la transporta sur un brancard que la Gouvernante du Dortoir de cette Femme avoit fait venir de l'Hôpital, & qu'elle avoit accompagné avec cinq Filles de service pour la ramener *.

---

* Voyez *la Gazette de France*, du 9 Avril 1773, article de *Paris*.

SECONDE CLASSE.

DES NOYÉS qui ont éprouvé les ſecours ſans ſuccès. Obſervations ſur la manière d'adminiſtrer leſdits ſecours; & Corrections faites à la Machine Fumigatoire, &c.

I. *Le* 21 *Juin* 1772.

Le nommé *Jacques* DAGOZNE, Gagne-denier, âgé de quinze ans, ſe baignant près de l'Eſtacade, à l'entrée du Bras du Mail, s'eſt noyé, & a été repêché après une heure & demie de ſubmerſion. Porté au Corps-de-Garde de l'Iſle Louvier, on lui a adminiſtré, pendant plus de ſix heures, tous les ſecours indiqués; il a ſeulement rendu de l'eau par la bouche, lorſqu'on le tenoit couché ſur le ventre, & qu'on lui penchoit la tête. La Fumigation de Tabac par le fondement a été tentée; mais elle n'a produit aucun effet, à cauſe des groſſes matières retenues dans ſes inteſtins, qui obſtruoient la Canule, & empêchoient le paſſage

de la fumée. Il a rendu un peu de ſang par le nez ; & celui qu'on a obtenu, avec beaucoup de peine, d'une Saignée à la jugulaire, étoit épais. Enfin le coloris de ſon viſage, qui n'avoit pas changé pendant environ quatre heures, eſt devenu violet; ſa bouche, qui étoit reſtée ouverte, ſa mâchoire & ſes membres mobiles ſe ſont alors roidis; & un Chirurgien l'ayant jugé mort, on a diſcontinué les ſecours qui ont été ſans ſuccès.

Il eſt vraiſemblable que les ſecours ont été mal adminiſtrés ; & que le plus eſſentiel, la Fumigation par le fondement, n'ayant pu avoir lieu à cauſe de l'obſtacle qui obſtruoit la Canule, a fait, dans cette circonſtance, un préjudice notable ; auſſi a-t-on depuis remédié à cet inconvénient, en diſpoſant les tiges des Canules de manière à pouvoir être changées ſans interrompre le ſecours de la Fumigation ; c'eſt pourquoi on a doublé les tiges des Canules fumigatoires. On a auſſi par la ſuite changé le tuyau de la même Canule, enſorte qu'actuellement on eſt preſque certain d'avoir paré à tous les inconvénients

qui pourroient s'oppoſer au jeu ſalutaire de la Machine Fumigatoire.

II. *Le* 25 *Juin* 1772.

Le nommé *JUMONT*, Gagne-denier, ſe baignant au bas du terrein de l'Archevêché, s'eſt noyé dans le bras des Petits-Ponts, & a été repêché environ une heure après ſa ſubmerſion totale. Les premiers ſecours lui ont été adminiſtrés dans le bateau. Porté au Corps-de Garde, deux Chirurgiens qui s'y ſont trouvés, lui ont donné tous leurs ſoins; la jugulaire, qui a été ouverte, n'a pu fournir qu'une très-petite quantité de ſang épais. Tranſporté enſuite dans une Auberge voiſine, il y a été mis dans un lit, & tous les autres ſecours indiqués lui ont été ſucceſſivement adminiſtrés, mais ſans aucun ſuccès.

III. *Le* 26 *Juin* 1772.

Le nommé *Louis GASCOUIN*, ſe baignant au-deſſous du Pont-Marie, s'eſt noyé. Il a été repêché au bout de trois quarts-d'heure de ſubmerſion,

& conduit au Corps-de-Garde du Port-au-Bled. La flexibilité de ſes membres, la couleur naturelle de ſon viſage, ainſi que de toute ſa peau, promettant des ſuccès dans les ſecours, on les lui adminiſtra. L'Inſufflation dans la bouche, la Fumigation par le fondement, les Frictions, rien ne fut épargné pendant environ deux heures qu'il reſta dans le Corps-de-Garde ; la Saignée à la jugulaire fut auſſi pratiquée, & elle fournit abondamment ; mais, n'ayant donné aucuns ſignes de vie apparents, il fut tranſporté dans une Auberge, rue de la Mortellerie, où il perdit encore beaucoup de ſang ; enfin, quelques foibles ſignes de vie ſe manifeſtèrent, & parurent ſuffiſants pour lui faire recevoir l'Extrême-Onction ; mais peu de temps après le Chirurgien l'ayant jugé mort, on diſcontinua les ſecours & on l'abandonna.

Si l'on fait attention à la grande quantité de ſang perdu qui ne coule pas après la mort ; ſi on conſidère le peu de ſignes de vie qui ont été apperçus, la flexibilité reconnue dans ſes membres, le coloris naturel de ſa peau, on ſera tenté de croire qu'il s'eſt com-

mis des fautes dans l'adminiſtration, que la pratique & l'uſage préviendront dans la ſuite, & il y a lieu d'eſpérer qu'on ſera plus heureux quand on ſe ſera rendu plus familier avec les ſecours indiqués ; les ſuccès ſeront auſſi plus fréquents.

IV. *Le* 27 *Juin* 1772.

Le nommé *Juſte-Joſeph* HAY, ſe baignant à l'Iſle Merdeuſe, s'eſt noyé, & a été repêché après environ une heure de ſubmerſion. Conduit au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, on lui a adminiſtré tous les ſecours indiqués qui ont été repris & continués long-temps dans une Auberge voiſine, où on l'a tranſporté, ſans qu'il ait été poſſible de le rappeller à la vie.

Ce Jeune-Homme étoit convaleſcent d'une très-grande maladie lorſque cet accident lui eſt arrivé.

V. *Le* 10 *Mars* 1773.

A ſix heures du ſoir, les Bateliers du Bac de la Rapée, ayant apperçu une Femme flottante ſur l'eau, la tirèrent à bord avec un croc, & la por-

tèrent dans une maiſon de la Rapée où elle fut déshabillée ; &, tous les ſecours lui ayant été ſucceſſivement & long-temps adminiſtrés ſans aucun ſuccès, elle fut abandonnée, & portée à la baſſe Géole du Châtelet, parce qu'on ne put découvrir à qui elle appartenoit, & depuis quel temps elle étoit noyée.

TROISIÉME CLASSE.

DES NOYÉS jugés morts, ſur leſquels on n'a fait aucune tentative pour les rappeller à la vie ; & Obſervations ſur le défaut de confiance dans les ſecours indiqués, qui, s'ils euſſent été pratiqués, auroient pu être utiles à quelques-uns.

I. *Le* 23 *Septembre* 1772.

La nommée *Jeanne* BEZOU, Fille Domeſtique, a été trouvée flottante ſur la Rivière, ſans aucun ſigne de vie. Amenée à bord, il ne lui a été adminiſtré aucun ſecours, parce que ceux qui l'avoient amenée, ainſi que les Gardes, ont jugé qu'elle étoit noyée depuis long-temps, & que d'ailleurs il y auroit de l'indécence de la déshabiller dans le Corps-de-Garde. En conſéquence, & après bien des moments précieux perdus, elle a été portée, du Corps-de-Garde où elle avoit été d'abord dépoſée, rue du Four, chez M. Léger, Commiſſaire,

qui, ayant apperçu que ſon viſage avoit conſervé le coloris naturel, & que ſes membres avoient de la flexibilité, imagina qu'elle pouvoit être ſuſceptible de ſecours, & demanda qu'on les lui adminiſtrât. En conſéquence il envoya chercher la Boîte-Entrepôt, qui fut accompagnée par quelqu'un au fait & connoiſſeur ; mais on avoit perdu trop de temps lorſque la Boîte arriva. Ses membres étoient devenus roides, & M. le Commiſſaire convint que le coloris de ſa carnation s'affoibliſſoit. En effet, peu de temps après, elle devint violette ; &, ne voyant aucun eſpoir dans l'adminiſtration, on ne lui en fit aucune, & on l'abandonna.

On a ſçu par la ſuite que cette Fille, malade depuis quelques jours d'une fiévre inflammatoire, étoit ſortie la veille de chez ſa Maîtreſſe vers les huit heures du ſoir, & que vraiſemblablement elle avoit été, à cette heure, ſe jetter dans la Rivière, où elle ne fut rencontrée que le lendemain au bout de douze heures.

Si l'on eût eu ſeulement un exemple de curation dans un cas ſemblable, on auroit certainement pris plus de

confiance dans les ſecours ; on n'auroit pas négligé, même au Corps-de-Garde, de les faire valoir en cette occaſion ; &, pour n'être pas arrêté par la crainte frivole de commettre une indécence, on auroit appellé des Femmes qui ſe ſeroient volontiers chargées de faire l'adminiſtration, & peut-être auroit-on eu l'avantage de rappeller cette Fille à la vie..

Mais, pour engager à ne rien négliger par la ſuite, & pour inſpirer toute la confiance que l'Etabliſſement de la VILLE mérite, on penſe qu'il eſt à propos de rapporter un fait de la nature de celui qu'on vient d'expoſer, & dont on a profité à Amſterdam avec la plus grande ſatisfaction, relativement au ſuccès qu'on en a eu. On va juger de la reſſemblance des deux faits, par le récit ſuivant, tiré des *Mémoires d'Amſterdam*, *page* 187.

« A Amſterdam, le 2 Janvier 1770, à » ſix heures & demie du ſoir, fut tirée » pour morte, du Princegragt, la nom- » mée *Anne* KORTRAADT, âgée de » cinquante-un ans, Couturière ; elle » étoit flottante ſur l'eau, & étendue » ſur le dos, & on ignoroit depuis

» quel temps elle étoit noyée. Elle fut » portée chez Mᵉ Jean Plaat, Chirur- » gien, qui lui adminiſtra les ſecours. » Après une heure de ſoins elle forma » quelque ſons confus, puis elle tomba » dans une eſpèce de délire qui dura » environ une demi-heure, & qui » alloit juſqu'à la faire rire, &c. enfin » elle ſe tranquilliſa, & ſe fortifia aſſez » pour qu'à neuf heures & demie on » pût la reconduire en traineau chez » elle.

» Mᵉ Plaat a reçu la Médaille ».*

---

* En Hollande, & dans preſque tous les endroits où, avant la France, on a fait des Etabliſſements en faveur des Noyés, on donne à celui qui a rappellé à la vie une perſonne tirée de l'eau ſans connoiſſance, une Médaille d'or de la valeur de ſix ducats, ſur laquelle on fait graver le nom de celui qui l'a méritée, &c. ou bien, s'il l'aime mieux, il reçoit le prix de la Médaille en eſpéces courantes; il y a même des circonſtances où la Société établie à Amſterdam en faveur des Noyés, diſtribue & la Médaille & la valeur en eſpèces. Cette diſtribution bien entendue ne peut qu'exciter un encouragement général; & il réſulte auſſi qu'en Hollande on ſauve beaucoup plus de Noyés déſeſpérés, qu'en aucun autre endroit.

Le projet allégorique d'une ſemblable Médaille pour Paris, eſt fait & agréé; mais, pour des raiſons particulières, on n'a pas cru devoir le faire exécuter: on eſpère cependant qu'il pourra avoir lieu par la ſuite.

II. *Le* 24 *Novembre* 1772.

Le nommé *Jean-Simon* ALLARD, Domeſtique, noyé la veille à ſept heures du ſoir, a été repêché à huit heures du matin par des Compagnons Metteurs à Port. Porté au Corps-de-Garde de l'Iſle Louvier, un Chirurgien a jugé qu'il étoit inutile de lui donner aucun ſecours, parce qu'il lui ſembloit mort. En conſéquence il n'a été fait aucune tentative pour le ſecourir.

On a pu préſumer que ledit Allard étoit mort; mais on n'a été fondé à le croire, que parce qu'on avoit connoiſſance qu'il étoit noyé depuis douze heures; & on a imaginé que ce temps étoit trop conſidérable pour qu'on pût eſpérer de le rappeller à la vie. En effet il eſt vraiſemblable qu'un Noyé de douze heures doit être réputé ſans reſſource. Il y a cependant des exemples de ſemblables *réſurrections*; &, en général, à moins qu'on n'apperçoive des ſignes évidents de mort, tels que la corruption, ou qu'en touchant le corps d'un Noyé l'épiderme ne s'en détache ſous les doigts qui le touchent, on doit toujours faire des tentatives

pour le ſecourir, s'il eſt poſſible; &, quand on a ſatisfait à ce devoir dicté par l'humanité, alors il ne reſte pas même l'ombre du regret de n'avoir rien entrepris pour le rappeller à la vie.

On pourroit rapporter un plus grand nombre d'exemples de cette troiſiéme Claſſe, qu'on ſe hâte de terminer. On a encore les Procès-Verbaux de neuf autres Noyés ſur leſquels on n'a fait aucune entrepriſe; mais on penſe que les deux qu'on vient de citer ſuffiſent d'autant mieux, que dans les neuf Procès-Verbaux qu'on ſouſtrait, il n'eſt fait mention que de Noyés encore plus anciens, conſéquemment plus déſeſpérés, dont quelques-uns, reconnus, ont été rendus à leurs familles, qui les ont réclamés; & les autres, dont on n'a pu avoir de renſeignements, ont été portés à la baſſe Géole du Châtelet, pour y être expoſés, ſuivant l'uſage.

PIÉCES

PUBLIÉES

SUR

LES MOYENS

DE SECOURIR

LES NOYÉS.

PIÉCES

PIÉCES
PUBLIÉES
SUR LES MOYENS
DE SECOURIR LES NOYÉS.

AVIS*

Pour donner du ſecours à ceux qu'on croit Noyés.

DANS les Villes & même dans des lieux moins conſidérables, ſitués ſoit ſur les bords des Rivières, ſoit ſur ceux des Lacs, ſoit ſur ceux de la Mer, il n'y a guères d'années où on n'ait à regretter des hommes qui ont été noyés ; c'eſt ce qui n'eſt que trop certain, & qui eſt aſſez connu. Mais on ne ſçait pas, & l'amour du Genre Humain ne permet pas de le laiſſer ignorer, que pluſieurs de ceux qu'on retire de l'eau ſans apparence de vie,

* Imprimé au Louvre en 1740.

ſeroient ſouſtraits à une mort prochaine, ſi on leur donnoit les ſecours néceſſaires, & pendant un temps aſſez long. Après quelques tentatives de peu de durée, on regarde comme morts, & on laiſſe pour tels, ceux dont tout ſouffle de vie continue de paroître éteint, ſur-tout s'ils ont reſté long-temps dans l'eau, comme pendant quelques heures; dans cette dernière circonſtance, on ne daigne rien tenter en leur faveur. Des hiſtoires rapportées par pluſieurs Auteurs, auxquels nous devons croyance, prouvent cependant qu'on a ſauvé la vie à des Hommes qui avoient reſté dans l'eau, & même ſous l'eau, pendant pluſieurs heures; & que ce n'a été quelquefois qu'au bout de deux heures, qu'on a eu des ſignes qui apprenoient qu'ils n'étoient pas réellement morts. Les bords eſcarpés de quelques Lacs profonds de Suiſſe occaſionnent trop fréquemment des chûtes malheureuſes; les bons ſuccès qu'ont eu les ſecours qu'on a donnés à des hommes pêchés dans ces Lacs, tantôt plus tôt & tantôt plus tard, ont été publiés dans différentes années du *Mercure Suiſſe*, & dans différents

mois de chacune de ces années. On y a rapporté les moyens dont on s'eſt ſervi pour ranimer des hommes qui avoient perdu toute apparence de vie, & on va les retrouver décrits ici. Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils ne fuſſent ignorés nulle part ; qu'on pût répéter de ſi charitables expériences, toutes les fois que l'occaſion s'en préſentera ; &, qu'en les répétant, on découvrît des pratiques encore plus efficaces & plus sûres.

Autrefois tout ce qu'on croyoit pouvoir faire de mieux pour l'infortuné qu'on retiroit de l'eau, ou au moins de plus preſſé, étoit de le pendre par les pieds ; mais, depuis que des diſſections faites par de ſçavants Anatomiſtes, ont appris que des hommes qui ont perdu la vie ſous l'eau, en ont peu pour l'ordinaire dans leur eſtomac, moins que s'ils euſſent bu beaucoup volontairement ; il ne ſemble pas qu'il convienne de mettre le Noyé dans une poſition qui ſeroit fâcheuſe, dès que les liqueurs auroient repris leur mouvement ordinaire. Il peut pourtant arriver qu'il ait trop bu ; &, pour ſçavoir s'il eſt dans ce cas, &

s'il y eſt, pour lui faire rendre l'eau, on le fait entrer dans un tonneau ouvert par les deux bouts, qu'on roule pendant quelque temps en différents ſens ; cette pratique même eſt utile par rapport à d'autres vues*. On peut encore l'exciter à vomir l'eau, en introduiſant ; à diverſes repriſes, une plume avec ſes barbes dans l'œſophage.

Après avoir ôté les habits au malheureux qu'on vient de retirer de l'eau, au lieu de le laiſſer étendu & tout nud ſur le rivage, comme on ne le fait que trop ſouvent, ce qu'il y a de plus preſſé, c'eſt de l'envelopper de draps & de couvertures, pour le mettre à l'abri des impreſſions de l'air froid, & pour commencer à le réchauffer.

Pour le réchauffer plus efficacement, on le mettra enſuite dans un lit dont les draps ſeront bien chauds ; &, pendant qu'il y ſera, on appliquera ſouvent ſur ſon corps des nappes & des ſerviettes chaudes.

On a l'exemple de Noyés ſur qui le ſoleil chaud & brûlant, auquel ils ont été expoſés, a produit l'effet que

* Voyez cependant ce qu'il en dit ci-après, *pag.* 62 & 71.

les linges chauds ont fait ſur d'autres. Il y en a qui ont été réchauffés dans des bains d'eau chaude ; mais on n'a pas toujours la commodité de tenter ce dernier moyen.

Il s'agit ici de remettre en jeu les parties ſolides de la machine, afin qu'elles puiſſent redonner du mouvement aux liqueurs. Pour remplir cette vue, on ne laiſſera pas le Noyé tranquille dans ſon lit ; on l'y agitera de cent façons différentes ; on l'y tournera & retournera ; on le ſoulevera & on le laiſſera retomber ; & on le ſecouera, en le tenant entre ſes bras.

On doit auſſi lui verſer dans la bouche des liqueurs ſpiritueuſes ; & c'eſt faute d'en avoir eu de telle qu'on la vouloit, qu'en différentes occaſions, on a verſé dans la bouche des Noyés, de l'urine chaude, qui a paru produire de bons effets. On a preſcrit une décoction de poivre dans du vinaigre, pour ſervir de gargariſme.

On cherchera auſſi à irriter les fibres intérieures du nez, ſoit avec des Eſprits volatils, ſoit avec des Liqueurs auxquelles on a recours dans les cas d'Apoplexie ; ſoit en picotant les nerfs

qui tapiſſent le nez, avec les barbes d'un plume ; ſoit en ſoufflant dans le nez avec uu chalumeau, du Tabac, ou quelque Sternutatoire plus puiſſant.

Un des moyens auxquels on a eu recours pour des Noyés qui ont été rendus à la vie, a été auſſi de ſe ſervir d'un Chalumeau ou d'une Canule, pour leur ſouffler de l'air chaud dans la bouche, pour leur en ſouffler dans les inteſtins ; on l'a même introduit avec ſuccès dans ceux-ci avec un Soufflet. Une Seringue y peut être employée ; peut-être même vaudroit-il mieux employer la Seringue pour y porter des Lavements chauds capables de les irriter, & propres à produire plus d'effet que l'air qu'on eſt plus en uſage d'y faire entrer.

Mais tout ce qu'il y a de mieux, peut-être, c'eſt de ſouffler dans les inteſtins la fumée du Tabac d'une pipe : un de nos Académiciens a été témoin du prompt & heureux effet de cette fumée ſur un Noyé. Une Pipe caſſée peut fournir le Tuyau ou Chalumeau par lequel on ſoufflera dans le corps la fumée qu'on aura tirée de la Pipe entière.

Aucun des moyens qui viennent d'être indiqués, ne doit être négligé; enſemble ils peuvent concourir à produire un effet ſalutaire : ils ſeront peut-être employés avec plus de ſuccès, quand la fortune voudra qu'ils le ſoient ſous les yeux d'un habile Médecin qui ſe ſera trouvé à portée. Si la fortune donne auſſi un Chirurgien, on ne manquera pas de tenter la Saignée; & peut-être eſt-ce à la jugulaire qu'elle doit être faite; car, dans les Noyés, comme dans les Pendus, & dans ceux qui ſont tombés en Apoplexie, les veines du cerveau ſe trouvent trop engorgées de ſang; ſi les vaiſſeaux peuvent être un peu vuidés, ils en ſeront plus en état d'agir ſur la liqueur qu'ils doivent faire mouvoir.

Enfin, quand les premiers remèdes qui pourront être tentés, ne ſeront pas ſuivis de ſuccès, ce ſera probablement le cas où le Chirurgien pourra avoir recours à la Bronchotomie, c'eſt-à-dire, à ouvrir la trachée artère. L'air qui pourra entrer librement dans les poumons par l'ouverture qui aura été faite au canal qui le leur fournit dans l'état naturel, l'air chaud même qui

pourra être ſoufflé par cette ouverture, redonnera peut-être le jeu aux poumons, & tous les mouvements de la poitrine renaîtront.

Mais de quoi doivent être ſur-tout avertis ceux qui aimeront à s'occuper d'une ſi bonne œuvre, c'eſt de ne pas ſe rebuter ſi les premières apparences ne ſont pas telles qu'ils le deſireroient. On a l'expérience de Noyés qui n'ont commencé à donner des ſignes de vie qu'après avoir été tourmentés pendant plus de deux heures. Quelqu'un qui a réuſſi à ramener à la vie un Homme dont la mort étoit certaine ſans les ſecours qu'il lui a donnés, doit être bien content des peines qu'il a priſes; &, ſi elles ont été ſans ſuccès, il ſe ſçait gré au moins de ne les avoir pas épargnées.

Quoique le Peuple du Royaume ſoit aſſez généralement porté à la compaſſion, & quoiqu'il ſouhaitât de donner des ſecours aux Noyés, ſouvent il ne le fait pas, parce qu'il ne l'oſe; il s'eſt imaginé qu'il s'expoſeroit aux pourſuites de la Juſtice. Il eſt donc eſſentiel qu'on ſçache, & on ne ſçauroit trop le redire, pour détruire le pré-

jugé où l'on eſt, que nos Magiſtrats n'ont jamais prétendu empêcher qu'on tentât tout ce qui peut être tenté en faveur des malheureux qui viennent d'être tirés de l'eau. Ce n'eſt que quand leur mort eſt très-certaine, que des raiſons exigent ſouvent que la Juſtice s'empare de leurs cadavres.

CET AVIS n'eſt qu'un Précis extrait par M. de Réaumur, de différentes années du *Mercure Suiſſe*. Le Gouvernement, toujours attentif au bien public, le fit imprimer au Louvre, en 1740, & en envoya des Exemplaires par toute la France.

En 1758, nouvelle édition : & la diſtribution qui s'en fit, particulièrement de la part du Bureau de la VILLE, dans Paris & dans les Provinces, fut très conſidérable. Il en fut de même en 1769; mais, comme on ne faiſoit qu'indiquer les moyens, ſans les fournir, & qu'on n'avoit pas imaginé de les exciter par des récompenſes, le zèle du Gouvernement & de la VILLE n'eut pas ſon effet; & il étoit réſervé à la Préſidence de M. DE LA MICHODIERE, de recueillir les lauriers

& de jouir de ceux que ſes prédéceſſeurs lui avoient préparés.

Ce Mémoire contient un grand nombre de moyens pour ſecourir les Noyés ; mais la trop grande multiplicité ne fait qu'embarraſſer ; & dans des cas auſſi preſſants, lorſqu'il eſt queſtion de profiter de tous les inſtants, & de n'en perdre aucun pour rappeller un Noyé à la vie, on donne ſouvent la préférence aux moyens qui ſont les moins efficaces ; & lorſqu'il n'eſt plus temps, on regrette de n'avoir pas employé les autres. Mais maintenant qu'on eſt guidé par l'expérience, & qu'on a pour garants des ſuccès multipliés, on ne ſera plus embarraſſé dans le choix ; & la pratique ainſi que l'uſage rendront, par la ſuite, plus hardis & plus heureux.

M. Le Cat, célébre Chirurgien, qui fut chargé en 1755 d'examiner ce Mémoire, dit : « De tous les moyens » qu'on y propoſe, pour rappeller la » vie dans ces malheureux, l'Air » ſoufflé dans les poumons eſt un des » plus efficaces. J'ai vingt fois fait » l'expérience de noyer ou d'étran- » gler des Chiens nouveaux nés, & « de les reſſuſciter enſuite par l'opé-

» ration précédente. Je voudrois, pour » perfectionner cette précieuſe man- » œuvre, qu'on inventât un Syphon » qui pût être introduit dans la tra- » chée artère par la glotte, en rele- » vant l'épiglotte avec un inſtrument » convenable.

» Je ſouhaiterois encore qu'on eût » un petit Soufflet qui s'adaptât au » Syphon, parce que, quand on au- » roit réchauffé les poumons avec » l'air de la bouche, ou autrement, je » crois que l'air extérieur & modéré- » ment frais, introduit par le Soufflet, » ſeroit beaucoup plus propre que » celui de la bouche à rappeller la » circulation des liqueurs ».

Et dans la même année 1755, MM. Robert, Prevoſt, Vinchant & Chaſtanet, Chirurgiens de la Ville de l'Iſle, auxquels ce Mémoire avoit été pareillement remis, ont réduit à quatre chefs principaux les moyens propres à tenter, avec eſpérance de ſuccès, pour rappeller les Noyés à la vie.

« 1° Echauffer le malheureux qu'on » retire de l'eau, & l'agiter le plus » qu'il ſera poſſible.

» 2° Le ſaigner à la jugulaire; répéter même la ſaignée, ſi le cas l'exige.

» 3° Lui ſouffler de l'air dans les » poumons, & en venir même à l'o- » pération de la Bronchotomie.

» 4° Introduire dans les inteſtins de » la fumée de Tabac: les autres irritants » peuvent être employés avec ſuccès. » Ces choſes s'exécuteront facilement; » mais il ne faut pas ſe rebuter du peu » de fruit des premières tentatives; ce » n'eſt qu'au bout de deux heures qu'un » Chirurgien doit lâcher priſe, parce » qu'un Noyé n'eſt réputé mort qu'après » ce temps, lorſque les moyens ci deſſus » ne réuſſiſſent pas ».

Le Bureau de la VILLE, inſtruit de la réuſſite qu'ont eu différents moyens pratiqués ſur un grand nombre de Noyés, s'eſt empreſſé de les recueillir, & les a indiqués d'une manière méthodique pour encourager à y avoir recours dans le beſoin. Ce ſont ces moyens qui ſe trouvent réunis & rapportés dans l'AVIS que le Bureau de la VILLE de Paris a fait imprimer l'année dernière, & qu'il a fait diſtribuer avec profuſion; mais la ſatisfaction qu'il en a eue, eſt d'autant plus grande, que les ſuccès ont même ſurpaſſé ſes eſpérances, très-peu de temps arpès ſa publication.

DE PAR

LES PREVÔT DES MARCHANDS, ET ÉCHEVINS *DE LA VILLE DE PARIS.*

AVIS*

Concernant les Perſonnes noyées qui paroiſſent mortes, & qui, ne l'étant pas, peuvent recevoir des ſecours pour être rappellées à la vie.

LES PREVÔT DES MARCHANDS, ET ÉCHEVINS de la Ville de Paris, inſtruits des ſuccès multipliés qu'ont eu différents moyens pratiqués pour ſecourir les Perſonnes noyées que l'on a retirées de l'eau, s'empreſſent de les indiquer à leurs Concitoyens. Renouvellant, en tant que de beſoin, un premier AVIS qu'ils avoient donné à ce ſujet, en 1740, imprimé & diſtribué de nouveau en 1759, & depuis en 1769.

* En réimprimant cette première partie, dont l'édition ſe trouve épuiſée, on a cru devoir rectifier cet AVIS, pour y faire entrer les changements projetés & convenus dès le mois de Novembre 1773.

Ils ne ſe contenteront pas ſeulement d'annoncer la conduite qu'on doit tenir & les ſecours qu'on peut employer en pareil cas ; mais, avant que de préſenter les ſecours utiles, ils croient néceſſaire de proſcrire ceux qu'une pratique abuſive a mis juſqu'à préſent en uſage. En conſéquence :

1° On s'abſtiendra de pendre les Noyés par les pieds : ce moyen, auquel on n'a eu recours que trop ſouvent, eſt d'autant plus condamnable, qu'il eſt reconnu capable de cauſer la mort, même à quelqu'un qui ſeroit plein de vie ; & quiconque emploieroit ce moyen, ſeroit expoſé à être regardé comme téméraire.

2° Le roulement dans un tonneau défoncé doit être également abrogé ; il eſt évidemment ſenſible qu'une telle pratique, dont le but a été de mettre toutes les parties du corps du Noyé en mouvement, & de tâcher de rétablir en lui la circulation éteinte en apparence, en le mettant dans une agitation générale, doit occaſionner au Corps du Noyé une infinité de contuſions dont les ſuites peuvent non ſeulement être très-dangereuſes, mais

même lui causer la mort pendant l'opération, & avant qu'on ait été dans le cas de tenter d'autres secours qui deviendroient inutiles, par la seule raison que celui-là auroit été préliminairement mis en œuvre.

Il est donc très-expressément recommandé de ne pas recourir aux susdits moyens, puisqu'il n'est que trop démontré que l'usage qu'on seroit porté à en faire, pourroit les rendre funestes & même mortels.

Après avoir averti de l'inutilité, & prévenu du danger des susdits secours employés inconsidérément par quelques personnes, les Prevôt des Marchands & Echevins s'empressent de faire connoître ceux qu'une expérience heureuse a démontrés utiles; ils sont jusqu'à présent les seuls qu'on puisse adopter; le zèle charitable pour ses semblables, & l'intelligence bien entendue qu'on mettra dans leur administration, les rendront encore plus efficaces. En conséquence:

Dès qu'une Personne noyée aura été tirée de l'eau, il faut sur le champ, si son état annonce qu'elle a besoin d'un secours pressant, lui donner, même dans le bateau dans lequel elle

aura été placée, ou ſur le bord de la Rivière, ſi le temps le permet, ceux qu'on pourra lui procurer dans l'inſtant, & qu'on indiquera ci-après.

Pendant qu'on ſera occupé à les lui adminiſtrer, quelqu'un ſe détachera pour aller avertir au Corps-de-Garde le plus prochain, où l'on trouvera toujours une Boîte dans laquelle ſeront réunies les choſes les plus néceſſaires.

On tranſporteta enſuite, s'il eſt poſſible, la Perſonne retirée de l'eau, ou dans le Corps-de-Garde le plus prochain, ou dans l'endroit le plus commode qu'on pourra ſe procurer, chez les particuliers qui voudront bien s'en charger.

Le Sergent de chaque Corps-de-Garde ſera obligés, à la première requiſition, de faire porter par un de ſes Soldats, la Boîte qu'il aura en dépôt, & de l'accompagner pour veiller à l'adminiſtration des ſecours.

Lorſque, par leur efficacité, le Noyé aura été rappellé à la vie, il ſera transféré chez lui, s'il a un domicile, & qu'on puiſſe en avoir connoiſſance, ſinon à l'Hôtel-Dieu.

Le Sergent, ou Soldat, ſera tenu de

de faire ſon Rapport qui contienne les noms, qualités & demeure de la Perſonne retirée de l'eau ; qui annonce ſi elle a été rappellée à la vie, & en quel état elle s'eſt trouvée lorſqu'elle a été transférée chez elle ou à l'Hôtel-Dieu.

Ce même Procès-Verbal contiendra les noms de celui qui aura averti le premier au Corps-de-Garde, & de tous ceux qui auront concouru à la retirer de l'eau, & à lui procurer les ſecours convenables.

Le Sergent ſera tenu de remettre, dans les vingt-quatre heures, ledit Rapport au Procureur du Roi & de la Ville.

DÉTAIL DES SECOURS,

Et de l'ordre dans lequel ils doivent être donnés.

Il faut ſur le champ, dans le bateau même, ſi la Perſonne noyée y a été placée après qu'elle aura été retirée de l'eau & que ſon état ſemble exiger un ſecours preſſant, ou ſur le bord de la Rivière, ſi la chaleur de la ſaiſon le permet, ou dans le Corps-de-Garde, ou autre endroit proche & commode, s'il eſt poſſible d'en trouver.

1° La déshabiller, la bien eſſuyer

avec de la flanelle ou des linges, & la tenir très-chaudement, en l'enveloppant, ſoit avec des couvertures, ſoit avec des vêtements, & ce qu'on pourra ſe procurer, ou la mettre devant un feu modéré, ou dans un lit bien chaud, s'il eſt poſſible.

2° On lui ſoufflera enſuite, par le moyen d'une Canule, de l'Air chaud dans la bouche, en lui ſerrant les deux narines.

3° On lui introduira de la fumée de Tabac dans le fondement, par le moyen d'une Machine Fumigatoire, qu'on trouvera toute garnie de ſes uſtenſiles dans tous les Corps-de-Garde.

Si la Perſonne retirée de l'eau paroiſſoit exiger un preſſant ſecours, & qu'on ne fût pas à portée d'avoir ſur le champ la Canule & la Machine Fumigatoire, on pourra, pour l'inſtant, ſuppléer à la Canule pour introduire l'Air par la bouche dans les poumons, en ſe ſervant d'un Soufflet ou d'une gaine de couteau tronquée par le petit bout.

On pourra également ſuppléer à la Machine Fumigatoire, en ſe ſervant de deux Pipes, dont le tuyau de l'une ſera introduit avec précaution dans le

fondement de la Perſonne retirée de l'eau, les deux fourneaux appuyés l'un ſur l'autre, & quelqu'un ſoufflant la fumée du Tabac par le tuyau de la ſeconde Pipe.

On peut auſſi employer avec ſuccès les Lavements de Tabac & de Savon.

4° On ne négligera pas d'agiter le corps de la Perſonne en divers ſens, en obſervant de ne pas la laiſſer long-temps ſur le dos.

On réitérera ces premiers ſecours le plus ſouvent qu'il ſera poſſible, & ſans violence.

5° On lui chatouillera le dedans du nez & de la gorge avec la barbe d'une petite plume; on lui ſoufflera dans le nez du Tabac ou de la Poudre ſternutatoire, & on lui préſentera ſous le nez de l'Eſprit volatil de Sel Ammoniac.

6° On la frottera même un peu rudement par tout le corps, ſur-tout ſur le dos, les reins, la tête & les tempes avec des linges ou de la flanelle trempés dans de l'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'Eſprit de Sel Ammoniac.

7° La Saignée, à la jugulaire ſur-tout, peut auſſi être très-utile, ſi l'on trouve promptement un Homme de

l'Art, qui jugera ſi elle doit être employée.

Si la Perſonne retirée de l'eau donne quelques ſignes de vie, & qu'on s'apperçoive que la reſpiration & la déglutition commencent à ſe rétablir, on lui donnera d'abord, peu-à-peu, une petite cuillerée d'Eau tiéde.

Si elle paſſe, on lui donnera, ou quelques grains d'Emétique, ou, de de demi-heure en demi-heure, une petite cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, animée de Sel Ammoniac, dont on trouvera toujours des bouteilles, avec la Machine fumigatoire & autres ſecours dans le Corps-de-Garde.

On mettra en uſage tous les ſecours ci-deſſus indiqués pour toutes les Perſonnes noyées, ſans avoir égard au temps qu'a duré leur ſubmerſion ; à moins qu'il n'y ait des ſignes de mort certains & évidents : la couleur pourpre ou livide du viſage, l'élévation de la poitrine, & autres ſymptômes de la même eſpéce, ne devant point empêcher de tenter les ſecours indiqués.

On avertit au ſurplus qu'il faut les employer ſans relâche, & avec la plus grande perſévérance, parce que ce

n'eſt ſouvent qu'après les avoir continués pendant trois ou quatre heures, & même plus, qu'on a la ſatisfaction d'en voir le ſuccès ſe développer par degrés.

RÉCOMPENSES.

Pour exciter, s'il étoit néceſſaire, à procurer ces différents ſecours aux Noyés, il ſera payé à l'avenir, à compter du jour de la publication des Préſentes, pour chaque Perſonne, qui, étant noyée, aura été retirée de l'eau & rappelée à la vie, ſçavoir :

A quiconque avertira le premier au Corps-de-Garde des Ports & Quais le plus prochain, qu'il y a un Noyé, & indiquera le lieu où il eſt, la ſomme de *ſix livres*, ci. . . . . 6 l.

A ceux qui auront retiré de l'eau la Perſonne noyée, & auront aidé à l'adminiſtration des ſecours indiqués, la ſomme de *vingt-quatre liv.* ci . . . . . 24 l.

Au Sergent & aux Soldats du Corps-de-Garde qui auront reçu l'avis d'une Perſonne noyée, ſe ſeront tranſportés à l'endroit où

elle aura été dépoſée, après avoir été retirée de l'eau, auront veillé & coopéré à l'adminiſtration des ſecours, & du tout auront fait & remis leur Procès-Verbal, *dix-huit liv.* dont le tiers pour le Sergent, & les deux autres tiers à partager également entre les Soldats, ci . . . . . 18 l.

Tous les frais extraordinaires & particuliers, qu'on ſeroit obligé de faire, ſeront de plus rembourſés, après qu'ils auront été jugés néceſſaires, & qu'ils auront été certifiés par perſonnes connues & non intéreſſées.

Dans le cas où, malgré tous les ſecours & moyens poſſibles, la Perſonne noyée ne pourroit être rappellée à la vie, alors les récompenſes ci-deſſus fixées ſeront réduites à moitié.

Le paiement de ces différentes récompenſes ne pourra être fait par le Prépoſé à la Recette du Domaine de la Ville, que d'après les ordres du Bureau de la Ville, huitaine après le jour de la remiſe du Rapport; afin que, pendant ce temps, le Procureur du Roi & de la Ville puiſſe s'informer des faits & circonſtances qu'il contiendra.

*Autre AVIS * concernant les Perſonnes noyées qui paroiſſent mortes, & qui, ne l'étant pas, peuvent recevoir des ſecours pour être rappellées à la vie.*

LES PREVÔT DES MARCHANDS, & ÉCHEVINS, voulant détruire l'abus funeſte de la *ſuſpenſion par les pieds*, ainſi que du *roulement dans un tonneau défoncé*, commencent par proſcrire ces deux moyens, comme téméraires & & dangereux; inſtruits d'ailleurs des ſuccès multipliés qu'ont eu différents ſecours donnés à des Perſonnes noyées, ils s'empreſſent de les indiquer à leurs Concitoyens, & les ſollicitent à ne pas les négliger, toutes les fois que l'occaſion ſe préſentera de les employer. Ces moyens ſalutaires conſiſtent :

* Cet AVIS n'eſt que l'extrait du précédent, qu'on eſt dans l'uſage de coller au-devant de la *Boîte-Entrepôt*, afin qu'étant à portée de pouvoir être lu plus aiſément, il s'inculque d'autant mieux dans la mémoire des Sergents & Soldats des Corps-de-Garde; & que ceux-ci, le ſçachant par cœur, puiſſent être dans le cas de coopérer tous enſemble à l'adminiſtration des différents ſecours.

1° A déshabiller le Noyé, l'eſſuyer avec une Flanelle, l'envelopper dans une Couverture, l'agiter en différents ſens, le laiſſer peu ſur le dos, & le tenir chaudement, s'il eſt poſſible, ſans cependant lui intercepter l'air.

2° Lui faire entrer de l'air dans les poumons en lui ſoufflant dans la bouche par le moyen d'une Canule, & lui pinçant les deux narines.

3° Lui introduire dans les inteſtins de la fumée de Tabac par le fondement, en ſe ſervant d'une Machine fumigatoire, qu'on trouvera dans tous les Corps-de-Garde, ainſi qu'une Canule à bouche.

4° Lui chatouiller le dedans du nez & de la gorge avec la barbe d'une petite Plume, lui ſouffler dans le nez du Tabac ou de la Poudre ſternutatoire, lui préſenter ſous le nez de l'Eſprit volatil de Sel Ammoniac, ainſi que de la fumée de Tabac.

5° Lui frotter toute la ſurface du Corps avec de la Flanelle imbibée d'Eau-de-vie camphrée; &, ſi l'on juge qu'il eſt en état d'avaler, lui faire prendre ſucceſſivement une ou deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée.

6° Enfin

6° Enfin continuer long-temps tous ces ſecours, ſans que l'un puiſſe préjudicier à l'autre; la perſévérance eſt d'autant plus indiſpenſable, que ce n'eſt ſouvent qu'après deux ou trois heures d'un travail non interrompu, que les premiers ſignes de vie commencent à ſe manifeſter.

Le Sergent de chaque Corps-de-Garde eſt tenu de fournir la Boîte contenant leſdits ſecours, à la première requiſition; il l'accompagnera lui-même, ou la fera accompagner par un Soldat au fait & intelligent.

Il fera, dans les vingt-quatre heures, ſon rapport au Bureau de la VILLE, de l'uſage qui aura été fait deſdits ſecours.

Il entretiendra ſon Entrepôt toujours en bon état; en conſéquence il le fera completter, & il aura ſoin de nettoyer les Machines, toutes les fois qu'on en aura fait uſage.

Il ſe fera tous les mois une viſite pour aſſurer le Bureau des ſoins qui auront été pris.

Le Bureau de la VILLE accorde une ſomme de *quarante-huit livres*, à partager entre ceux qui auront ſauvé un

Noyé, en le rappellant à la vie, ſuivant la diſtribution indiquée par l'*Avis*, & aux conditions qui s'y trouvent énoncées.

Si les moyens employés n'ont pas eu le ſuccès deſiré, le Sergent, ou Soldat, aura ſoin de requérir la Garde de Paris, pour lui remettre le Cadavre avec toutes ſes dépendances, afin que les Officiers du Châtelet, ou autres à qui il appartiendra, en prennent connoiſſance.

On prévient que, dans tous les cas, les frais extraordinaires ſeront rembourſés, pourvu qu'ils ſoient jugés néceſſaires.

USAGE de la MACHINE FUMIGATOIRE, & des autres objets contenus dans la BOÎTE-ENTREPÔT.*

ON MET dans la Boîte de la Machine une demi-once de Tabac à fumer, *qu'il faut humecter*; on l'allume avec un morceau d'amadou; on introduit dans

* Ce Détail inſtructif eſt eſſentiel; il eſt fait pour être mis ſous les yeux des Sergents & Soldats & des autres Perſonnes chargées de l'adminiſtration des ſecours. On le colle au couvercle en dedans de la *Boîte-Entrepôt*.

le manche de cette Boîte la douille d'un Soufflet, qu'on aſſujettit par le moyen d'une fiche de fer; on fait mouvoir le Soufflet pour allumer le Tabac; alors on inſinue dans le fondement du Noyé la tige de la Canule garnie d'un long tuyau flexible; on adapte le gros bout de cette Canule au bec du chapiteau dont on couvre la Boîte où eſt le Tabac allumé; on bouche le chapiteau avec le liége, lorſqu'on voit que la fumée en ſort en trop grande quantité.

On emploie trois-quarts d'heure pour conſumer une demi-once de Tabac; mais il ne faut pas trop précipiter le mouvement du Soufflet.

L'Eſprit volatil de Sel Ammoniac eſt contenu dans un Flacon de cryſtal, qu'on trouvera dans la Boîte de la Machine fumigatoire.

Pour en faire uſage, on tortillera un morceau de papier qu'on trempera dans le Flacon, & qu'on introduira dans les narines du Noyé, on aura ſoin de tenir le Flacon fermé, pour que l'Eſprit volatil ne ſe diſſipe pas en vain.

L'Eau-de-vie camphrée eſt contenue dans les Bouteilles de pinte.

Les deux morceaux de Flanelle ſont pour eſſuyer & pour frotter le Noyé, & le Bonnet de laine pour lui couvrir la tête, après qu'elle aura été deſſéchée avec la Flanelle.

La chemiſe ou tunique de laine qui occupe le milieu de la Boîte, eſt deſtinée à envelopper le corps du Noyé, lorſqu'il a été bien deſſéché. On peut le frotter par-deſſous cette chemiſe.

On trouvera dans une petite Boîte quelques paquets d'Emétique, pour ſervir en cas de beſoin.

Les quatre paquets en rouleaux qui s'apperçoivent à l'ouverture de la Boîte, contiennent chacun une demi-once de Tabac à fumer.

Le nouet attaché par une ficelle à un petit piton, eſt inutile au Noyé; il n'eſt placé dans la Boîte & au milieu de la couverture, que pour la préſerver des vers.

On a doublé la tige de la Canule Fumigatoire pour pouvoir la changer, en cas qu'elle vînt à ſe boucher par la matière, & pour la facilité de la nettoyer. La Canule à bouche eſt coupée par un tuyau de peau, comme un moyen de garantir le Souffleur des exhalaiſons qui ſortent de l'eſtomac du Noyé, lorſqu'il

commence à revenir. Pour éviter l'inconvénient de ces exhalaiſons, il ſuffit de pincer le tuyau, lorſqu'on ceſſe de ſouffler & qu'on veut reprendre haleine.

Nota. *On pourroit encore obvier à l'engorgement de la Canule, cauſé par les matières retenues dans les gros inteſtins, en rempliſſant d'huile la tige de la Canule, avant ſon intromiſſion dans le fondement, & la vuidant enſuite.*

Comme on cherche toujours à s'occuper utilement de cet Etabliſſement, on s'eſt apperçu qu'il manquoit aux objets réunis dans cette Boîte, des bandages à ſaignée, faute deſquels on néglige ſouvent de ſaigner le Noyé qui a le plus eſſentiellement beſoin de ce ſecours; c'eſt pourquoi on a cru devoir ajouter aux objets ci-deſſus raſſemblés, deux bandages à ſaignée, pour ſervir dans l'occaſion.

On ſe propoſe auſſi par la ſuite de joindre aux ſuſdits objets une cuiller de fer étamé, *plus creuſe que les cuillers à bouche ordinaires, qui ſervira de gobelet, pour faire boire aux Noyés de l'eau-de-vie camphrée, &c. & dont le manche tiendra lieu de levier pour faire ouvrir la bouche des Noyés loſque les dents ſeront trop ſerrées.*

*LETTRE * sur le Reméde employé pour les Perſonnes noyées.*

MONSIEUR,

Je viens de lire, dans votre dernier Mercure, avec ce ſentiment délicieux qu'excite dans l'ame des Citoyens occupés de ſoulager leurs ſemblables, tout ce qui peut contribuer à l'avantage de l'humanité & au bonheur de la Société, *l'Avis concernant les Perſonnes noyées, qui paroiſſent mortes, & qui, ne l'étant pas, peuvent recevoir des ſecours pour être rappellées à la vie.* Ce ſage Réglement, renouvellé au commencement d'un été dont les chaleurs invitent beaucoup de perſonnes à ſe baigner, fait l'éloge du Corps Municipal de la Ville de Paris, & en particulier du Magiſtrat qui y préſide.

Après une inſtruction prudente & éclairée, ſuivant laquelle les Particuliers & les Gens publics, tels que les Soldats de la Garde de Paris, & leurs Sergents doivent ſe conduire, auſſitôt qu'ils s'apperçoivent & qu'ils apprennent qu'il y a quelqu'un de noyé,

* Voyez le *Mercure de France*, Août 1772, page 185.

on y donne un détail des ſecours & de l'ordre dans lequel ils doivent être adminiſtrés.

Je ne puis qu'applaudir à la gradation de ces ſecours indiqués. S'il eſt eſſentiel, dans ces malheureux, de chercher à rappeller, ſur-tout en hiver, la chaleur du corps, afin d'entretenir la circulation du ſang, ſans laquelle les autres ſecours ſeroient inutiles, il ne l'eſt pas moins d'introduire de la fumée de Tabac dans le fondement, & d'employer les Sternutatoires & les chatouillements dans le nez, par la raiſon que, les Noyés périſſant, non pour avoir avalé trop d'eau, mais ſuffoqués par la ſuppreſſion totale & ſubite de la reſpiration, tout ce qui peut ranimer le mouvement de la poitrine, & exciter la reſpiration, eſt capable de les ſauver.

En approuvant les ſecours détaillés dans l'*Avis de Meſſieurs les Prevôt & Echevins*, j'aurois voulu qu'il en eût annoncé un, dont l'efficacité eſt reconnue par un grand nombre d'expériences, & qui a ſouvent réuſſi après les autres tentés ſans ſuccès. Il conſiſte à mettre, le plutôt poſſible, la

Perſonne noyée dans un lit de Cendres chaudes.

Les préparatifs néceſſaires pour former un lit de cette eſpéce dans chacun des Corps-de Garde près de la Rivière, ne demandent pas une grande dépenſe. Meſſieurs les Officiers Municipaux ſont trop attentifs à tout ce qui peut ſoulager l'humanité, pour ne pas s'y prêter avec ce zèle patriotique, dont ils nous donnent aujourd'hui un ſi bel exemple. Il ne s'agit que de faire conſerver, dans chacun de ces Corps-de-Garde, un lit de ſangle, un Tonneau toujours rempli de Cendres, une Chaudière de fer avec ſon trépied, & deux Réchauds de fer. Pour économiſer, on pourra ſe ſervir de Chaudières de tôle à fond rapporté; elles auront en outre l'avantage de faire chauffer plus promptement la Cendre.

Pour employer efficacement ce ſecours, pendant qu'une partie du Corps-de-Garde ira chercher la Perſonne noyée, deux Gardes y reſteront pour allumer un grand feu, & placer deſſus la Chaudière pleine de Cendres. Auſſitôt que la Perſonne noyée ſera tranſportée dans le Corps-de-Garde, on

lui donnera les ſecours indiqués dans l'*Avis*, ſur-tout la Fumigation de Tabac dans le fondement; pendant ce temps-là les Cendres chaufferont ſuffiſamment. Si les premiers ſecours n'ont aucun ſuccès, on étendra environ quatre à cinq pouces de Cendres ſur le Lit de ſangle, & l'on y placera, ſur le côté droit ou gauche, à volonté, la Perſonne noyée, que l'on enveloppera & recouvrira totalement, même la tête, à l'exception du viſage, de Cendres, de telle ſorte qu'il y en ait environ quatre pouces ſur le corps. On aura ſoin d'entretenir la chaleur de la Cendre, en mettant deſſous le Lit de ſangle deux Réchauds remplis d'un feu très-doux, & ſur la Cendre poſée ſur le corps, des Fers ou des Briques chaudes, qu'il faudra changer, ainſi que les Rechauds, très-ſouvent de place.

Pendant que la Perſonne noyée ſera dans le Lit de Cendres, on continuera de lui ſouffler de l'Air dans la bouche, de lui chatouiller le dedans du nez avec une barbe de plume, de lui préſenter ſous le nez de la fumée de Tabac, de l'Eſprit de Sel Ammoniac, compoſé de parties égales de Sel Ammoniac

& de Chaux vive pulvériſés ſéparément, qu'on appelle *Sel d'Angleterre*; de l'Eau-de-Luce, & de lui ſouffler dans le nez, du Tabac ou de la Poudre ſternutatoire.

La Cendre de Gênet ou de Sarment eſt préférable à celle de bois ordinaire; celle de bois flotté ne vaudroit rien, elle eſt trop dépouillée de ſels.

Dans quelques Provinces, au lieu de Cendres, on ſe ſert de Sel ſec & chaud, dans lequel on enterre, pour ainſi dire, les Perſonnes noyées; ce qui en rappelle pluſieurs à la vie.

Soit que l'on enveloppe les Perſonnes noyées dans des couvertures chaudes, ſoit qu'on les place dans le Lit de Cendres, il eſt eſſentiel de les poſer ſur le côté, & non pas ſur le dos, parce que cette dernière poſition ſeroit capable de provoquer, ou de prolonger la ſuffocation, au lieu de la diſſiper.

Ces obſervations m'ont paru trop importantes, pour ne pas vous prier de les inſérer dans votre prochain Mercure.

Je ſuis, &c.

Signé, JACQUIN.

*RÉPONSE * à M. JACQUIN ſur la propoſition qu'il a faite d'ajouter le Bain de Cendres chaudes à l'Etabliſſement que la Ville de Paris vient de faire en faveur des Perſonnes noyées.*

S'IL eſt dû à un Citoyen zélé, pour le bien de l'humanité, des éloges & des remerciments, lorſqu'il témoigne ſeulement le deſir d'être utile à ſa Patrie, M. Jacquin eſt doublement dans le cas d'en mériter. Il vient de donner, dans le Mercure du mois d'Août 1772, une Lettre par laquelle, non ſeulement il approuve l'Etabliſſement que la VILLE DE PARIS vient de faire en faveur des Perſonnes noyées, mais il ajoute encore à cette approbation un moyen qu'il croit plus efficace pour entrer dans les vues patriotiques de la VILLE. Il propoſe de ſe ſervir des Cendres, comme ayant réuſſi, dit il, dans une infinité d'occaſions à rappeller à la vie un très-grand nombre de Noyés.

* Voyez le *Mercure de France*, Novembre 1772, pag. 181.

Il faut en convenir avec M. Jacquin; les Cendres ont eu le ſuccès le plus complet ſur une fille de dix-huit ans, dont M. Iſnard rapporte le traitement; mais ce fait, qui eſt arrivé en 1745, étoit encore unique en 1762, lorſque M. Iſnard publia un Mémoire intitulé *le Cri de l'humanité en faveur des Perſonnes noyées*, &c. & l'on n'a pas de connoiſſance que ce moyen ait été pratiqué depuis avec avantage. Peut-être, comme le dit M. Iſnard dans ſon Mémoire, cette curation doit-elle être attribuée à la jeuneſſe & à la vigueur du Sujet; d'ailleurs les Hollandois, qui ont fait un pareil Etabliſſement qui a ſervi de modéle à celui de la VILLE DE PARIS, ne ſe ſont pas même aviſés d'adopter les Cendres; & les autres moyens leur ont ſauvé des centaines de Noyés. LA VILLE DE PARIS a de plus l'avantage, ſans avoir eu beſoin de Cendres, d'avoir rappellé à la vie ſix Noyés retirés de l'eau ſans connoiſſance, depuis le mois de Juin dernier, époque à jamais mémorable du commencement de la Préſidence de M. DE LA MICHODIÈRE, à qui l'on eſt redevable de cet Eta-

bliſſement, & qui nous en promet un ſecond, non moins utile, en ce qu'il fournira au Public la facilité de ſe baigner gratuitement, & par-là diminuera les occaſions de ſe noyer. Quelles obligations n'aura-t-on pas à ce reſpectable Magiſtrat, qui, depuis qu'il eſt Prevôt des Marchands, ne s'eſt occupé que du bien de ſes Concitoyens.

Maintenant il eſt néceſſaire, après avoir fait à M. Jacquin tous les remerciments qu'il mérite, de lui démontrer une partie des inconvénients qui réſultent du moyen qu'il propoſe.

Les Cendres n'ont pour elles que l'avantage de fournir une chaleur modérée, ſi utile pour rappeller celle que les Noyés, en ſortant de l'eau, paroiſſent avoir perdue; & ſi, comme le remarque très-bien M. Jacquin, on doit donner la préférence aux Cendres de bois neuf ſur celles de bois flotté, c'eſt parce que les premières contenant beaucoup de ſels, dont les dernières ſont preſque privées, elles ſont par-là plus ſuſceptibles de prendre un degré conſidérable de chaleur que les parties ſalines communiquent à la Cendre pour l'entretenir plus long-temps chaude.

Mais la ſomme des inconvénients qui accompagnent l'uſage de la Cendre eſt trop conſidérable, pour que la VILLE puiſſe admettre ce moyen. Voici en quoi conſiſtent ces inconvénients.

1° La difficulté de ſe procurer une aſſez grande quantité de Cendres de bois neuf pour en fournir dans chacun des quinze Corps-de Garde des Ports & Quais de Paris, environ une demi-queue. Les Cendres de Sarment ou celles de Genêt que propoſe M. Jacquin ne ſont pas admiſſibles pour Paris; il ſeroit trop difficile de ſe les procurer; & d'ailleurs elles ne ſeroient pas plus utiles que celles de bois neuf.

2° L'embarras que cauſeroit un Tonneau qu'il faudroit placer dans un lieu auſſi étroit que le ſont tous les Corps-de-Garde.

3° L'appareil que le moyen des Cendres exige, & qui conſiſte en un grand Trépied, une ou pluſieurs Chaudières pour faire chauffer les Cendres, un Lit de ſangle (peu commode pour cet uſage), des Réchauds pour mettre ſous le Lit & entretenir la chaleur des Cendres ſous le Noyé, des Fers & des Briques que l'on feroit chauffer pour

mettre ſur les Cendres qui couvriroient le Noyé, &c. &c. &c.

4° La pouſſière ſubtile qui s'éléveroit de ces Cendres, d'autant moins inévitable, que pour les chauffer à peu près également, il faudroit les remuer continuellement; & cette pouſſière, qui contient beaucoup de ſel alkali, ſeroit ſuſceptible d'incommoder les Aſſiſtants & le Noyé; il y auroit à craindre que, s'inſinuant dans la bouche & dans les narines, & s'attachant ſur les bords des yeux, elles n'y fiſſent autant de cautériſations, ce qui ſeul ſeroit ſuffiſant pour faire proſcrire ce moyen.

5° Il faut obſerver que ces ſecours ſont adminiſtrés par des gens qu'on ne mettroit pas aiſément au fait du degré de chaleur convenable; & que, par cette raiſon, on pourroit brûler les Malades au point de leur faire venir des cloches par tout le corps, ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, que le volume prodigieux de Cendres néceſſaire ſeroit fort long à chauffer; &, à coup sûr, celles du fond ſeroient rouges, pendant que celles de la ſurface ſeroient à peine tiédes: ce ne ſeroit qu'en les agitant continuellement

& avec beaucoup de préciſion, que l'on pourroit leur donner une chaleur à peu près égale ; mais alors la pouſſière qui s'en éléveroit, ſeroit, comme on vient de le dire, dangereuſe & pour le malade & pour ceux qui le ſoigneroient.

6° La vapeur du charbon allumé, indiſpenſable pour faire chauffer les Cendres, ſeroit ſuffiſante pour donner le coup de la mort au Malade, & ceux qui le ſecourroient, ſeroient expoſés au même danger. Il eſt vrai qu'on pourroit parer à cet inconvénient, en faiſant chauffer les Cendres hors du Corps-de-Garde ; mais on aura toujours à craindre les Réchauds placés ſous le Lit de ſangle pour entretenir la chaleur ; car les émanations redoutables du charbon allumé, en ſi petite quantité qu'elles fuſſent, ſeroient toujours très-préjudiciables, vû l'eſpéce d'état de mort dans lequel ſe trouvent les Noyés.

Nota. *Il n'eſt pas hors de propos de faire obſerver ici que l'état dans lequel ſont les Noyés, étant à peu près le même que celui des Perſonnes ſuffoquées par la vapeur du charbon, ainſi que par celle qui*

qui résulte de l'ouverture d'une fosse ou d'un puits, les moyens employés pour les premiers, c'est-à-dire, particulièrement la Fumigation de Tabac par le fondement, & l'insufflation de l'air chaud par la bouche pourroient bien être aussi efficaces pour les derniers. C'est d'après des expériences connues, qu'on se croit obligé de faire cette observation.

Cependant, malgré tous les inconvénients que l'on vient de combattre, les Cendres peuvent être citées comme un moyen qui a été utile; &, par la même raison, on pourroit aussi proposer les Bains chauds dont on a fait avantageusement l'expérience; mais la VILLE DE PARIS peut s'en tenir à l'Etablissement qu'elle vient de faire avec d'autant plus de raison qu'il paroît moins compliqué que tout autre; que la Boîte-Entrepôt étant d'un très-petit volume, est facile à transporter partout, & contient essentiellement tous les secours nécessaires, & que d'ailleurs les succès en sont satisfaisants.

On pourroit seulement ajouter aux secours généreux & gratuits que la VILLE présente, des Bas drappés de différentes grandeurs; par ce moyen,

les extrêmités inférieures, qui sont toujours plus difficiles à échauffer, recouvreroient plus promptement la chaleur qui leur est nécessaire.

On pourroit également ajouter aux récompenses proposées, une Médaille allégorique en argent. A l'exemple de toutes les nations qui ont fait un semblable Etablissement, elle seroit le prix de celui qui se seroit le plus distingué dans l'administration des secours; &, quoique de peu de valeur en elle-même, elle exciteroit une émulation d'autant plus louable, qu'en favorisant les sentiments & les actes d'humanité, elle rendroit les secours plus utiles, & l'Etablissement de la VILLE plus célébre; elle seroit aussi un monument éternel de la gloire de la VILLE DE PARIS, en transmettant à la Postérité son amour & sa sensibilité pour ses Concitoyens.

Le Particulier qui s'est chargé de répondre à la Lettre de M. Jacquin, se flatte que le Bureau de la Ville ne l'improuvera pas; il a étudié les différentes pratiques favorables aux Noyés; & c'est d'après les connoissances qu'il a tirées des recherches qu'il a faites à

ce ſujet, & des différents Avis qui lui ont été donnés, qu'il a cru devoir développer ſa manière de penſer ſur le projet de M. Jacquin, dont on doit cependant lui ſçavoir gré. Le même Particulier ne doute pas auſſi que la VILLE ne reçoive avec plaiſir les obſervations qu'on pourroit faire par la ſuite ſur ſon Etabliſſement, & qu'elle n'en profite avec la reconnoiſſance la plus empreſſée pour le conduire à une plus grande perfection.

PRÉCIS

Des différents moyens qui ont été pratiqués, & de ceux qu'on auroit pu employer pour secourir les Personnes noyées: Traduit du Latin de M. DE HAEN, *premier Médecin de S. M. l'Impératrice-Reine de Hongrie; extrait de l'Ouvrage intitulé:* Antonii de Haen S. M. Archiatri. Tomus I. Ratio medendi, Viennæ Austriæ 1771. (Cap. 1, §. 2, pag. 12 à 15.)

IL EST important de détailler quels sont les secours qui ont été employés avec plus ou moins de succès, & dans différentes occasions, pour rappeller à la vie ceux qui ont eu le malheur de se noyer.

OPERÆ prætium erit ea auxilia enarrare, quæ ab illis plura, aut pauciora, quæ in aliis alia, infortunatis hisce adhibita sunt.

1° On recommande d'agiter fortement le Noyé, de le suspendre par les pieds, & de le rouler sur un tonneau. (Cette pratique, fort ancienne, est aussi la plus géné-

1° *Enarrantur validæ concussiones corporis, pedibus in altum ductis, ac humili capite, rotationeque super dolium. Communi omnium*

*temporum more.**

2° *Promta à veſtibus madentibus nudatio.*

3° *Expoſitio corporis ad ardentem focum, furnumve piſtorium, aut ejuſdem in ſaccharificorum, ſpirituſve diſtillantium officina ſtatutio.*

4° *Fricti universi corporis, ſive ſicca, ſive humida; & quidem ſicca aut ſimpliciter, aut cum vel fumo aromatum, vel ſale communi, vel cineribus; humida autem cum ſpiritu vini, frumentive, aut ſimplici, aut compoſito, ut* v. g. *cum ſpiritu meliſſæ, ſpir. vini camphr. ſal. vol. ol. alexi-*

rale.)*

2° Il faut promptement ôter au Noyé ſes habits mouillés.

3° L'expoſer devant un bon feu, ou devant un four chaud de boulanger; ou, mieux encore, le placer dans un attelier de diſtillateur ou de raffineur de ſucre.

4° Lui faire des frictions ſéches ou humides ſur tout le corps: les frictions ſéches ſe feront avec la fumée des plantes aromatiques, le ſel commun, ou les cendres; & les frictions humides ſe feront avec l'eſprit-de-vin ſimple ou compoſé, par exemple, l'eſprit de meliſſe, l'eſprit-de-vin camphré, le ſel volatil, huileux, alexipharmaque de Bernard Serraglia,

* Voyez cependant ce qui eſt dit de cette Pratique, *ci-deſſus, pag.* 62 & 71.

l'eſprit-de-vin auquel on aura ajouté du poivre, ou du ſel, ou d'autres aromates; le vinaigre ou le lait ſont encore eſtimés comme frictions humides.

pharmaco Bernardi Serraglia, ſpir. vin. aut cum pipere, aut ſale, aut rebus aromaticis variis, aut aceto, aut lacte.

5° Lui introduire de l'air dans la trachée artère, ſoit en appliquant ſa bouche ſur celle du Noyé, ſoit en lui ſouffiant dans la bouche par le moyen d'une canule.

5° *Aëris ſive ipſo ore in os Submerſi, ſive ope tubæ, in trachæam inſpiratio.*

6° Lui picotter l'intérieur du nez avec la barbe d'une plume trempée dans l'eſprit de ſel ammoniac.

6° *Narium barba pennæ, ſpiritu ſalis ammoniæci madidæ, ope factâ irritatio.*

7° Lui mettre dans la bouche du vin chaud, de l'eſprit-de-vin, du beurre, de l'huile, de l'eau chaude.

7° *Infuſio in gulam vini, ſpir vini, butyri, olei, vini rubri calentis, calentis aquæ.*

8° Lui preſſer légèrement, & de différentes manières, le ventre & la poitrine, en ne ceſſant de l'agiter.

8° *Multimoda preſſio & agitatio thoracis ventriſque.*

9° Lui introduire dans le fondement de la fumée de tabac, ſoit par le moyen

9° *Fumi tabaci in anum immiſſio, ſive communium fiſ-*

tularum, ſive adaptati ad id ſyphonis ope.

10° *Plantarum pedum percuſſio.*

11° *Venæ ſectio variorum locorum.*

12° *Clyſmata acriora.*

13° *Lecti calentis fotus.*

14° *Cubitus inter duos homines ſanos.*

15° *Immiſſio aëris in inteſtinum rectum.*

16° *Appoſitio tegularum calentium, linteamine involutorum, ad pedum plantas, ad utrumque & ventris & thoracis latus. Appoſitio itidem ad eaſdem plagas vel ſuppedanei, ignito ceſpitum carbone ca-*

d'une canule ordinaire, ſoit par le ſecours d'un ſyphon fait exprès.

10° Lui frapper les plantes des pieds.

11° Le ſaigner où l'on peut.

12° Lui faire prendre des lavements irtants.

13° Le réchauffer en le mettant dans un lit baſſiné.

14° Le coucher dans un lit entre deux perſonnes bien ſaines.

15° Lui introduire de l'air dans l'inteſtin rectum.

16° Lui appliquer à la plante des pieds & aux côtés du ventre, & de la poitrine, des briques chaudes, enveloppées dans des linges; on peut encore, dans la même vue, ſe ſervir de vaiſſeaux d'étaim, ou de terre, ou de verre, qu'on échauffera par le moyen du char-

bon, ou en les rempliſſant d'eau bouillante.

17° Lui laver tout le corps avec de l'eau chaude.

18° Lui faire prendre de l'émétique ou des lavements purgatifs.

19° L'envelopper dans des couvertures de laine, & l'y rouler devant le feu.

20° Lui chatouiller le dedans de la gorge & l'épiglotte, afin d'exciter le vomiſſement, & tâcher de lui faire rendre des ſons confus.

21° Lui ſouffler de la fumée de tabac dans la bouche & dans les narines.

22° Lui faire tomber peu-à-peu dans la gorge quelques gouttes d'eau, dans l'intention, non de la lui faire avaler,

lentis, vel ſtanneâ vaſis, terræve lagenæ aquâ fervidâ plenæ.

17° *Lotio univerſi corporis cum calidâ aquâ.*

18° *Emeticorum purgantiumve injectio.*

19° *Involutio corporis in ſtragulis laneis, unaque antè focos volutatio.*

20° *Faucium ac epiglotidis irritatio blanda, quo effectum, at & vomitus excitaretur, & inconditus quidam perciperetur ſonus.*

21° *Inſpiratio fumi tabaci in os atque nares.*

22° *Inſtillatio lentæ, ac paucæ, in fauces non deglutiendi, ſed irritandi cauſâ, undè ortæ tuſſis.*

tuſſes.

mais d'irriter cette partie & de provoquer la Toux.

23° *Oris, narium, frontis, temporum frictio cum ſpir. ſal. ammon.*

23° Lui frotter la bouche, les narines, le front, les tempes avec de l'eſprit volatil de ſel ammoniac.

24° *Puerorum lenis in incunabilis agitatio.*

24° Lui donner un mouvement ſemblable à celui qu'on imprime aux enfants dans leur berceau.

25° *Cucullus, capiti circumpoſitus, ex cineribus calidis, inter duo linteamina poſitis, confectus.*

25° Lui envelopper la tête d'une eſpéce de calotte ou de capuchon fait de deux toiles, entre leſquelles on mettra des cendres chaudes.

26° *Theriacæ ad cordis ſcrobem, eumdemque ad locum, cataplaſmatis, ex porris cum aceto lythargyrii & aquâ confecti appoſitio.*

26° Lui appliquer de la thériaque ſur la région du cœur, en mettant ſur le tout un cataplaſme fait avec des poreaux, de l'eau & du vinaigre de Saturne.

27° *Veſicantia ſuris, femoribus, nuchæ, &c. affixa pedibus epiſpaſtica.*

27° Lui appliquer les ventouſes aux jambes, ou aux cuiſſes, ou à la nuque, & placer les véſicatoires aux pieds, ſuivant qu'il ſera jugé convenable.

Le Précis qu'on vient de mettre ſous les yeux, ne prouve pas ſeulement qu'on s'eſt toujours occupé du ſoin de rappeller les Noyés à la vie; mais que ſi les moyens qui ont été imaginés & propoſés depuis quelques années, n'ont pas eu de réuſſite, c'eſt parce qu'ils ont été mal dirigés, & que n'étant excités par aucune récompenſe, ils ont ſouvent été trop tôt interrompus, au grand préjudice des infortunés qu'on avoit intention de ſauver.

Il n'étoit donc queſtion que de choiſir, parmi ces moyens, ceux qui auroient paru les plus utiles; l'expérience les auroit fait connoître; les ſuccès les auroient rendus précieux; & l'on auroit depuis long-temps une pratique non équivoque à ce ſujet, ſur-tout ſi l'on eût veillé à l'adminiſtration des ſecours qui auroient été indiqués, & ſi l'on eût attaché un prix quelconque aux ſuccès.

Le Bureau de la Ville de Paris eſt tellement convaincu de ces vérités, que, dès le commencement de ſon Établiſſement en faveur des Noyés, il a inſtitué une Viſite qui ſe fait, exactement tous les mois, dans chacun

des Corps-de-Garde des Quais, où ſe trouvent réunis les principaux ſecours, néceſſaires en pareilles circonſtances; & le but de cette Viſite n'eſt pas ſeulement de s'aſſurer du bon ou du mauvais état des *Boîtes-Entrepôts*; mais elle conſiſte encore à y faire faire une répétition préciſe de la manière dont ces ſecours doivent être adminiſtrés. Le Bureau ne manque pas de récompenſer, plus ou moins, les ſoins qu'on s'eſt donnés pour tâcher de rappeller à la vie une Perſonne Noyée.

Si, dès les commencements d'un établiſſement dont la pratique peut être enviſagée par quelques-uns comme difficile (parce qu'il faut néceſſairement un concert bien entendu de la part de ceux qui adminiſtrent les ſecours) on eſt parvenu, dans l'eſpace de moins de neuf mois, à rappeller à la vie vingt-trois Noyés, que ne doit-on pas eſpérer dans la ſuite, lorſque cette adminiſtration ſera devenue familière par l'uſage heureux qu'on en aura fait ? & la répétition qu'on ne manque pas de faire tous les mois, ſera toujours d'autant plus eſſentielle, qu'elle facilitera les ſuccès, & les rendra plus fréquents.

NOTICE * CHRONOLOGIQUE

DES LIVRES, OPUSCULES, AVIS, &c.

IMPRIMÉS

Relativement aux Noyés, & aux secours qu'on peut leur donner.

1637. LA SENA (Petri) Dissertatio cui titulus est : Chombrotus, sive de iis qui in aquis pereunt. *Romæ*, *in*-8°, 1637.

1676. PECHLINI (J. Nic.) De Aëris & Alimenti defectu, & Vitâ sub aquis, Meditatio. *Kilonii*, *petit in*-8°, 1676.

1692. SPRANGERI (Salom.) Homines sub aquis viventes, Historicis & Physicis Observationibus illustrat. *Lipsiæ*, *in*-12, 1692.

1705. CRAUSIUS (Rud. Guil.) De restitutione in vitam suffocatorum laqueo vel aquâ. *Jenæ*, 1705.

* Les Libraires qui débitent ce Volume prient les Sçavants qui posséderoient ou connoîtroient quelques ouvrages sur cette matière, non cités dans la présente Notice, de leur en faire parvenir l'intitulé ; ils ne manqueront pas d'en faire usage dans la première édition.

BECKERI (Joann. Conradi) De Submersorum morte, sine potâ aquâ, Tractatus. *Journal des Sçavants, année* 1706, *pag.* 263, 319. 1706.

Becker soutient, contre l'opinion commune, qu'un Homme, ou tel animal que ce soit, qui se noye, non seulement n'avale point d'eau au moment qu'il se noye, mais qu'il est même impossible qu'il en avale. Cette espéce de paradoxe est appuyée sur des preuves résultantes de l'ouverture de plusieurs cadavres, & accompagnée de Réflexions curieuses, fondées sur la meilleure méchanique, & sur la théorie la plus recherchée.

DISSERTATION de *J. Bohnius*, pour connoître si un homme qu'on a trouvé noyé, étoit mort ou vivant, quand il est tombé dans l'eau; il fait voir que c'est une erreur de croire que ce qui fait enfler les Noyés soit de l'eau qui leur entre dans le corps; cette enflure ne venant que de ce que l'air a été retenu au dedans, par le défaut de la respiration. *Journal des Sçavants, année* 1711, *pag.* 549, 634 *& suivantes.* 1711.

DETHARDING (Georg.) Laryngotomia in Submersis. *Rostoch*, 1713. 1713.

BECKERI (Joann. Conradi) De Submersorum morte, sine potâ aquâ, Tractatus. 1720.

Medico-legalis, cum Præfatione Georg. Volffgangi. *Jenæ*, *in*-4°, 1720.

Nouvelle édition de l'Ouvrage annoncé sous la date de 1706.

1723. OBSERVATIONS de M. *Littre* sur les Noyés : *Journal des Sçavants*, *année* 1724, *p.* 157 & 164.

M. *Littre* fait voir que les Noyés ne meurent que par défaut de reſpiration. Il n'a prouvé, par aucune des expériences qu'il a faites, que l'air ſe raréfiât exceſſivement dans leurs poumons, comme l'a cru Becker.

1725. RÉFLEXIONS de M. *de Sénac*, ſur les Noyés. *Mémoires de l'Académie des Sciences*, *année* 1725.

Il réſulte de ces Réflexions que les Noyés, ou n'avalent point d'eau, ou qu'ils en avalent trop peu pour en mourir; que c'eſt une erreur populaire de ſuſpendre par les pieds ceux qu'on a retirés de l'eau; que la mort des Noyés eſt prompte & douce; que le gonflement ordinaire aux Noyés, vient uniquement du défaut de reſſort, ou de la tenſion naturelle de toutes les parties abreuvées d'eau, relâchées & incapables de reſſerrer, comme auparavant, l'air intérieur.

1727. SMITH (Jac.) De Submerſorum morte. *Pragæ* 1727.

1731. DISSERTATION ſur le nager des Noyés. *Journal de Verdun*, *Mars* 1731, *page* 185.

CHARISII (Chr. Guil.) De morte Submerſorum in aquis. *Regiom.* 1735. 1735.

HANOVII (Mich. Chriſt.) Experientiæ Gedanenſes. *Gedan.* 1739. 1739.

AVIS pour donner des ſecours à ceux que l'on croit noyés. *Paris*, *Imprimerie Royale*, *in folio*, 1740. 1740.

On démontre dans cet *Avis* que la ſuſpenſion par les pieds peut être funeſte; & on y rapporte différents moyens propres à rappeller les Noyés à la vie. *Nous l'avons donné tout entier ci-deſſus, pag.* 49.

OBSERVATION de M. *de Réaumur.* *Journal des Sçavants*, *année* 1740, *pag.* 669 *& ſuivantes.* 1740.

Cette *Obſervation* extrêmement intéreſſante & qui ne devroit être ignorée de perſonne, tend à prouver que les hommes ne perdent point la vie ſous l'eau, auſſi vîte qu'on le croit; qu'entre ceux qu'on retire de l'eau après pluſieurs heures, il y en a qui, quoiqu'ils paroiſſent morts, pourroient être ſauvés, ſi on les ſecouroit promptement, en les chauffant, en les agitant, en leur faiſant prendre des liqueurs ſpiritueuſes, en introduiſant dans leurs inteſtins ſoit de l'air, ſoit de la fumée de tabac, ſoit des liqueurs chaudes. C'eſt ce qui eſt prouvé par des faits qu'on doit lire avec plaiſir dans le dixiéme *Mémoire pour ſervir à l'Hiſtoire des Inſectes*

DISSERTATION ſur l'incertitude des 1742.

ſignes de la mort : traduit du latin de M. J. B. Winſlou, en françois par M. J. J. Bruhier, 2 *vol. in*-12. *Journal des Sçav. ann.* 1745, *pag.* 534 *& ſuiv.*

M. *Bruhier*, dans cet ouvrage, traite des Noyés : il raconte l'hiſtoire de *Laurent Jonas* tiré en vie de l'eau où il étoit reſté pendant ſept ſemaines. Il rapporte des obſervations, ſuivant leſquelles, deux, trois & même huit jours de ſéjour dans l'eau, n'ont point été ſuffiſants pour cauſer la mort ; il établit cette propoſition : Que la reſpiration & la circulation peuvent demeurer ſuſpendues, ſans que la mort ſuive néceſſairement cette interruption. Il examine les ſecours qu'on peut donner aux Noyés ; il n'adopte que ceux qui peuvent remettre les liqueurs en mouvement, & faire ſortir l'air de la poitrine, tels que les frictions, la chaleur graduée du feu, les ſternutatoires, la fumée de tabac injectée dans l'anus, les vomitifs.

1742. AVIS pour donner du ſecours à ceux qu'on croit morts ou noyés, & qui quelquefois ne le ſont pas. *Journal de Verdun*, *Août* 1742, *pag.* 151.

1743. MOYENS d'empêcher les Noyés de périr ; par M. *Jolly*, Médecin des Etats de Bretagne. *Journal de Verdun*, *Novembre* 1743, *pag.* 335 *à* 342.

1745. OBSERVATIONS de M. *Petit*, de l'Académie des Sciences, ſur les Noyés.

Journal des Sçavants, *année* 1745, *pag.* 107 & *suivantes.*

M. Petit rapporte plusieurs expériences qu'il a faites pour tâcher de déterminer en combien de temps un homme qui se noye peut perdre la vie ; & il donne une idée de ces expériences.

DISSERTATION de M. *Pierquin*, sur le nager des Noyés. *Journal des Sçavants*, *année* 1745, *pag.* 419. 1745.

C'est vraisemblablement une nouvelle édition de l'Ouvrage annoncé sous la date de 1731.

DISSERTATION d'un Médecin Anglois, sur les Noyés. *Journal des Sçavants*, *année* 1747, *pag.* 187. 1747.

Dans cette *Dissertation* on prouve, par une multitude de faits, que la submersion pendant un temps assez considérable n'est pas toujours incompatible avec la continuation de la vie ; & l'on propose des moyens pour sauver des personnes qui auroient été long-temps sous l'eau.

LETTRES sur la certitude des signes de la Mort : Mémoire & Observations sur la cause de la mort des Noyés ; par M. *Louis*, *in*-12 ; 1 *vol. de* 376 *pages*, 1752. 1752.

Cet ouvrage est rempli d'assertions & de recherches très-sçavantes & intéressantes, par lesquelles M. *Louis* rassure les Citoyens

de la crainte d'être enterrés vivants ; il y indique différents moyens de secourir les Noyés, & il rapporte plusieurs exemples de traitements qui ont été faits à cette occasion.

1753. BRENDEL (Jo. Gott.) Experimenta circa Submersos. *Gotting.* 1753.

1758. ENGELMAN : Secours pour les Noyés. *Dans les Actes de Harlem, Tom. IV*, 1758.

1761. TISSOT : Secours pour les Noyés. *Lausane*, 1761.

Cet Auteur fait un détail des secours qu'on peut administrer aux Noyés ; il prévient aussi de ceux qu'on doit éviter de leur donner. Il proscrit, entr'autres, la suspension par les pieds & le roulement dans un tonneau défoncé, les déclarant des moyens abusifs & dangereux. Tout ce détail forme un chapitre dans son ouvrage intitulé: *Avis au Peuple sur sa santé* ; c'est le 28e de la IVe édition, 1770, tom. 2, p. 75 & suivantes.

1762. LE CRI de l'Humanité en faveur des Personnes noyées ; ou Moyens faciles pour les rappeller à la vie ; ouvrage très-intéressant, qui a remporté le prix des Arts à l'Académie des Sciences de Besançon ; par M. *Isnard.*

Son secours me fortifie,
Et me fait trouver la vie
Dans les horreurs du trépas.
J. B. ROUSSEAU, *Odes sacrées.*

Paris, Laurent Prault, 1762, *vol. in-8° de* 52 *pages.*

HISTOIRE & Mémoires de la Société formée à Amſterdam en faveur des Noyés: 4 *parties in-8°,* 1768, 1769, 1771 & 1772. 1768.

Ces Mémoires, qui font honneur aux Hollandois, contiennent l'origine, les Réglements & les ſuccès de ce louable Etabliſſement, avec un Expoſé des ſecours que la Société conſeille d'employer, & la manière de les diriger. C'eſt à l'exemple de cette Société que toute la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, la France & d'autres Nations ſe ſont empreſſées de faire de ſemblables inſtitutions. On voit dans la troiſiéme partie de ce Recueil, qu'en dix-huit mois on a rappellé à la vie cinquante-cinq Noyés en Hollande, trois en Italie, & un en Flandre.

EXPÉRIENCES & Obſervations ſur la cauſe de la mort des Noyés, & les phénoménes qu'elle préſente; par MM. *Faiſſole & Champeaux*, Maîtres en Chirurgie de Lyon. *Lyon*, *Aimé de la Roche*; *Paris*, *Didot jeune.* 1 *vol.* in-8° *de* 384 *pages.* 1768.

MÉMOIRE ſur la cauſe de la mort des Noyés, pour ſervir de réponſe à MM. *Faiſſole & Champeaux*, Chirurgiens de Lyon; & à M. *L.* (*Louis*) Chi- 1768.

rurgien à Paris ; par M. *Du Chemin de l'Etang*, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier. *Paris*, *Didot*, *le jeune*. *Brochure* in-8°, 32 *pages*, 1768.

1768. AVIS pour secourir les Noyés, *Hambourg & Léavarde*, 1768.

Ces *Avis* sont très-bien faits.

1769. ORDONNANCE de l'Impératrice-Reine, publiée à Vienne en 1769, en faveur des Noyés.

On y enjoint de porter les Noyés à l'Hôpital de M. de Haën, ou de lui en donner avis. Ce Médecin a été chargé de continuer les essais qu'il avoit déja faits, pour constater la valeur des secours connus, & en ajouter de nouveaux, s'il étoit nécessaire.

Il avoit de lui-même entrepris ce travail, avant que l'Ordonnance de l'Impératrice-Reine parût, & il annonce ses tentatives & ses succès sur un grand nombre d'animaux & de personnes noyées, comme on peut le voir.

1° Dans la 13ᵉ partie de son Livre, intitulé : *Ratio medendi in Nosocomio practico*, *Viennæ* 1769 ; *Parisiis* 1771, *apud Didot*, *juniorem*.

2° Dans le premier volume du même ouvrage, continué sous ce titre : *Ratio medendi continuata*, *Viennæ*, 1771.

On trouve dans ces deux ouvrages ce qui a été fait par les Gouvernements de Hollande, d'Allemagne, d'Italie, &c. en faveur des Noyés, & un nombre d'expériences sur tous les moyens publiés, propres à rappeller la vie aux Noyés, & sur ceux que ce Pra-

ticien a imaginés pour mettre en état de juger de leur utilité, inſuffiſance ou danger.

ORDONNANCES & Avis du Duc de Saxe-Gotha, ſur le même ſujet, 1769. 1769.

Pluſieurs autres Princes, ou Adminiſtrateurs des Provinces & Villes d'Allemagne ont publié de pareils Réglements & Conſeils.

MÉTHODE pour rappeller les Noyés à la vie, recueillie des meilleurs Auteurs; par M. *de Villiers*, Docteur en Médecine. *Mémoire* in-4° *de* 55 *pages*, imprimé au Louvre, en 1771. 1771.

M. *de Villiers* doit donner dans peu la ſuite de ce Mémoire important, ſur la cauſe de la mort des Noyés, & ſur les moyens de les rappeller d'une mort apparente à la vie.

On y verra avec plaiſir les ſçavantes Recherches qu'il a faites à ce ſujet, & les ſoins qu'il s'eſt donnés pour mettre ſous les yeux du Public la deſcription de toutes les Machines fumigatoires qui ont été imaginées juſqu'à ce jour, ou au moins celles qui ſont venues à ſa connoiſſance.

Ce travail ſera ſans contredit très-utile à ceux qui voudront approfondir cette matière, d'autant plus importante, qu'elle intéreſſe eſſentiellement l'Humanité, & qu'on a tout lieu d'eſpérer qu'un traitement de cette nature, négligé juſqu'à préſent, pourra enfin devenir méthodique, & ſera porté au plus haut degré de perfection & de certitude.

RÉFLEXIONS ſur le triſte ſort des 1772.

Perſonnes qui, ſous une apparence de mort, ont été enterrées vivantes; & ſur les moyens qu'on doit mettre en uſage pour prévenir une telle mépriſe : *ou* Précis d'un Mémoire ſur les cauſes de la mort ſubite & violente, dans lequel on prouve que ceux qui en ſont les victimes peuvent être rappellés à la vie ; par M. *Janin*, Maître en Chirurgie. *La Haye*, & *Paris*, *Didot jeune*. 1 *vol. in-8° de 96 pages.*

LES *Gazettes*, les *Journaux*, toutes les *Feuilles périodiques* & les *Mémoires des Académies* contiennent des obſervations ſur des Noyés rappellés à la vie par divers moyens. On peut y avoir recours, ainſi qu'aux Ordonnances que différentes Villes de Hollande, d'Allemagne &c. ont publiées à ce ſujet depuis quelques années.

On s'eſt fait un devoir de rendre compte au Public des ſuccès que la VILLE DE PARIS a eus dès le commencement de cet Etabliſſement, & on ſe propoſe de ſatisfaire à ce même devoir tous les ans, en admettant l'ordre qui a été ſuivi cette année,

s'il n'eſt pas contredit ; on tâchera de rendre ce compte le plus clairement qu'il ſera poſſible, & en même temps de la manière la plus circonſtanciée, afin qu'il ſoit plus utile.

On invite les Provinces à faire part des ſuccès qu'on y aura éprouvés ; les faits dont on ſera inſtruit ſeront inſérés avec ceux de Paris ; mais on en fera un article ſéparé pour chaque Province, & ils ſeront rapportés avec la plus grande exactitude.

On s'adreſſera à M. PIA, ancien Echevin de la VILLE DE PARIS ; il ſe fera un véritable plaiſir de publier les ſuccès & les obſervations qu'on lui fera parvenir. C'eſt, de ſa part, une ſuite de l'obligation qu'il a contractée en acceptant la charge de *Directeur des Secours en faveur des Noyés* ; & il s'eſtimera trop heureux ſi, par le zèle empreſſé qu'il mettra à cette publicité, & par la manière dont il s'en acquittera, il peut ſe flatter de mériter les ſuffrages de tous les honnêtes-gens, & de leur faire interpréter en ſa faveur le ſens de l'Epigraphe qu'on lit au frontiſpice de cette Brochure.

F I N.

Achevé d'imprimer,
pour la Deuxiéme fois,
ce 2 Mai 1774,
pour LOTTIN l'aîné, & ONFROY;
par LOTTIN l'aîné.

DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS
A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES,
& qui a été adopté dans diverſes Provinces de France.

TROISIÈME PARTIE.
ANNÉE 1774.

On y a joint pluſieurs exemples de moyens éprouvés pour rappeller à la vie les Perſonnes que des vapeurs mofétiques & d'autres accidents de différente nature, ont frappé d'une mort apparente ; avec le Procès-verbal de la mort des S^r & D^me le Maire, ſuffoqués à Paris, par la vapeur de Charbon allumé :

PAR M. PIA.

(Ampliat ætatem ſuam vir bonus,
quandò longævitati conſortium prodeſt.)

A PARIS,
Rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq & au Livre d'Or,
Chez { LOTTIN l'aîné, Imprimeur de la VILLE,
Eugène ONFROY, Libraire.

M. DCC. LXXV.
Avec Approbation & Permiſſion du Sceau.

TABLEAU des Officiers Municipaux de la Ville de Paris, depuis l'époque de l'Etabliſſement fait en faveur des NOYÉS.

PREVÔT DES MARCHANDS.

Meſſire JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS DE LA MICHODIÈRE, Chevalier Comte d'Hauteville, Seigneur de la Michodière, Roménе & autres lieux, Conſeiller d'Etat, *du 22 Mars* 1772 *.

ECHEVINS, MESSIEURS :

1770. 4 Sept. — Hubert-Louis *Cheval de S. Hubert*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris.
Philippe-Nicolas *Pia*, Ecuyer.

1771. 1 Sept. — Thomas *Bellet*, Ecuyer, Conſeiller du Roi en l'Hôtel-de-Ville.
Etienne *Viel*, Ecuyer, ancien Avocat au Parlement.

1772. 30 Août. — Louis-Dominique *Sprotte*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris.
François-Bernard *Quatremère de l'Epine*, Ecuyer, Avocat en Parlement.

1773. 1 Sept. — Pierre-Richard *Boucher*, Ecuyer, Conſeiller du Roi en l'Hôtel-de-Ville.
Henri-Iſaac *Eſtienne*, Ecuyer, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Parlement.

1774. 4 Sept. — Etienne *Vernay de Chédeville*, Ecuyer, Conſeiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris.
Jacques-François *Trudon*, Ecuyer.

GENS DU ROI.

1755. M. *Jollivet de Vannes*, Avocat & Procureur du Roi & de la Ville.

GREFFIER EN CHEF.

1773. M. *Taitbout*, le fils, Chevalier, Conſervateur des Hypothèques.

1737. M. *Taitbout*, le père, Chevalier de l'Ordre du Roi (8 *Mai* 1758), Adjoint & ſurvivancier.

* Cette date & les ſuivantes ſont celles de la preſtation de ſerment entre les mains de S. M. & non de l'Election qui ſe fait, quant à MM. les Echevins, le 16 Août de chaque année.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION, *page* 1

TABLEAU des Perſonnes noyées & retirées de l'eau, pendant l'année entière 1774.

I^e CLASSE : *Noyés (au nombre de 35) rappellés à la vie, dont quelques-uns ſeroient morts, avant l'Etabliſſement des ſecours,* 17

IIe CLASSE : *Noyés (au nombre de 7) qui ont éprouvé des ſecours ſans ſuccès,* 71

IIIe CLASSE : *Noyés (au nombre de 12) jugés morts, ou qu'on n'a pu retrouver,* 85

DÉTAIL *concernant les Noyés tant dans les Provinces de France que dans les Pays étrangers, — Madrid, — Livourne, — Florence, — Londres, — Riez en Bas-Poitou, — Croiſic en Poitou, — Lyon, — Rouen, — Nantes, — Rennes, — la Rochelle, — Moutières en Beauvaiſis, — Amiens, — Séz anne en Brie, — Iſle d'Oléron, — Lille en Flandres, — Copenhague,* — 88

PROCÈS-VERBAL *de la mort des S^r & D^me le Maire, ſuffoqués à Paris par la vapeur de Charbon allumé,* 136

PRÉCIS *de la Liſte Chronologique des Etabliſſements faits en faveur des Noyés dans les diverſes Provinces de France & dans les Pays étrangers,* 171

OBSERVATION *ſur les Remédes,* 177

SUITE *de la Notice des Livres publiés ſur les moyens de rappeller les Noyés à la vie,* 179

Fin de la Table des Matières.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des 54 Perſonnes noyées à Paris, dont il eſt fait mention dans cette troiſième Partie, & dont 35 ont été ſauvées.

Nota. L'Etoile déſigne les *ſept* Noyés qu'on n'a pu réchapper, malgré les ſecours. — La Croix dénote les *douze* ſur leſquels on n'a fait aucune tentative, parce qu'ils étoient morts, ou qu'on les jugeoit tels.

Baugé (Jacques) Compagnon Serrurier, *p.* 17
Bazu (N. Fille de N.) Porteuſe de Linge, 23
† *Beaulieu* (N. Fils de N.) Gagne-denier, 85
Bidalle (Jacques) Répétiteur, 60
* *Bigot* (N. Fils de N.) Maçon, 81
Bottel (Nicolas) Charbonnier, 55
* *Chapelain* (Claude) Ecolier, 71
Clairet (Gaſpard), 49
Collin (Claude) Domeſtique, 41
Conard (Jacques) 63
Darblait (N.) 65
Dauphin (Louis) Manouvrier, 38
Dedé (Magdeleine *Bonnot*, Femme de Joſeph) Négre, 67
Dubeau (La Dme) Marchande Lingère, 40
Fenne (N.) Fils d'un Maître Cordonnier, 42
Fenne (N.) Fille d'un Maître Cordonnier, 42
Finien (Claude) Garçon Perruquier, 19
Gallot (Antoine) Fils d'un Horloger, 39
Gatbois (N.) Aubergiſte, 26
Gué (Nicolas) Décroteur, 22
Huron (Nicolas) Garçon Cordonnier, 59
* *Joly* (Claude) 79
La Vallée (N.) Cuiſinier, 39
Le Beau (Noël-Nicolas) Fils d'un Ecrivain, 24
* *Lemaire* (N. Fille de Laurent) Savetier, 82
Martin (Etienne) 46
* *Migot* (François-Géorges) 71

Mouvetard (Lazare) Apprentif Cordonnier, 44
Olivier (Marie-Magdeleine) 48
Onfroy (Jacques) Vigneron, 63
Parialote (Antoine) 47
Petit (Pierre) 56
Poignon (François *dit*) 62
Riffonier (N. Fille de N.) Blanchiſſeur, 24
† *Roſe* (N.) Fille Domeſtique, 86
Roux (Géorge) Compagnon Ebéniſte, 64
Sallé (Claude) Compagnon de Rivière, 22
Santon (Germain) Gagne-denier, 56
† *Saveux* (Dlle) 86
Taillard (N.) Fille, 58
* *Trouillard* (N. Fils de N.) Batelier, 78
Vital (Jacques) Garçon Cordonnier, 50

ANONYMES.

† *N.* Compagnon-Metteur à Port, 85
N. Femme inconnue, 45
N. Femme inconnue, 45
† *N.* Femme inconnue, 86
† *N.* Femme inconnue, 87
† *N.* Femme inconnue, 87
† *N.* Homme inconnu, 85
† *N.* Homme inconnu, 86
† *N.* Homme inconnu, 86
† *N.* Homme inconnu, 86
† *N.* Homme inconnu, 87
* *N.* Jeune-homme inconnu, 89

Fin de la Table des Noyés.

APPROBATION

du Cenſeur Royal.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit qui a pour titre: *Détail des Succès de l'Etabliſſement que la Ville de Paris a fait en faveur des Perſonnes Noyées, &c. IIIme Partie.* Ces Succès doivent être publiés pour exciter à employer plus ſouvent les divers ſecours qui ont rappellé des Noyés à la vie, & qui ont été également utiles, lorſqu'il y avoit, depuis peu de temps, privation de mouvement & de ſentiment; dans les cas de froid exceſſif, de chaleur extrême, de coups de ſoleil, de commotions violentes, d'odeurs fortes, d'accès de peur, de colère, ou d'autre paſſion, d'apoplexie, d'affections ſpaſmodiques ou vaporeuſes, d'étranglements, de violentes ſyncopes, de ſuffocations par la fumée, la vapeur de charbon allumé, les émanations des Liqueurs en fermentation, les exhalaiſons des mines, des cloaques, des puits abandonnés, des foſſes d'aiſances, &c. Fait à Paris, ce 1er Février 1775.

Signé, LE BÉGUE DE PRESLE.

PERMISSION DU SCEAU.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le ſieur LOTTIN *aîné* Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un *Détail des ſuccès de l'Etabliſſement que la Ville de Paris a fait en faveur des Perſonnes noyées, &c :* s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de *trois années* conſécutives, à compter du jour de la date des Preſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelques qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance : A LA CHARGE que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'Impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres ; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la préſente Permiſſion ; qu'avant de l'expoſer en vente, le

Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur de MAUPEOU; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur de MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Préſentes : DU CONTENU deſquelles Vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & non-obſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le *douziéme* jour du mois de *Mai*, *l'an mil ſept-cent ſoixante-treize*, & de notre Régne le cinquante-huitiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LEBÉGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 146, fol. 102, *conformément au Réglement de* 1723 : *A Paris ce* 10 *Juillet* 1773.

Signé, CH. A. JOMBERT Père, *Syndic.*

DÉTAIL

DÉTAIL
DES SUCCÈS
DE L'ÉTABLISSEMENT
QUE LA VILLE DE PARIS A FAIT
EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES.

III. PARTIE.

INTRODUCTION.

LORSQUE nous nous ſommes chargés de rendre compte tous les ans de la réuſſite de l'Etabliſſement en faveur des Noyés, nous n'imaginions pas que cette entrepriſe gratuite ſeroit auſſi difficile, & que nous ſerions obligés d'en porter ſeuls le fardeau. Quelque peſant qu'il ſoit pour nous, nous ne pouvons néanmoins diſconvenir qu'il ſe trouve beaucoup allégé par la mul-

tiplicité des heureux ſuccès obtenus dans la Capitale, & nous devons à la faveur que cet Etabliſſement ſemble prendre de jour en jour dans quelques Provinces de la France & même chez l'Etranger, la ſatisfaction que nous éprouvons de le voir ſe propager, & de ſoutenir nos foibles talents en ranimant notre zèle; mais il nous reſtera toujours à deſirer pour l'avantage de l'Humanité, de voir une ſemblable émulation ſe manifeſter dans toutes nos Provinces, & le projet d'une Correſpondance avec nous s'exécuter plus exactement. Par ce moyen, nous ſerions inſtruits de tous les ſuccès qu'on obtiendroit, au moins dans ce Royaume, ainſi que des obſervations que chacun pourroit faire rélativement à cette importante inſtitution, nous n'aurions qu'à réunir tous ces matériaux, & leur réunion formeroit un Tableau qui déviendroit bien plus utile pour le Public. Cette Correſpondance que nous avons recherchée avec le plus grand empreſſement, & qu'il nous étoit ſi naturel de ſouhaiter, éprouve cependant des difficultés dont nous ne pouvons pénétrer le motif. En effet,

pour quelles raiſons pluſieurs Villes auxquelles nous avons adreſſé des Lettres pour en obtenir des détails circonſtanciés de ſuccès rapportés en précis dans les papiers publics, n'ont-elles pas daignées nous faire de réponſe? quoique nous leur ayions réitéré pluſieurs fois les mêmes inſtances. Les Officiers Municipaux de ces Villes pourroient-ils craindre que nous ne leur rendiſſions pas la juſtice qu'ils méritent, & que nous ne fiſſions pas une mention aſſez honorable de leur zèle & de leur amour pour l'Humanité? Cette crainte eſt trop frivole pour que nous la leur imputions comme cauſe unique de leur ſilence, nous dirions preſque de leur indifférence; au ſurplus, nous les prions de croire que le bien public eſt le ſeul motif de notre réclamation & de nos plaintes.

Mais s'il eſt quelques Villes auxquelles la pureté de nos intentions nous donne droit de faire des reproches, il en eſt auſſi dont nous ne pouvons trop louer le zèle qu'elles ont témoigné, en nous faiſant part de leurs Etabliſſements, & en nous apprenant les ſuccès qui en ont été le fruit.

La ville de Lyon entr'autres, eſt celle qui a fait paroître le Patriotiſme le plus remarquable pour une ſi bonne œuvre; on y a formé l'Etabliſſement pour ſecourir les Noyés avec toute l'étendue que ſembloit exiger cette grande Ville. Les bords des deux Rivières qui la baignent ſont garnis de vingt-deux Dépôts, où ſe trouvent toutes les choſes néceſſaires en cas de ſubmerſions. M. *Faiſſole*, Chirurgien du Roi, a été choiſi pour être à la tête de cette adminiſtration, & en diriger toute la marche; cette Ville pouvoit-elle jetter les yeux ſur quelqu'un qui fut plus en état de remplir dignement les fonctions dont elle l'a chargé? M. *Faiſſole* s'étoit non-ſeulement fait connoître rélativement à l'objet des Noyés, il avoit déjà traité cette matière en homme ſçavant & éclairé; mais il joint encore à beaucoup d'érudition des qualités auſſi honorables pour lui qu'eſſentielles à ce genre d'adminiſtration, l'amour du bien public, l'eſtime & la conſidération de ſes Compatriotes. Cet utile Citoyen a bien voulu ſe concerter avec nous pour la direction de l'Etabliſſement qui lui a

été confié, nous lui en faiſons nos ſincères remerciments, & nous le prions de continuer à nous faire part de ſes Réflexions & des ſuccès qu'il ne peut manquer d'obtenir par la ſuite: nous n'omettrons certainement pas d'enrichir cette troiſième Partie des détails qu'il nous a envoyés.

M. *Dornay*, Avocat en Parlement & Echevin de la ville de Rouen, a donné des preuves de ſa bienfaiſance, en ſe déclarant pour cette charitable Inſtitution. Il s'eſt volontiers chargé de lever tous les obſtacles qui ſembloient s'y oppoſer faute de lieux convenables, & il eſt enfin parvenu, de concert avec le Bureau de ſa Ville, à former, dans différents endroits de ROUEN, des Entrepôts commodes, où l'on pourra trouver tous les ſecours propres à rappeler les Noyés à la vie. Nous jugeons qu'il n'a pas encore eu occaſion d'avoir des ſuccès; car il nous en auroit ſûrement informé, conformément à la promeſſe qu'il a eu l'honnêteté de nous en faire.

M. *Seignette*, Maire de la ville de la Rochelle, n'a pas été des derniers à ſe diſtinguer ſur ce même objet.

Auſſi-tôt qu'il a connu les ſecours, il a excité le Corps Municipal dont il eſt membre à les fournir à ſes Concitoyens, & ſon zèle a été récompenſé par des ſuccès dont nous donnerons la Note à l'Article de la Rochelle.

Il en eſt de même des villes de Tours, de Lille-en-Flandre, de Beauvais, d'Abbeville, de Valencienne, de Châlons-ſur-Marne, &c. &c.

Entre les Particuliers qui ſe ſont le plus ſignalés pour cet honorable Etabliſſement, M. le Comte DE MOUSSY mérite sûrement d'occuper le premier rang. Nous regrettons avec lui que le Gouvernement ne ſeconde pas les vues bienfaiſantes de ſemblables Patriotes, en diſtribuant par-tout des ſecours pécuniaires & des encouragements honorifiques. On lit dans la Gazette d'Agriculture, un Article qui concerne cet excellent Citoyen; nous le tranſcrirons ici pour faire connoître ce qu'il a fait en faveur des Noyés, & pour rendre à ſon zèle l'hommage qui lui eſt dû.

« Tous les hommes ne compoſent » qu'une même famille dont les puiſ- » ſants & les riches doivent ſe regar-

» der comme les aînés, qui doivent
» traiter les autres comme des frères
» dont ils ſont les Tuteurs. C'eſt auſſi
» ce qu'a fait M. le Comte DE MOUSSY:
» Seigneur de pluſieurs Juſtices réunies
» dans le Poitou, il vient de donner
» un bel exemple & une belle leçon
» aux grands Propriétaires, par les
» Etabliſſements qu'il a faits ſur ſes
» Terres pour ſecourir les Noyés. Le
» long de la Rivière d'Yartampe, il
» a inſtitué pluſieurs Bureaux, où ſe
» trouvent dépoſés les inſtruments &
» les inſtructions néceſſaires pour rap-
» peller à la vie ces infortunés. Les
» Officiers & les Habitants de ſes Ter-
» res ſont invités à ſuivre la Méthode
» dont chaque Chef de famille a reçu
» un exemplaire; & à l'inſtigation de
» ce reſpectable Seigneur, les Juges de
» ſes Domaines ont enjoint à tous les
» Habitants de retirer très-prompte-
» ment de l'eau ceux qui y ſeroient
» tombés, quand même leur mort pa-
» roîtroit certaine, ſans attendre l'ar-
» rivée des Officiers de Juſtice qu'on
» aura néanmoins attention d'avertir
» de l'accident. Mais ces injonctions
» ne font pas autant d'effet que les

» récompenſes qu'on promet; car c'eſt » ainſi qu'on a mis dans tous les nou- » veaux Etabliſſements de ce genre, » les Noyés ſous la protection de l'Hu- » manité & de l'intérêt particulier ».

A l'exemple de ce Seigneur, *M. R...**, Directeur des Aydes de Nyort en Poitou, animé par le ſeul amour du bien public, & pénétré d'ailleurs de la plus vive douleur, en apprenant que, faute d'avoir eu les ſecours néceſſaires pour rappeller les Noyés à la vie, deux perſonnes ſubmergées, & très-promptement repêchées, n'avoient pû être ſauvées de la mort, s'eſt déterminé à faire la dépenſe de deux Boëtes Entrepôts, dont l'une pour S. Savinien, lieu de ſa naiſſance, & l'autre pour Taillebourg. Il a en outre eu ſoin de faire diſtribuer dans les environs de ces deux endroits, des inſtructions imprimées pour ſervir à diriger les Habitants de ce Pays, & exciter leur émulation.

---

* Si nous ne prononçons pas le nom de cet honnête Citoyen, c'eſt pour nous conformer, en quelque ſorte, au deſir qu'il nous a témoigné de n'être point nommé : il mérite cependant bien d'être connu, pour qu'on puiſſe l'imiter.

M. *Haudry de Soucy*, qui n'eſt pas moins connu qu'eſtimé pour ſa bienfaiſance, & qui mérite, à tant d'égards, la haute conſidération dont il jouit univerſellement, ne s'eſt pas contenté de manifeſter ſes bonnes intentions, & de les publier dans tous les environs de ſes Terres, il a encore chargé M. *Debuſne*, ſon Chirurgien, de veiller particulièrement à ce que l'adminiſtration des ſecours qu'il a fournis aux Habitants de ſes Domaines, ſe fit avec toute l'intelligence poſſible ; il lui a en même-temps recommandé de nous faire à ce ſujet toutes les obſervations que ce Chirurgien eſt très-capable de bien faire ; & il faut convenir que ce n'eſt que par un tel concert entre toutes les perſonnes qui s'intéreſſent à cet Etabliſſement ſecourable, qu'on parviendra à le rendre de plus en plus utile.

On verra d'ailleurs par la *Liſte chronologique*, qui ſera placée à la fin de cette troiſième Partie, quelles ſont les Villes & les perſonnes qui ont marqué le plus d'empreſſement pour cette Inſtitution auſſi glorieuſe pour ſes Fondateurs, qu'elle eſt avantageuſe pour l'Humanité.

Nous ne pouvons nous refuſer ici à renouveller publiquement l'hommage que nous avons déjà rendu à la Société établie à Amſterdam en faveur des Noyés. La Hollande eſt le berceau de l'heureuſe découverte, qui intéreſſe aujourd'hui toute l'Humanité. C'eſt à la Société qui s'eſt formée dans cette République, qu'on aura éternellement l'obligation de tous les ſuccès obtenus juſques à préſent dans ce genre, & de tous ceux qui pourront s'obtenir dans la ſuite. L'Europe entière doit à cette Société un tribut de reconnoiſſance d'autant plus grand, que c'eſt à ſon exemple qu'on a vu naître dans tous les Pays, des Inſtitutions du même genre. C'eſt elle qui, la première, a établi des gratifications pour ceux qui ſe porteroient à ſauver les malheureuſes victimes de l'eau. Elle ne s'eſt pas contentée d'adjuger des récompenſes pécuniaires (ces ſortes de récompenſes ſont ordinairement refuſées par les Citoyens d'un certain ordre, qui trouvent leur plus précieux ſalaire dans le bonheur d'avoir été utiles à leurs ſemblables); mais deſirant que chacun pût enviſager un en-

couragement proportionné à ſon état; cette Société a cru devoir en inſtituer un que toutes perſonnes peuvent ſe faire honneur de mériter, & ne pas dédaigner de recevoir. La Médaille imaginée pour cela, fait d'autant mieux qu'en prouvant la charité du Particulier qui l'a acquiſe, elle montrera à la poſtérité l'amour des Hollandois pour leurs Compatriotes, & perpétuera l'idée de leur fondation; enſorte que, dans mille ans, dans deux mille ans, on ſçaura qu'il a été fait en Hollande un Etabliſſement qui eſt le fruit de la plus tendre Humanité; & que c'eſt au concours d'un nombre de Citoyens honnêtes, qu'il a dû ſon origine & ſon exécution.

Cette idée des Hollandois, en propoſant des diſtinctions honorifiques, n'eſt-elle pas une imitation de celle des Romains, qui décernoient une couronne civique à quiconque ſauvoit la vie d'un Citoyen? ils n'imaginoient pas pouvoir récompenſer plus dignement un tel ſervice rendu à la patrie. Ce ſervice conſiſtoit, à la vérité, à garantir du trépas un Citoyen au milieu des batailles; mais n'eſt-ce pas dans le

fond remplir le même objet pour le bien de l'Etat, que de rappeller à la vie des ſujets qui étoient autrefois perdus, faute de ſecours & de moyens pour les arracher à la mort ?

Auſſi quelle belle émulation n'a pas excité en Hollande la manière noble dont y eſt monté cet Etabliſſement qui s'y perfectionne de jour en jour, & que les moyens les plus glorieux & les plus flatteurs rendent encore plus précieux. Une multitude de perſonnes de tous états ſe font honneur de contribuer à cette charitable entrepriſe, par des avis & des obſervations qu'ils s'empreſſent de communiquer; d'autres en allégent le poids & la dépenſe par des préſents conſidérables qu'ils prodiguent à cette admirable Société ; & l'adminiſtration eſt telle qu'indépendamment du prix aſſigné en eſpèces, on diſtribue très-ſouvent des Médailles d'or ou d'argent, dont les Particuliers qui les ont reçues ſe font gloire de ſe décorer, ou qu'ils ſe plaiſent du moins à montrer.

Tel eſt le Tableau intéreſſant que nous préſentent les Mémoires de la Société, formée à Amſterdam en faveur

des Noyés. Et quels nombreux ſuccès cet Etabliſſement ne nous offre-t-il pas chaque année ? Non-ſeulement ils ſont plus fréquents que dans notre Pays ; mais les circonſtances dans leſquelles on a réuſſi, ſont, pour la plûpart, beaucoup plus déſeſpérées. On en compte dans la première Partie du ſecond Volume de ces Mémoires, plus de ſoixante exemples, les détails de ces ſuccès ſont preſque tous auſſi touchants par le zèle purement patriotique qu'on y reconnoît qu'ils ſont inſtructifs par leur diverſité, & les nouvelles épreuves dans les moyens qui y ſont dévéloppés.

La Société d'Amſterdam, animée du plus vif deſir d'être utile à l'Humanité entière, ne ſe borne pas, dans ſes Mémoires, aux ſeuls faits qui regardent ſon Pays, elle y rend auſſi compte des progrès de ce même Etabliſſement dans les autres Etats de la Chrétienté. Elle nous apprend, par exemple, que le Roi de Dannemark, dans une Ordonnance rélative à cet objet, a joint des diſtinctions honorifiques à des récompenſes pécuniaires ; & qu'en Angleterre une Compagnie nombreuſe de perſon-

nes riches, va former, à l'imitation de la Hollande, un Etabliſſement national à la faveur de ſouſcriptions & de contributions volontaires. Ne ſemble-t-il pas, d'après ces modéles & beaucoup d'autres, qu'il ne ſeroit pas difficile de produire, que la France ſeule oublie, ou néglige les moyens peut-être les plus puiſſants, pour donner à ſon Etabliſſement toute la ſplendeur & l'efficacité dont il eſt ſuſceptible?

Nous ſçavons cependant que pluſieurs Villes de ce Royaume, inſtruites par les Mémoires que nous venons de citer des avantages réels qui réſultent de la Médaille imaginée en Hollande, & adoptée par toutes les autres Nations, ſont diſpoſées à en faire frapper une en leur nom. Ne ſeroit-il pas convenable que la Capitale qui, la première, a donné l'exemple de cet Etabliſſement par la réunion de tous les objets utiles à rappeller les Noyés à la vie, ne ſe laiſsât pas ravir la gloire de donner auſſi celui de la Médaille? Le projet que nous en avons préſenté a été approuvé, & M. *Duvivier*, Graveur, fut chargé dans le

temps de le mettre à exécution; mais des circonſtances particulières ont empêché que le coin commencé ne fut entièrement exécuté. M. *de la Michodière*, dont on connoît la ſageſſe de l'adminiſtration économique, & qui a fait ſes preuves à tous égards dans les différentes Intendances qu'il a remplies ſucceſſivement, n'a pas cru, juſques à préſent, devoir ni pouvoir ajouter aux dépenſes fixées pour le ſoutien de l'Établiſſement formé à PARIS; mais peut-être le deſſein que nous avons annoncé être pris par quelques Villes, néceſſitera-t-il à les prévenir. Nous eſpérons même que le Gouvernement, qui retire tout le fruit de cette Inſtitution, ſe portera à la ſeconder dans les différentes parties du Royaume, en y procurant tous les moyens qui dépendent de lui, pour allumer partout une émulation ſi deſirable.

Nous allons maintenant entrer dans le détail des ſuccès obtenus pendant le cours de l'année 1774, que nous penſons être auſſi propre à mériter l'attention du Gouvernement, qu'à exciter la généroſité de tous les bons Citoyens.

Nous joindrons à ce détail quelques obſervations rélatives aux perſonnes ſuffoquées par les vapeurs mofétiques, nous indiquerons tous les moyens que nous connoiſſons pour les rappeller à la vie, & nous mettrons ſous les yeux pluſieurs exemples de *Curation*, afin que, dans de ſemblables circonſtances, on puiſſe déſormais recourir avec confiance à ces mêmes moyens.

TABLEAU

TABLEAU
DES PERSONNES NOYÉES
ET RETIRÉES DE L'EAU,
Pendant l'Année entière 1774.

PREMIERE CLASSE.

NOYÉS rappellés à la vie par les ſecours qui leur ont été adminiſtrés, & dont quelques-uns auroient été réputés & ſeroient reſtés morts avant cet Etabliſſement.

I. *Le 9 Janvier* 1774, *à* 8 *heures & demie du matin.*

Jacques BAUGÉ, Compagnon Serrurier, âgé de 42 ans, s'eſt jetté de deſſus le Quai des Tuileries dans la Rivière. Il eſt tombé au bas de l'eſca-

lier de pierre qui conduit à la Galliotte, où il s'eſt caſſé la cheville du pied. La Sentinelle, qui l'avoit entendu tomber, avertit auſſi-tôt des Mariniers qui coururent à ſon ſecours, & le repêchèrent à environ quinze pieds du bord, (la Rivière étoit alors très-forte, il y avoit à cet endroit ſept à huit pieds d'eau), il étoit ſans connoiſſance, on le porta au Corps-de-Garde de la Grenouillère. Là il a été déshabillé, ſéché & frotté avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; on lui a ſoufflé dans la bouche avec la canulle à cet uſage; on lui a fait boire deux ou trois cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, qui ont excité quelques ſoulevements d'eſtomach, mais ſans vomiſſement. On n'a pas cherché à le faire vomir, mais on a réitéré l'Eau-de-vie camphrée, en lui en préſentant une petite cuillerée de temps en temps. On continuoit toujours les frictions, on l'agitoit ſans ceſſe; & il s'étoit déjà paſſé plus d'une heure, ſans qu'il eût donné des ſignes de vie aſſez marqués, pour qu'on pût ſe flatter de le réchapper; cependant les mêmes ſecours qui

furent pratiqués ſans interruption, firent enfin appercevoir en lui quelques changements ; il ouvrit les yeux, il fit quelques foibles mouvements, & peu à peu ſa connoiſſance ſe manifeſta. Alors arrive un Chirurgien, qui, ayant remarqué qu'il perdoit beaucoup de ſang d'un de ſes pieds, l'examina attentivement, & décida qu'il avoit la cheville caſſée. Il ne le ſaigna pas, de crainte de trop l'affoiblir ; & il dit qu'il n'y avoit pas de temps à perdre pour le conduire à l'Hôtel-Dieu. Il fut cependant mené chez Me Blanchet, Commiſſaire de l'Hôtel-de-Ville, qui, après l'avoir entendu & l'avoir fait reconnoître par ſes parents, l'envoya à l'Hôtel-Dieu ; il avoit, dans ce moment, un peu de délire. Il a été ſoigné & parfaitement guéri, mais ſon traitement a été très-long.

II. *Le* 17 *Janvier* 1774, *à* 10 *heures du matin.*

Le nommé *Claude* FINIEN, Garçon Perruquier, tourmenté de chagrin & de misère, ayant d'ailleurs l'eſprit aliéné, s'eſt jetté dans la Rivière par-deſſus le Pont-Royal, du côté du Pont-Neuf,

le courant l'a entraîné ſous des bateaux ; mais comme l'eau étoit très-forte, il a reparu au bout de quelques minutes ſans mouvement. La Sentinelle du Pont-Royal l'ayant vu & entendu tomber, ſiffla pour avertir au Corps-de-Garde. Quelques Bateliers qui avoient été témoins de ſa chûte, ſe ſont empreſſés d'aller à ſon ſecours, & n'ont pu le repêcher que vis-à-vis la rue de Belle-chaſſe, du côté des Tuileries, après environ un quart-d'heure de ſubmerſion. Il étoit ſans connoiſſance, ſans pouls, & avoit tous les ſignes de la mort. Porté au Corps-de-Garde de la Grenouillère, on a été obligé de déchirer en partie ſes vêtements pour le déshabiller; on l'a eſſuyé avec une Flanelle pour le ſécher ; on l'a frotté avec une autre imbibée d'Eau-de-vie camphrée. Il s'eſt écoulé environ une demi-heure, ſans qu'on apperçut le moindre changement; enfin ſes dents, qui étoient très-ſerrées, ont paru avoir moins de roideur ; on lui a ſoufflé dans la bouche, peu-à-peu ſa machoire eſt devenue plus ſouple, il a ouvert la bouche; ſes yeux, quoique fixes, ont paru avoir quelques mouvements ; &

l'eſpérance de le ſauver, a excité de nouveau le zèle de ſes ſécouriſtes, qui ont redoublé leurs ſoins ; on a continué à le frotter & à l'agiter, on lui a fait boire de l'Eau-de-vie camphrée à pluſieurs repriſes, ce qui l'a ranimé ; & comme il avoit des ſoulevements d'eſtomach, un Chirurgien qui venoit d'arriver lui fit prendre de l'Emétique, qui n'a fait effet qu'au bout d'une heure, en lui faiſant vomir beaucoup de nourriture & de bile ; cette évacuation, qui s'eſt opérée ſans de grands efforts, a ſemblé le dégager ſenſiblement ; mais ſa connoiſſance ne s'eſt manifeſtée qu'au bout de deux heures de ſoins ; & cependant il ne ſçavoit encore ce qui lui étoit arrivé. Un Théatin qu'on a fait venir pour le confeſſer, le lui a appris. Enfin les ſecours ne lui ont pas été épargnés ; &, après les avoir continués pendant quatre heures dans le Corps-de-Garde, il a été conduit chez Me Morel, Commiſſaire de Police de l'Hôtel-de-Ville, qui l'a envoyé à l'Hôtel-Dieu, il étoit alors en pleine connoiſſance ; mais il avoit beſoin d'être traité d'une plaie qu'il avoit à la tête, & qu'on lui avoit faite en le repêchant avec un croc.

III. *Le 6 Février 1774, à 9 heures du matin.*

Claude SALLÉ, Compagnon de Rivière, étoit avec pluſieurs de ſes camarades ſous la première arche du Pont-Royal, pour recueillir des débris de bateaux naufragés, il tombe dans l'eau & eſt entraîné par le courant juſques au-deſſous du Port de la Grenouillère; ſon frère cadet, qui avoit été témoin de ſon accident, ſe hâte d'aller à ſon ſecours, il eſt aſſez heureux pour le joindre & le tirer avec ſon croc. Il avoit été environ un demi quart-d'heure dans l'eau, il donnoit encore quelques foibles ſignes de vie, & il avoit preſque perdu la connoiſſance lorſqu'on le porta au Corps de-Garde de la Grenouillère. On ne lui a fait autre choſe que de le déshabiller, l'eſſuyer, le réchauffer, le frotter & lui faire boire deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée; &, après une heure de repos, il a été en état de s'en aller à pied.

IV. *Le 6 Février 1774, à 8 heures du ſoir.*

Nicolas GUÉ, Décroteur, âgé de

75 ans, avoit bu plus que de coutume, & étoit deſcendu au bas du parapet vers l'Abreuvoir du Quai du Louvre, il tombe dans la Rivière. La Sentinelle qui s'en apperçoit, appelle du ſecours; le Sergent ſort incontinent du Corps-de-Garde, court à la Sentinelle pour ſçavoir le ſujet de ſon allerte; & ayant vu ledit *Gué* qui étoit en danger de ſe noyer, lui préſente ſa hallebarde pour le retirer, il y réuſſit; ledit *Gué* étoit ſeulement évanoui, on le conduiſit au Corps-de-Garde du Port S. Nicolas, on le déshabille pour le ſécher, le réchauffer & le frotter; &, après lui avoir fait avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, il a été conduit chez la femme Mouton, logeuſe, où il demeuroit.

V. *Le* 21 *Mars* 1774, *à* 5 *heures du ſoir.*

La Fille de la nommée *BAZU*, Porteuſe de Linge, âgée de 15 ans, paſſe ſur les planches du bateau à Leſſive du Port S. Paul, elle étoit chargée d'une hottée de Linge, elle trébuche & tombe dans la Rivière. Des Particuliers qui la virent tomber, la repê-

chèrent ſur le champ, de façon qu'elle ne fut pas plus de deux ou trois minutes dans l'eau ; elle étoit ſeulement ſaiſie, & n'avoit pas perdu la connoiſſance. On la conduiſit chez ſa mère qui demeuroit dans le voiſinage, & il ne fut néceſſaire que de la déshabiller pour la ſécher & la réchauffer.

VI. *Le* 14 *Avril* 1774, *à* 8 *heures du ſoir.*

La Fille du nommé *RIFFONIER*, Blanchiſſeur, âgée de 12 ans, s'eſt trouvée préciſément dans les mêmes circonſtances que la ſuſdite ; c'eſt pourquoi on n'en dit rien de particulier.

On ne cite des cas ſemblables que pour ne rien laiſſer ignorer de ce qui ſe paſſe dans la Capitale, relativement à la ſubmerſion & aux effets de l'Etabliſſement pour les Noyés.

Dans le nombre des détails qu'on va lire, on en trouvera quelques-uns qui ne ſont pas plus importants que les deux précédents.

VII. *Le* 3 *Mai* 1774, *à* 6 *heures du ſoir.*

Noël-Nicolas le BEAU, âgé de 8 ans, Fils

Fils de *Charles-Nicolas le Beau*, Ecrivain, rue des deux Ecus, jouoit ſur les bateaux du Port-au-Bled de l'Ecole, où il étoit entré furtivement. Voulant paſſer dans un autre bateau, il tombe dans la Rivière, il eſt entraîné par le courant deſſous un autre grand bateau, chargé de Bled, il diſparoît pendant environ un demi quart d'heure, & ce ne fut qu'à la queue du ſuſdit grand bateau qu'on le vit reparoître, & qu'il fut repêché; il étoit ſeulement évanoui. L'agitation & le tourment qu'on lui fit éprouver, en le tranſportant au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole, le firent revenir de ſon évanouiſſement; il ſe plaignit d'avoir grand froid, & dit qu'il étoit gêlé, on le déshabilla pour l'eſſuyer, on l'envéloppa dans la couverture pour le réchauffer; & une ſeule cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait boire, a opéré ſon rétabliſſement. Il a été enſuite, & après une heure de repos, remis à ſa mère, qui, avertie de ſon accident, étoit venue le réclamer.

VIII. *Le 23 Mai 1774, à 8 heures du ſoir.*

Le ſieur *GATBOIS*, Aubergiſte, rue du Foin S. Jacques, âgé de 43 ans, revenant de Paſſy, traverſe la Rivière pour gagner l'Iſle des Cygnes, paſſe enſuite ſur un petit Pont de bois pratiqué nouvellement par l'Ecole-Militaire au bout du Champ de Mars; il avoit plu toute la journée, le Pont étoit gliſſant, le pied manque au ſieur *Gatbois*, il tombe à l'extrêmité du Pont; &, roulant ſur un mur de terraſſe en glacis de huit à dix pieds d'élévation *, au haut duquel le pied lui avoit man-

* On obſerve que le mur en glacis du haut duquel eſt tombé le ſieur *Gatbois*, eſt un mur de terraſſe conſtruit à ſec avec de gros libages, dont quelques-uns font ſaillie de cinq, ſix, huit & dix pouces plus ou moins; qu'il y avoit alors, en cet endroit, environ dix à douze pieds d'eau, que cette eau étoit preſque dormante, n'étant pas chaſſée par les eaux d'amont; parce que, dans l'intention de combler tout-à-fait ce bras de l'Iſle pour le joindre au terrein du côté de l'Ecole-Militaire, la partie ſupérieure de ce bras, vers la tête de l'Iſle, étoit déjà remplie par des gravois & des décombres de terres rapportées, & celle qui n'étoit pas comblée, ne recevoit ſes eaux que par la partie baſſe de l'Iſle,

qué, il eſt rejetté dans le milieu du bras de l'Iſle. Il y avoit à cet endroit au moins dix à douze pieds d'eau. Il va à fond, il revient peu après à la ſuperficie; ſa connoiſſance n'étoit pas alors tout-à-fait perdue, mais il ne la conſerva pas long-temps, il regagna le fond de la Rivière, où il reſta environ trois quarts-d'heure ſans reparoître, enfin il remonte & flotte ſur l'eau; pluſieurs Femmes qui l'apperçurent dans ce moment, ne voyant point de bateaux ni de moyens pour le ſecourir, imaginèrent, ſans délibérer, un expédient auſſi glorieux pour elles qu'il a été utile au noyé. Elles étoient au nombre de dix à douze que le hazard avoit raſſemblées en revenant de la Muette, toutes d'un commun accord défirent leurs jarretières, les nouerent enſemble; & lorſqu'elles furent réunies pour en faire une manière de corde, elles attachèrent à un des bouts une

---

en ſuivant le niveau de la Rivière; mais, quoique ces eaux fuſſent preſque ſtagnantes, elles avoient cependant un courant rélatif à l'écoulement de la Rivière, en ſorte que le ſieur *Gatbois* n'a été repêché qu'à environ cinquante ou ſoixante pas de l'endroit où il étoit tombé.

pierre de médiocre groſſeur, & gardant par-devers elles l'autre bout, elles jettèrent à vau-l'eau au-devant du corps flottant le bout où étoit attaché la pierre; elles prirent ſi bien leurs dimenſions, que, maitreſſes de la prétendue corde, elles la dirigèrent de façon qu'elles la fixèrent entre le bras & le corps du noyé. La pierre occupant toujours le fond faiſoit obſtacle, & leur donnoit la facilité de tirer à bord du côté qu'elles le deſiroient, le corps flottant, objet de leur charité. Alors, ſans perdre de temps, on cherche un Chirurgien au gros Caillou, il arrive un Jeune-homme de l'Hôpital de Biron (il s'étoit déjà paſſé plus d'une demi-heure depuis que le corps étoit retiré de l'eau), on lui confie le ſoin du Noyé; & ce qui ſuit eſt le Procès-verbal du traitement qu'il lui a fait.

Rapport des moyens pratiqués par M. le Grand, *Elève en Chirurgie, employé à l'Hôpital Royal & Militaire des Gardes Françoiſes, pour rappeller à la vie le ſieur* Gathois, *qui s'étoit noyé en tombant dans la Seine, & y étoit reſté ſubmergé environ une heure.*

Le 23 Mai 1774, à huit heures du

ſoir, je fus requis de me tranſporter dans l'Iſle des Cygnes, pour y donner les ſecours néceſſaires au ſieur *Gatbois* qui, étant tombé dans la Rivière, s'étoit noyé, & étoit repêché depuis environ demi-heure lorſque j'arrivai.

Je trouvai effectivement ſur la berge le corps d'un homme qui me parut être d'une conſtitution graſſe & pléthorique, je ne remarquai en lui ni reſpiration, ni pulſation dans les artères; ſon corps étoit abſolument froid, ſon viſage & ſon col étoient gonflés & violets, il avoit les yeux fixes & les paupières rabattues *, ſa bouche étoit fermée & ſes dents ſerrées, enfin il ne donnoit aucun ſigne de vie; il avoit au contraire toutes les apparences de la mort la plus décidée. Je le fis auſſitôt tranſporter, comme on le put, dans une chambre à la Triperie, éloignée d'environ un demi-quart de lieue dans l'Iſle, il ſe paſſa un grand quart-d'heure pour y arriver. Le mouvement & le tourment qu'il éprouva pendant ce

* Ses yeux ne ſe ſont ouverts que le lendemain matin vers les trois heures.

tranſport, ne lui furent pas inutiles, ils lui procurèrent par les ſelles une évacuation aſſez copieuſe.

Arrivé dans la Chambre, on le dépouilla de ſes habits; mais la bouffiſſure étoit trop conſidérable pour qu'on pût lui ôter ſa chemiſe ſans la couper; on la coupa. Pendant ce temps on allumoit du feu dans la Chambre, & on faiſoit chauffer les couvertures. Lorſqu'il fut nud, je l'examinai extérieurement, je reconnus qu'il avoit pluſieurs contuſions & pluſieurs écorchures; ces accidents ne m'occupèrent que foiblement, je ne penſai qu'à lui donner d'ailleurs les ſecours que je croyois pouvoir lui être utiles, & dont l'évacuation ſurvenue pendant le tranſport, me faiſoit bien augurer; en conſéquence je le fis envélopper dans la couverture de laine qu'on avoit chauffée; & pendant que je me diſpoſois à le ſaigner, on mettoit en uſage les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée; on pratiquoit l'inſufflation d'air chaud dans la bouche; on lui introduiſoit dans les narines des méches de papier mouillées d'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; on lui

ſouffloit auſſi dans le nez & dans la bouche la fumée d'une pipe de tabac ; & cependant, ayant ſuſpendu pour un inſtant tous ces ſecours qu'on reprit enſuite, je parvins à lui ouvrir la veine au bras, n'ayant pu le faire à la jugulaire, attendu le gonflement du col qui étoit trop conſidérable. Le ſang ne ſortit qu'avec beaucoup de difficulté, je n'en étois pas ſurpris, il bavoit le long du bras, & ce fut avec beaucoup de peine que j'en obtins la valeur d'une palette ; je ne m'obſtinai pas à en tirer davantage, parce que je comptois y revenir dans un autre temps. Pendant cette ſaignée, on ne ceſſoit de tourmenter le malade, les frictions qui n'avoient pas été interrompues, ſe faiſoient particulièrement ſur le ventre & ſur la poitrine ; enfin j'eus la ſatisfaction d'appercevoir que le pouls commençoit à ſe faire ſentir ; & peu de temps après un petit hoquet qui ſe fit entendre, m'annonça le jeu de la reſpiration : j'eus de nouveau recours à l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac, que je lui introduiſis dans les narines, & en même-temps je lui fis avaler un peu d'Eau-de-vie cam-

phrée ; alors il pouſſa de grands cris, il s'agita beaucoup. Je fis diſſoudre trois grains d'Emétique dans quelques cuillerées d'eau, il en avala la plus grande partie, il s'en répandit fort peu ; mais il n'eût pour le moment aucun effet ſenſible.

La reſpiration qui ſe manifeſtoit de plus en plus m'ayant paru laborieuſe, & craignant l'inflammation, j'ouvris de nouveau la veine, le ſang ſortit avec un peu plus de facilité que la première fois, il ne faiſoit pas encore le jet, mais il filoit le long du bras, j'en tirai environ deux petites palettes. La reſpiration parut alors plus aiſée, & le mouvement de la poitrine plus ſenſible, mais le pouls étoit toujours très-intermittent, & le corps ne paroiſſoit pas reprendre de chaleur ; j'inſiſtai à lui faire boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, on lui inſinua encore dans le nez de l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac, on lui ſouffla dans la bouche la fumée d'une pipe de tabac, il ne fut pas poſſible de lui en introduire par le fondement.

Après trois heures de ſoins, le malade parut avoir un peu de connoiſ-

ſance, il fut plus docile, car il ſembla ſe prêter à prendre de l'Emétique; alors je lui donnai un lavement fait avec le tabac & le Sel-Marin, qui l'évacua beaucoup. A trois heures du matin il ſe plaignit à voix intelligible d'un grand mal de tête & d'une difficulté très-conſidérable de reſpirer, il touſſoit avec peine, & il crachoit du ſang; alors le pouls paroiſſoit animé, & le corps avoit repris un peu de chaleur, je le ſaignai pour la troiſième fois, le ſang vint en arcade, je me contentai d'en tirer ſeulement deux palettes: une demi-heure après cette ſaignée, il convint que ſa tête étoit plus libre, la reſpiration étoit auſſi plus aiſée, le pouls plus élevé & moins intermittent.

A quatre heures du matin, il fut tourmenté par une ſoif inſupportable & par de fréquentes envies de vomir, je lui fis boire de l'eau tiède dans laquelle j'avois fait diſſoudre de l'Emétique, il vomit beaucoup d'eau, & il eut des évacuations par les ſelles qu'un ſecond lavement avoit déterminé.

A cinq heures je me rendis à l'Hôpital pour vaquer à mon devoir, &

je ne revis mon malade que quatre heures après, vers les neuf heures : jusques-là, on ne lui avoit fait autre chose que de lui donner de temps en temps un peu d'Eau-de-vie camphrée pour l'animer, & de l'eau simple chauffée pour le désaltérer ; mais comme il ne respiroit qu'avec beaucoup de difficulté, & que son pouls étoit fort & très intermittent, je le saignai pour la quatrième fois, je ne tirai qu'environ une palette & demie de sang. Cette saignée le soulagea très-sensiblement, la respiration devint moins gênée, & le pouls plus régulier ; mais la soif dont il s'étoit plaint le tourmentoit toujours, je lui prescrivis de la limonade nitrée pour sa boisson, & de temps en temps une cuillerée d'une potion faite avec l'eau de Fleur d'orange & la Liqueur d'Hoffmann ; j'avois fait faire cette potion particulièrement pour calmer un mouvement convulsif, qui se passoit dans son estomach, & qui lui occasionnoit un hocquet fatiguant ; enfin la soif, ainsi que le hocquet & la douleur de poitrine dont il s'étoit plaint, s'appaisèrent sensiblement ; mais la toux & le crachement de sang con-

tinuèrent & durèrent pendant tout le premier jour. Je ne le quittai qu'à onze heures & demie du ſoir, dans la confiance qu'il paſſeroit la nuit ſans accidents fâcheux; en effet, il la paſſa aſſez tranquillement.

Le lendemain deuxième jour, la reſpiration étoit gênée, la tête lourde & douloureuſe, les pulſations, quoique fortes, manquoient ſouvent, l'altération ſubſiſtoit, mais elle étoit ſupportable. Je crus néceſſaire une cinquième ſaignée, elle fut de deux palettes; je lui fis continuer la même boiſſon nitrée & la même potion que la veille; vers les cinq heures après midi, trouvant le malade en état de ſoutenir la voiture, je le mis dans un caroſſe pour le conduire chez lui, & je l'y accompagnai. Sa femme, qui avoit été avertie dès le commencement, ne l'avoit pas abandonné. Quelque temps après ſon arrivée, je lui fis prendre un petit bouillon, je recommandai qu'on lui en donnât de temps en temps, ſans interrompre ſa boiſſon & ſa potion.

Le troiſième jour il ſe ſentit l'eſtomach embarraſſé, ſa langue étoit très-chargée, il avoit des aigreurs & des

envies de vomir ; je lui fis prendre deux grains d'Emétique, qui l'évacuèrent beaucoup par haut & par bas, & il ſe trouva ſingulièrement ſoulagé. Vers le ſoir ſurvint nouvelle difficulté de reſpirer & douleur à la tête, je ſentis à ſon pouls des ſoubre-ſauts & toujours de l'intermittence, je lui tirai pour la ſixième fois deux palettes de ſang, qui calmèrent ces accidents ; le pouls néanmoins reſta intermittent.

Le quatrième jour le malade fut purgé avec une médecine ordinaire, qui le fatigua un peu ; à la fin de la purgation, ſon pouls devint petit & irrégulier, je lui fis faire une légère infuſion de plantes vulnéraires pour ſa boiſſon, & je lui preſcrivis une potion fortifiante dont il prenoit une cuillerée de temps en temps.

Le cinquième jour je le trouvai paſſablement bien, quoiqu'il eut toujours la langue chargée & beaucoup d'amertume dans la bouche. Il continua ſa boiſſon vulnéraire, & il prit des lavements ſimples pour entretenir le ventre libre.

Le ſixième jour il fut purgé pour la ſeconde fois, il ſe plaignoit de dou-

leurs dans les bras & dans les jambes.

Le ſeptième & le huitième jour il ſe trouva très-bien, il ne reſſentoit plus les inquiétudes dans les bras & dans les jambes dont il ſe plaignoit la veille, le pouls étoit cependant toujours intermittent, & ſa langue étoit toujours chargée.

Le neuvième jour je le purgeai pour la troiſième fois, il rendit beaucoup de matières bilieuſes, je ne lui preſcrivis autre choſe que ſa même boiſſon & ſa même potion, je le tenois toujours au bouillon.

Le dixième jour je fus encore plus content de ſon état.

Le onzième il reſſentit des douleurs à la poitrine, à la tête, aux bras & aux jambes, & j'apperçus de l'élévation dans le pouls, je le ſaignai pour la ſeptième fois du bras, tous ces accidents ſe diſſipèrent, le pouls alors devint très-régulier.

Le douzième jour il ſe plaignit d'avoir l'eſtomach chargé & la bouche amère, je lui fis prendre 25 grains d'Ipecacuanha qui le firent vomir ſans le fatiguer. Il ſe trouva très-bien; &, depuis ce moment, il a été chaque

jour de mieux en mieux, ſon pouls s'eſt entièrement rétabli dans ſon état naturel, je l'ai mis à l'uſage des Amers, & l'ai purgé pour la quatrième fois le quinzième jour.

Le ſeizième je lui ai permis de la nourriture, & depuis il a joui d'une très-bonne ſanté.

Il s'eſt reſſouvenu de ſa chûte, mais il n'a aucune idée du traitement du premier jour, quoique très-laborieux.

Ses écorchures & ſes contuſions ſe ſont diſſipées ſans aucun ſoin particulier.

Il ſeroit à ſouhaiter que tous les Noyés fuſſent traités avec autant de méthode que celui-ci l'a été, il n'eſt pas douteux que l'Humanité y gagneroit beaucoup.

IX. *Le* 11 *Juin* 1774.

Louis DAUPHIN, Manouvrier, ſe baignant à l'iſle Merdeuſe eſt entraîné au fil de l'eau. Il ſe ſeroit noyé, ſi le nommé *Barache*, qui s'en étoit apperçu, n'eût couru à ſon ſecours; il le repêcha dans l'inſtant, que, ſuivant ſa propre déclaration, il alloit couler à fonds. Conduit au Corps-de-Garde de

l'Iſle des Cygnes, il n'a eu beſoin que d'être ſéché & réchauffé.

X. *Le* 14 *Juin* 1774, *à* 9 *heures du ſoir.*

Le nommé *LA VALLÉE*, Cuiſinier de M. de Biſſy, conduiſoit des chevaux à l'Abreuvoir, il s'avance trop dans la Rivière, dont il ne connoiſſoit pas le local, il n'eſt plus maître de ſes chevaux, il ſe laiſſe entraîner au courant; mais il eſt ſecouru à propos, & il n'a eu beſoin d'aucune adminiſtration.

XI. *Le* 15 *Juin* 1774, *à* 11 *heures du ſoir.*

Le nommé *Antoine GALLOT*, fils du ſieur *Gallot*, Horloger, rue de la Calandre, voulant ſe baigner ſe jette à l'eau au bas du Quai des Orphevres, il eſt entraîné par le courant dont la rapidité le porte contre une des arches du Pont-Neuf, où il ſe heurte la tête; abandonné au gré de l'eau, il paſſe ſous le Pont ſans pouvoir s'en défendre, & ſa tête commençoit à ſe perdre lorſque le nommé *de Folie*, Garçon Paſſeur, étant ſur la berge du Quai Conty, le vit flottant; tout habillé qu'il

étoit, il se jette à la nage pour le secourir, il est assez heureux pour le rejoindre, il le saisit par les cheveux & le mene à terre; il n'avoit pas tout-à-fait perdu la connoissance. On ne tarda pas à le reconnoître, & il fut mené chez son père, dont la maison n'étoit pas éloignée.

XII. *Le 17 Juin 1774, à 9 heures du soir.*

La Dame *DUBEAU*, Marchande Lingère, & la Demoiselle *SAVEUX* sa Nièce, sortoient des Bains du sieur Poitevin, au bas de l'Isle S. Louis, voulant abréger leur chemin, elles entrent dans un bachot pour se faire conduire à la queue de ladite Isle, elles veulent passer de leur bachot dans un bateau de bois neuf, qui étoit en décharge en cet endroit, le pied manque à la Dame *Dubeau*, elle tombe dans la Rivière; la Demoiselle *Saveux* cherche à la secourir, elle est entraînée avec la Dame sa Tante. Le nommé *Pierre*, Batelier, s'empresse de les repêcher; mais il ne peut s'occuper de toutes les deux à la fois. La Dame *Dubeau* est retirée de l'eau pendant que la

la Demoiſelle *Saveux* eſt entraînée par le courant. La première n'a eu beſoin d'autre ſecours que d'être eſſuyée & changée de vêtements : la ſeconde n'a été repêchée que trois jours après au bas du Quai des Morfondus.

XIII. *Le* 21 *Juin* 1774, *à* 1 *heure de relevée.*

Le nommé *Claude* COLLIN, âgé de 38 ans, Domeſtique ſans condition, tourmenté par la misère, entre dans le Bac des Invalides, étant à Port du côté du gros Caillou, arrivé à l'autre extrêmité du Bac, il ſe précipite dans la Rivière, & va à fond ; mais ayant été apperçu par les Garçons Paſſeurs, on ne tarda guère à le repêcher, il étoit ſeulement évanoui. On le conduiſit auſſi-tôt, à pied à l'aide de pluſieurs perſonnes, au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, & de ſuite dans la Chambre à la Triperie ; on lui fit avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, on le déshabilla pour le frotter & le ſécher avec les Flanelles imbibées, on le coucha dans un lit baſſiné pour le réchauffer, on lui fit encore avaler une troiſième cuillerée

d'Eau-de-vie camphrée, qui lui procura un vomiſſement de quelques phlegmes avec beaucoup d'efforts. Ces révolutions paſſées, il s'endormit; & comme il étoit revenu en parfaite connoiſſance, on le laiſſa tranquille. Au bout d'une heure de ſommeil, on lui fit manger une ſoupe; une heure après, on lui donna un demi-ſeptier de vin avec du ſucre, dans lequel il trempa du pain, & il déclara qu'il y avoit trois jours qu'il n'avoit mangé. Vers les ſept heures du ſoir, on le conduiſit dans les priſons de l'Hôtel-de-Ville, où on ne le laiſſa manquer de rien, il y reſta huit jours, & il en eſt ſorti lorſqu'un de ſes parents eſt venu le réclamer.

XIV. *Le* 22 *Juin* 1774, *à midi.*

Deux Enfants de *Jean-André* FENNE, Maître Cordonnier, rue de la Tiſſeranderie, dont l'un Garçon, âgé de 12 ans & demi, portoit dans ſes bras ſa petite Sœur, âgée de 18 mois, vont ſe promener du côté de l'Eſtacade de l'Iſle Louvier, ils paſſent ſur une planche qui conduiſoit à un bateau, dans lequel le petit Garçon vouloit entrer: il fait

un faux pas, il tombe dans l'eau avec ſa Sœur, & tous deux vont à fond. Le Frère alors quitte ſa Sœur; & comme on les avoit vu tomber, ils ne tardèrent pas à être repêchés: on les tire de l'eau l'un après l'autre, ils étoient tous deux ſans connoiſſance, leur viſage étoit pâle, on les porta ſur le champ dans une maiſon voiſine, rue Contreſcarpe; pendant le tranſport, on ne ceſſoit de les agiter & de les tourmenter. Arrivés dans cette maiſon, la connoiſſance s'étoit manifeſtée ſi ſenſiblement, que le petit Garçon, qui ſe voyoit avec les Soldats qui avoient apporté la Boëte-Entrepôt, croyant qu'on alloit le mener en priſon, pleura, & demanda pardon, promettant que pareille choſe ne lui arrivera plus. On le conſole, il ſe rend aux raiſons qu'on lui donne. On les déshabille, on les frotte, on les couche tous deux dans un même lit baſſiné, on les réchauffe par ce moyen; &, après les avoir gardé pendant pluſieurs heures, on les remet à leurs père & mère qu'on avoit fait avertir pour venir les réclamer. On avoit eu ſoin de leur faire manger une ſoupe.

XV. *Le* 28 *Juin* 1774, *à* 4 *heures de relevée.*

Le nommé *Lazare* MOUVETARD, Apprentif du ſieur la Rue, Maître Cordonnier, rue du Jour, à la Croix de Lorraine, ſe baignoit près les bateaux à Leſſive de l'Hôpital: voulant s'avancer dans la Rivière, il eſt entraîné par le courant & ſe noye. Le nommé *Langlois*, Garçon Paſſeur, l'ayant apperçu s'empreſſe de le ſecourir; il ſe jette auſſi-tôt à la nage & plonge à l'endroit où il avoit vu diſparoître ledit *Mouvetard*, qui s'étoit débattu très-longtemps avant que d'aller à fond; il y étoit depuis un grand quart-d'heure lorſqu'il fût repêché; il étoit abſolument ſans connoiſſance ni mouvement; on le dépoſe ſur la Berge, le croyant ſans reſſource, il y reſte l'eſpace d'un grand quart-d'heure ſans autre ſecours que d'un peu d'Eau-de-vie qu'on eſſaie de lui faire avaler, & qui ne put paſſer; enfin on le tranſporte au Corps-de-Garde de la Garre, on l'eſſuie, on l'enveloppe dans la couverture de laine, on lui donne des frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée,

on lui ſouffle de l'air chaud par la bouche, on lui fait avaler un peu d'Eau-de-vie camphrée, elle paſſe & lui occaſionne un léger vomiſſement d'eau, ce qui détermina ſans difficulté à lui donner de l'Emétique, qui eut un effet plus marqué, mais qui ne le fit pas beaucoup évacuer; ce fut cependant à cette occaſion que la connoiſſance ſe manifeſta, & il y avoit déjà plus d'une heure qu'il avoit été repêché. Il ſe plaignit d'avoir grand mal à la tête & au ventre, lorſqu'on lui adminiſtra l'Emétique, qui n'eût pas plutôt opéré qu'il convint qu'il ſe trouvoit beaucoup mieux; alors on lui donna encore un peu d'Eau-de-vie camphrée, on continua toujours les frictions, on s'occupoit à le réchauffer; & une ſeconde heure après, il ſe trouva en état de retourner à pied chez ſon Maître; un de ſes camarades s'étoit préſenté pour l'accompagner.

XVI. *Le* 28 *Juin* 1774.

Deux Femmes dont une enceinte, avoient pris le Coche de Corbeil, elles en ſortoient & étoient ſur la planche qui ſert pour le débarquement des

Voyageurs. Cette planche quitte le bord du Coche, ces deux Femmes tombent dans la Rivière ; mais elles en ont été retirées sur le champ, & n'ont eu que la peur.

XVII. *Le* 30 *Juin* 1774, *à* 4 *heures de relevée.*

Le nommé *Etienne* MARTIN, âgé de 14 ans, demeurant chez le sieur Bertrand, Parfumeur, rue de l'Arbresec, au coin du cul-de-sac de la petite Bastille, étoit dans un bateau aux environs du Port de l'Ecole, il tombe dans l'eau en voulant passer dans un autre bateau. Les nommés *Grandval* & *Ancelle* qui le virent tomber, se mirent aussi-tôt à le chercher, & ne le trouvèrent qu'à environ trente pas de l'endroit où il étoit tombé, il fut repêché, il n'avoit pas encore tout-à-fait perdu la connoissance, il étoit seulement évanoui ; mais une minute plus tard, il seroit vraisemblablement péri sans ressource ; car il a été saisi dans l'instant qu'il alloit passer sous des grands bateaux qui se trouvoient à Port. A peine arrivé au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole, il fût reconnu pour

être du voiſinage ; en conſéquence on le tranſporta ſur le champ chez ſon père, où les ſecours néceſſaires lui ont été adminiſtrés ; ils n'ont conſiſté qu'à le déshabiller pour l'eſſuyer & pour le réchauffer, on l'a couché dans un lit baſſiné, on lui a fait boire un peu d'Eau-de-vie, ce qui lui a ſuffi pour le remettre en peu de temps dans ſon état ordinaire.

XVIII. *Le 5 Juillet 1774, à 7 heures du matin.*

Le nommé *Antoine* PARIALOTE, âgé de 14 ans, fils de *Jean Parialote*, Déchireur de Trains, travailloit avec ſon père au-deſſus de l'Egoût de la rue de Poitiers, il vouloit tirer à lui une perche de deſſus un Train de bois flotté, les efforts qu'il fit pour cela lui firent quitter la perche, il tombe dans la Rivière & diſparoît auſſi-tôt en coulant à fonds ; mais comme on l'avoit vu tomber, pluſieurs perſonnes, & particulièrement le père, s'empreſsèrent à le chercher, & le repêchèrent peu de temps après. Il donnoit encore quelques ſignes de vie, mais il n'avoit plus de connoiſſance. Il fut ſur le champ

porté au Corps-de-Garde de la Grenouillère, on le déshabilla pour l'envelopper dans la couverture ; après l'avoir bien eſſuyé, on le réchauffa en l'agitant & le frottant avec les Flanelles chaudes; & comme il ne tarda pas à recouvrer la connoiſſance, on ne crut pas néceſſaire de lui adminiſtrer d'autres ſecours, on ſe contenta de lui faire boire du vin chaud avec du ſucre, ce qui ſuffit pour le ranimer. On eut grande attention de le tenir chaudement dans le Corps-de-Garde dont on avoit allumé le poële ; & il n'en eſt ſorti que vers deux heures après midi; on avoit eu ſoin de lui faire prendre quelque nourriture.

XIX. *Le 9 Juillet 1774, à 7 heures du ſoir.*

La nommée *Marie-Magdeleine* OLIVIER, âgée de 57 ans, dans l'intention de laver du Linge à la Rivière, s'étoit avancée ſur les Trains de bois au-deſſus de la rue de Poitiers, elle tombe dans l'eau, & eſt apperçue par la Sentinelle, qui ſiffle pour avertir au Corps-de-Garde, & qui néanmoins ſe met en devoir de la ſecourir, autant qu'il lui eſt

eſt poſſible. Cette Femme, en tombant, avoit été accrochée par ſes hardes à une branche du Train, il n'étoit queſtion que de lui prêter la main, & il eût été barbare de ne le pas faire ſous le prétexte de la faction, auſſi la Sentinelle ne délibera-t-elle pas ſur le parti qu'elle avoit à prendre, & ce Soldat charitable ſauva cette Femme qui étoit dans le plus grand danger de périr. Pluſieurs perſonnes étant accourues, la conduiſirent au Corps-de-Garde de la Grenouillère, où elle s'évanouit deux fois en peu de temps; cependant il ne fût néceſſaire que de la ſécher & la réchauffer, & deux ou trois cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qu'elle a avalé, l'ont miſe en état de ſe retirer chez elle.

XX. *Le* 15 *Juillet* 1774, *à* 7 *heures* 1 *quart du ſoir.*

Le nommé *Gaſpard* CLAIRET, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Mortellerie, s'étoit gliſſé dans des bateaux en vuidange garrés ſous le Pont de l'Iſle Louvier: voulant paſſer d'un bateau dans un autre, il fait un faux pas, tombe dans la Rivière & eſt en-

traîné par le courant vers d'autres grands bateaux, à quelque distance de l'endroit où il étoit tombé. Le nommé *Jouanne*, Soldat des Ports, s'en étant apperçu s'empressa de courir à son secours, & vint à bout de le ratraper dans l'instant qu'il alloit couler sous les susdits grands bateaux, d'où il auroit été très-difficile de le rechapper. Porté au Corps-de Garde de l'Isle Louvier, il a été déshabillé, séché & réchauffé, & on lui a fait avaler une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée.

XXI. *Le* 24 *Juillet* 1774, *à* 3 *heures de relevée.*

Le nommé *Jacques* VITAL, Garçon Cordonnier, âgé de 25 ans, demeurant chez le sieur Rigolet, Maître Cordonnier à la Halle, rue du Marché-aux-Poirées, se baignoit dans l'Isle Merdeuse, vis-à-vis du Palais-Bourbon: voulant s'avancer en pleine eau, il est entraîné dans un hay, au fond duquel il se sent précipiter; mais comme il se débattoit beaucoup, & qu'il conservoit toujours sa tête, il revint cinq à six fois à la superficie de l'eau; enfin, moyennant les efforts prodigieux qu'il n'avoit cessé

de faire, il parvient à ſe tirer du précipice où il étoit, le courant l'entraîne vers un grand bateau, où il a encore la force de crier à ſon ſecours & de s'accrocher avec ſes mains à des pieux; mais le courage l'abandonnant bientôt, ſa connoiſſance ſe perd, il devient ſans mouvement, il ſe laiſſe tomber au fond de la Rivière; &, malgré tous les efforts de ceux qui s'étoient employés à le ſecourir, il n'en eſt retiré qu'après un quart-d'heure de ſubmerſion totale. Il avoit alors tous les ſignes de la mort la plus caractériſée; on le porte auſſi-tôt au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, d'où il eſt ſur le champ transféré dans une chambre voiſine à la Triperie. Là on l'eſſuie, on le frotte vivement avec des Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée, on l'agite, on le tourmente beaucoup, on lui ſouffle par la bouche de l'air dans les poumons; on lui préſente à boire de l'Eau-de-vie camphrée, elle paſſe ſans difficulté; on eſſaie en vain de le ſaigner à la jugulaire, le gonflement du col étoit trop conſidérable; on s'adreſſe au bras, mais il ne ſort pas de ſang; on a recours

à la machine fumigatoire pour lui insinuer de la fumée de tabac par le fondement, on lui souffle de la même fumée dans le nez & dans la bouche; on lui donne encore de l'Eau-de-vie camphrée, qui ne paroît pas inutile; on lui introduit dans le nez une méche de papier imbibée d'esprit volatil de Sel-Ammoniac, ce moyen semble un peu l'animer. Pendant qu'on faisoit toutes ces tentatives, les frictions n'étoient pas interrompues, elles se pratiquoient toujours, ainsi que la fumigation de tabac; ces secours se donnoient alternativement, ensorte que le Noyé n'étoit pas un instant tranquille. Il s'étoit déjà écoulé plus de deux heures, sans qu'on pût avoir des signes de vie bien apparents; enfin, cependant une nouvelle cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui donna, lui fit faire quelques soupirs, il rejetta, sans beaucoup d'efforts, un peu d'eau glaireuse & de nourriture; l'Emétique administré ensuite, ne fit que le fatiguer sans le faire vomir. On lui introduisit encore de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac dans les narines, cette opération parut le chagriner, il s'agita sensiblement; on

eſſaya de nouveau & avec ſuccès de le ſaigner au bras, le ſang ſortit aſſez bien, on en tira environ trois palettes; on s'apperçut alors que ſa reſpiration ſe faiſoit plus librement, la connoiſſance parut auſſi beaucoup plus décidée. Il ſembloit ſe plaindre d'un embarras qu'il avoit dans le col & dans le nez, on lui donna à boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qu'il avala, & qui parut viſiblement le fortifier. Pour lors ſa connoiſſance ſe manifeſta de plus en plus; il ſe plaignit, en articulant avec beaucoup de peine, d'un grand mal de tête; on lui tâta le pouls, il avoit une forte fiévre, le Chirurgien vouloit lui faire une ſeconde ſaignée, elle auroit été très-à-propos; mais, parce qu'on lui dit que le Noyé alloit être conduit à l'Hôtel-Dieu, il ſe retira & ne reparut plus. Le malade ne fût cependant pas tranſporté, comme on l'avoit d'abord projetté & annoncé; on reprit la fumigation de tabac par le fondement, elle fut continuée aſſez long-temps, & ne lui procura d'autre évacuation que de beaucoup de vents & d'urine claire; il eut auſſi une ſueur conſidérable. Ces ſecrétions ſe ſoutinrent, ſans

interruption, jusques vers les quatre heures du matin; pendant presque tout le temps qu'elles eurent lieu, c'est-à-dire, pendant environ quatre heures, il avoit ressenti des coliques considérables dans le ventre, qui lui occasionnoient beaucoup de tension; enfin la fièvre tomba, le calme succéda, & il dormit très-tranquillement jusques à sept heures. A son réveil on lui fit prendre du bouillon, ce qui fut réitéré de temps en temps. Le mal de tête dont il s'étoit plaint subsistoit toujours; mais il n'étoit pas, à beaucoup près, aussi violent qu'il avoit été d'abord. A deux heures après midi, il se retira à pied chez son Maître; deux de ses camarades étoient venus pour l'accompagner.

Au bout de deux jours, il avoit encore de la pésanteur dans la tête, il nous a déclaré & certifié qu'il n'avoit aucune idée de tout ce qui s'étoit passé pendant tout le traitement qu'on lui a fait éprouver: il s'est très-bien porté depuis.

XXII. *Le 29 Juillet* 1774, *à 7 heures du matin.*

Le nommé *Nicolas* BOTTEL, dit

la BASTILLE PLUMET, Charbonnier, travaillant à la décharge d'un grand bateau de Charbon, deſtiné pour l'Hôpital-Général, ſe trouve ſur le plat-bord dudit bateau du côté qui étoit le plus avancé dans la Rivière, il fait un faux pas, & tombe dans un fond de ſept à huit pieds d'eau. La tête toujours préſente, il plonge trois ou quatre fois conſécutives ſans qu'il ſoit poſſible de lui donner du ſecours; enfin à la quatrième ou cinquième ſubmerſion, ſes forces l'ayant preſque abandonné, un de ſes camarades parvient à le tirer à l'aide d'un croc. Le bateau de Charbon étant à Port, à l'embouchure de la Rivière des Gobelins, dont l'eau ſe trouve gâtée par les diffétents travaux qui ſe font dans cette Rivière, ledit *Bottel* n'avoit pu ſe défendre d'avaler de cette eau infecte: & lorſqu'il fut au Corps-de-Garde où il avoit été tranſporté, il ſe plaignit d'un très-grand mal d'eſtomach, occaſionné par l'eau qu'il avoit avalée. Il n'a eu beſoin que d'être déshabillé pour le changer de vêtements, & préliminairement on lui avoit fait boire de l'Eau-de-vie camphrée qu'il trouva très-déſagréable; mais

qu'il déclara lui avoir fait un très-grand bien, elle lui avoit excité des envies de vomir ; on voulut les réaliſer par le moyen de l'Emétique, mais il n'y voulut conſentir, il n'eut que le temps de ſe repoſer ; &, au bout d'une heure, il reprit ſon ouvrage, ayant toujours mal à l'eſtomach.

XXIII. *Le* 31 *Juillet* 1774, *à* 10 *heures du matin.*

Germain SANTON, Gagne-Denier, pêchoit à la Ligne avec un de ſes camarades dans un bateau avancé ſur la Rivière, du côté de l'Iſle S. Louis, il tombe dans l'eau, en voulant paſſer dans un autre bateau ; mais il eſt repêché par ſon camarade : & comme il n'étoit qu'évanoui, deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui fit boire, ſuffirent pour le ranimer.

XXIV. *Le* 31 *Juillet* 1774, *à* 6 *heures du ſoir.*

Le nommé *Pierre* PETIT, âgé de 18 ans, travaillant à la Moiſſon, paſſe la Rivière avec neuf ou dix perſonnes, dans un bateau au Port de l'Hôpital, pour arriver au Port au Plâtre, du côté

oppoſé. Quelqu'un de la battelée qui avoit un chien, le jetta dans l'eau pendant le trajet, pour le faire ſuivre à la nage : voulant, à dix ou douze toiſes du bord, retirer le chien, il ſe fait un mouvement dans le bateau qui le fait pancher d'un côté plus que de l'autre ; ce mouvement auquel ne s'attendoit pas *Pierre Petit*, qui étoit debout à la pointe du bateau, le fait tomber dans l'eau, le courant l'entraîne, il paroît & diſparoît alternativement ; le Batelier court après, & le retire avec ſon croc dans le moment qu'il alloit couler ſous des Trains de bois de charpente. Le Jeune-homme étoit pâle & défait, il n'avoit cependant pas tout-à-fait perdu la connoiſſance. On le mene au Corps-de-Garde du Port au Plâtre, on le dépouille de ſes habits, on l'eſſuie, on le frotte avec les Flanelles ſéches pour le réchauffer ; on lui fait avaler, en deux fois, deux cuillerées d'Eau de-vie camphrée, qui lui firent rejetter quelques phlegmes, mais il ne rendit pas d'eau ; il dit qu'il ne croyoit pas en avoir avalé. Il reſta au Corps-de Garde pendant environ trois quarts-d'heure, on s'occupa à le réchauffer ; & comme

il étoit avec plusieurs parents & amis qui alloient avec lui à S. Denys où ils devoient coucher, chacun d'eux se prêta à lui fournir de ses propres vêtements pour le mettre en état de continuer sa route. Avant que de partir, il dit qu'il ne ressentoit qu'un peu de foiblesse, qu'il espéroit qu'elle se passeroit moyennant l'exercice qu'il alloit faire.

XXV. *Le* 11 *Août* 1774, *à* 2 *heures après midi.*

La nommée *TAILLARD*, âgée de 14 ans, fille de *Taillard*, Maître de Berge, descend au bord de l'eau vers le Port de la Grenouillère, elle vouloit laver du Linge, elle tombe à la renverse dans la Rivière, elle est aussi-tôt entraînée par le courant, & passe sous un Train de bois. Une jeune fille, qui étoit venue avec elle, l'ayant vue couler & disparoître, crie de toutes ses forces, appelle du secours, & indique l'endroit où elle avoit vu couler sa camarade. Les frères Sallé, Compagnons de Rivière, coururent aussi-tôt à la queue du Train; & tout habillés qu'ils étoient, ils n'hésitèrent pas de se jetter à l'eau,

l'un d'un côté & l'autre d'un autre; ils plongèrent pluſieurs fois, & ne tardèrent pas à repêcher lad. *Taillard*, elle fut ſaiſie par les cheveux & conduite à bord, elle étoit ſans connoiſſance; mais le mouvement & l'agitation qu'elle éprouva en la portant au Corps-de-Garde de la Grenouillère, lui rappellèrent les ſens; & ſa mère s'étant auſſi-tôt préſentée pour la réclamer, on la lui remit pour la réchauffer & la ſoigner.

XXVI. *Le* 21 *Août* 1774, *à* 5 *heures après midi.*

Le nommé *Nicolas* HURON, Garçon Cordonnier, âgé de 14 ans, ſe baignoit dans l'Iſle Merdeuſe, il eſt entraîné par le courant: pluſieurs Compagnons de Rivière qui s'en apperçurent, coururent à ſon ſecours; & l'un d'eux s'étant jetté à la nage pour le ratraper, fut aſſez heureux pour le ſaiſir dans le moment qu'il alloit couler à fond, il n'étoit qu'évanoui: on le conduiſit au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, il n'eût beſoin que de boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, pour le ranimer & le mettre en état de retourner chez ſon Maître.

XXVII. *Le* 23 *Août* 1774, *à* 3 *heures de relevée.*

Le nommé *Jacques* BIDALLE, Répétiteur, tourmenté par la misère qu'il ne pouvoit ſupporter, à peine rétabli d'une maladie pour laquelle on l'avoit médicamenté à l'Hôtel-Dieu, étoit ſorti le matin de cet Hôpital, ſe voyant ſans reſſource & ne ſçachant que devenir, il projette ſa deſtruction; il ſe trouvoit près le Pont-aux-Choux, il ſe précipite dans le Foſſé en ſe jettant par-deſſus le parapet du Pont. Cette chûte, plus heureuſe qu'il ne le deſiroit, ne le fit point changer d'idée; au contraire, car, n'ayant pu réuſſir, par ce moyen, il prit le parti de ſe noyer. Pour cet effet, il dirige ſes pas du côté de la Rivière vers le Pont-Marie, il parvient à une Boutique de Poiſſons, de-là il entre dans la Rivière à un endroit où il trouve pied, il y marche juſques à une thouë garrée ſous une arche du Pont. Alors on le voit s'arrêter pour faire le ſigne de Croix, il ſe laiſſe enſuite aller au gré de l'eau; on le vit auſſi-tôt couler par-deſſous la thouë, & il diſparut. Le ſieur Fontaine, Mar-

chand de Poiſſons, qui étoit à ſa fenêtre de l'autre côté de la Rivière, & qui l'avoit ſuivi dans cette dernière marche, crie au ſecours, indique l'endroit où le malheureux avoit diſparu. Pluſieurs Bateliers ſe réunirent avec des crocs pour le chercher ; & , après environ une demi-heure de recherche, deux d'entr'eux le retirent, le tenant chacun par ſon croc, l'un l'avoit accroché par l'oreille, l'autre par la cuiſſe gauche, & les plaies qu'ils lui avoient faites, en le repêchant ainſi, ſaignoient beaucoup ; il étoit abſolument privé de connoiſſance ; on apperçut cependant quelques foibles mouvements qui annonçoient des reſtes de vie, & qui encouragèrent à lui adminiſtrer les ſecours. En conſéquence, on le porte au Corps-de-Garde du Port-au-Bled, on le déshabille pour l'eſſuyer ; on l'enveloppe dans la couverture ; on lui donne les frictions avec l'Eau-de-vie camphrée, ainſi que l'inſufflation par la bouche ; on lui fait avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qui paſſe & paroît le ranimer, en lui imprimant quelques mouvements plus ſenſibles. Un Particulier fumant qui ſe

trouvoit près le Corp-de-Garde y entre, ſouffle dans le nez & dans la bouche du Noyé la fumée de ſa pipe, ce qu'il répéta aſſez long-temps pour conſumer, par ce moyen, une demi-once de tabac : enfin, au bout de trois quarts-d'heure de ces ſoins, on l'entend ſe plaindre qu'il a froid, on tâche de le réchauffer; on continue les frictions; & comme on ne diſcontinuoit preſque pas de lui ſouffler de la fumée de tabac dans le nez & dans la bouche, ce ſecours lui excita une toux très-conſidérable, qui fut ſuivie d'un crachement de ſang. Il auroit été à propos de le ſaigner dans ce moment, mais on ne le fit pas. Il y avoit plus de deux heures qu'il étoit au Corps-de-Garde; on requit Me Bega, Commiſſaire de l'Hôtel-de-Ville, qui jugea à propos de le faire conduire à l'Hôtel-Dieu, où l'on a employé tous les moyens néceſſaires pour achever ſon rétabliſſement.

XXVIII. *Le* 18 *Septembre* 1774, *à* 5 *heures après midi.*

Le nommé *François* dit *POIGNON*, Garçon au ſervice du Fermier des Gal-

flottes de Paris à Séves, étoit ſur celle qui deſcendoit à S. Cloud, il avoit le pied ſur la corde qui tiroit à avalant, il ne penſoit pas au départ, il eſt renverſé dans la Rivière, & repêché ſur le champ avec des crocs. Il ne reſta pas aſſez long-temps dans l'eau pour perdre tout-à-fait la connoiſſance, il étoit ſeulement ſaiſi, mais il n'eût beſoin d'aucun ſecours, on lui fit ſeulement changer de vêtements.

XXIX. *Le* 21 *Octobre* 1774, *à* 2 *heures après midi.*

Jacques CONARD, âgé de 9 ans, jouoit avec d'autres enfants ſur le bord de la Rivière, près l'eſtacade du bras du Mail, il tombe dans l'eau, on le retire avec des crocs, il n'avoit pas perdu la connoiſſance; on le remet à ſa mère qui l'a réclamé pour lui faire ce qui lui étoit néceſſaire.

XXX. *Le* 8 *Novembre* 1774, *à* 1 *heure après midi.*

Jacques ONFROY, Vigneron, demeurant à Cormeil, ayant bu plus que d'ordinaire, deſcendit par l'eſcalier du Quai de la Vallée pour ſatisfaire à un

beſoin, il entre dans la Rivière, & ſe ſentant entraîné par la rapidité de l'eau, il s'accroche à un bateau à Leſſive, en criant à ſon ſecours. Le nommé *Louis Dutalle*, Garçon Cordonnier, qui paſſoit ſur le trottoir du Quai, l'ayant entendu, courut en avertir au Corps-de-Garde d'Henri IV, au milieu du Pont-Neuf; le Sergent s'y eſt ſur le champ tranſporté avec ſon Eſcouade, & ſont arrivés aſſez tôt pour le retirer; alors les forces lui manquoient, & il commençoit à perdre courage, il a été conduit au Corps-de-Garde, où il n'a eu beſoin que d'être ſéché & réchauffé.

XXXI. *Le* 18 *Novembre* 1774, *à* 5 *heures après midi.*

Géorges ROUX, Compagnon Ebéniſte, excité par un mouvement de déſeſpoir à ſe noyer, monte ſur un Train de bois au Port de la Rapée, il ſe jette dans la Rivière; mais il eſt heureuſement accroché par ſes habits à des habillots du Train, ſans quoi il auroit été à fond. Le nommé *Diot*, Rempliſſeur de Tonneaux, qui l'avoit vu ſe débattre pour ſe débarraſſer, courut à ſon ſecours, & le retira de l'eau, il n'avoit

n'avoit pas encore perdu la connoiſſance, il n'a eu beſoin que d'être déshabillé, ſéché & réchauffé; &, conduit chez Me Morel, Commiſſaire de Police de l'Hôtel-de-Ville, il a été mené dans les priſons de la Ville.

XXXII. *Le 21 Novembre 1774, à 6 heures 3 quarts du ſoir.*

Le ſieur *DARBLAIT*, âgé de 15 à 16 ans, demeurant chez Me Lamotte, Procureur au Châtelet, rue Perdue, voulant noyer un chat, le jette dans la Rivière par-deſſus le Pont de la Tournelle; mais s'étant apperçu que cet animal gagnoit le rivage, & craignant qu'il ne retournât à la maiſon, il deſcend au bord de la Rivière. Placé à un endroit de la Berge où l'eau eſt retenue par des pilotis qui forment une digue aſſez élevée, il veut empêcher le chat de s'approcher; pour cet effet, il lui lance pluſieurs pierres dans l'eſpérance de l'éloigner. Il avoit neigé pendant le jour, & l'endroit où étoit le Jeune-homme étoit garni de verglas, le pied lui gliſſe en faiſant le

mouvement de jetter une pierre, il tombe dans l'eau & eſt entraîné dans un fond de dix à douze pieds, il revient à la ſuperficie, il crie à ſon ſecours; la Sentinelle qui l'entendit ſe hâte de ſe tranſporter à l'endroit où un inſtant auparavant il avoit apperçu le Jeune-homme; mais il ne le trouva qu'à environ vingt-cinq à trente pieds de-là où le courant l'avoit déjà entraîné. Le Jeune-homme, animé par la crainte de périr, ſe débattoit de toutes ſes forces, & ſollicitoit du ſecours avec le plus grand empreſſement. Le Soldat, touché de ſes prières, fait des tentatives pour l'empêcher de périr, il parvient à le retirer. On le tranſporte auſſi-tôt au Corps-de-Garde, on le met nud, on l'eſſuie avec une Flanelle, on le couvre avec différentes hardes qui ſe trouvèrent alors au Corps-de-Garde; on le réchauffe avec beaucoup de ſoins; &, après lui avoir fait avaler un petit verre d'Eau d'anis & l'avoir revêtu de nouveaux habits qu'on lui avoit apportés, on le reconduiſit chez lui, il avoit paſſé environ une heure & demie dans le Corps-de-Garde.

XXXIII. *Le 2 Décembre* 1774, *à 7 heures du ſoir.*

La nommée *Magdeleine* BONNOT, Femme de *Joſeph Dedé*, Negre de nation, ci-devant Obſervateur pour la Police, au ſervice du ſieur Landon, Inſpecteur, a été précipitée dans la Seine par-deſſus le Pont-Rouge. Voulant ſe défendre, elle trouve le moyen de s'accrocher à une des pieces de bois formant le parapet du Pont, mais elle en fut bientôt détachée par le miſérable qui vouloit la faire périr ; elle crie à ſon ſecours & tombe dans la Rivière : ſes cris & le bruit qu'elle fit en tombant, ſe firent entendre par la Sentinelle qui ſiffla de manière à faire comprendre qu'il ſe paſſoit quelque choſe d'extraordinaire. Le nommé *Condamina*, Pêcheur, alors retiré dans ſa chambre au quatrième étage Port S. Landry, frappé du bruit qu'il venoit d'entendre, averti en même-temps par le ſifflet de la Sentinelle, ne douta pas que ce ne fût quelqu'un qu'on avoit jetté dans l'eau, il deſcendit promptement avec ſa lanterne, & courut à ſon bateau pour le détacher & ſe mettre

en état de ſecourir la malheureuſe *Dedé*. La Sentinelle qui avoit vu paſſer quelque choſe ſur la Rivière & ſuivre le fil de l'eau, dirigea la marche de Condamina, qui, ſur ſon avis, conduiſit ſon bateau à force de rames du côté du Pont Notre-Dame. Cette Femme, en tombant, avoit été deux fois à fond & étoit revenue à la ſuperficie, elle n'avoit ceſſé d'implorer du ſecours, tant qu'elle avoit eu de la connoiſſance; mais enfin elle la perdit & fut entraînée par le courant au-delà du Pont Notre-Dame; car ce fut près du paſſage de l'ancienne Triperie que Condamina, qui l'apperçut flottante à la faveur de ſes hardes, la tira avec ſon croc, & parvint, à l'aide de quelqu'un, à la mettre dans ſon bateau; il la conduiſit à bord, il la chargea ſur ſes épaules pour la porter plus promptement, en paſſant par la Ville, au Corps-de-Garde de la Grève: elle étoit ſans connoiſſance, elle ne donnoit aucun ſigne de vie, elle avoit les deux bras ployés & écartés de ſon corps, ſes jambes étoient roides, ſon viſage étoit pâle & défait, elle avoit les yeux à demi-ouverts & fixes, ſa bouche étoit

fermée, mais ſes dents n'étoient pas tout-à-fait ſerrées. On voulut la déshabiller, on ne peut en venir à bout qu'en coupant ſes hardes, il eût été impoſſible, à moins que de riſquer de lui caſſer les bras, de les lui redreſſer; on parvint à la mettre nue, on l'eſſuya, on lui couvrit la tête avec le bonnet de laine, on l'enveloppa dans la couverture; alors on lui adminiſtra les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée; on ne tenta ni l'inſufflation, ni la fumigation de tabac: on lui préſenta une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, elle ne paſſa pas: on pratiquoit toujours les frictions avec force, & on ne ceſſoit de l'agiter en la tournant de côté & d'autre; au bout d'environ une demi-heure, on lui donna une ſeconde cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, elle l'avala; alors on apperçut que ſes bras étoient moins roides, on crût même entrevoir qu'elle faiſoit quelques mouvements; on lui fit encore avaler une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qui lui occaſionna quelques ſoulevements d'eſtomach: enfin elle commença à faire entendre quelques plains qui, par le moyen des fric-

tions que l'on ne discontinuoit pas, dégénérèrent en cris & ensuite en hurlements. Peu de temps après, elle se plaignit distinctement qu'elle étoit gelée, elle frissonna, on chercha à la réchauffer par l'application continuelle des Flanelles chaudes. Sa connoissance parût successivement se rétablir, elle s'écria : *Je n'en reviendrai jamais, ah le misérable !* Après deux heures de ces secours non interrompus, on lui fit boire un peu d'Eau de vie simple, elle lui fit plaisir, & elle sentit petit à petit ses forces revenir ; enfin, on la conduisit dans une voiture à l'Hôtel Dieu, où on l'a soignée conformément à sa situation, & elle a achevé de se rétablir : elle jouit actuellement d'une bonne santé.

SECONDE CLASSE.

NOYÉS qui ont éprouvé les ſecours ſans ſuccès. Raiſons plauſibles déduites de l'état de pluſieurs Noyés, leſquelles font préſumer que les ſuccès n'ont pu avoir lieu, au moins à l'égard de quelques-uns.

I. *Le 4 Février 1774, à 5 heures après midi.*

Les ſieurs *Claude* CHAPELAIN & *François-Géorges* MIGOT, Ecoliers, gliſſoient avec des patins ſur la glace dans une des flaches de la plaine d'Ivry, où l'eau s'étoit épanchée, la glace ſe briſe, les deux Jeunes-gens enfoncent & ſe noyent; on les cherche en vain pendant long-temps à l'aide de crocs & de flambeaux allumés. On renonce à cette recherche, on la reprend le lendemain dès le matin; enfin, au bout de quatorze heures de ſubmerſion, on parvient à les repêcher. On tente mal à propos tous les moyens poſſibles pour les rappeller à la vie, mais on n'eût aucun ſuccès.

M. Faguer, Chirurgien de l'Hôpital, qui a été requis pour les ſecourir, avoit obſervé que les frictions qu'on leur donnoit détachoient l'épiderme, il conclut que les corps étoient gelés.

Suit le Rapport de M. Faguer, & les Remarques qu'il a communiquées à Me Blanchet, Commiſſaire de la Ville, qui nous les a remis pour être inſérées dans le préſent détail.

RAPPORT de M. FAGUER, Chirurgien de l'Hôpital-Général, touchant la ſubmerſion des ſieurs *Claude Chapelain* & *François-Géorges Migot.*

J'ai été appellé le 5 du mois de Février, à dix heures du matin, par M. *de Vainfrai*, pour conſtater la mort de deux Jeunes-gens, leſquels ont tombés dans l'eau, un peu au-deſſus de la Garre, & y ont reſtés près de quatorze heures, puis enſuite ont été tranſportés chez le Garde-Chaſſe du lieu, où j'ai fait ce qui ſuit pour m'aſſurer de leur mort, & pour répondre aux intentions des parents qui ſe ſeroient reprochés d'avoir négligé les moyens de rappeller à la vie des enfants qui leur étoient chers.

J'ai

J'ai employé la chaleur du fumier, celle d'un feu médiocre, les frictions ſéches ſur tout le corps avec des linges chauds, les ſécouſſes répétées, l'inſufflation de l'air dans la poitrine, les fumigations de tabac par l'anus. J'ai verſé dans les narines de l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac & les ſternutatoires les plus forts, tous ces moyens méthodiquement adminiſtrés ont été ſans ſuccès. Je n'ai reconnu aucuns ſignes de vie: au contraire, j'ai remarqué que les articulations avoient une roideur preſqu'invincible, & que les membres reſtoient dans la poſition où on les mettoit, que les yeux étoient flaſques, & couverts d'une toile glaireuſe très-fine, qui ſe fendoit en pluſieurs morceaux quand on y touchoit. Ces derniers ſignes, d'après M. Louis, célèbre Chirurgien, conſtatent la mort d'une manière indubitable. Je n'ai pas pouſſé plus loin mes tentatives, étant perſuadé qu'elles auroient été inutiles.

En foi de quoi je donne le préſent Certificat pour valoir à ce que de raiſon. A Paris, ce 7 Avril 1774.

FAGUER.

OBSERVATIONS de M. *Faguer*, Chirurgien de l'Hôpital-Général.

Vous m'avez engagé, MONSIEUR, à vous faire part de mes Réflexions rélativement à l'adminiſtration des moyens qu'on emploie pour rappeller à la vie ceux qui ont reſté quelques heures dans l'eau : je vais vous ſatisfaire. Il ſeroit à propos que ceux que l'on a choiſis pour remplir ces fonctions ſçuſſent ſaigner, ou au moins euſſent recours auſſi-tôt à un Chirurgien, puiſque le premier de tous les ſecours doit être la ſaignée de la jugulaire. Le Sergent que j'ai vu opérer ſous mes yeux, n'a point propoſé cette opération. Ce n'eſt pas dans cette circonſtance ſeulement que j'ai remarqué ſon impéritie, il y en a bien d'autres que je vais vous expoſer. Il a omis de donner à la tête la ſituation convenable pendant le temps des frictions ſéches : elle étoit renverſée en arrière. Cette poſition eſt nuiſible au retour du ſang, & eſt des plus dangéreuſes ; il faut qu'elle ſoit un peu inclinée en devant. Il verſoit des Liqueurs ſpiritueuſes dans la bou-

che ſans être aſſuré ſi le malade pourroit les avaler, autre faute groſſière qui peut procurer la ſuffocation. Lorſqu'il a employé les fumigations de tabac par l'anus, il n'a point eu l'attention de vider l'inteſtin rectum, & les matières dont il étoit rempli bouchoient la canule, la vapeur n'a pû paſſer dans les inteſtins. De plus, la mauvaiſe poſition qu'il donnoit au malade eût été une double raiſon pour s'oppoſer en partie à ſon introduction, puiſqu'il plaçoit le corps en ligne droite, & qu'il faut qu'il décrive une courbe, afin de tenir les muſcles du bas ventre dans le relâchement, & que la diſtenſion du ventre ſe faſſe plus facilement. Il ſeroit à propos de joindre des curettes de différentes grandeurs aux inſtruments que contiennent les Boëtes, ainſi que des petites éponges pour boucher exactement l'anus, qui, dans ces circonſtances n'ayant aucun reſſort, laiſſe aiſément échapper l'air que l'on a introduit. Il ne faut point réchauffer les malades par un trop grand feu, & celui qu'on a fait n'étoit pas ſupportable. Il faut obſerver de ne pas trop ſurcharger la poitrine par le poids du

fumier, crainte de gêner les fonctions de la reſpiration : ſi je ne me fuſſe oppoſé aux intentions dudit Sergent, il auroit étouffé ſon malade. J'ai remarqué que le tuyau dont on ſe ſert pour l'inſufflation de l'air dans la poitrine, eſt trop court & trop gros. La difficulté que l'on éprouve dans ces circonſtances pour écarter les machoires, eſt un obſtacle à ſon paſſage. De plus, il faut fermer le nez & la bouche avec la plus grande exactitude, ſi l'on veut que l'air paſſe dans les poumons, & c'eſt ce qui n'a point été obſervé. J'ai dit qu'il falloit que le tuyau fût plus allongé, afin que l'air, n'ayant pas un eſpace auſſi long à parcoutir, puiſſe pénétrer avec plus de force. Je n'entrerai point dans de plus longs détails ſur cette matière pour prouver la validité de mes raiſons, elles ſont fondées ſur des principes certains, & que l'on ne peut conteſter. Je ſerai ſatisfait, ſi mes Obſervations peuvent contribuer à la perfection de l'Art ; & ſi ceux qui ont établis des ſecours auſſi ſalutaires par un zèle d'humanité & pour la conſervation des Citoyens, emploient toute leur ſagacité dans le choix qu'ils feront

des ſujets qu'ils deſtinent à l'adminiſtration de ſes remèdes.

Ces Obſervations qui ſont de M. *Faguer* ſont importantes, elles doivent ſervir à toutes les Perſonnes chargées de l'adminiſtration des ſecours. Nous les ſaiſiſſons avec d'autant plus d'empreſſement, que tous les mois, en faiſant la viſite des Corps-de-Garde & la répétition de la manière dont les ſecours doivent être donnés aux Noyés, nous avons attention de recommander qu'on évite la plus grande partie des fautes reprochées par M. *Faguer*. Ces fautes, à la vérité, ont été commiſes ſur deux ſujets décidément morts, puiſqu'ils avoient paſſé quatorze heures ſous les glaces ; mais nous ſommes caution, à la honte de l'Humanité, qu'elles ſe commettent ſouvent dans des circonſtances où elles peuvent être funeſtes, & nous deſirerions que toutes les Perſonnes qui ont connoiſſance de quelque imperfection, ſoit dans l'Etabliſſement même, ſoit de la part de ceux qui adminiſtrent les ſecours, vouluſſent bien les communiquer.

II. *Le 24 Mai 1774, à 1 heure après midi.*

Le Fils du nommé *Trouillard*, Batelier à Paſſy, âgé de 8 à 9 ans, étoit aſſis ſur la levée d'un bachot billé dans les bras de l'Iſle des Cygnes; des Bateliers remontoient à bras un autre bachot, ils n'avoient pas eu l'attention d'en retirer les rames, elles étoient déployées ſur le bachot, l'Enfant, frappé par une de ces rames, eſt précipité dans l'eau. Au lieu de le ſecourir ſur le champ, les Bateliers, effrayés de l'accident, ſe ſauvent, & l'Enfant ſe noie; il eſt cependant repêché peu de temps après par le moyen d'un filet qui ſe trouva à portée. L'Enfant étoit encore un peu chaud, on auroit dû le porter au Corps-de-Garde de l'Iſle des Cygnes, mais le père s'y refuſa; il crut mieux faire, il le chargea ſur ſes épaules pour le mettre dans ſon bateau, il traverſa la Rivière pour le conduire chez lui à Paſſy. M. du Rocher, dépoſitaire d'une Boëte-Entrepôt, & la Dame ſon épouſe, s'y ſont tranſportés avec la Boëte, ils ont fait ſucceſſivement donner à cet Enfant tous

les ſecours qu'elle contient, ils ont été conſtamment adminiſtrés pendant quatre heures ; enfin ne voyant aucun ſuccès, le Chirurgien du lieu, qui avoit dirigé l'adminiſtration des ſecours, jugea à propos de les diſcontinuer, & l'Enfant fut abandonné.

L'attachement paternel a pu être préjudiciable à cet Enfant, il étoit encore chaud lorſqu'on l'a retiré de l'eau ; il y avoit donc beaucoup d'eſpoir de le faire revenir ; un inſtant de plus ou de moins peut être très-conſéquent. D'ailleurs on a employé beaucoup de temps à le tranſporter à Paſſy, & les ſecours ont été beaucoup plus tardifs, que ſi on l'eût porté ſur le champ à l'Iſle des Cygnes.

III. *Le 7 Juillet* 1774, *à* 10 *heures & demie du matin.*

Le nommé *Claude* JOLY, âgé de 50 ans, travailloit ſur le grand bras de la Rivière de Seine à débarder des Fagots, il tombe dans l'eau ; on eſt obligé de déranger pluſieurs bateaux pour le chercher, il n'eſt repêché qu'à midi. Porté au Corps-de-Garde de l'Iſle Louvier, un Chirurgien qui avoit été requis

l'examine, il apperçoit que *Claude Joly* a une plaie ſanglante à la tempe; malgré cela, on eſſaie de lui adminiſtrer tous les ſecours, on n'en omit aucun, & on les pratiqua conſtamment pendant pluſieurs heures ſans aucune apparence de ſuccès. Enfin, le Chirurgien qui les avoit déclaré inutiles avant qu'on les commençât, & qui voulut enſuite ſe retirer après avoir tenté une ſaignée au bras & une à la jugulaire, qui ne fournirent pas de ſang, inſiſta pour qu'ils ne fuſſent pas continués plus long-temps; & le cadavre a été remis, après les formalités d'uſage, à ſa veuve pour le faire enterrer.

IV. *Le* 24 *Juillet* 1774, *à* 4 *heures après midi.*

Un Jeune-homme inconnu, âgé de 12 à 13 ans, ſe baignant à la tête de l'Iſle Louvier près l'Eſtacade, eſt entraîné au fil de l'eau & ſe noie, il paſſe par-deſſous pluſieurs bateaux ſans qu'on puiſſe le ſecourir; enfin, après environ trois quarts-d'heure de ſubmerſion, il eſt repêché ſans aucun ſigne de vie. On le porte au Corps-de-Garde; on lui adminiſtre tous les ſecours

d'uſage en pareille circonſtance ; on lui ouvre la jugulaire qui ne fournit point de ſang, & le Chirurgien jugeant tous ces ſecours inutiles, les fait diſcontinuer, & l'Enfant eſt abandonné après pluſieurs heures d'un travail infructueux.

V. *Le 24 Juillet 1774, à 4 heures après midi.*

Le Fils du nommé *Bigot*, Maçon à S. Cloud, âgé de 12 à 13 ans, ſe baignant près du Moulin du Pont, ſe noie & va à fond, ſes camarades qui s'en apperçoivent crient au ſecours ; un Batelier arrive, qui eſſaie à pluſieurs repriſes de le repêcher, enfin il le retire au bout d'une grande demi-heure de ſubmerſion totale. On le porta au loin dans une maiſon où étoit la Boëte-Entrepôt pour les Noyés (il ſe paſſa au moins une demi-heure avant qu'on fût en état de lui donner les premiers ſecours), il n'y avoit que des Demoiſelles dans cette maiſon, elles font porter la Boëte chez M. le Comte, Chirurgien, qui fait en vain adminiſtrer à l'Enfant tous les ſecours indiqués, pendant pluſieurs heures,

après leſquelles on propoſa d'enterrer le Jeune-homme dans du fumier de cheval ; on le fit, mais on n'en tira pas plus de ſuccès que des moyens précédents. On porte enſuite l'Enfant chez ſon père, où le ſieur la Baſtide, Chirurgien, animé du plus beau zèle pour le bien de l'Humanité, voulut, pour ſon propre compte, employer de nouveau les moyens contenus dans la Boëte, ils furent encore infructueux. Enfin, après avoir fait pendant très-long-temps toutes les tentatives poſſibles pour rappeller cet Enfant à la vie, il fut abandonné comme ſans reſſource.

On obſerve que cet Enfant ayant été repêché avec beaucoup de peine par le moyen d'un croc, il eſt poſſible qu'il en ait reçu des bleſſures mortelles, quoique les Chirurgiens n'en aient pas fait l'obſervation.

VI. *Le* 12 *Octobre* 1774, *à* 4 *heures après midi.*

Une petite Fille de *Laurent Lemaire*, Savetier, rue de Gaillon, âgée de 2 ans & demi, étoit ſeule dans la cour de ſon père, elle s'approche d'un ba-

quet rempli d'eau, elle en ſouleve le couvercle, elle regarde dans ce baquet & y tombe à la renverſe. (Perſonne n'avoit été témoin de cet accident, mais on prétend que cet Enfant avoit pu reſter ſubmergé au moins un quart-d'heure). Sa mère & des voiſins qui ſurvinrent la trouvèrent les pieds en haut & la tête en bas dans le baquet; on la retira auſſi-tôt, elle avoit encore un peu de chaleur, & on remarqua qu'elle avoit au front une contuſion très-ſenſible. On la déshabille à moitié, on attend l'arrivée d'un Chirurgien qu'on envoya querir. Pendant ce temps, on étoit reſté tranquille; enfin le Chirurgien ſe préſente, il examine l'Enfant, il la trouve tout-à-fait froide & à moitié nue; on acheve de la déshabiller, on l'enveloppe dans une couverture de laine, on tâche de la réchauffer auprès d'un feu clair; on lui donne des frictions par-tout le corps avec des linges chauds, & on emploie tous les moyens poſſibles pour la rappeller à la vie. Après environ une heure de ces ſoins & autres qui furent ſagement adminiſtrés, la Boëte pour les Noyés arrive, on met en uſage tous

les ſecours qu'elle contient, on les continue conſtamment pendant plus de deux heures : enfin s'étant apperçu que, loin de prendre de la ſoupleſſe & de la chaleur, les membres, ainſi que tout le corps, devenoient de plus en plus roides & froids ; le Chirurgien ſe retira, & l'Enfant fut jugé mort ſans reſſource.

TROISIÉME CLASSE.

NOYÉS repêchés & jugés morts, ſur leſquels on n'a fait aucune tentative pour les rappeller à la vie.

NOYÉS dont on a eu connoiſſance de la ſubmerſion, & qui n'ont pas été retrouvés, malgré les recherches qu'on en a faites.

I. *Le 6 Février* 1774.

Un Compagnon-Metteur à Port, travaillant ſous une des arches du Pont Notre-Dame à retirer un bateau naufragé, tombe dans la Rivière, & n'eſt repêché que pluſieurs jours après, on ne lui a adminiſtré aucun ſecours.

II. *Le 4 Mai* 1774.

Le Fils du nommé *Beaulieu*, Gagne-Denier, paſſant ſur des planches pour entrer dans un bateau, tombe dans l'eau & ſe noie, il n'eſt repêché que le 14 Mai ſuivant.

III. *Le 6 Mai* 1774.

On a repêché dans la Seine le cadavre d'un Homme inconnu, paroiſſant noyé depuis pluſieurs jours.

IV. *Le* 8 *Mai* 1774.

Idem.

V. *Le* 18 *Mai* 1774.

Idem.

VI. *Le* 17 *Juin* 1774.

La Demoiſelle *SAVEUX*, qui s'eſt noyée en voulant ſecourir ſa Tante, n'a été repêchée que trois jours après.

VII. *Le* 4 *Juillet* 1774.

La nommée *ROSE*, Fille Domeſtique, étant dans un bateau où elle avoit fait la débauche en vin, &c. tombe dans l'eau & ſe noie, on n'a pû la retrouver quelques recherches qu'on en ait faites.

VIII. *Le* 25 *Juillet* 1774.

Un Particulier inconnu s'eſt jetté dans la Rivière par-deſſus le Pont-Royal, il n'a pû être repêché.

IX. *Le* 11 *Septembre* 1774.

Une Femme qu'on n'a pas connue a été repêchée, & on a jugé qu'elle étoit noyée depuis long-temps.

X. *Le* 24 *Septembre* 1774.

On a pêché, dans les environs du gros Caillou, un Homme qu'on n'a pû connoître.

XI. *Le* 28 *Octobre* 1774.

Une Femme d'environ 40 ans, a été repêchée près le Bacq des Invalides; on n'a pû la connoître.

XII. *Le* 6 *Novembre* 1774.

On a retiré de la Rivière le cadavre flottant d'une Femme inconnue, noyée depuis long-temps.

DÉTAIL

Concernant les NOYÉS *tant dans les Provinces de la France que dans les Pays étrangers.*

MADRID.

Le 9 Août 1774.

Un Enfant de 20 mois, du Bourg de Priego, dans la Province de Cordoue, tomba dernièrement d'une fenêtre dans un canal qui couloit au-deſſous. Après une demi-heure ſon père parvint à le retirer; il avoit tous les ſymptômes de la mort; on lui appliqua les remèdes uſités en pareil cas, &, malgré leur imperfection & l'impéritie de ceux qui les employèrent, l'Enfant donna bientôt des ſignes de vie, & ne tarda pas à prendre le ſein de ſa mère.

LIVOURNE.

I. *Le 4 Août* 1774.

Un Enfant de 6 ans, fils d'un Napolitain, établi dans cette Ville, ayant eu

eu ces jours-ci le malheur de tomber dans la Darſenne de ce Port, ſans avoir été apperçu de perſonne, a eu celui de ſe noyer. Cependant ſon cadavre ayant été vu flottant ſur l'eau, il en a été retiré, & tout le monde qui accouroit en foule, diſoit qu'il étoit mort ſans reſſource ; mais un Marin nommé *Viola* de Naples & un autre nommé *Barelli* de cette Ville, tous deux experts dans les opérations à faire en pareil cas, les mirent auſſi-tôt en uſage ; &, au bout d'une demi-heure, le noyé commença à donner des ſignes de vie ; on a redoublé les ſoins ; &, au bout de quatre heures, cet Enfant a repris connoiſſance. Tranſporté ſur un lit & fortifié par des remèdes, il a enfin recouvré la ſanté, & même dans un état plus parfait ; puiſqu'avant ſa chûte, il avoit une fiévre opiniâtre dont il ſe trouve heureuſement délivré.

On ne peut trop citer ces ſortes d'exemples pour le bien de l'Humanité.

II. *Le* 24 *Août* 1774.

Le Gouvernement vient d'accorder une gratification de cinq ſequins (52 l. 10 ſ.) à un Matelot, pour avoir retiré

de la Mer un Enfant qui y étoit tombé, & qui, après quatre heures des ſecours uſités en France en pareil cas, fut rappellé à la vie.

FLORENCE.

Le 26 *Octobre* 1774.

La Méthode publiée dans la ville de Paris en faveur des Noyés, a été adoptée à Florence où l'on vient d'en éprouver les bons effets.

Vers la fin de *Septembre* dernier, une Femme tomba dans l'Arno, elle fut apperçue par un homme qui courut à ſon ſecours, & parvint à la tirer ſur le rivage. Comme elle paroiſſoit morte, on lui adminiſtra les ſecours preſcrits par la ville de Paris; en peu de temps on la vit reprendre ſes ſens, & bientôt après elle recouvra ſa parfaite connoiſſance.

LONDRES.

I. *Le* 19 *Août* 1774.

Le nommé *VOOLLECRT* qui, après avoir été retiré de l'eau la ſemaine dernière, avec tous les ſymptômes de la mort, a été rappellé à la vie par le

ſieur Hodgſon, Chirurgien, a paru, Mardi 16, à l'Aſſemblée générale de la Société, établie pour ſauver les Noyés, & y a fait ſes remercîments au Lord-Maire, ainſi qu'aux autres Membres qui la compoſent, comme aux Auteurs de ſa conſervation: cet Acte de reconnoiſſance a ranimé le zèle de la Société.

II. *Le* 19 *Août* 1774.

Une Femme jeune & bien miſe ſe jetta dernièrement dans l'Etang des Prés S. Géorges. Un Paſſant qui la vit, s'y précipita preſqu'en même-temps pour la ſauver, & la ramena ſur le bord; le Peuple s'y attroupa, & les prompts ſecours qui lui furent donnés la rappellèrent à la vie, qu'elle ſembloit avoir perdue. En vain on lui demanda quel motif avoit pu la porter à cette action, & ſi elle en avoit du repentir? Elle ne fit aucune réponſe; celui qui l'avoit retirée de l'eau, & qui paroiſſoit un homme honnête, ſe mit à lui faire des reproches ſur ſon ſilence opiniâtre, &c. On peut voir le reſte de l'Hiſtoire dans le *Journal Hiſtorique & Politique*, N° XXIV, 30 Août 1774, fol. 326.

III. *Le 30 Août 1774.*

Un Particulier du lieu de Poplar, tomba ces jours derniers dans la Tamiſe, & fut retiré de l'eau avec tous les ſymptômes de la mort, par un Matelot qui s'expoſa lui-même à périr pour le ſauver. Les ſecours ordinaires qui lui furent adminiſtrés par les Officiers prépoſés par la Société pour ſauver les Noyés, le rendirent en peu de temps à la vie.

IV. *Le 4 Octobre 1774.*

Le ſieur *SCOTT*, Capitaine du Navire *la Favorite*, étant tombé dans l'eau, en fut retiré avec tous les ſymptômes de la mort; mais au moyen des ſecours qui lui furent adminiſtrés, il a été rappellé à la vie.

V. *Le 10 Octobre 1774.*

Ces jours derniers on a rappellé à la vie un Particulier qui étoit tombé dans la Tamiſe, & qui, après être reſté huit minutes au fond de l'eau, en avoit été retiré avec toutes les apparences de la mort. Dans un ſoulevement des Charbonniers, arrivé il y a quelques

années, ce même Homme, doué d'une force extraordinaire, en avoit arrêté cinq à lui ſeul.

De Riés en bas Poitou.

Le 15 *Septembre* 1773.

M. Mornet, Syndic de la Paroiſſe de Notre-Dame de Riés en bas Poitou, Evêché de Luçon, nous mande que le 15 Septembre 1773, un Enfant de 4 ans, fils de *Joſeph Jonnet*, Maréchal-Taillandier du Bourg de Riés, ſe noya dans la Rivière du Ligneron, auprès du Pont de la Paroiſſe, & que, par ſes ſoins, il a été rappellé à la vie. Le détail qui ſuit eſt tel que nous l'avons reçu. *Signé* de M. Mornet.

Le père de l'Enfant, averti par les cris de deux Voyageurs qui apperçurent les premiers cet Enfant que la Mer entraînoit en ſe retirant, fut auſſi-tôt rendu que moi ſur la Rivière, il ſe jetta à l'eau & retira ſon Fils dans le moment qu'il couloit bas ayant la tête plongée; il étoit ſans connoiſſance, il avoit le corps froid, les membres roides, l'eſtomach & le ventre gros & tendus, les paupières, la bouche & quelques

autres parties du corps violettes, & on pouvoit le regarder comme mort. Un des Voyageurs, dans le premier moment du trouble, & ſuivant cette ancienne coutume auſſi ignorante que meurtrière, commença à le tenir par les pieds la tête en bas; étant un peu inſtruit par les papiers publics, je m'y oppoſai & commençai par lui faire ôter ſa robe, & le fis mettre dans une poſition naturelle. Sa mère arrive, elle le fait porter dans une maiſon voiſine, alors je lui fis chauffer des vêtements de Molleton & de Flanelle pour le couvrir; je lui fis des frictions par-tout le corps; je le couchai dans un lit bien baſſiné: pendant ce temps, je fis chauffer des cendres pour y enterrer le corps de l'Enfant, excepté la tête. Au bout d'une demi-heure, il donna quelques ſignes de vie, il fit quelques mouvements de ſes bras, il remua les lévres, le viſage alors étoit moins froid, j'entretins la chaleur des cendres en les renouvellant; &, au bout d'une autre demi-heure, cet Enfant parut reconnoître ſa mère, il articula quelques mots, alors je lui préſentai à boire un peu de Cardamôme, il en but très-

peu, & parut y répugner. Trois quarts-d'heure après, il eut bonne connoiſſance, & il tomba dans un grand aſſoupiſſement; alors ſa mère l'emporta chez elle pour le coucher dans un lit chaud. On l'agitoit de temps en temps pour le réveiller, & chaque fois il demandoit à boire; on lui donna du vin blanc du Pays qu'il but ſans répugnance. Il eut des évacuations abondantes par haut & par bas, & il urina beaucoup. Il dormit enſuite fort tranquillement le reſte de la nuit. Le lendemain il déjeûna avec appetit comme à ſon ordinaire. Il s'eſt toujours bien porté depuis cet accident; mais il craint l'eau au point de le faire pleurer, lorſqu'on lui propoſe d'aller à la Rivière.

De Croisic en Poitou.

Le 5 *Avril* 1774.

Nous tranſcrivons le Rapport que nous a envoyé M. Pellu, Chirurgien du Croiſic.

Le 5 du mois d'*Avril*, vers les onze heures du matin, à l'iſſue de la Grand'-Meſſe, j'apperçus ſur le bord du Quai une foule de perſonnes qui excita ma

curiosité, & m'engagea de m'y transporter ; mais je n'eus pas le temps d'y aller, plusieurs Particuliers vinrent au-devant de moi, & me prièrent d'examiner un Enfant qu'on venoit de pêcher flottant entre deux eaux. Je l'examinai très-scrupuleusement, je le trouvai froid, sans mouvement ni respiration, la bouche couverte d'écume ; enfin, selon moi, tous les signes caractéristiques d'un parfait noyé. On reconnut cet Enfant dans l'instant; je le fis transporter chez lui ; je fis faire du feu ; pendant ce temps on le déshabilla ; je fis chauffer une couverture de laine ; je le fis étendre dessus vis-à-vis le feu ; en même-temps je lui fis des frictions séches avec un morceau d'Etoffe aussi de laine, & chaude sur toute l'habitude du corps, sur-tout au col, à la poitrine & au bas ventre ; ensuite je lui introduisis de la fumée de tabac dans le bas ventre par l'anus avec deux pipes, & suivant la Méthode indiquée par M. Louis dans une de ses Leçons de Physiologie. Après un quart-d'heure de mes soins répétés, le Noyé fut assez heureux d'en éprouver l'efficacité, je fus aussi très-satisfait. Je redoublai mes soins,

ſoins, l'Enfant fit quelques mouvements, la bouche s'ouvrit tant ſoit peu ; auſſi-tôt je lui introduiſis de la fumée de tabac dans la poitrine, le Noyé fit quelques efforts pour touſſer, il alla à la ſelle ; je le fis envelopper dans une couverture & le fis porter dans ſon lit, la poitrine & la tête un peu élevées, puis j'eſſayai de lui faire prendre, à la cuiller, d'un petit Cordial, le malade en avala ; alors les ſignes de vie ſe fortifièrent, l'Enfant ſe tourna de côté & d'autre, il cria, il ouvrit les yeux, ſe plaignit ; enfin tout cela ſe paſſa dans l'eſpace d'une heure de temps ; mais l'Enfant ne recouvra ſa parfaite connoiſſance qu'à huit heures du ſoir. Le lendemain matin, cet Enfant demanda à déjeûner dès cinq heures ; enſuite il ſe leva & alla courir avec ſes camarades comme à l'ordinaire.

Cet Enfant a ſept ans, il appartient à une pauvre veuve de Marin chargée de quatre autres. On conjecture qu'il a pu reſter au moins une demi-heure dans l'eau avant qu'on le repêchât.

LYON.

I. *Le* 30 *Juillet* 1774.

La Femme *FATTEL*, Batelière, venant de ſe baigner dans la Saône, près du Pont de pierre, & arrivée au Port de S. Antoine, voulant traverſer d'un batelet dans un autre, elle tomba dans la Rivière, & fut retirée ſur le champ par ſon mari; elle étoit ſans connoiſſance & ſans mouvement dans ſon bateau, lorſque j'arrivai avec Me Maréchal mon Confrère; je la fis ſecouer & agiter, je lui fis reſpirer de l'Eau de Luce; elle fut déshabillée & ſéchée avec des draps chauds; le pouls ſe faiſoit à peine ſentir, je lui fis avaler une cuillerée d'Eau-de-vie animée avec de l'Eau de Luce: après cinq ou ſix minutes de ſecours, elle revint à elle en pouſſant des cris, & paroiſſant agitée de mouvements convulſifs; je lui préſentai ſous le nez mon flacon d'Eau de Luce, & l'inſtant d'après elle parut tranquille, ce qui dura environ un quart-d'heure. Retombée en évanouiſſement, je l'agitai de nouveau, & lui fis avaler une ſeconde cuillerée d'Eau-

de-vie animée avec l'Eau de Luce, ce qui lui rendit encore l'uſage des ſens; mais ayant dit qu'elle reſſentoit une grande douleur dans le ventre, qui me parut ſoulevé de façon à me faire ſoupçonner qu'elle pouvoit être groſſe d'environ ſix mois; je la fis porter dans un lit à cinquante pas de l'autre bord de la Rivière. Pendant ce trajet, elle perdit encore la connoiſſance; & ce ne fut qu'en redoublant les mêmes ſecours & en lui faiſant avaler une cuillerée d'Eau de Canelle à laquelle j'avois ajouté quelques gouttes d'Eau de Luce, qu'elle revint à elle en demandant où elle étoit, & elle ſe mit à pleurer; cependant ayant reconnu qu'elle étoit chez ſes parents, elle devint tranquille, elle me remercia des ſecours que je lui avois adminiſtrés; & demi-heure après, elle ſe leva & eut aſſez de force pour retourner ſur le Port: je l'ai vue depuis conduiſant ſon bateau.

Signé FAISSOLES.

II. *Le* 28 *Août* 1774.

Le nommé *MICHALLET*, Ouvrier en Etoffes de Soie, âgé de 18 ans, s'amuſoit à pêcher à la Ligne au bord

de la Saône ſur le Quai de Villeroi. La Rivière eſt très-profonde dans cet endroit, & les Vuidangeurs y jettent toutes les nuits les matières fécales. Le Jeune-homme tomba dans l'eau en cet endroit & ſe noya ; un Batelier le retira demi-heure après ſa ſubmerſion, il avoit la face couverte d'excréments. Il fut porté au Corps-de-Garde du Change, là il fut déshabillé & laiſſé nud ſur une planche pendant plus d'une demi-heure, il n'y avoit dans le Corps-de-Garde, confié à la Bourgeoiſie, que la Sentinelle : enfin on vint me chercher, j'y courus à l'inſtant ; je me hâtai de l'eſſuyer ; je fis faire un feu clair avec des fagots ; je le ſéchai bien, & le frottai avec les Flanelles chaudes imbues d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac ; j'eſſayai de lui faire avaler de cette même Eau-de-vie, mais elle ne paſſa pas. La jugulaire ouverte ne fournit point de ſang, la ſaignée au bras n'en donna que quelques gouttes ; la fumigation de tabac ne fut pas négligée ; l'inſufflation dans la bouche, la vapeur d'eſprit volatil de Sel-Ammoniac dans les narines, trois lavements avec du

Sel de tabac & du vin trouble émétique, ne produiſirent aucun effet. Les ventouſes ſcarifiées ſur la nuque, ſur les épaules, ſur les feſſes & ſur les cuiſſes, n'apportèrent aucun changement ; enfin après quatre heures & demie de ſecours non interrompus, les cuiſſes ſe roidirent, il rendit par les narines un peu d'eau écumeuſe très-noire, mêlée de ſang, & j'eus le chagrin de voir que le Jeune-homme étoit mort ſans reſſource.

Il étoit d'une maigreur extraordinaire, & n'avoit aucune marque de puberté, ſes jambes étoient couvertes de cicatrices d'ulcères, il étoit continuellement malade, & alloit à l'Hôtel-Dieu, preſque tous les mois, y paſſer ſept à huit jours. Il eſt à préſumer que ſi les ſecours ont été infructueux, on doit l'attribuer à ſon état de maraſme & au temps qui s'eſt écoulé depuis l'inſtant où il a été retiré juſques à celui où je ſuis arrivé, ce qui a employé plus d'une heure, &c. &c.

Signé FAISSOLE.

III. *Le* 20 *Septembre* 1774, *à* 3 *heures après midi*,

Au Fauxbourg de la Guillotière.

La Femme *BOUVARD*, en puiſant de l'eau, tomba la tête la première dans un puits de vingt-cinq pieds de profondeur (elle étoit groſſe de ſix mois), elle n'en fut retirée que trois quarts-d'heure après. M. Teiſſier, Chirurgien audit Fauxbourg, lui adminiſtra tous les ſecours; il la ſaigna au bras après l'avoir bien eſſuyée, ſéchée & enveloppée dans la chemiſe de laine; il lui adminiſtra les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; il mit en uſage les fumigations de tabac, la vapeur de l'eſprit du Sel-Ammoniac & la poudre ſternutatoire. Au bout d'une heure de ces ſoins, elle revint à elle & ſentit les mouvements de ſon enfant. Les ſecours ont été continués pendant plus de trois heures: je la vis le lendemain, elle eſt dans le meilleur état poſſible, & je penſe que les plaies qu'elle s'eſt faites à la tête en tombant, ſeront guéries dans peu de temps.

IV. *Le 5 Septembre* 1774.

Le Conſulat de Lyon, frappé d'étonnement du ſuccès qu'on va rapporter, l'a fait imprimer en Précis pour le faire afficher dans tous les Quartiers de la ville de Lyon; il eſt ainſi conçu:

« Le 5 *Septembre* 1774, à 8 heures » du matin, *Claude* BRIGNAI eſt » tombé dans le Rhône en traverſant » au-deſſous des Moulins de la Quarantaine; on l'a retiré de l'eau, il » y avoit été pendant plus d'une heure, & il avoit tous les ſymptômes » de la mort. On l'a abandonné ſur le » rivage, parce qu'on le croyoit ſans » reſſource; on a cependant imaginé » de le conduire dans la Ville, & on » l'a porté dans l'Entrepôt des ſecours » pour les Noyés, que MM. les Recteurs de la Charité ont bien voulu » recevoir dans leur Maiſon. Les ſecours ont été adminiſtrés avec zèle » & prudence pendant trois heures par » M. Buitouſac, Major, & par les autres Chirurgiens, ſous les yeux de » M. Deſnoyer, Recteur de Jour. Le » Noyé a été rappellé à la vie, & » placé enſuite dans l'Infirmerie pour

» lui rendre la force dont il avoit be-
» soin : il se porte bien. On ne sçauroit
» assez louer les attentions & l'empres-
» sement de MM. les Administrateurs
» de la Charité à se prêter ainsi, & à
» concourir à tout ce qui peut être
» utile aux Citoyens ».

Nota. Charles Bonnet qui a repêché le Noyé, & qui l'a porté à la Charité, a reçu du Consulat 24 liv. de gratification.

C'est ainsi qu'a été redigé le Placard qu'on a affiché dans tous les Quartiers de Lyon, pour faire part à toute la Ville d'un succès aussi surprenant, la situation du Noyé ayant parue tout-à-fait désespérée. Nous allons rendre compte des moyens qui ont opéré ce succès si heureux, & qui a fait dans toute la Ville la plus grande & la plus agréable sensation.

Pendant que l'on conduisoit le Noyé dans l'Entrepôt, on ne cessoit de l'agiter; on l'a ensuite déshabillé & séché avec les Flanelles chauffées; on l'a saigné au col & au bras; on lui a donné deux lavements avec le Sel de tabac, les fumigations ont été employées, ainsi que l'insufflation dans la bouche. Deux heures s'étoient écoulées avant

qu'il donnât aucun ſigne de vie. Six grains de tartre Emétique ont produit un vomiſſement aſſez conſidérable, qui a été excité par le chatouillement du fond de la gorge avec des plumes barbues ; alors on apperçut quelques mouvements convulſifs dans la machoire inférieure ; & enfin après deux heures de ſecours prudemment adminiſtrés, le Noyé a commencé à reſpirer. Les mêmes ſecours ont été continués, la reſpiration eſt devenue plus libre, & il a proféré quelques paroles. Je ſuis arrivé * dans le moment qu'il commençoit à être un peu à lui, il nous regardoit tous avec un air étonné, & nous demanda où il étoit. Nous le fimes porter dans une Infirmerie de la Maiſon ; lorſqu'il fut couché dans un lit, il demanda à avoir la tête bien élevée, je lui en demandai la raiſon ; c'eſt, me dit-il, parce que je ſuis oppreſſé depuis pluſieurs années ; une femme de ſa connoiſſance nous dit en effet qu'il étoit affecté d'un aſthme humide ; il touſſa preſque toute la nuit ; le lendemain ſa langue étoit chargée, il fut purgé, &

* M. Faiſſole.

la toux s'eſt calmée l'après-midi. Il a pris une ſeconde médecine deux jours après ; le Jeudi & le Samedi il ſe portoit ſi bien, qu'il eſt ſorti pour faire ſes viſites de remercîments.

Signé FAISSOLE.

ROUEN.

Le 19 *Juin* 1774.

Les fumigations avec la pipe à deux tuyaux à l'uſage des Perſonnes Noyées, ont rendu dernièrement à la vie un Religieux du Couvent du Mont-au-Malade.

NANTES.

Le 13 *Avril* 1774.

La nommée *Laurence* PICHAR, Femme de *Pierre Guihot*, Fermier de la Bouſſardière, âgée d'environ 60 ans, étant à Rennes, tomba de trente pieds de haut, du Rempart dans la Rivière, d'où elle fut tirée environ quinze minutes après. Les ſieurs Rapatel & le Beau, Chirurgiens, appellés ſur le champ pour lui adminiſtrer des ſecours, la trouvèrent très-froide, ſans mouvement ſenſible ni aux artères des extrê-

mités, ni à la région du cœur, avec le ſternum & les côtes très-élevées, la face livide, les veines jugulaires très-dilatées: elle rendoit par la bouche une eau écumeuſe : enfin, elle étoit dans un état complet d'aſphixie, ou ſans vie apparente. On la fit déshabiller & ſécher devant un grand feu; on lui ſouffla de l'air dans les poumons ; on lui fit des frictions ſur toute la ſurface du corps; elle fut ſaignée au bras, & enſuite à la jugulaire. Après ce traitement qui dura environ une heure, on ſentit un léger frémiſſement dans les artères; la reſpiration commença preſqu'inſenſiblement à ſe rétablir ; on lui ſouffla de la fumée de tabac dans les inteſtins, elle en parut affectée, & l'on entendit un mouvement aſſez conſidérable dans ſon ventre. On irrita les fibres intérieures du nez avec les barbes d'une plume & l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac, ce dernier moyen augmenta le jeu du diaphragme, la reſpiration devint plus forte, mais ſemblable à celle d'un aſthmatique expirant ; la malade rendit par la bouche une quantité d'eau écumeuſe : on la fit paſſer ſucceſſivement d'un lit dans un autre lit bien

chaud. Ce travail dura depuis trois heures & demie après midi jusques à sept heures & demie que la malade prononça : *Ah mon Dieu !* on fit ensuite d'inutiles efforts pour lui arracher d'autres paroles, elle resta comme assoupie ; on lui fit alors passer un lavement âcre & très-purgatif qui détermina une selle très-abondante. Peu à peu elle respira pus librement, ses forces augmentèrent, enfin elle recouvra la parole & en partie la connoissance à trois heures du matin. Aussi-tôt qu'elle put avaler, on lui fit prendre quelques cuillerées d'une potion expectorante emétisée. Le lendemain 14 elle parut affaissée, son pouls étoit très-languissant & son visage rouge ; on l'auroit saignée sans son grand âge & son extrême foiblesse ; on lui donna une ptisanne rafraîchissante, des lavements, un bain de pieds, un looch. Le 15 au matin ses forces parurent se ranimer ; mais l'après-midi, s'étant levée, elle ne put rester long-temps debout, la tête lui tourna, elle eut un frisson considérable, on eut de la peine à la réchauffer.

Le 16 elle fut mieux

Le 17 les Chirurgiens la jugèrent entièrement rétablie. On ne ſçauroit donner trop d'éloge au zèle éclairé de MM. Rapatel & le Beau, ainſi qu'à M. l'Abbé Germé, Profeſſeur au Collége de Rennes, lequel a travaillé toute la nuit à l'adminiſtration des ſecours, & a fourni tout ce qui pouvoit contribuer à leur ſuccès, comme matelats, couvertures, argent, &c. &c.

RENNES.

Le 10 *Juillet* 1774, *à* 7 *heures du ſoir.*

Un Enfant de 10 ans, fils de M. Jollivet, Négociant à Rennes, eſt tombé dans un Vivier très-profond, où il a paſſé environ une demi-heure ſous l'eau; on l'en a retiré & a été porté, la tête haute, à la maiſon paternelle, éloignée environ de trois cents pas dudit Vivier. On l'a dépouillé de ſes vêtements; on l'a étendu ſur un matelas devant un grand feu, après l'avoir enveloppé dans une couverture de laine. Quatre perſonnes ſe ſont auſſitôt occupées à le frotter avec de la laine chaude, une autre s'eſt chargée

de lui ſouffler dans la bouche, pendant qu'avec deux pipes on lui inſinuoit de la fumée de tabac par le fondement: ces opérations ont duré un quart-d'heure, & juſqu'à l'arrivée de MM. Ellevion, de la Hardouyere, Dufreſne & Maugé, Chirurgiens & Médecin.

M. Ellevion, Chirurgien, qui étoit arrivé quelque-temps avant les autres, avoit remarqué 1° que les extrêmités inférieures & ſupérieures étoient froides; 2° que la tête l'étoit de même; 3° que les dents étoient fortement ſerrées; 4° *que la poitrine n'avoit de mouvement qu'autant que l'on ſoufloit de l'air chaud & de la fumée de tabac dans la bouche*; 5° que le cœur n'avoit aucun mouvement ſenſible; 6° que le bas ventre étoit auſſi tendu que les muſcles de cette capacité pouvoient le permettre; 7° que les vaiſſaux ſanguins & les nerfs ne faiſoient aucune fonction: le Médecin l'obſerva de même.

M. Ellevion commença par faire une ſaignée à la jugulaire, d'où on tira environ douze onces de ſang à différentes repriſes. Pendant cette évacuation, les frictions ſur toutes les parties du corps avec la laine chaude ne fu-

rent pas interrompues, & l'on continua auſſi de ſouffler de la fumée de tabac dans le nez & de l'air chaud dans la bouche. La ſaignée faite, on donna un lavement compoſé de tabac & de ſenné ; mais le malade ne put le garder. Alors les muſcles de la reſpiration commencèrent à reprendre un peu de jeu, on apperçut même quelques mouvements irréguliers dans les autres muſcles. Le petit malade eut enſuite des convulſions dans les extrêmités, & le pouls alors commença à ſe faire ſentir foiblement, il y avoit huit à dix ſecondes d'une pulſation à l'autre.

Tel étoit l'état du malade lorſqu'arriva la Boëte qui contient les remèdes & les machines pour les Noyés. Sur le champ on mit en uſage le ſoufflet fumigateur, les frictions avec l'Eau-de-vie camphrée, l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac. Ce dernier fut de tous les remèdes celui qui parut affecter d'avantage le petit malade ; &, au bout d'une heure, il tournoit la tête, & toutes les parties de ſon corps ſe contractoient chaque fois que l'on portoit dans le nez la barbe d'une plume trempée dans cette liqueur ; le malade porta même

pluſieurs fois la main au nez pour empêcher de continuer. Tous ces moyens ranimèrent de plus en plus le mouvement vital, le pouls s'éleva par dégrés, &, au bout de trois heures, le malade vomit les aliments qu'il avoit dans l'eſtomach ; les vomiſſements furent fréquents, & la quantité d'aliments fut très-conſidérable. On profita des inſtants qui ſuivirent les premiers vomiſſements, pour faire avaler pluſieurs cuillerées d'eau emétiſée, dont juſques alors on n'avoit pû faire uſage, parce que les dents étoient conſtamment ſerrées. Lorſqu'on jugea que l'eſtomach étoit ſuffiſamment évacué, on fit avaler un peu d'Eau-de-vie camphrée.

Au bout de quatre heures de traitement continu, la chaleur naturelle ſe trouva ranimée dans toute l'habitude du corps, & la circulation libre & régulière. Alors on crut pouvoir, ſans aucun riſque, faire préparer un lit chaud, & on y coucha le malade, en lui enveloppant les extrêmités inférieures dans des Flanelles bien chaudes ; on le laiſſa environ une heure dans cet état ; enſuite on lui donna un lavement purgatif, qu'il rendit quelque

temps

temps après. Le pouls, depuis ce moment, s'éleva toujours de plus en plus, avec un mouvement de fiévre juſques vers une heure après minuit; ce qui détermina à laiſſer le petit malade en repos : d'ailleurs la reſpiration étoit aiſée, & il paroiſſoit jouir d'un ſommeil paiſible. Une demi-heure après, il ſe déclara une douce tranſpiration, qui devint ſi abondante, qu'il fallut changer de linge pluſieurs fois. MM. Ellevion & Dufreſne, reſtés auprès du malade, osèrent, alors, aſſurer qu'après la ſueur, le malade recouvreroit l'exercice des facultés de l'ame; ce qui arriva entre quatre & cinq heures du matin. L'Enfant dit à M. & à Madame Jollivet qu'il n'avoit pas bien dormi, parce qu'il avoit tonné toute la nuit; ce qui étoit vrai, mais que du reſte, il ſe portoit bien. On le laiſſa dormir de nouveau; & depuis ce temps, il jouit de la meilleure ſanté.

Ce Procès-verbal n'eſt pas ſigné; il nous a été envoyé par M. le Boucher, Tréſorier de la Ville de Rennes, dont on connoît le zèle pour le bien de l'humanité.

La Rochelle.

Le 2 Janvier 1774.

Le 2 du mois de Janvier, ſur les cinq heures du ſoir, le Gardien d'un Navire, nommé *Automne*, tomba dans le Port; il fut retiré de l'eau peu après; mais ne donnant aucun ſigne de vie, le Bureau des Fermes, établi à la Chaîne, en fut averti, & le ſieur Poitevin, Capitaine de ce poſte, s'étant tranſporté ſur le champ à la maiſon de ce Particulier, avec la Boëte dépoſée à ſon Bureau, pour ſecourir les perſonnes Noyées, lui adminiſtra les premiers ſecours indiqués; alors, la reſpiration devint ſenſible; les ſecours ayant été continués pendant environ une heure, cet homme parla librement, parut en bonne ſanté, & témoigna qu'il vouloit dormir. Le ſieur Poitevin ſe retira. Il fut très-ſurpris d'apprendre le lendemain que ce malheureux étoit mort ſur les onze heures du ſoir, comme ſubitement. Sa mort peut être attribuée à ſa chûte, du haut d'un Navire très-élevé, & à une incommodité dont il étoit attaqué depuis

long-temps ; il étoit d'ailleurs âgé de 74 ans. Par les informations qui ont été priſes par M. le Procureur du Roi & de la Ville, la vérité de tous ces faits a été conſtatée ; & le Corps de Ville a fait payer au Bureau des Fermes, & aux Particuliers qui ont retiré le corps de l'eau, la rétribution promiſe. Le Corps de Ville croit devoir profiter de cette occaſion pour avertir de nouveau que les dépôts des Boëtes, pour ſecourir les perſonnes Noyées, ſont 1° l'Hôpital-Général, 2° le Bureau des Aydes de la Porte Saint-Nicolas, 3° le Bureau des Fermes de la Chaîne, 4° le Bureau des Fermes de la Porte des deux Moulins, 5° le Bureau des Aydes de la Digue, 6° le Bureau de la Porte-Neuve.

Ce rapport eſt tiré d'une feuille périodique de la Rochelle, qui m'a été adreſſée par M. Seignette, Maire & Aſſeſſeur de ladite Ville.

MOUTIÈRES-EN-BEAUVAISIS.

Le 24 Janvier 1773.

Un Enfant de quatre ans, fils d'un Ouvrier de la Manufacture de Papier

nouvellement établie à Moutières *, tomba dans la Rivière de Breſſe, d'où on ne put le retirer qu'une heure après. On le mit dans un lit, où il fut ſurchargé de couvertures. Deux heures après, un homme de l'Art étant ſurvenu, s'étendit ſur le corps de cet Enfant, ſouffla fortement dans ſa bouche, en lui ſerrant les narrines, le porta enſuite auprès du feu, & le frotta ſucceſſivement avec de la Flanelle, de l'Eau-de-vie & du Sel fondu, tandis qu'on étoit allé chercher une pipe & du tabac. Ce ſecours n'étoit pas encore arrivé lorſque l'Enfant commença à donner des ſignes de vie ; & peu de temps après, il ſe trouva en auſſi bonne ſanté qu'auparavant.

Ce fait, qu'on ne peut révoquer en doute, eſt très-intéreſſant pour l'humanité, & prouve combien il importe de procurer aux Noyés des ſecours analogues à leur ſituation, & combien il eſt quelquefois facile de les rappeller à la vie.

---

* Journal Hiſtorique & Politique, N° III, année 1773, fol. 55.

AMIENS.

Le 8 Mai 1774.

PROCÈS-VERBAL fait à Amiens, au ſujet d'un Noyé rappellé à la vie.

Nous Jean-Charles-François Caudron & Jacques-Guillaume Collignon, Maîtres en Chirurgie à Amiens, y demeurants : nous nous ſerions tranſportés le 7 Mai 1774, ſur les 11 heures du ſoir, chez le nommé *Delacroix*, Porteſaix, Paroiſſe S. Germain, pour y viſiter le nommé *Jean* HULINNE, Ouvrier Tondeur, que l'on venoit de tirer de la Rivière qui fait tourner le Moulin du Roi. Après nous être informé de l'état dans lequel étoit le malade lors de ſa chûte, du temps qu'il reſta dans l'eau, & combien il fut traîné loin. Les Particuliers qui l'avoient tiré de l'eau, & qui aſſurèrent l'avoir entendu tomber, répondirent qu'il étoit mort ivre; qu'il étoit reſté trois quarts-d'heure ou environ dans l'eau; qu'il étoit tombé entre les deux Boucheries, & qu'il avoit été retiré au Pont S. Germain. Nous le viſitâmes; &, à force de recherche, nous reconnûmes un léger

mouvement convulsif du globe de l'œil. Nous le fîmes déshabiller, bien essuyer, & le mîmes dans un lit très-chaud, ne pouvant le frotter près du feu, n'y ayant pas de cheminée dans la Chambre où il étoit. En attendant la Boëte, on le frotta beaucoup avec des linges chauds ; & , lorsqu'elle arriva , nous fîmes chauffer la chemise de Flanelle ; nous l'en couvrîmes & le frottâmes avec différentes piéces de laine qui se trouvèrent. On se servit de la canule à bouche pour insinuer de l'air dans la poitrine. On mit dans les narines des morceaux de coton imbus d'esprit volatil de Sel-Ammoniac : on fit des fumigations de tabac par l'anus, au moyen de la canule adaptée au soufflet ; & l'on continua tous ces moyens jusqu'à minuit, sans interruption. Jusqu'à cette heure, il n'avoit encore donné d'autres signes de vie que le précédent. Sur les minuit & demi, il se manifesta un peu de chaleur au visage & à la poitrine ; mais pas encore de pouls. Sa bouche s'entr'ouvrit, & nous en profitâmes pour luifaire passer six grains d'Emétique en deux fois, à peu de distance. Nous lui fîmes prendre quelques cuillerées d'eau,

qu'il avala avec peine. Une heure après qu'il eut pris l'Emétique, nous apperçûmes que le ventre ſe balonoit; nous lui fîmes prendre un lavement purgatif, fait avec la décoction de tabac & le Sel marin. Le premier lavement ne fut pas reçu en entier; ce qui nous détermina à en donner un ſecond; cependant notre malade n'évacua pas. A deux heures & demie, il reprit un troiſième lavement qui entraîna quelque peu d'excréments. Après cette légere évacuation, le malade donna quelques ſignes de connoiſſance, mais qui ne durèrent pas; ce qui nous détermina, à trois heures & demie, à lui donner trois autres grains d'Emétique. On ne ceſſa de l'agiter, de rappeller ſa chaleur, de lui donner de l'eau tiède en petite quantité, eu égard à la difficulté de la lui faire paſſer. Juſqu'à quatre heures, où il ſortit de l'aſſoupiſſement dans lequel il n'avoit ceſſé d'être juſqu'à ce moment, il ſe plaignit beaucoup de douleurs aiguës & de briſements par tout le corps (ce ſont ſes propres termes), & demanda quelle étoit la cauſe de l'état fâcheux dans lequel il ſe trouvoit. On lui rappella ſa chûte. Il ne s'en

ſouvint pas. A quatre heures & demie, il lui prit quelques légers mouvements convulſifs de l'eſtomach qui durèrent trois ou quatre minutes, auxquels ſucceda un vomiſſement très-abondant. Le malade ne rendit que des matières poracées & de l'eau. Le ventre auſſi-tôt ſe lâcha. Il évacua beaucoup. Il recouvra toutes ſes facultés; & il ne lui reſte de ces accidents qu'un peu de fiévre & beaucoup de douleurs par toute l'habitude du corps; ce que nous certifions véritable. En foi de quoi nous avons ſigné le préſent Procès-verbal. A Amiens, ce 8 Mai 1774.

Signés COLLIGNON & CAUDRON.

SÉZANNE-EN-BRIE.

Le 3 Juin 1774.

Le Procès-verbal qu'on va lire eſt tel que nous l'a envoyé M. Rochard, Médecin à Sézanne, aux ſoins duquel la petite Fille dont il y eſt queſtion, aura une éternelle obligation d'avoir été rappellée à la vie.

Le 3 Juin dernier je fus appellé pour voir la petite Fille de la Méneuſe des Nourrices, âgée de 9 ans. On venoit de

de la retirer d'un puits très-profond, où elle avoit voulu puiſer de l'eau. Heureuſement qu'on la vit dans le même inſtant, on deſcendit, &, après des tentatives qui durèrent une demi-heure, on la retira du fond bourbeux où elle étoit enfoncée, avec un crochet qui ſe prit à ſes juppes; j'arrivai comme on venoit de la retirer, elle étoit entourée de pluſieurs perſonnes qui lui tenoient les pieds en haut, pour évacuer, diſoient-ils, l'eau qu'elle avoit avalée. Je fis ceſſer cette dangereuſe manœuvre. Comme elle étoit froide par tout le corps, n'ayant nulle pulſation artérielle, point de reſpiration, les yeux que recouvroient à peine les paupières ternes & fixes, enfin tous les ſignes de la mort; je la fis poſer tout de ſon long ſur de la cendre très-chaude, miſe dans un drap en double, je la fis frotter par tout le corps avec des Flanelles chaudes; pendant qu'on employoit ces ſecours, je lui ſoufflois de l'air par la bouche avec un tuyau de plume en lui bouchant les narines. Au bout d'un quart-d'heure la chaleur revint, le viſage ſe colora un peu; je fis mettre ſur une

pelle rouge du tabac dont je lui soufflois la fumée dans les narines ; cette fumigation, répétée pendant près d'une demi-heure, produisit enfin, au grand étonnement des Assistants, un léger éternument ; je lui fis donner dans l'instant un lavement d'une décoction de tabac, n'ayant rien de commode pour lui en introduire la fumée. Alors je sentis le pouls s'animer, la respiration se fit sentir, & tout-à-coup la petite malade évacua en même-temps par haut & par bas très-copieusement ; &, une heure & demie s'étoit à peine écoulée depuis nos travaux, qu'elle commença à bégayer quelques mots inarticulés ; elle rejettoit du sang écumeux par la bouche ; effet de la commotion occasionnée par la chûte ou de la rupture des petits vaisseaux pulmonaires. Ayant fait chercher un Chirurgien inutilement, je la saignai moi-même ; &, cinq minutes après, elle reconnut ceux qui l'entouroient : le lendemain elle se leva & ne se plaignit que d'un étourdissement considérable, pour lequel je lui fis prendre une infusion de vulnéraires Suisses, qu'elle continua jusques au cinquième jour,

temps auquel elle a repris le cours de ſes petites occupations, au grand étonnement de toute la Ville qui l'a crue morte. J'ai paſſé ſous ſilence les odeurs, l'Eau de Luce, que j'ai fait reſpirer à la petite Noyée, qui ne ſont que des acceſſoires.

Cette petite Fille jouit actuellement de la meilleure ſanté. Puiſſe cet heureux ſuccès, réuni à tant d'autres, encourager ceux qui ont de pareilles occaſions. Quand nos deſcendants ne devroient à notre ſiécle que de pareils exemples, nous aurions lieu de prétendre à la reconnoiſſance.

Signé ROCHARD, D. M. à Sézanne.

DE L'ISLE D'OLÉRON.

OBSERVATION ſur un Jeune-homme reſté ſous l'eau pendant une heure, & rappellé à la vie.

Le 22 *Octobre* 1774, un Jeune-homme de S. Sorlin de Taillebourg en Xaintonge, nommé *Jacques VIEN*, âgé de 15 ans, étant au Port de cette Ville vers les ſix heures du ſoir, voulut paſſer dans une barque, au moyen d'une planche qui ſervoit à cet uſage, le pied lui gliſſa & il tomba dans l'eau;

un autre jeune-homme qui l'avoit appellé à ſon bord, fit long-temps du bruit pour demander du ſecours, ſans pouvoir être entendu; la Garde, deſtiné à la ſûreté de ce Port, s'en apperçut enfin: on fit beaucoup de recherches ſans ſuccès; ce ne fut qu'environ une heure après qu'on parvint à le trouver comme le courant l'entraînoit au large, ſuivant paſſivement le mouvement de l'eau; les Soldats de la Garde l'en retirèrent & l'apportèrent à l'Hôpital Militaire qui ſe trouva fermé. Au bruit qui ſe répandit de cet accident, j'y courus & le trouvai encore étendu ſur le boyard qui avoit ſervi à le tranſporter. Je fis ouvrir la porte, & le fis placer dans un lit de bâle d'avoine bien baſſiné; il étoit froid à glacer, la tête, le corps & les extrêmités inférieures étoient inflexibles; les extrêmités ſupérieures avoient un peu moins de roideur, il avoit la face & le col fort enflés & livides, les dents ſerrées, les yeux fixes & tournés en haut, avoient la prunelle fort dilatée, les narines étoient remplies d'une écume blanche, froide & fort épaiſſe; le bas ventre étoit extraordinairement gonflé,

le pouls ne ſe faiſoit point ſentir, & on n'appercevoit aucun mouvement de la part de la reſpiration. On vit, en le déshabillant, que la nature opprimée avoit expulſé les matières ſtercorales. Quoique cet état me parut laiſſer peu d'eſpoir, je le fis envelopper, & lui fis faire des frictions par tout le corps & aux extrêmités avec des linges bien chauds; mon premier ſoin avoit été de lui ôter l'écume des narines, afin de faciliter la reſpiration; &, conſidérant ſon état comme apoplectique, je jugeai que la ſaignée à la jugulaire étoit néceſſaire. Elle fut faite auſſi-tôt, & le ſang qu'elle fournit au-delà de ce que j'oſois attendre, me flatta de quelques eſpérances; je lui fis adminiſtrer un lavement fait d'une forte décoction de tabac, qui lui fit rendre par le bas quatre à cinq pintes d'eau: après cette évacuation, le pouls & la reſpiration commencèrent à ſe faire appercevoir, la chaleur naturelle ſe ranima peu à peu, les mouvements des membres devinrent plus libres; peu de temps après il fut ſaigné au pied, alors la connoiſſance revint un peu au malade, mais ne pouvant articuler à cauſe du gon-

flement de la langue ; & la tête étant toujours très-affectée, il fut saigné une seconde fois au pied dans cette même nuit ; &, comme le bas ventre étoit encore très-volumineux, je lui fis prendre, dès le matin du 23, deux onces de Manne fondues dans une infusion de deux gros de Senné, ce remède lui fit rendre encore quatre à cinq pintes d'eau par le bas. Après en avoir vomi quelques gorgées, la poitrine paroissant affectée & la respiration fort gênée, je le fis saigner au bras dans le jour, & lui fis donner une infusion pectorale pour boisson ordinaire, & un looch fait avec partie égale d'huile d'Amande-douce & de Sirop d'Althea, à prendre à cuillerée, afin de calmer l'irritation qu'avoient occasionnées les parties salines de l'eau de la Mer ; en effet, il en reçut beaucoup de soulagement, le ventre se tint assez libre pour être dispensé de recourir aux lavements, le pouls étoit vif & serré, le malade prit un peu de bouillon, & passa assez bien la nuit du 23 au 24 : ce jour il commença à parler avec assez de liberté ; mais ne se rappellant rien de ce qui lui étoit arrivé ; il se plaignit sur le

ſoir d'oppreſſion & d'un grand mal de tête, il y avoit de la fiévre, &, comme la langue étoit chargée de beaucoup de matières blanches & limoneuſes, il fut purgé le 25 avec une pareille médecine que la première, l'évacuation fut très-copieuſe, & ſoulagea beaucoup le malade; par ce moyen le bas ventre fut rendu à ſon état naturel: & je diſtinguai un peu d'obſtruction à la ratte; mais cette indiſpoſition étoit antérieure à cet accident. La nature agit aſſez bien par les ſelles & les urines: cependant le 26 il reſtoit encore un peu d'embarras à la tête, je n'avois pas manqué d'examiner cette partie avec ſoin, pour reconnoître ſi, dans ſa chûte, le malade ne ſe ſeroit pas bleſſé; je n'en vis aucune marque, la toux devint plus fréquente; mais les crachats plus abondants n'étoient ni purulents ni ſanguinolents, je fis ſeulement ajouter aux pectoraux marqués ci-deſſus, le ſuc de Régliſſe. Le 27 tout alla bien, la fiévre céda, l'appetit ſe fit ſentir, il lui fut accordé un peu d'aliments ſolides; il a été chaque jour de mieux en mieux, les forces ſe ſont rétablies, & le 8 No-

vembre il eſt ſorti de l'Hôpital en très-bonne ſanté.

J'ai remarqué que le premier point de chaleur qui s'eſt manifeſté, a été au ſommet de la tête, & que les autres parties ne ſe ſont échauffées que lentement & ſucceſſivement, en proportion de leur éloignement du centre de la circulation, & de l'impreſſion plus ou moins forte des parties frigorifiques de l'eau, quoique l'air fut aſſez temperé ce jour-là. M. de la Carre, Lieutenant de Roi, a retiré cet infortuné chez lui, pour achever de réparer ſes forces, & le mettre en état d'être utile & de gagner ſa vie.

Signé MILLERET.

A l'Iſle d'Oléron, le 19 *Novemb.* 1774, *pays d'Aunis* (*en Xaintonge.*)

LILLE EN FLANDRE.

Le 7 Novembre 1774.

Un Vieillard de 74 ans entra le ſoir dans un Cabaret, & n'en ſortit qu'après s'être enivré. Soit par mégarde ou autrement, cet homme eſt tombé dans la Rivière de la baſſe Deulle, où il s'eſt noyé; & il n'a été repêché qu'après environ une heure & demie de ſubmerſion. On le transféra ſur le champ au Cabaret d'où il étoit ſorti, en le traînant par les pieds. Arrivé à ce Cabaret, on le tint ſuſpendu la tête en bas, & on l'agita beaucoup : on l'approcha enſuite d'un grand feu dans l'intention de le réchauffer ; mais on lui avoit brûlé le côté gauche. On avoit remarqué qu'il avoit à la tête pluſieurs contuſions, provenant ſans doute de la chûte qu'il avoit faite lorſqu'il s'eſt noyé. Cependant, on lui adminiſtra les ſecours d'uſage en pareil cas ; ils furent ſans ſuccès, quoiqu'on les pratiqua conſtamment pendant plus de trois heures.

M. Decroix, Apoticaire très-zélé & très-intelligent, aſſiſté de M. Prevoſt, Chirurgien très-connu, veilla

à l'adminiſtration des ſecours ; &, quoi qu'il les eût jugé inutiles avant que de les employer, il les mit cependant en œuvre pour ſatisfaire le Public, qui les demandoit. Et il profita de cette inefficacité des moyens employés, pour remontrer à tous les aſſiſtans l'énormité des fautes qui avoient été commiſes ; il fit ſentir combien il étoit eſſentiel dans ces circonſtances de ne recourir qu'à des moyens reconnus utiles, & de proſcrire ceux que l'expérience a preſque toujours déclaré funeſtes ; tels ont été dans cette occaſion la ſuſpenſion par les pieds ; l'approche ſans aucune précaution d'un feu trop ardent, capable de brûler plutôt que de réchauffer, & le traînement par les pieds. Ainſi, trop d'obſtacles ſe ſont préſentés pour qu'on ait pu ſe flatter de réchapper ce Vieillard. On ſera plus heureux une autre fois.

A peu-près pareil événement étoit arrivé à Lille au mois de Juillet dernier, à l'égard d'un Enfant de 12 ans. Le réſultat des moyens employés pour le rappeller à la vie, n'a pas été plus heureux. Cet Enfant, en tombant dans l'eau, s'étoit caſſé la tête contre une

pille du Pont ; il en portoit une marque très-ſenſible au front ; &, avant qu'il pût être traité, on l'avoit couché ſur le dos auprès d'un grand feu, qui lui avoit occaſionné beaucoup de groſſes ampoules : ſa peau étoit preſque grillée du côté gauche.

M. Prevoſt, Chirurgien de Lille, a témoigné la plus noble ardeur dans les différentes occaſions relatives aux Noyés ; elles ont été juſqu'à préſent infructueuſes, mais elles ne lui font pas moins d'honneur ; il ſera vraiſemblablement plus fortuné par la ſuite ; & on doit lui ſçavoir gré des tentatives qu'il a faites de concert avec M. Decroix : celui-ci, qui lui rend toute la juſtice qu'il mérite, conviendra ſans doute que les ſages conſeils de M. Prevoſt, lui ont été très-utiles dans l'adminiſtration des ſecours ; mais ils n'ont ni l'un ni l'autre le don de réſuſciter les morts. Les deux faits que nous venons de rapporter, étoient trop déſeſpérés pour qu'on pût ſe flatter de réuſſir.

Nous terminerons ce Chapitre des Provinces de la France & Pays Etrangers, par un fait que nous avons trouvé

dans la Gazette de Santé, du Jeudi 5e Mai 1774. Nous le rapportons avec d'autant plus de satisfaction qu'il servira à prouver qu'il ne faut jamais abandonner les Noyés, & les regarder comme sans ressources, puisque très-fréquemment les plus petits soins qu'on leur donne leur sont de la plus grande utilité, & que quelquefois la Providence se sert pour les rappeller à la vie de moyens très-simples & très-naturels, quoiqu'à nos yeux ils paroissent souvent très-peu vraisemblables.

COPENHAGUE.

Le 15 Avril 1774.

Un jeune Payſan, robuſte & vigoureux, tomba dans l'eau pendant les grands froids, & fut environ une heure dans cet état ſans recevoir aucun ſecours. Au bout de cet intervale aſſez long, on le tira de l'eau, froid, roide & ne donnant aucun ſigne de vie. D'abord on ne l'en ſortit qu'à moitié, n'oſant aller plus loin ſans que la Juſtice n'eût été avertie, & que l'état d'aſphixie ou de mort véritable du Noyé fût juridiquement conſtaté;

uſage barbare contre lequel la raiſon ne ceſſe de réclamer, mais que les préjugés entretiennent encore dans bien des pays. Tandis qu'on étoit ainſi dans l'attente, ſans oſer ſecourir le Noyé, toujours dans l'eau à moitié corps, & l'autre moitié ſur la neige, un des aſſiſtants moins appréhenſif & plus humain, le retira tout-à-fait hors de l'eau ; mais auſſi-tôt qu'il eût fait cette action très-louable, il s'enfuit bien vîte, comme s'il eût mérité d'en être puni. Au bout de quatre heures arrivent enfin les Officiers de Juſtice, dont la marche toujours grave & compaſſée eût laiſſé au Noyé le temps de mourir, ſi la nature n'eût pourvu autrement à ſes jours. En effet, tandis qu'on rempliſſoit toutes ces longues formalités, le Noyé, abandonné ſur le rivage, revint de ſon aſphixie & diſparut. Les premières recherches furent inutiles ; ce ne fut qu'après bien du temps qu'on découvrit qu'il étoit à demi-lieue de l'endroit, mangeant & buvant comme en parfaite ſanté.

Ce fait eſt arrivé en *Jutland*, près d'un Village nommé *Sund*, & on l'a conſigné dans le Greffe du lieu afin que perſonne ne pût en douter.

M. *Gardanne* fait à ce ſujet des obſervations que nous tranſcrivons également.

Rien, dit-il, n'eſt impoſſible dans cette obſervation, qui peut devenir d'un très-grand ſecours, lorſqu'elle ſera conſtatée par des eſſais pluſieurs fois répétés. On a vu dans nos feuilles que rien n'étoit plus utile que l'air frais contre l'aſphixie cauſée par les moffettes. La fraîcheur de la terre, & l'odeur d'herbes fraîches eſt encore un bon moyen contre cette cauſe de mort, & contre les effets meurtriers de la fumée de charbon de terre, & des autres vapeurs ſuffocantes & méphitiques. On ſçait encore que rien ne réſuſcite mieux l'action de la fibre, & la vie des parties gangrénées par un froid exceſſif, que l'application de la neige. N'eſt-ce pas à la propriété de cette ſubſtance glaciale, ſur laquelle la moitié du corps du Noyé a repoſé pendant quatre heures, qu'eſt due ſon apparente & ſubite réſurrection? Cette apperçue mérite d'être approfondie: ſouvent les rivages de la Mer, où l'on fait naufrage, ſont éloignés de tous ſecours: il en eſt de même quelquefois

du bord des Lacs & des Rivières ; il eſt encore plus difficile d'y trouver de quoi faire du feu, l'allumer & l'entretenir, ſur-tout en hiver, où l'on ne rencontre ſous ſes pas que de la glace & de la neige.

Combien précieuſe ſeroit donc la découverte que nous annonçons (c'eſt toujours M. Gardanne qui parle), ſi jamais elle étoit confirmée par pluſieurs eſſais ? Peut-être le deſir de voir multiplier les moyens de ſecourir les hommes nous fait-il illuſion en ce moment ; mais la recherche de ce nouveau moyen n'eſt ni coûteuſe ni difficile, & pour peu que les préſomptions, d'après leſquelles nous ſommes partis, paroiſſent fondées, rien ne doit empêcher les Phyſiciens d'eſſayer ſur des animaux un ſecours qui pourroit être très-utile aux hommes.

*CIRCONSTANCES de la mort des Sieur & Dame LEMAIRE *, ſuffoqués (la nuit du 2 au 3 Août 1774) par la vapeur du Charbon allumé.*

MOYENS éprouvés pour rappeller à la vie les Perſonnes que des vapeurs Moſétiques, de différente nature, ont frappées d'une mort apparente.

ON ne connoiſſoit autrefois aucun remède efficace dans ces ſortes d'affection dont la ſuite étoit toujours une mort véritable.

LES Sieur & Dame *LEMAIRE* s'étoient emménagés depuis peu de temps dans un appartement, où ils avoient faits différents arrangements en menuiſeries & en peintures verniſſées (quelques perſonnes aſſurent que l'odeur du vernis a été la cauſe de leur mort, mais il eſt certain que leur appartement n'exhaloit aucune odeur de peinture). Au-deſſous de cet appartement eſt un rez-de-chauſſé, occupé par un Chirurgien-Baigneur-Etuviſte. Ce Baigneur étoit dans l'uſage de faire chauffer ſes étuves & bains avec du charbon;

* *P. LEMAIRE & Agnès CAMÉ*, ſa femme, Merciers-Marchands de Modes rue S. Honoré, à la Corbeille galante, à côté de l'Hôtel d'Aligre.

bon ; & il avoit obtenu des ſieur & dame *Lemaire*, la permiſſion de faire paſſer par la cheminée de leur chambre à coucher, le tuyau qui ſert à éconduire la fumée : ce tuyau ne montoit dans la cheminée qu'à deux pieds environ au-deſſus de la tablette de ladite cheminée.

Le Baigneur, à qui on avoit demandé un bain pour ſept heures du matin, avoit allumé ſon fourneau avant cinq heures ; la fumée de ce fourneau ne pouvant monter dans la cheminée, parce que l'athmoſphère de l'intérieur du tuyau de cheminée étoit trop concentrée, ſe rabattit au-deſſous & ſe répandit dans la chambre des ſieur & dame *Lemaire*. Ils dormoient alors très-profondément ; les pores de leur peau étoient ouverts par une tranſpiration générale ; ils étoient couchés tous deux dans un grand lit, dont les rideaux étoient ouverts ; en ſorte que la vapeur moſétique ne trouvant aucun obſtacle, les ſaiſit par tout le corps ; peut-être même avoient-ils la bouche ouverte, & alors la vapeur avoit plus de priſe pour pénétrer plus profondément dans l'intérieur. Ils

avoient l'habitude de coucher avec eux un petit Chien : cet animal fut saisi de la même vapeur, & étouffé. Le Mari, qui s'étoit réveillé, frappé & presque mort par cette vapeur, étoit sorti de son lit vraisemblablement pour se procurer du secours ; mais il n'alla pas loin; on le trouva étendu par terre, à côté du lit, paroissant avoir fait quelques tentatives pour réveiller sa femme, dont il tenoit un pied dans une de ses mains.

A sept heures, le Domestique des sieur & Dame *Lemaire*, ne les voyant point paroître, comme à l'ordinaire, frappe à leur porte pour les éveiller. Point de réponse. Il fait du bruit, appelle, frappe de nouveau à coups forts & redoublés ; personne ne lui donne signe de vie. Enfin il se détermine à enfoncer la porte ; il n'entend personne, il entre ; mais une fumée épaisse, ayant l'odeur du charbon enflammé, se fait sentir & lui obscurcit les objets contenus dans l'appartement : il n'entrevoit que la lueur du soleil, qui lui permet de courir à la fenêtre ; il l'ouvre, porte ses pas vers le lit de ses Maîtres, il apperçoit le

Mari ſur le carreau. A peine veut-il en croire ſes yeux ; il regarde plus attentivement, & ne voit que trop qu'il ne s'eſt pas abuſé ; la Femme étoit reſtée dans ſon lit, une de ſes jambes que tenoit ſon Mari, étoit ſeulement dehors ; cette Femme lui parut morte ; le Chien couché à côté d'elle étoit auſſi ſans mouvement. A ce ſpectacle, le Domeſtique effrayé, ſort de la chambre, crie au ſecours : les voiſins arrivent. Le bruit de cette ſcène tragique ſe répand dans toute la maiſon ; le Quartier en un inſtant en eſt inſtruit ; chacun accourt, & cherche à donner des ſecours aux deux Infortunés. On les ſort du lit ; on les expoſe au plus grand air de l'appartement dont les portes & les fenêtres étoient ouvertes. Un Chirurgien ſe préſente, il les examine, & les juge morts. Il tente la ſaigné à la Jugulaire, ſans aucun ſuccès ; il leur fait des Scarifications aſſez profondes aux jambes, il en découle du ſang ; mais nul ſigne de ſentiment ne ſe manifeſte. Il parvient à leur faire paſſer dans l'eſtomach quelques grains d'Emétique ; toutes ces tentatives ſont inutiles. Quelqu'un imagine que les ſe-

cours deſtinés à rappeller les Noyés à la vie, pourront être utiles. On s'adreſſe au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole; deux Soldats ſe chargent de porter la Boëte, & mettent en uſage les ſecours. On nous appelle enfin pour les diriger; il étoit alors huit heures & demie: nous nous y tranſportons, & après avoir examiné les deux Malheureux, nous demandons quelle eſt la nature des ſecours qui leur ont été adminiſtrés: l'inſufflation dans la bouche étoit le ſeul moyen de la Boëte qui eut été pratiqué, & ſans fruit. Alors nous fîmes mettre en jeu, quoique ſans grande eſpérance, la Machine Fumigatoire par le fondement *. Les frictions avec les Flanelles

---

* Cette Machine eſt jugée en Hollande par tous les connoiſſeurs, la plus ſimple, la plus commode, la moins couteuſe, la moins ſuſceptible de réparations & d'inconvénients, en un mot la plus ſolide & la plus durable de toutes les Machines fumigatoires qui ont été imaginées.

Elle eſt compoſée d'une Boëte ayant à peu près la figure d'une pipe; cette Boëte eſt couverte d'un chapiteau, au haut duquel eſt une petite cheminée pour donner de l'air au tabac à volonté, à la partie latérale de ce chapiteau eſt un bec de quatre à cinq pouces qui fait corps avec le chapiteau, on adapte ce bec au tuyau

imbibées d'Eau-de-vie camphrée & d'Eſprit de Sel-Ammoniac ne furent pas oubliées : l'intromiſſion dans les narrines, de la méche de papier imbue d'Eſprit de Sel-Ammoniac ſe fit à pluſieurs repriſes. Quoique ces ſecours euſſent été continués pendant plus de deux heures, ils n'eurent aucun ſuccès, & on ne les interrompit que parce que nous nous apperçûmes que loin de reprendre de la chaleur, les Corps devenoient ſenſiblement plus froids ; ce qui nous détermina à nous retirer,

---

fumigatoire, qui eſt une ſpirale de fil de laiton recouverte d'une peau blanche. A l'extrêmité de ce tuyau eſt une canule amovible pour pouvoir être changée, ſi elle venoit à s'engorger pendant l'opération, on aſſujettit au manche de cette Machine, lequel eſt placé dans ſa partie la plus inférieure, un ſoufflet dont la douille eſt introduite dans le manche, & fixée par une fiche de fer qui traverſe du deſſus en deſſous, de façon que, lorſque le tabac eſt allumé, on eſt diſpenſé de toucher à la Machine, autrement on ſe brûleroit, & le ſoufflet ſuffit pour en diriger tous les mouvements.

Cette Machine eſt faite de cuivre rouge dont toutes les parties ſont braſées. La gorge & l'emboîture ſont de cuivre jaune poli ſur le tour & également braſées avec le reſte de la Machine, enſorte que, telle chaleur qu'on lui faſſe endurer, il n'y a nullement à craindre que les ſou-

le cœur navré de douleur de ce ſpectacle, & de n'avoir pu réuſſir.

Alors on fait ſortir tout le monde de l'appartement ; on garde toutes les iſſues : le Commiſſaire qui étoit venu des premiers, & qui avoit été témoin de tout ce qui s'étoit paſſé, ne déſempare pas de la chambre, il verbaliſe, &c.

Comme on accouroit de tous les Quartiers de Paris, ſoit par curioſité, ſoit pour indiquer des moyens de guériſon, un Particulier ſe préſente &

---

dures manquent, ce qui interromproit l'opération.

Toute la Machine eſt blanchie avec de l'étain, afin qu'elle ſoit plus ſuſceptible d'être nettoyée, & pour pouvoir l'entretenir dans un état de propreté convenable.

On donnera par la ſuite la figure de cette Machine, & on pourra la comparer avec toutes les autres Machines connues que l'on fera graver ſéparément.

Inventa aliorum, aliorum inventis ſubdolè
Addere, eſt perficiendi modus inglorius.

Nous ne craignons pas qu'on nous faſſe le reproche d'avoir copié quelque part la deſcription de cette Machine, pour nous en attribuer l'invention ; nous craignons encore moins qu'on nous taxe de n'avoir pas fait connoître la ſource où nous l'aurions trouvée, ſi nous l'euſſions copiée.

propoſe de faire revenir ces deux Malheureux ; il demande des cendres ; on raſſemble toutes celles qu'on put trouver dans la maiſon : on les chauffe au point de les faire bouillir, & on y enterre les Corps des deux malheureuſes victimes. Il étoit queſtion, dit-on, de donner aux liqueurs des corps un dégré de chaleur conſidérable ; on en vient à bout, mais ce fut au dépens de la peau, qui par cette opération, fut entièrement grillée. Il ne réſulta de ce moyen autre choſe que la deſtruction de la peau, & il n'opéra rien en qualité de ſecours.

Après cette épreuve, un autre Particulier, qui avoit appris la cauſe de la mort des deux Infortunés, offre de leur adminiſtrer un ſecours dont on lui avoit aſſuré des effets victorieux en pareille circonſtance. Il indique ſon procédé. Quelques perſonnes bien intentionnées, ſans avoir égard à l'état dans lequel le moyen qui avoit précédé, avoit réduit les ſieur & Dame *Lemaire*, font deſcendre les deux Cadavres dans la cour ; on les étend ſur le pavé, on leur jette pluſieurs ſceaux d'eau ſur le corps, & on ne ceſſa de les inonder, que parce

qu'on voyoit clairement que cette eau n'avoit d'autre effet que d'entraîner avec elle la peau grillée par le moyen précédent.

Tels ont été les ſecours qu'on a adminiſtrés aux ſieur & Dame *Lemaire*. Ce récit eſt d'autant plus exact, que nous avons été témoin d'une partie, & que nous tenons le reſte d'une perſonne très-reſpectable & digne de foi, qui en a été également témoin, qui s'intéreſſoit à la réſurrection des deux Infortunés, & qui nous a prié de rendre ce compte tel qu'on vient de le rapporter.

Qu'il eût été flatteur pour nous de parler de ce Traitement en annonçant ſa réuſſite! Mais nous avons cependant cru devoir le détailler, par la raiſon même qu'il n'a point eu de ſuccès; & nous en profiterons pour faire part de ce que nous penſons qu'on auroit dû faire en pareille circonſtance: c'eſt le bien de l'humanité qui nous anime, qui nous fait deſirer ardemment qu'on publie des moyens de ſecourir dans des cas ſemblables, qui ne ſont malheureuſement que trop fréquents.

En attendant que ces moyens ſoient publiquement

publiquement connus, & que par leur publicité ils ſoient devenus familiers, & mis à la portée de tout le monde, qu'il nous ſoit permis, en paſſant les bornes du devoir que nous nous ſommes impoſé, de mettre ſous les yeux la manière dont nous nous y ſerions pris ſi nous euſſions été appellés dans les premiers inſtants, & ce que nous croyons qu'on auroit dû faire pour obtenir des ſuccès. Nous ne nous étendrons pas en raiſonnements anatomiques; ils ne ſont pas de notre compétence, ils regardent les Gens de l'Art, qu'on invite à s'en occuper, pour diriger plus sûrement les Perſonnes qui ſeroient dans le cas d'employer les moyens que les Praticiens pourroient preſcrire d'ailleurs.

En ſuppoſant donc que pareil accident arrivât; notre premier ſoin ſeroit de faire ouvrir toutes les portes & les fenêtres pour faire diſſiper la fumée & la vapeur répandues dans l'appartement. Cinq ou ſix Perſonnes zélées ſeroient invitées de nous aſſiſter dans l'adminiſtration des ſecours, on auroit attention de ne pas permettre l'entrée de l'appartement à un plus grand nom-

bre, afin de n'être ni embarraſſé, ni contredit; car, dans de ſemblables circonſtances, chacun donne ſon avis, il deſire qu'on le ſuive; &, ſi on vouloit avoir égard à tous les propos qu'il eſt d'uſage de tenir en pareil cas, on ne feroit rien d'utile à la Perſonne qu'on voudroit ſecourir, & on perdroit un temps précieux.

La Perſonne ſuffoquée ſeroit placée dans l'endroit de la chambre le plus avantageux, c'eſt-à-dire où il y auroit un courant d'air, on l'étendroit ſur une paillaſſe par terre, on la couvriroit d'un ſimple linge, cette précaution ne ſeroit que pour garder une ſorte de décence; mais ce moyen n'eſt pas néceſſaire. Alors, ſi on appercevoit dans les yeux du ſuffoqué, une tenſion conſidérable, une ſaillie extraordinaire, on recoureroit à la ſaignée de la jugulaire, qu'il ne faudroit pas faire très copieuſe d'abord, ſauf à y revenir dans un autre moment; &, pendant qu'on pratiqueroit cette ſaignée, une autre Perſonne s'occuperoit de l'inſufflation dans la bouche avec la canule faite pour cet uſage, en prenant toutefois la précaution de pincer les deux na-

rines pour empêcher, autant qu'il ſeroit poſſible, l'air que l'on ſouffleroit par la bouche de revenir par le nez. Une troiſième Perſonne ſe chargeroit d'une Flanelle imbibée d'Eau-de-vie camphrée animée d'eſprit de Sel-Ammoniac, pour mettre en uſage les frictions ſur tout le corps auſſi-tôt que la ſaignée ſeroit faite. On auroit attention de faire ces frictions particulièrement le long de l'épine du dos, ſur le ventre & la poitrine ; mais ces dernières ſeroient dirigées de bas en haut, c'eſt-à-dire du ventre à la poitrine, il ne faudroit pas les ménager. On ne doit pas craindre de faire du mal à la Perſonne que l'on ſecoure, ces frictions au contraire doivent ſe faire avec vigueur, ſans interruption & ſans autre précaution que celle qu'on vient d'indiquer. Si la ſaignée ne peut avoir lieu à la jugulaire, on doit la tenter au bras, ou au pied ; car il eſt eſſentiel de tirer du ſang. Si cependant on ne pouvoit en avoir d'aucune manière, il ne faudroit pas ſe rébuter ; il ſeroit à propos d'y revenir après les frictions & l'inſufflation. Il conviendroit d'eſſayer l'introduction dans le nez de la

méche de papier imbue d'eſprit volatil de Sel-Ammoniac. Il ne faudroit pas non plus négliger la fumigation du tabac par le fondement; l'irritation que l'âcreté de cette fumée cauſeroit aux inteſtins, ne peut être regardée comme indifférente; il faut, dans ces cas, ranimer, par tous les moyens poſſibles, toutes les parties qui ſe trouvent alors dans une atonie générale. On pourroit auſſi, pour les raiſons qu'on vient de dire, porter, par le moyen de la Machine fumigatoire, de la fumée de tabac dans le nez & dans la bouche du ſuffoqué, ce qui ſe feroit en détachant pour un inſtant le tuyau fumigatoire du bec de la Machine armée de ſon chapiteau & de ſon ſoufflet: on préſenteroit le bec du chapiteau au nez & à la bouche du ſuffoqué, & on ſe contenteroit de donner deux ou trois coups de ſoufflet pour faire ſortir la fumée qui ſeroit dirigée dans les deux parties ſuſdites, où l'on voudroit occaſionner de l'irritation; on reprendroit enſuite la fumigation par le fondement, en réuniſſant le tuyau fumigatoire, reſté dans l'anus, au bec de la Machine, & faiſant mouvoir le ſoufflet

comme auparavant. (On inſiſte ſur la fumigation de tabac, parce que ce moyen eſt plus utile & moins embarraſſant, plus efficace même, & plus actif que ne le ſeroit un lavement irritant qui y ſuppléeroit; il eſt d'ailleurs notoire que beaucoup de perſonnes, en bonne ſanté, ſe ſervent de la Machine fumigatoire, lorſqu'elles ont beſoin de prendre des lavements purgatifs, *voyez* le Livre de M. Louis, page 282). Si, moyennant tous ces ſecours qui doivent être adminiſtrés, pour ainſi dire, dans le même temps, ou tout au moins ſe ſuccéder très-promptement, on étoit aſſez heureux pour pouvoir enviſager quelque eſpérance de ſuccès, on préſenteroit au ſuffoqué une demi-cuillerée d'eau: ſi elle paſſe, & que la déglutition ſe faſſe, alors on lui fera boire une cuillerée d'Eau de-vie camphrée animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; & ſi cette Eau-de-vie camphrée lui occaſionnoit des envies de vomir, il n'y auroit aucun riſque de les déterminer avec de l'Emétique. Pour cela, on en feroit diſſoudre trois grains dans cinq ou ſix cuillerées d'eau, qu'on feroit avaler en pluſieurs fois au

malade. De tous les Noyés dont l'état eſt à peu-près le même que celui des Suffoqués en queſtion, & pour leſquels on pourroit également craindre les ſuites des effors violents que peut occaſionner un vomitif, il y en a bien peu qu'on n'ait fait vomir, & cependant ils n'en ont pas été moins complettement rappellés à la vie, ſans qu'on ait apperçu le plus petit motif de reproche à faire au vomitif qu'on leur avoit donné, & qui a toujours paru ſi manifeſtement les ſoulager. Ainſi, ſans trop s'arrêter aux contradictions qu'une théorie quelconque pourroit ſuſciter, pour empêcher de mettre ce moyen en pratique, nous ſuivrions ce que l'expérience journalière nous a appris, & ce qu'elle nous indique encore tous les jours. On obſerve cependant que l'Emétique ne ſe donne jamais dans les premiers inſtants de l'adminiſtration des ſecours, que la plûpart du temps il n'a lieu que lorſque la ſaignée a été faite, & qu'on ne le donne que lorſqu'après avoir fait prendre de l'Eau-de-vie camphrée, il ſe manifeſte des envies de vomir; ainſi, par exemple, il n'eſt guère préſenté à un Noyé

que quand lui-même, pour ainſi dire, le demande, ou qu'il témoigne en avoir beſoin pour réaliſer les envies de vomir qui le tourmentent ſans effet ; & il eſt conſtant que toutes les fois qu'il a opéré chez les Noyés, loin de les avoir fatigués, ils ne s'en ſont trouvés que plus forts & plus vivants, malgré les ſécouſſes & les évacuations qu'il leur avoit procurés. D'ailleurs, on n'a jamais remarqué que les ſécouſſes fuſſent auſſi violentes que dans l'état de maladie ordinaire ; & en effet l'Emétique, dans des cas d'atonie telle que celle où ſe trouvent les Noyés, &c. eſt autant fondant qu'il eſt un *ſtimulus* qui ſert à ranimer le viſcère dans lequel on le porte, & la ſécouſſe qu'éprouve ce viſcère mettant en jeu toutes les parties intérieures qui l'avoiſinent, & auxquelles il correſpond, la réviviſication de toutes ces parties doit ſe rétablir bien plus promptement, & d'autant plus efficacement que, par ce moyen, elles agiſſent toutes enſemble & de concert.

Alors on continue à ranimer le malade, en lui faiſant paſſer de temps en temps une petite cuillerée d'Eau-

de-vie camphrée animée par l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac. Cette Eau-de-vie, ainſi compoſée, eſt tellement indiquée, que, s'il reſtoit dans l'eſtomach quelques portions d'Emétique capables de tourmenter encore le malade, elles ſeroient décompoſées & annullées par la préſence de l'Alkali volatil qui entre dans la compoſition de cette Eau-de-vie. Autrement, on pourroit ſe ſervir d'une potion cordiale quelconque, ne fût-elle qu'un mêlange de vin & de ſucre, lequel, à coup sûr, ſeroit plus du goût du malade. Le reſte du traitement conſiſteroit à tranſporter le malade dans ſon lit, lui faire prendre du bouillon de temps en temps, le réchauffer extérieurement, &c. &c. &c.

On propoſe ce traitement tel qu'il auroit été pratiqué, ſi nous euſſions été appellés dans les premiers inſtants; nous n'en connoiſſions alors point d'autre qui pût y ſuppléer. Nous nous rappellions le fait que nous avons cité dans notre *premier Supplément*, publié au mois de Juin dernier, & qu'on peut y lire à la page 103, où il eſt rapporté en entier.

D'ailleurs, nous étions fondés à ad-

mettre ce traitement avec d'autant plus de raiſon, que nous nous ſouvenions que dans la cinquième partie des *Mémoires de la Société d'Amſterdam en faveur des Noyés*, il étoit queſtion de deux faits analogues à celui des ſieur & Dame *Lemaire*; le premier, qui eſt du 20 Mars 1773, eſt rélatif à un homme que le déſeſpoir avoit déterminé à ſe pendre lui-même, & qui, ayant effectué ſon abominable projet, ne préſentoit, à ceux qui l'ont ſecouru, qu'un cadavre inanimé. Cet Homme, auquel on a adminiſtré les ſecours utiles aux Noyés, a été complettement rappellé à la vie.

Le ſecond fait, ſous la date du 2 Novembre 1773, mérite d'autant plus d'être cité, qu'il eſt préciſément de la même eſpèce que celui des ſieur & Dame *Lemaire*, & que les mêmes moyens qui auroient été pratiqués à leur égard, ont été mis utilement en œuvre à l'égard de celui dont nous allons mettre le traitement détaillé ſous les yeux. On peut lire ces deux faits à la page 132 juſques & compriſe la page 138 de la cinquième partie des *Mémoires de la Société d'Amſterdam*

en faveur des Noyés ; mais comme ces Mémoires ne ſeront vraiſemblablement pas entre les mains de tous nos Lecteurs, nous allons en tranſcrire mot à mot ces deux faits, afin qu'on puiſſe y avoir tout l'égard qu'ils méritent.

PREMIER FAIT d'un Pendu réſuſcité par les ſecours qu'on emploie en faveur des Noyés, pages 132 *& ſuivantes des Mémoires de la Société d'Amſterdam, publiés en* 1774.

« Le 20 Mars 1773, on exécuta une » Sentence de la Juſtice d'Amſterdam, » contre un de mes Voiſins. Lorſque » la plûpart de ſes effets eurent été » portés hors de ſa maiſon par les » Sergens, & pendant que ceux-ci » étoient dans le jardin, mondit Voiſin » ſe pendit dans la chambre de devant. » Auſſi-tôt qu'on l'eut trouvé dans » cette ſituation, les Sergens coupè- » rent la corde, & l'on me fit appeller » comme Chirurgien. Ce Malheureux » étoit couché par terre, ne donnant » aucun ſigne de vie ; ſes yeux étoient » à demi ouverts & ſortant de la tête, » & ſa face livide ; ſa bouche fermée, » & une partie de ſa langue priſe entre

» ſes dents. Je ne découvris point de
» pouls ni de battement de cœur,
» autant que mon émotion & la brié-
» veté du temps me permirent d'exa-
» miner le corps. Je lui ſoufflai d'a-
» bord une bonne quantité de fumée
» de tabac dans les inteſtins, & lui
» ouvris la veine au bras droit ; quoi-
» que l'ouverture fut aſſez grande, il
» ne ſortit pas plus de trois onces de
» ſang ; cependant il s'enſuivit une
» foible pulſation & reſpiration. Je lui
» tins ſous le nez de l'Eſprit de Sel-
» Ammoniac ; de temps en temps je
» mettois ma main ſur ſa bouche, afin
» que cet Eſprit pénétrât davantage,
» & irritât les nerfs du cerveau. Je
» repris la fumigation, & fis une ſe-
» conde ſaignée d'environ neuf onces
» à la main droite : j'y fus engagé,
» parce que le pouls étoit fort déré-
» glé, & que les mouvements con-
» vulſifs par tout le corps alloient en
» augmentant. J'eſpérois que, par
» cette opération, les vaiſſeaux ſe dé-
» gageroient, & qu'en conſéquence
» les eſprits animaux circuleroient
» plus régulièrement. Je pris quelques
» gouttes de la liqueur anodine miné-

» rale d'Hoffmann & d'Eſprit de Sel-
» volatil huileux, mêlés avec de l'eau
» que je verſai dans la bouche du
» Patient : mais il ne put les avaler ;
» d'un côté, parce qu'on ne pouvoit
» l'aider en ceci ; & de l'autre, parce
» qu'il en étoit empêché par l'enflure
» des parties glanduleuſes & muſcu-
» leuſes de la gorge : enflure qui pro-
» venoit de ce qu'il étoit fort peſant,
» & de ce que la corde, dont il avoit
» fait un ſi funeſte uſage, étoit fort
» mince. Afin, cependant, de faire
» paſſer, s'il étoit poſſible, du moins
» un peu du médicament ſuſdit, j'y
» trempai ſouvent les barbes d'une
» plume de cygne, que je lui enfonçai
» bien avant dans la gorge : il en ré-
» ſulta quelque écume ſur la bouche,
» un pouls plus réglé & une reſpira-
» tion plus libre. En ayant obtenu la
» permiſſion de la Juſtice, je le fis
» porter dans un lit d'une Auberge
» voiſine, & je fis ouvrir toutes les
» fenêtres de la chambre pour y faire
» entrer de l'air frais. Comme alors,
» il pouvoit avaler, je lui fis prendre
» toutes les heures une cuillerée d'une
» boiſſon que j'ordonnai ; & les mou-

» vements de tout le corps devinrent
» plus ſenſibles. Il demeura dans cette
» ſituation juſqu'à neuf heures, qu'il
» montra, pour la première fois, quel-
» que connoiſſance & préſence d'eſ-
» prit. Il fut fort inquiet & agité juſ-
» qu'à une heure après minuit, qu'il
» s'endormit tranquillement : & ce
» ſommeil lui fit tant de bien, que le
» lendemain matin, il étoit paſſable-
» ment & pour le corps & pour l'eſprit.
» Il ſe plaignoit encore de douleurs
» dans les membres, & ſur-tout de
» mal à la tête. Je lui fis prendre une
» purgation douce ; de temps à autre
» un peu de vin rouge avec du ſucre
» & de l'eau chaude ; & à midi de la
» ſoupe du bouillon de veau. Il fut
» paiſible ce jour là, & repoſa bien la
» nuit ſuivante ; en ſorte que le Lundi
» matin, à ſept heures, il fut en état de
» ſe rendre en bateau au *Beerebyt*, près
» d'Amſterdam, d'où il s'en alla à pied
» avec ſa femme & ſon enfant à l'*Over-*
» *toom*, hors de la Porte de Leyde de
» la même Ville, où je le viſitai d'a-
» bord, & lui preſcrivis encore quel-
» que choſe pour fortifier ſes nerfs.
» Le Mercredi, j'allai le voir de nou-

» veau, & le trouvai ſi bien rétabli
» que je jugeai qu'il n'avoit plus beſoin
» de remèdes.

» C'eſt par un traitement ſi ſimple
» qu'il a plu au Dieu de toute béné-
» diction d'empêcher par mon entre-
» miſe la conſommation d'un ſi funeſte
» attentat ».

SECOND FAIT plus analogue que le premier, à l'accident des Sieur & Dame Lemaire.

HOMME ſuffoqué par la vapeur du Charbon & rappellé à la vie par les moyens d'uſage en faveur des Noyés, page 135, *des Mémoires de la Société d'Amſterdam.*

Voici un nouvel exemple d'un homme ſuffoqué, qui a été redevable de ſa conſervation aux mêmes moyens qu'on a coutume de mettre en œuvre à l'égard des Noyés.

« A Rotterdam le 2 Novembre 1773,
» *Bernard BEUKMAN*, dont le bateau
» étoit attaché au bord de la Rotte,
» entra à huit heures du ſoir dans ſa
» cahute, avec un pot de terre où il y
» avoit du feu; il avoit mis un mor-
» ceau de bois ſous l'écoutille pour

» avoir de l'air ; mais on ne ſçait
» comment ce bois ſortit de ſa place,
» & l'écoutille ſe ferma. Ce qu'il y a
» de certain, c'eſt que le lendemain
» matin, environ à huit heures, *Guil-*
» *laume de Koſter* & *Guillaume de Vinter*
» virent le bateau flottant, ouvrirent
» la cahute, & y trouvèrent ce Bate-
» lier ſuffoqué, ne donnant pas le
» moindre ſigne de vie, & ayant en-
» core le pot à feu entre ſes pieds. Ils
» appellèrent, pour leur ſervir de té-
» moins, *Simon Van Yperen*, qui alla
» auſſi-tôt chercher *M. Adrien Vender*
» *Ceys*. Celui-ci lava le deſſous du nez
» avec de l'Eſprit de Sel-Ammoniac,
» & ouvrit la bouche, dans laquelle il
» verſa du Genèvre. Enſuite, il le fit
» porter dans une maiſon au bord de
» la Rivière, où il lui frotta la poitrine
» & les reins avec des linges chauds.
» Une demi-heure après, on lui fit au
» bras une ſaignée de ſix onces, n'ayant
» pu en tirer d'avantage. Il lui ouvrit
» la bouche pour la ſeconde fois,
» & ayant verſé dans la gorge de l'eau
» avec de l'Eſprit de Sel-Ammoniac ;
» il s'imagina d'avoir ſenti un batte-
» ment de l'artère jugulaire, quoique
» tous les Aſſiſtans aſſuraſſent que

» l'homme étoit mort, & reſteroit
» mort. Le Chirurgien le plaça devant
» un grand feu, lui nettoya le bas du
» corps, parce qu'il s'étoit ſali; lui
» ſouffla d'abord de l'air & puis la fu-
» mée de tabac dans le fondement, &
» lui appliqua, à deux repriſes, un la-
» vement de décoction de tabac, mais
» inutilement, parce que les muſcles
» de cette partie étoient entièrement
» relâchés. Alors, il perdit preſque
» courage; cependant, *il réitéra la fu-*
» *migation, tandis que deux hommes*
» *continuoient les frictions;* & il crut
» de nouveau ſentir quelque mouve-
» ment. Il redoubla ſes efforts, verſa
» encore dans la bouche de l'eau avec
» un peu plus d'Eſprit de Sel-Ammo-
» niac, & eut recours à un troiſième
» lavement, que le Patient garda. Peu
» de minutes après, le ſang coula
» abondamment de ſa plaie au bras,
» ſon viſage parut s'enfler & rougir, &
» il vomit quelques morceaux de lard
» & de pain d'épice qu'il avoit mangé
» la veille. Après environ une heure
» & demie de travail, il ſembla tom-
» ber dans un profond ſommeil, ſans
» aucun mouvement néanmoins de la

» tête,

» tête, des mains, ni des pieds. Le » Chirurgien prit la réſolution de lui » appliquer quatre veſſicatoires aux » jambes : il l'exécuta en préſence & » avec l'approbation de M. le Docteur » Veirac : & le ſuccès fut tel, qu'à » ſept heures du ſoir, *Beukman* re- » couvra le ſentiment, la connoiſſance » & la parole ; & que le lendemain, il » vint en aſſez bonne ſanté dans la » maiſon où il avoit été traité, & y » rapporta ce qui avoit précédé ſa ſuf- » focation.

» L'exacte conformité entre les opé- » rations par leſquelles cet homme a » été rappellé à la vie, & celles qu'on » recommande le plus quant aux Noyés; » & en même temps le deſir de témoi- » gner publiquement à M. *Vander Ceys*, » l'eſtime que ſon zèle nous inſpire » pour lui, nous ont engagé à rendre » compte d'une auſſi belle cure, & à » donner à ſon Auteur une de nos » médailles en argent ».

Voilà donc deux circonſtances de ſuffocation différentes, dont une ſe trouve abſolument ſemblable à celle des ſieur & Dame *Lemaire*, & pour leſquelles on a employé avec le plus

grand avantage les moyens que l'expérience journalière confirme en faveur des Submergés. Ces mêmes moyens, qui ont ſi complettement réuſſi dans les différentes occaſions que nous avons citées, & dont on pourroit encore rapporter un plus grand nombre d'exemples, ne ſont cependant pas les ſeuls qu'on puiſſe employer avantageuſement : nous allons en indiquer un autre, dont nous ne nous doutions pas lors de l'accident des ſieur & Dame *Lemaire*, mais que depuis nous avons appris avoir été tenté avec le plus heureux ſuccès, dans les cas de ſuffocation, cauſée par la vapeur de charbon allumé. Ce moyen ne reſſemble point du tout à celui dont nous venons de rapporter le procédé, & que nous aurions fait pratiquer dans la vue de rappeller à la vie, s'il en eut été encore temps, les ſieur & Dame *Lemaire*. Il paroît au contraire, qu'il doit agir d'une manière tout-à-fait oppoſée ; mais au reſte, que nous importe la manière dont agiſſent ces différents moyens ? C'eſt aux Gens de l'Art à l'approfondir, ils en donneront ſûrement l'explication au Public, en lui faiſant part de leur manière probable

de penſer à ce ſujet. Quant à nous, il doit nous ſuffire de ſçavoir que le ſecond moyen que nous allons décrire, a réuſſi preſque toutes les fois qu'on l'a tenté, pour que nous nous croyions obligés de le détailler avec la plus grande exactitude & avec la même bonne foi que nous avons montrée à l'égard du premier que nous aurions adopté par préférence, parce que nous ne connoiſſions pas le ſecond; c'eſt pour quoi, dans la vue de donner, à ce ſujet, toute ſatisfaction, & pour ne point nous mettre dans le cas de mériter le plus petit reproche de réticence relativement au bien de l'humanité, nous allons copier l'article tout entier qui fait mention de ce moyen victorieux, & nous le donnerons tel que nous l'avons trouvé décrit dans le *Journal Hiſtorique & Politique*. Si ce moyen eſt auſſi efficace qu'on l'aſſure, il eſt infiniment préférable au nôtre par ſa ſimplicité, & par la facilité avec laquelle il peut être employé par toute ſorte de perſonnes, dans toutes les circonſtances & dans tous les lieux poſſibles, & qu'enfin il réunit tous les avantages qu'on peut deſirer.

M. *Harmant*, Médecin du feû Roi de Pologne à Nancy, qui en a fait l'heureuſe expérience il y a quelques années, & qui l'a répété huit à neuf fois avec un égal ſuccès, ſe propoſe de donner au Public l'Hiſtorique de ſes Expériences, & leur réſultat heureux. Il auroit été ſans doute à ſouhaiter que cet Hiſtorique eût été publié depuis long-temps, l'humanité en auroit retiré le plus grand avantage, & l'on auroit eu la douce ſatisfaction d'avoir par cette publicité, contribué à la conſervation de pluſieurs Sujets utiles à l'Etat.

Quoi qu'il en ſoit, le procédé de M. *Harmant* ne diffère de celui que nous allons rapporter d'après le *Journal Hiſtorique & Politique*, que parce que M. *Harmant* fait jetter l'eau la plus froide, par verrées, à la face du Suffoqué, qu'on a étendu ſur une table, ou fixé ſur une chaiſe dans une cour ou au grand air; & il fait continuer cette manœuvre juſqu'à ce que le Malade donne des ſignes de vie, & même de mécontentement ſur l'uſage d'un ſemblable ſecours; au lieu que par le procédé dont on va lire le détail, on re-

commande tout ſimplement d'étendre le Suffoqué ſur le pavé d'une cour ou de la rue, & de lui jetter ſur le corps indiſtinctement de l'eau froide par ſceaux : au reſte on ſera à portée d'en juger par le récit ſuivant. Voyez d'ailleurs le Journal cité, page 40, 6e Octobre 1774.

EXTRAIT du Journal Hiſtorique & Politique. Paris, le 6 Octobre 1774, fol. 40.

On mande de Nancy, qu'un Cuiſinier, qui avoit commencé les apprêts d'un grand repas, ſe trouvant fatigué, dit à un de ſes Garçons de porter du feu dans ſa chambre pour la réchauffer ; que le Garçon y porta imprudemment du charbon ; & que le Cuiſinier étant allé ſe coucher, ſans ſoupçonner ce qu'avoit fait ſon Garçon, on le trouva mort dans ſon lit. Le bruit de cet accident s'étant répandu dans la Ville, un Anglois qui étoit ſur les lieux, accourut, dit qu'il réſuſciteroit le Cuiſinier, s'il en étoit encore temps, & pria le Maître d'ordonner à ſes Gens de faire tout ce qu'il leur commanderoit. Quoiqu'on comptât peu ſur ſa

promeſſe, on ne voulut pas cependant avoir à ſe reprocher de n'en avoir pas eſſayé l'effet. L'Anglois fit deſcendre le corps du Cuiſinier, ordonna qu'on l'étendît nud ſur le pavé de la cour, & qu'on lui jettât des ſceaux d'eau froide ſur le corps. Après un quart d'heure, le Cuiſinier pouſſa un ſoupir; auſſi-tôt on le tranſporta dans la cuiſine, on l'étendît ſur le carreau à une certaine diſtance du feu, & on continua de jetter ſur lui quelques ſceaux d'eau, qui le firent revenir tout-à-fait; il ſe mit ſur ſon ſéant, & demanda où il étoit, & ce qu'on lui faiſoit. On ceſſa l'opération, on l'approcha du feu, on le mit enſuite dans un lit bien baſſiné, & on lui donna un bouillon; il s'endormit, & quelques heures après, il ſe réveilla bien portant. L'Anglois aſſure qu'il a répété pluſieurs fois cette expérience, & toujours avec le même ſuccès.

Et pour donner encore plus de confiance en ce remède, pratiqué ſi heureuſement dans un cas de ſuffocation produite par la vapeur du charbon allumé, nous allons donner un ſecond exemple du même moyen employé

avec autant d'avantage dans une ſuffocation, cauſée par la vapeur d'une cuve en fermentation. C'eſt le même *Journal Hiſtorique & Politique* qui nous fournit encore cet exemple. On peut s'aſſurer du fait en liſant le n° 32 de ce Journal, 20 Novembre 1774, page 295 & 296.

Un Journalier de Montpellier a été dernièrement ſuffoqué par les vapeurs d'une cuve en fermentation. On le tourmentoit inutilement pour lui rendre l'uſage des ſens, lorſque le ſieur Arquier, Chirurgien, inſtruit de l'accident, vola au ſecours de cet Infortuné. Son premier ſoin fut de l'expoſer à l'air libre, & de lui faire jetter quantité d'eau froide ſur le viſage; on lui mit ſous le nez de bon vinaigre, & de l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; enfin, il fut ſaigné. Ces ſoins réuſſirent: trois quarts d'heure après, la ſaignée fut réitérée, pour faciliter la reſpiration qui étoit très-pénible. Inſenſiblement, le Malade recouvra ſes forces; & le même jour il continua ſes travaux.

Enfin, à l'appui de ce ſecond fait, la *Gazette de France*, du 12 Décembre 1774, nous en fournit un troiſième;

il eſt trop intéreſſant pour que nous ne le donnions pas de même en entier.

Le 28 Novembre dernier, environ à ſix heures du ſoir, l'Abbé Briquet de la Vaux, Prêtre à la Communauté de Saint-Jacques du Haut-Pas, voulut prendre un bain, qui avoit été chauffé avec un cylindre, dans lequel on avoit allumé du charbon. A peine y fut-il plongé qu'il perdit connoiſſance. Perſonne n'étoit reſté dans ſa chambre; mais le ſieur Rouyer, fils du Premier Chirurgien du Roi d'Eſpagne, & moi, qui étions dans un appartement voiſin, entendîmes une voix baſſe, plaintive & mourante, qui nous fit aller à lui. Nous le trouvâmes la tête penchée, & pendante en dehors de la baignoire; nos cris attirèrent quelques voiſins, qui nous aidèrent à le tirer hors de l'eau; & quoique la chambre fut ſpacieuſe, nous le tranſportâmes dans une autre, où il y avoit un plus grand courant d'air. Ce tranſport ſe fit avec tant de précipitation, qu'ayant pouſſé violemment le corps contre une porte vitrée, les éclats d'une vitre le bleſsèrent profondément au bras dans deux endroits. L'Abbé de la Vaux ne donna aucun

aucun ſigne de douleur. Il étoit abſolument ſans pouls & ſans reſpiration : il avoit le viſage bouffi & extrêmement rouge, les yeux ſaillans, & le corps très-chaud. Nous crûmes devoir ſuivre le traitement que le ſieur Portal conſeille dans ſon Rapport à l'Académie Royale des Sciences. En conſéquence, nous étendîmes le corps tout nud ſur le carreau ; & quoique les fenêtres fuſſent ouvertes, & qu'il y eût ce ſoir-là dans la chambre un courant rapide d'un vent glacial, nous le baignâmes d'eau froide. Bientôt nous vîmes la bouche du Suffoqué ſe couvrir d'écume, les muſcles de la face & ceux des yeux commencer à ſe mouvoir aſſez irrégulièrement, les yeux rouler dans leurs orbites, & les lèvres ſe contracter. Alors, profitant de cette agitation, nous lui fîmes flairer & avaler du vinaigre. Aux premières impreſſions que cet acide, qui parut l'affecter agréablement, fit ſur lui, l'Abbé de la Vaux attira avec une avidité extraordinaire l'air glacial ; & peu de temps après, il prononça d'une voix embarraſſée : *Je me meurs.* Nous eſſayâmes encore de lui faire prendre

du vinaigre ; mais le gosier étoit en si grande convulsion qu'il ne put l'avaler. Cependant les efforts qu'il fit, lui furent salutaires ; & peu-à-peu, il recouvra l'usage de ses sens, & se rétablit parfaitement. Il ne se rappelloit rien de ce qui s'étoit passé : à peine se souvenoit-il du moment où il s'étoit plongé dans le bain. Il assure, qu'il ne s'est point trouvé affecté de la vapeur du charbon, qu'il n'a point senti les éclats du carreau de vitre, qu'il n'a pas non plus été saisi par le bain de glace dans lequel on l'a mis en sortant d'un bain chaud. Il est revenu à la vie, comme on revoit le jour quand on s'éveille. Il a seulement éprouvé pendant une demi-heure, un mal de tête violent, & tel qu'il lui sembloit qu'on la serrât étroitement avec un bandeau. Il jouit actuellement de la meilleure santé.

Cette Lettre, que nous avons simplement abrégée, est signée BANAU *Docteur en Médecine.*

PRÉCIS

DE LA LISTE CHRONOLOGIQUE

Des Etablissements faits en faveur des NOYÉS, *dans les diverses Provinces de France & Pays étrangers.*

Nous nous sommes engagés de produire cette année *la Liste Chronologique* des Etablissements en faveur des Personnes Noyées, à l'exemple & sur le modele de la Ville de PARIS; mais certains faits que nous avons rapportés dans cette troisième Partie, nous ont conduit plus loin que nous ne l'imaginions; nous avons voulu n'omettre aucun exemple de Curation qui fit connoître l'efficacité des moyens que nous y proposons, afin qu'ils puissent être utiles par la suite, & nous remettrons à l'année prochaine l'accompliſſement entier de notre promesse. La Liste que nous donnerons alors, sera d'autant plus intéressante, que son époque en sera plus éloignée, & qu'elle offrira un plus grand nombre d'institutions. En attendant, nous ne laisserons pas que de donner, pour satisfaire nos Lecteurs,

un ſimple Tableau qui préſentera ſeulement les noms de tous les lieux où l'on a fait de ces Etabliſſements d'après celui qui a été formé dans la Capitale.

Le projet conçu de venir au ſecours des Noyés, n'a eu lieu à Paris que dans le mois de Juin 1772; & les ſuccès qu'on y a obtenus, ont fait naître ailleurs un ſemblable deſſein, qui a été ſucceſſivement exécuté dans les différents endroits dont on va lire les noms.

SÇAVOIR:

dans le Duché DE LA VRILLIÈRE,
dans la Terre de M. DE LA MICHODIÈRE, Prevôt des Marchands,
à celle de M. DE CHABANNES, près Orléans,
à la Ville d'Eu en Picardie,
à Epinai près S. Denys,
à Nantes,
à Amiens,
à Metz,
à Rhedon,
à Guingamp,
à Boulogne-ſur-Mer,
à la Rochelle,
à Dinan,

à Châtou près Paris,
à Orléans,
à Seaux,
à la Roche-Bernard,
à Avignon,
à Tours,
à Chartres,
à Choiſy-le-Roy,
à Rennes,
aux Villes Maritimes du Boullonnois,
à Amboiſe,
à Calviſſon en Languedoc,
à S. Quentin,
à Vannes,
à Saumur,
à Rochefort,
à Sully,
à Meſnil-Voiſin,
à Rouen,
à Meaux,
à Soucy,
à l'Iſle S. Denys,
à la Terre de M. le Marquis DE ROCHEROTTE,
à Triel près Poiſſy,
à Lille en Flandre,
à Melun,
à Taillebourg,
à Valenciennes,

à Moyenvic,
à Lyon,
à Perronne,
à S. Cloud,
à Paſſy près Paris,
à S. Malo,
à Ancenny,
à S. Savinien,
à Bruxelles,
à Pontaver,
à Bacq-à-Berry,
à Mézi en Champagne,
à Maletroit,
à Beauvais en Picardie,
à la Cour-Roland près Verſailles,
à M. *Tenon*, Chirurgien pour ſes Démonſtrations,
à Coſne-ſur-Loire,
à Auxerre,
à la Terre de M. le Comte DE MOUSSY,
à Mont-Pertuis en Brie,
à Toulon,
à Epernai en Champagne,
à Roche-Chouard en Limoſin,
à Auteuil près Paris,
à Turin en Sardaigne,
à Ribemont en Picardie,
à Soleure en Suiſſe,
à la Terre de M. *Mignon*, Procureur du Roi de Tours,

à Lathan en Anjou,
à Cany en Normandie,
à Neuilly près Paris,
à Condé-Sainte-Libière en Brie,
à S. Maur près Paris,
à Verderonne en Beauvaiſis,
à Arles en Provence,
au Parc de Verſailles,
au Jardin du Terrein de l'Archevêché de Paris,
à Blois,
à Epinay près S. Denys,
à Bretenay en Touraine,
à Nemours,
à Troiſſy en Champagne,
à Anette en Beauce,
à Châlons-ſur-Marne,
à Elbeuf en Normandie,
à Bourges en Berry,
à Arcis-ſur-Aube,
à Saragoſſe en Eſpagne,
à Pampelune en Eſpagne,
à Abbeville en Picardie,
à Vendoſme,
au Havre-de-Grace,
à Bauves en Picardie,
à Cherbourg en Normandie,
à M. *le Veyer-de-Belair* pour les Indes,
à M. *Journu* pour les Iſles de l'Amérique,

à l'Iſle d'Oléron en Xaintonge,
à Malte,
à Gien dans le Gatinois,
à Toulouſe,
à Vaize près Lyon.

Ces quatre-vingt-dix-neuf endroits dont on vient de lire les noms, ont opéré plus de cent ſoixante Etabliſſements, ſans compter tous ceux que nous ignorons, qui ont été exécutés d'après les Boëtes-Entrepôts qu'on nous a demandées pour ſervir de modéles.

Nous donnerons l'année prochaine une Liſte plus circonſtanciée.

OBSERVATION ſur les Remèdes.

Enfin, nous terminerons, quant à nous, cette troiſième Partie, en nous acquittant d'une obligation que nous avons juſques à préſent omis de remplir, & à laquelle on n'a pu ſuppléer qu'à peu près.

L'Eau-de-vie camphrée animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac que l'on trouve dans les deux grandes bouteilles de la Boëte-Entrepôt, eſt la ſeule choſe que l'on ſoit dans le cas de renouveller, lorſqu'on a l'occaſion de traiter pluſieurs Noyés, & l'on peut ſe trouver embarraſſé pour la remplacer quand elle a été conſommée, c'eſt pour cette raiſon que nous en donnons ici la Recette; nous y joindrons auſſi la compoſition du Nouet qui ſe trouve dans la même Boëte; il n'eſt utile que pour préſerver les laines des attaques des vers; ce Nouet eſt ſuſceptible d'être renouvellé au moins tous les ans, parce que le camphre, qui eſt une ſubſtance très-volatile, s'évapore de lui-même, & laiſſe le ſouphre tout ſeul, c'eſt pour cela que nous croyons

à propos de donner la Recette de chacun de ces deux articles.

L'Eau-de-vie camphrée animée, &c. eſt faite avec une pinte de bonne Eau-de-vie de vin, une demi-once de camphre & une once d'eſprit volatil de Sel-Ammoniac préparé par la chaux éteinte.

Le Nouet eſt compoſé de Fleurs de ſouphre & de camphre, de chaque deux gros.

On ne met pas le camphre en poudre, il ſuffit qu'il ſoit caſſé par petits morceaux, afin qu'il ſe diſſipe moins vite.

On enferme ces deux ſubſtances dans un linge, & on en fait un Nouet qu'on laiſſe dans la Boëte où il eſt attaché par une ficelle, pour pouvoir être placé au milieu de la couverture.

SUITE DE LA NOTICE DES LIVRES

Publiés sur les moyens de rappeller les Noyés à la vie.

M. *LE BÉGUE-DE-PRESLE*, Docteur en Médecine & Censeur Royal, choisi par M. *de Sartine*, pour examiner notre Ouvrage, ayant eu connoissance de plusieurs Ecrits relatifs aux Noyés, dont le texte est en Anglois, a voulu manifester son amour pour le bien de l'humanité, en nous communiquant la traduction des uns & l'extrait des autres.

Cette Notice est donc en entier de M. *le Bégue*, qui veut bien nous en aider. On y verra de quelle manière les Anglois pensent à l'occasion de ces Etablissements, & avec quelle noblesse & quelle générosité ils traitent ceux qui par leurs soins auront contribué à rappeller à la vie un Noyé.

An Account of some Societies, &c. 1773. by Alexander Johnson. *London*, *in*-8°.

A Short Account of à Society, &c. by Alexander Johnſon. *London*, *in*-8°, 1773.

Ces deux Titres différents ſe trouvent à la tête du même Ouvrage fait par *le Dr Johnſon*; le premier page 1; le ſecond page 5, voici la traduction Françoiſe du contenu de ces Titres.

Expoſé de l'Inſtitution des Sociétés d'Amſterdam & de Hambourg pour rappeller les Noyés à la vie, & de divers Etabliſſements pareils faits à Veniſe, Milan, Padoue, Vienne, Paris; avec une Collection d'obſervations authentiques, qui prouvent l'avantage de procurer les mêmes ſecours aux Noyés en Angleterre, & la poſſibilité d'employer les mêmes moyens pour rappeller à la vie les Perſonnes qui paroiſſent l'avoir perdue par les vapeurs des mines, l'étouffement ou la ſuffocation, l'étranglement, les commotions, convulſions; ainſi que pour ranimer les ſujets tombés en défaillance, ſyncope, &c. par Alexander Johnſon, *Docteur en Médecine.* A Londres, 1 *volume*, *in*-8°, 1773.

Le but de cet Ouvrage eſt de faire voir, par les rélations authentiques de ce qui s'eſt paſſé dans pluſieurs parties de l'Europe, qu'un grand nombre de perſonnes qui périſ-

ſent journellement par différents accidents, peuvent être rappellées à la vie par divers moyens appropriés, quand ceux-ci ſont appliqués à temps & comme il convient.

Les accidents accompagnés des apparences de la mort ſubite, ſont occaſionnés, ou par des cauſes externes, comme chez les Noyés, ou par l'étranglement, l'aſpiration de vapeurs nuiſibles, le manque d'air propre à la reſpiration, &c. ou bien par des cauſes internes comme dans l'apoplexie, la paralyſie des organes de la reſpiration, les ſpaſmes, affections hyſtériques, hypochondriaques, nerveuſes ou vaporeuſes.

Les heureux ſuccès que l'on a eu dans le traitement des morts ſubites apparentes, cauſées par divers accidents, autoriſent à en eſpérer de plus fréquents & de plus étendus, lorſqu'on ſera plus familiariſé avec l'uſage des différents ſecours ou moyens de rappeller à la vie.

Voici les divers articles de l'Ouvrage de M. *Johnſon.*

Précis hiſtorique de la Société formée à Amſterdam, pour procurer des ſecours aux Noyés.

Avis qu'elle a publiés.

Récompenſes qu'elle a accordées.

On rapporte ſoixante obſervations de Noyés rappellés à la vie en Hollande; enſuite pluſieurs cas du même genre obſervés hors de la Hollande, dont trois en Italie, un à Lille en Flandre, quatre à Londres, pluſieurs à Hambourg & à Paris.

Les autres heureux ſuccès des mêmes

ſecours employés dans différents accidents, ſont : une Femme réputée morte de froid ; un Homme étouffé par la vapeur de la tourbe Hollandoiſe ; un Homme étouffé par la vapeur du charbon dans une mine de charbon de terre ; une Femme étouffée par la vapeur du charbon de terre ; une Femme de 80 ans jugée morte naturellement depuis deux jours ; une Femme jugée morte après l'accouchement ; un Enfant réputé mort après des convulſions ; un Criminel pendu depuis vingt-neuf minutes. On y voit auſſi les ſuccès publiés par M. *Jannin* ſur un Enfant étouffé par ſa Nourrice, & un Jeune-homme qui s'étoit pendu.

1774. *Addreſſ for extending the benefits of à practice, &c.* c'eſt-à-dire, Requête aux Magiſtrats de Police tendante à rendre plus communs, par des Etabliſſements convenables, les moyens de rappeller à la vie les perſonnes frappées de mort apparente accidentelle, par *Alexander Johnſon.*

M. *Johnſon* excite les Magiſtrats de Police à favoriſer des Etabliſſements de ſecours en faveur des malheureux frappés de mort apparente, & à faire employer les moyens qui ont eu d'heureux ſuccès. Il donne une Notice des perſonnes rappellées à la vie, en 1774, par les ſecours qu'il propoſe. Ces perſonnes ſont : un Homme qui s'étoit jetté dans la Tamiſe ; un autre Noyé en paſſant un gué à Durrham ; un Enfant noyé à une

bonde de moulin à Muſſelbrugh ; un Jeune-homme noyé dans un Etang près Dumbarton en Ecoſſe, & un à Corke en Irlande.

The efficacy of the Method of relieving, &c. c'eſt-à-dire, efficacité de la Méthode de ſecourir les perſonnes qui paroiſſent mortes ſubitement, établie par la comparaiſon entre les *Conſeils généraux* donnés par M. *Mead*, les régles de pratique tirées de la Collection des obſervations publiées par le Docteur *Johnſon*, & l'extenſion de cette pratique recommandée par le Docteur *Fothergill*, & autoriſée par le plus heureux ſuccès dans des cas de morts apparentes, cauſées par divers accidents.

Les *Conſeils* du Docteur *Mead* ſe réduiſent à introduire la fumée de tabac dans les inteſtins, échauffer le corps par le mouvement, le frotter dans le lit avec la Flanelle chaude, mettre le ſang en mouvement par tout autre moyen, faire reſpirer des Sels ou eſprits volatils, & ſaigner.

Les *Régles de pratique* qui ſont le réſultat des obſervations réunies & publiées par le Docteur *Johnſon*, conſiſtent 1° à introduire la fumée de tabac dans les inteſtins par le fondement au moyen de pipes à fumer, ou des fumigatoirs adaptés à cet uſage.

2° Léshabiller le corps promptement, le mettre dans des couvertures devant le feu, lui donner ſucceſſivement diverſes poſitions.

3° Frotter le corps, ſur-tout l'épine du dos, le ventre, la poitrine, le cou, la tête, avec de la Flanelle chaude imbibée d'Eau-de-vie ou de toute autre Liqueur ſpiritueuſe.

4° Coucher le corps dans un lit chaud, lui appliquer à la plante des pieds, des bouteilles remplies d'eau chaude, ou des briques chaudes enveloppées de Flanelle.

5° Renouveller la circulation du ſang, en faiſant entrer, avec violence, l'air dans la bouche, tandis qu'on tient les narines ſerrées, & qu'on frotte la poitrine; en preſſant, ou paîtriſſant doucement le bas ventre avec les mains; en excitant l'éternument & la toux, par le moyen d'irritations faites dans le nez & la gorge, avec une plume, ou par des matières qui picotent.

6° Perſévérer à employer ces ſecours ſans perdre de tems, parce qu'on les a vu quelquefois ne réuſſir qu'après cinq ou ſix heures.

7° Dès qu'il y a quelque indice de retour à la vie, faire reſpirer les Sels & eſprits volatils, faire avaler du vin & des cordiaux.

8° N'employer la ſaignée que quand on s'apperçoit que le ſujet qui commence à donner des ſignes de vie, a de l'oppreſſion, ou difficulté de reſpirer, ou un grand mal de tête.

L'extenſion du traitement des Noyés à d'autres morts apparentes, par le Docteur *Fothergill*, ſe trouve à la ſuite de l'obſervation, citée ci-deſſus, d'un Homme étouffé par la vapeur du charbon de terre, & rappellé à la vie en lui ſoufflant fortement dans la bouche, tandis que ſes narines étoient fermées,

fermées, ce qui rétablit le mouvement de la poitrine, & en agitant, frottant, ſecouant tout le corps, &c. Les maladies dans leſquelles ces ſecours ſe trouvent utiles, ſont les morts ſubites par cauſes inviſibles, comme apoplexies, accès vaporeux, ou nerveux, ſuffocations & autres cas dans leſquels une perſonne perd tout-à-coup ſes forces & paroît expirer. Les différents accidents contre leſquels ces ſecours peuvent être eſſayés avec eſpérance de réuſſir, ſont en grand nombre, & ſpécialement les ſuffocations, ou étouffements par les mouffettes, vapeurs ſulphureuſes des mines, l'air des cavités fermées depuis longtemps, les exhalaiſons des Liqueurs en fermentation, les émanations du charbon embraſé, des acides minéraux, des ſubſtances arſénicales, la ſuffocation par le tonnerre, les impreſſions exceſſives des paſſions, comme la joie, la peur, la ſurpriſe, la colère, &c. l'étranglement, &c.

Les conſeils de M. *Fothergill*, fondés ſur le raiſonnement & ſur des faits anciens, ont fait employer les ſecours dont il s'agit avec le plus grand ſuccès dans pluſieurs des cas où il les recommande, & dans une multitude d'autres qui leur reſſemblent par l'état des perſonnes frappées de ces morts ſubites apparentes.

Accidental death, c'eſt-à-dire, mort occaſionnée par accident.

Cette Piéce paroît avoir été une eſpèce d'avis au Public, par lequel on avertit le Peuple que nombre de perſonnes qui pa-

roiſſoient noyées, étranglées, étouffées, ſuffoquées, au point d'être jugées mortes, ont été rappelées à la vie par des ſecours convenables, employés peu de temps après ces accidents; que les corps des Noyés doivent être tirés de l'eau avec l'attention de ne les pas heurter, frotter rudement, ou bleſſer; qu'il faut les étendre tout de leur long ſur une planche, tourner le corps ſur un des côtés pour faciliter l'évacuation de l'eau, & les couvrir, les apporter promptement à la maiſon la plus prochaine & avec beaucoup de précaution, pour qu'ils ne ſoient pas bleſſés dans le tranſport; qu'il ne faut pas les ſecouer, frapper, ſuſpendre la tête en bas, ni les ſaigner, ou tourmenter, avant qu'ils ſoient dépoſés dans un lieu convenable où il y ait quelque perſonne inſtruite à donner les ſecours appropriés; que ces ſoins généraux doivent être donnés à tous les ſujets auxquels une cauſe quelconque occaſionne toutes les apparences d'une mort ſubite.

Inſtructions given by the general Inſtitution, &c. c'eſt-à-dire, Inſtructions données par l'Etabliſſement général formé en Angleterre & Irlande, pour rappeller à la vie les perſonnes qui paroiſſent frappées d'une mort ſubite accidentelle, publiées par le Docteur *Alexander Johnſon.*

Lorſqu'un accident quelconque a occaſionné une mort ſubite apparente, ſi cela eſt arrivé en plein air, il faut 1° rapporter

le corps dans une maiſon le plutôt qu'il eſt poſſible, & en évitant tout ce qui peut le bleſſer; on ſe ſervira pour cela d'un brancard ou civière, ou bien d'une autre voiture convenable. Il ſera déshabillé à l'inſtant, couché dans un lit ordinaire, ou dans un autre fait à la hâte avec ce qu'on trouvera, mais un peu élevé de terre, afin que l'on puiſſe agir plus aiſément ſur le ſujet: le lit ſera fait en pente douce, de manière que la tête ſoit un peu plus élevée que le corps. On examinera avec ſoin & promptement tout le corps du Noyé, pour ſçavoir s'il n'eſt pas bleſſé; ce qui ſe fera devant le feu s'il fait froid, ou que le corps ſoit humide ou froid; autrement il ſuffira que cet examen ſe faſſe dans une chambre où l'air ſoit modérement chaud. Le ſuccès des ſecours qu'on s'apprête à adminiſtrer dépend beaucoup de l'état du corps, parce qu'il y auroit d'autant moins d'eſpérance à concevoir du Noyé, qu'il auroit une bleſſure plus grave.

2° Faire des frictions ſur tout le corps eſt l'opération la plus eſſentielle; il faut commencer par ce ſecours, le continuer avec action & pendant long-temps. Le procédé le plus actif, le plus efficace, eſt d'employer la Flanelle ſéche & chaude pour frotter; & de frotter l'épine du dos, les côtés, le ventre & la poitrine, enſuite les paumes des mains & les plantes des pieds: ce qui ſe fera par pluſieurs perſonnes à la fois, autant qu'elles le pourront ſans s'interrompre, ou par la même perſonne qui parcourera ces parties

ſucceſſivement & avec promptitude. Si on a ſous la main une broſſe à peau, on peut très-bien s'en ſervir pour cette opération néceſſaire.

Si le corps eſt humide, gluant, il eſt à propos de répandre ſur les frottoirs de Flanelle un peu de quelque Sel volatil, ou de l'eſprit de Sel-Ammoniac, ou de l'eſprit de corne de Cerf, qu'on aura étendu dans de l'Eau-de-vie; & on frottera principalement avec les Flanelles mouillées de ce mélange, l'épine du dos, la poitrine, le cou & le viſage: mais il faut ſe garder de rien employer qui, par ſa qualité violente ou ſa doſe, puiſſe offenſer la peau.

3° Auſſi-tôt après avoir déshabillé le corps, & pendant qu'on fait les frictions, ou même avant les frictions; le corps étant placé comme il faut, on doit introduire dans les inteſtins par le fondement, quelque vapeur chaude. On choiſira la fumée de tabac pour les ſujets forts & vigoureux; mais pour les ſujets foibles, délicats ou très-ſenſibles, comme les Femmes & les Enfants, auxquels cette fumée pourroit cauſer des convulſions, ou nuire d'une autre manière, on injectera la vapeur ou fumée des feuilles ſéches de romarin, marjolaine, menthe ou d'une autre herbe aromatique, & des lavements irritants d'un uſage ordinaire. Ces injections de fumée, ou vapeur, ſe feront avec des pipes à tabac, des ſéringues, ou ſoufflets adaptés à cet uſage, & appellés *Fumigatoirs*, ou bien avec tout autre Machine que ſa

forme rendra propre à cet uſage. Quant aux lavements fluides, ils ſe donneront avec les ſéringues ordinaires; l'air commun eſt ſouvent ſuffiſant, & peut être injecté avec les ſoufflets ordinaires. En même-temps que ſe font ces injections, il faut avec les mains manier, preſſer doucement le bas ventre, pour que les matières injectés remontent plus haut, & pour favoriſer le renouvellement du mouvement des ſolides & des fluides. Cette opération indiſpenſable, c'eſt-à-dire les injections avec les précautions ci-deſſus, doit être répétée & continuée juſqu'à ce qu'il paroiſſe des ſignes de vie, ou qu'on ait perdu toute eſpérance d'en voir.

4° Si le corps ſe trouve glacé, gêlé, il faut le garantir de l'air froid, & le réchauffer par les moyens ſuivants : des bouteilles de terre remplies d'eau chaude & entourées de Flanelle, des briques chaudes pareillement envéloppées, ſeront employées avec la précaution qu'exigent leurs formes, leur dureté: elles ſeront appliquées ſur les côtés, la paume des mains & la plante des pieds. Si on peut ſe procurer un nombre ſuffiſant de couvertures, on les chauffera & on les étendra ſur les parties les plus froides du corps, excepté ſur la tête : elles ſeront renouvellées ſucceſſivement à meſure qu'elles auront perdu la plus grande partie de leur chaleur. Voyez encore, pag. 191, 8°, un autre moyen de communiquer de la chaleur au corps. Les autres Méthodes ou procédés inventés & eſſayés pour produire cet effet, ou ne ſont point efficaces, ou ne ſont pas pratiquables dans

les lieux où on manque de beaucoup de commodités.

5° Quand un corps conſerve encore quelque dégré de chaleur, il faut tenter coup ſur coup, & avec autant de force qu'il eſt poſſible, de faire pénétrer l'air dans les poumons par la bouche, en tenant en même-temps les narines fermées. L'air de la chambre dans laquelle ſe font les tentatives étant meilleur, plus actif que celui qui eſt expiré immédiatement par l'Opérateur; une perſonne tiendra d'une main le bout propre d'un ſoufflet ordinaire aſſujetti dans la bouche du Noyé, de l'autre main elle ſerrera les narines; & une ſeconde perſonne mettra le ſoufflet en mouvement. S'il y a parmi les Aſſiſtants quelqu'un qui ſoit adroit, il ſe chargera d'introduire dans la trachée artère l'extrêmité recourbée d'une canule de métal, qu'il y conduira doucement avec le doigt, afin que l'air du ſoufflet parvienne plus raſſemblé & avec plus d'activité dans les poumons.

6° Si durant l'adminiſtration de ces ſecours la couleur livide du corps ſe change en une couleur naturelle, il eſt à propos de l'agiter, le remuer, lui donner diverſes poſitions naturelles, & même le ſecouer modérément. On irritera les narrines aſſez profondément avec une barbe de plume, ou autre corps flexible, incapable de bleſſer. On frottera les tempes, les oreilles & le cou avec l'Eſprit Aromatique, connu ſous le nom de Sel Volatil, qui ſe trouve chez les Apothicaires, ou bien avec l'Eſprit de corne

de cerf, mêlé avec de l'Eau-de-vie. On tiendra ſous le nez des Sels volatils.

7° Si l'on s'apperçoit de quelque mouvement ou pulſation dans une partie du corps, que l'on s'occupe à rappeller à la vie, il faut redoubler d'attention pour faire exactement tout ce qui vient d'être recommandé, l'inſtant étant critique & l'opération déciſive. On verſera dans la bouche un peu de vin, ou d'Eau-de-vie affoiblie avec de l'eau, ce qui ſe fera par degrés; & on ne verſera pas à la fois plus d'une petite cuillerée. On laiſſera deſcendre lentement cette liqueur dans l'eſtomac, & on en redonnera une nouvelle doſe lorſqu'il ſera sûr que la première eſt avalée; il ne faut pas employer la force pour cette opération.

8° Lorſqu'on remarquera que la chaleur du corps augmente par degrés, on le laiſſera quelque temps tranquille ſur le lit avec les couvertures & bouteilles chaudes ou autres amas de chaleur artificielle, conſeillés ci-deſſus Art. 4°. Pendant ce temps les ſécouriſtes ſe repoſeront, ſans cependant perdre de vue le corps dans un moment où il eſt ſi ſuſceptible de changements ſubits.

Si les progrès de la chaleur ou du retour à la vie ne ſont pas ſenſibles, on aura recours à un lit chaud, dans lequel on couchera le corps entre deux perſonnes nues, qui par leur âge & leur tempérament ayent une forte chaleur naturelle. Ces deux perſonnes frotteront continuellement & avec légéreté ce corps, l'agiteront doucement pour lui conſerver la portion de vie qu'il a.

déjà, & l'augmenter le plus qu'il eſt poſſible.

9° La *Saignée*, pratiquée juſques ici indifféremment preſque dans tous les cas de mort apparente, ne doit pas être faite ſur les corps froids, glacés. Il n'eſt pas raiſonnable de la tenter avant que le corps ait recouvré un peu de chaleur; elle ne doit pas être regardée comme abſolument néceſſaire en pareil accident; on a même vu ſouvent la ſaignée retarder & rendre plus lent le retour à la vie; & quelquefois elle a été fatale au ſujet qu'on s'efforçoit de rappeller.. Quelque bon effet que l'on attende de la ſaignée, il eſt important d'avertir qu'elle ne doit pas être un des premiers ſecours employés pour ranimer la vie : l'écoulement du ſang empêche évidemment la continuation des opérations plus néceſſaires, plus actives ;; & le bandage arrêtant le ſang, arrête ou détruit une partie du mouvement des fluides & des ſolides que l'on cherche à rétablir par les ſecours auxquels on doit avoir plus de confiance

10° Ces pratiques, ou procédés pouvant s'appliquer avec ſuccès à des corps frappés de mort apparente, occaſionnées par diverſes cauſes, les conſeils ou règles expoſés ci-deſſus, que l'on jugera pouvoir s'accommoder à des cas particuliers, c'eſt-à-dire à d'autres qu'aux Noyés, doivent être également obſervés avec la plus grande exactitude. Ces opérations doivent être continuées durant pluſieurs heures, & au moins durant ſix heures

heures * ſans ſe décourager, juſqu'à ce que le Sujet ait recouvré la vie, ou du moins juſqu'à ce qu'il ſoit bien conſtant qu'il n'en peut plus réſulter de bien, & que le corps eſt devenu entiérement froid & roide.

La manière de traiter les Sujets que l'on vient de rappeller à la vie, mais dont le rétabliſſement eſt ſi lent qu'on ne peut les mener chez eux dans le cours de la journée, conſiſte à les tenir dans le repos & la tranquillité de corps & d'eſprit, dans une chaleur modérée, à leur faire prendre une infuſion de feuilles de ſauge ou de meliſſe, à les ſoutenir avec du petit-lait préparé au vin, des ſubſtances fortifiantes, des épices; on en donnera fort peu à la fois, & on répétera ſouvent ces doſes légères.

Il eſt à propos de déſigner maintenant en général les différens cas ou accidens dans leſquels on peut adminiſtrer avec avantage les ſecours précédens, afin que ceux qui ſe porteront avec zèle à adminiſtrer ces ſecours, puiſſent avoir la confiance ſatisfaiſante qu'ils ont ſuivi le meilleur traitement ou procédé,

* M. *Wincel*, Oculiſte, dont la dextérité dans l'Opération de la cataracte par l'extraction du cryſtallin, eſt connue dans toute l'Europe, ayant fait naufrage avec ſa famille en paſſant de France en Angleterre; ſa Femme fut tirée de la Mer à une heure après midi, ſans apparence de vie: il lui adminiſtra tous les ſecours que le lieu permettoit d'employer; mais ce ne fut qu'à neuf heures du ſoir qu'elle donna les premiers ſignes de vie, qui furent ſuivis d'un parfait rétabliſſement.

& pour indiquer ce qu'exigent ſpécialement les diverſes circonſtances particulières.

L'apparence de la perte de la vie, ſoit ſans cauſe connue, ſoit par l'effet ſubit des liqueurs froides bues durant une abondante tranſpiration, ou par la violente agitation & l'action des paſſions, par l'étouffement, l'étranglement, la ſuffocation ; l'apparence, dis-je de la perte de la vie, par les cauſes ci-deſſus, demande que l'on faſſe, parmi les moyens propres à rappeller à la vie, un choix de ceux qui ſont les plus appropriés aux circonſtances : or dans les cas ſpécifiés ici, on réitérera ſpécialement les efforts pour faire ſoulever les poumons, élever la poitrine, enfin renouveller les mouvements de la reſpiration ; & ces tentatives doivent être faites ſans aucun délai, lorſque le corps n'eſt pas froid.

La *ſuffocation*, l'*étouffement* produits par un air ou inſuffiſant à la reſpiration ou malfaiſant d'une autre manière, ſoit par des vapeurs qui y ſont mêlées, ſoit par la fumée des charbons de bois, de terre, les moſétes des mines, ou par des exhalaiſons empoiſonnées, & par la percuſſion du tonnerre ; cet étouffement, dis-je, demande un traitement attentif, ſcrupuleux & beaucoup de patience ; car quoique quelques Sujets retirés des Mines avec les apparences de la mort, ayent été rappellés à la vie en peu de temps, néanmoins il y a beaucoup plus de cas de perſonnes ſuffoquées par la vapeur du charbon, que l'on n'a pu ranimer, qu'en y employant beaucoup de temps & de peine. Après divers ſecours eſ-

ſayés ſans heureux ſuccès, les remèdes qui ont été les plus actifs & avantageux, ſont l'application des veſicatoires, & de plonger le corps dans l'eau froide. Il y a lieu de croire que de jetter preſque continuellement de l'eau ſur le corps, eſt un ſecours encore plus actif que de le plonger dans l'eau.

Les perſonnes qui s'empreſſeront à donner des ſecours aux Noyés, ne doivent pas s'occuper de faire ſortir l'eau contenue dans leur corps : la quantité qui en a été avalée n'eſt jamais aſſez grande pour empêcher les effets des ſecours qu'on adminiſtre. D'ailleurs les premiers efforts dont la nature ſera capable, évacuéront cette eau ; on la voit ſouvent rejettée avec violence, lorſque le Sujet recouvre la connoiſſance.

Il faut, pour pluſieurs raiſons, nettoyer la bouche des Noyés, en enlever la ſubſtance viſqueuſe qui la tapiſſe, & les autres matières étrangères qu'elle contient ſouvent. Les injections réitérées, faites avec des infuſions tiédes, le corps du Noyé étant couché ſur le côté, détacheront ces matières & les emporteront avec elles en s'écoulant au dehors. Ce qui ne ſortira pas ainſi, doit être lavé & emporté avec un petit pinceau, ou bien avec une broſſe douce, ou éponge à nettoyer les dents. Il n'eſt pas néceſſaire, pour faire cette opération, d'employer la force pour entr'ouvrir les machoires ; les lévres & la face interne des joues laiſſent ſouvent aſſez de place à nettoyer, juſqu'au moment où la bouche s'ouvre d'elle-même par l'heureux ſuccès des autres ſecours.

Il y a de vieilles pratiques, fondées sur l'usage ou les préjugés, qu'il faut soigneusement éviter d'employer ; telles que de rouler le corps sur un tonneau, de tenir la tête du Sujet basse, soit en le suspendant par les pieds, ou par toute autre position : enfin il ne faut faire aucune violence à un corps qui est dans un pareil état de foiblesse, & qui peut être offensé par les causes les plus légères Ces positions contre nature, violences, offenses, sont toujours accompagnées des suites les plus fâcheuses, l'empêchent de revenir à la vie à laquelle il tient si peu, causent des hémorrhagies & hâtent la mort parfaite.

Les pratiques ou méthodes qui sont embarrassantes à mettre en usage, & qui ne promettent rien de bon, doivent être évitées avec soin : les cendres chaudes, les sels séchés, les liqueurs irritantes dont on a conseillé l'application sur le corps des Noyés ; enfin les piquures avec des épingles, & les autres manières d'irriter la peau vivement, ne doivent pas être employées avant d'avoir fait usage des secours plus naturels & plus doux.

La manière de varier tous les secours conformément aux circonstances particulières ; les essais sur les autres secours rationels, & principalement l'opération de la bronchotomie, ou ouverture extérieure de la trachée-artère avec le fer, ne peuvent être décrits dans ces instructions, quoique la bronchotomie ait été faite plusieurs fois avec succès, & qu'elle ait été très-salutaire dans certaines circonstances critiques ; mais ces derniers se-

cours ont encore beſoin d'être appréciés par l'obſervation & la réflexion, ainſi que d'être adminiſtrés avec ſagacité dans les cas nouveaux, par des perſonnes expérimentées.

Une attention convenable à ces regles de conduite, ſuffira probablement pour mettre tout homme raiſonnable en état de ſauver la vie de ſon voiſin, & de décider des cas douteux dans leſquels ſe trouvent des Sujets qui, après quelque temps de maladie, paroiſſent expirer; enfin d'éviter le blâme d'avoir abandonné, ou laiſſé enlever trop tôt des corps qui avoient les apparences de la mort, tandis que la chaleur du lit auroit pu les rappeller encore à la vie, comme on l'a vu arriver pluſieurs fois.

Des précautions de ce genre remédieront auſſi à un mal juſqu'ici très-redouté, avec aſſez de raiſon; celui d'être enſeveli, enfermé dans le cercueil, ou enterré avec des reſtes de vie. Il y a lieu d'eſpérer que l'inquiétude, qui eſt la ſuite des impreſſions que font les exemples des perſonnes enterrées encore vivantes, ſera heureuſement écartée de l'eſprit le plus timide, par l'eſpérance que ces ſecours faciles ſeront mis en uſage par ceux qui leur ſeront attachés, pour s'aſſurer qu'il ne reſte plus d'eſpérance.

Society for the Recovery of Perſons apparently drowned, inſtituted 1774, *&c.* 1774.
c'eſt-à dire, Société pour ranimer les perſonnes qui paroiſſent avoir perdu la vie en ſe noyant, établie en 1774.

On a mis à la tête de cet ouvrage un Pré-

cis historique de ce qui s'est passé relativement aux nouveaux Etablissements & Secours institués en faveur des Noyés. Ces Etablissements, commencés par les Hollandois dans plusieurs de leurs Villes principales, ont été successivement imités à Milan & Venise en 1768, puis à Hambourg; en 1769 en Allemagne, en 1772 à Paris. Leurs nombreux succès ont été divulgués à Londres par le Docteur Cogan. Ce Médecin & M. Hawes ont réuni leurs efforts pour attirer l'attention du Public sur ces Etablissements, & ont proposé d'en faire un semblable en faveur des trois Royaumes de la Couronne Britannique. Le plan que ces Messieurs ont proposé a été bien reçu, & tellement adopté qu'on a été bientôt en état de former une Société en faveur des personnes Noyées, ou frappées de mort apparente subite par tout autre accident. Il y a lieu de croire que cette Société s'accroîtra bientôt de tous ceux dont le cœur sensible s'intéresse aux Infortunés, & multipliera les encouragemens & les secours pour rappeller à la vie des Sujets qui ont été très-près de la perdre, ou en maladie comme dans la phrénésie, les fièvres avec délire; ou par les accidents imprévus auxquels chaque homme, & le pauvre sur-tout, est exposé; ou par des suicides que des sensations extrêmes font entreprendre, même à des gens honnêtes, chers ou nécessaires à leur famille. Ainsi, en contribuant à un aussi utile Etablissement, c'est pour soi, sa famille, ses amis; c'est pour les malheureux enfin qu'on fait cette légère dépense.

Plan de la Société formée à Londres, en faveur des Noyés.

La Société a réſolu

1° De publier dans un auſſi grand détail qu'il eſt poſſible, les moyens les plus propres à ſecourir les Noyés.

2° De donner deux louis à chacune des perſonnes qui auront retiré un Noyé ; c'eſt-à-dire aux quatre premières ; pourvu qu'il ſoit conſtaté qu'il y avoit au plus deux heures que le Noyé étoit ſous l'eau, & que l'on a mis les ſecours en uſage ſans interruption pendant deux heures.

3° De donner quatre louis à chacune de ces quatre perſonnes, ſi le Noyé eſt rendu à la vie.

4° De donner un louis à la perſonne qui aura prêté ſa maiſon avec empreſſement, & fourni les choſes uſuelles dont on aura eu beſoin.

5° Les Médecins, Chirurgiens, Apothicaires ont promis de donner avec la plus grande promptitude leurs ſoins ſans demander d'honoraires, & même des machines fumigatoires, médicaments, &c.

Traitement pour rappeller à la vie les perſonnes Noyées.

1° En tranſportant le corps d'un Noyé dans une maiſon ou autre endroit convenable, il faut bien prendre garde qu'il ne ſoit manié trop rudement, ſecoué avec violence, froiſſé, écorché, & ſur-tout au point que les os ſoient déplacés ou fracturés ; on ne doit pas ſouffrir ni que perſonne charge ce corps

ſur ſes épaules, de manière que la tête reſte pendante, ni qu'on le roule par terre, ou ſur un tonneau, ni qu'il ſoit levé par les pieds qu'avec la plus grande précaution. L'expérience démontre que toutes ces pratiques ſont nuiſibles, & détruiſent ſouvent les foibles reſtes de vie.

Il faut que deux perſonnes, ou un plus grand nombre, portent avec précaution le Noyé ou couché ſur leurs bras entrelacés, ou aſſis ſur leurs mains jointes; ou bien on l'étendra dans une voiture ſur de la paille, comme il ſeroit dans un lit, mais avec l'attention de tenir la tête un peu élevée; enfin on doit le mettre dans une poſition auſſi naturelle qu'il eſt poſſible.

2° Ce tranſport doit ſe faire avec célérité, pour moins retarder l'uſage des ſecours ſuivans. Le corps ſera placé près d'un feu modéré; & là il ſera eſſuyé, frotté légèrement avec de la flanelle ou autre tiſſu de laine, juſqu'à rendre la peau fort ſéche.

On tiendra pendant cette opération les fenêtres ou portes de la chambre ouvertes. On n'y laiſſera entrer que les perſonnes qui ſont abſolument néceſſaires, le retour du Noyé à la vie dépendant beaucoup de la pureté & de l'activité de l'air qui l'environne.

La chaleur qui promet le plus de ſuccès eſt celle d'un lit, ou de couvertures qui auront été chauffées à un degré modéré. On appliquera à la plante des pieds du Noyé, ſous l'articulation des genoux & ſous les aiſſelles, des bouteilles remplies d'eau

échauffée à un degré modéré. On paſſera auſſi ſur tout le corps ſucceſſivement & légèrement, ſpécialement le long de l'épine du dos, une baſſinoire modérément chaude; ou des briques chaudes, enveloppées de linges doux ou d'un tiſſu de laine.

La chaleur naturelle & douce d'une ou deux perſonnes en bonne ſanté, couchées nues de chaque côté du Noyé, a été fort ſalutaire dans bien des cas. On met le malade ſur un des côtés, & les perſonnes qui ſe couchent avec lui, appliquent le devant de leurs corps ſur les deux faces du corps du Noyé. La peau d'un mouton qu'on écorche dans le moment, peut auſſi s'employer avec avantage, pour couvrir & réchauffer le Noyé.

☞ Lorſque ces accidents arrivent dans le voiſinage d'un Baigneur, d'un Braſſeur, d'un Pâtiſſier ou Boulanger, d'une Verrerie, d'un Potier de Terre, enfin de toute maiſon dans laquelle on peut avoir facilement & promptement des cendres, grains, eaux, ſables, &c. qui ſont chauds; il faut plonger le malade dans une de ces matières; en ayant ſoin que le degré de chaleur qu'éprouvera le corps du Noyé, excéde très-peu la chaleur naturelle en ſanté.

» On conſeille ſouvent par préférence la cendre chaude, à cauſe de ſa propriété d'échauffer le corps, d'imbiber toute l'humidité de la peau, & de produire, par ſes parties ſalines ſur tous les points de la peau qui en ſont couverts, une irritation très-propre à ranimer la chaleur & le mouvement des ſolides & des

fluides. Mais il eſt encore incertain ſi les ſecours indiqués (par ce préſent Article, ☞ ſont bons ; ainſi il faut employer de préférence les précédens & les ſuivans ».

3° Le Noyé ſe trouvant porté le plutôt qu'il a été poſſible dans un des lieux commodes indiqués ci-deſſus ; il faut ſans différer mettre en uſage divers procédés pour le ranimer. Les plus actifs ſont :

De ſouffler avec force dans ſes poumons, en appliquant ſa bouche ſur celle du Noyé, & ſerrant avec deux doigts ſes narrines aſſez exactement pour que l'air ne ſorte pas par cette voie. Enſuite il faut faire ſortir cet air doucement en appuyant l'autre main ſur la poitrine, pour faire jouer les organes de la reſpiration avec la même force que chez une perſonne en bonne ſanté.

Tandis qu'un des Secouriſtes s'occupe ſans relâche de cette opération, un autre introduit dans les inteſtins, par le fondement, de la fumée de tabac, au moyen d'une pipe ou d'un fumigateur pareil à ceux dont on fait uſage pour adminiſtrer des lavements de fumée de tabac. On peut ſe ſervir pour cela d'un ſoufflet ordinaire, juſqu'à ce que l'on ait apporté un inſtrument plus commode.

Pendant ce temps un troiſième Secouriſte frottera le ventre, la poitrine, le dos, les bras avec une étoffe de laine, ou une flanelle imbibée d'Eau-de-vie ſimple ou compoſée d'Eſprit-de-vin, ou de Sel ſec & fin ; mais il faut ſe donner de garde de frotter juſqu'à enlever la peau ou l'offenſer.

On tiendra auſſi ſous les narrines l'Eſprit de corne de cerf, les Sels volatils, ou toute autre ſubſtance auſſi irritante, & on en frottera très-fréquemment les tempes.

On ſecouera légèrement le corps, de moment à autre, & on en variera les poſitions.

4°. Si l'on decouvre quelque ſigne qui indique que le corps ſe ranime, revient à la vie, comme ſoupirs, inſpiration ou expiration naturelles, mouvements convulſifs, battements de cœur, retour de couleur naturelle & de chaleur à la peau, pour lors la ſaignée à la veine jugulaire, ou à l'artère temporale, devient ſpécialement néceſſaire.

On irritera la gorge avec une barbe de plume afin d'exciter les trémouſſements nerveux, les efforts qui accompagnent le vomiſſement, & pour faire vomir.

On irritera les narrines avec une barbe de plume, du tabac, ou tout autre ſtimulant, afin de provoquer des éternuements, & les trémouſſements nerveux des parties voiſines, ſpécialement des organes de la voix & de la reſpiration.

De temps en temps on mettra dans la bouche de l'eau chaude, plein une cuillère à caffé, afin de reconnoître ſi le Sujet recouvre la faculté d'avaler; & s'il peut avaler, il ſera utile de lui faire prendre plein une cuillerée à bouche, ſoit du vin chaud, ſoit de l'eau-de-vie, du ratafiat, ou même de l'eau. Il ne faut pas mettre de liquide dans la bouche en quantité, juſqu'à ce qu'on ſoit aſſuré que le Sujet avale bien, parce que s'il ne paſſoit pas dans l'eſtomac, il deſcendroit

dans les poumons, cauſeroit de l'oppreſſion, & feroit obſtacle au renouvellement des mouvements de la reſpiration. Les autres ſecours doivent toujours être continués avec activité, juſqu'à ce que le Sujet ſoit revenu par degrés à la vie.

Nous avons détaillé, expliqué le plus qu'il étoit poſſible, les moyens de ſecourir les Noyés, afin que, ſi on manquoit d'un de ces moyens, on pût y ſuppléer par d'autres.

Quand un Sujet n'a été privé du ſentiment que durant un temps court, il a ſuffit quelquefois pour le ranimer, d'introduire de l'air dans les poumons ou les inteſtins: cependant il ne faut pas s'attendre que ce ſecours rappellera promptement la plûpart des Sujets à la vie. Les ſecours ont en général des effets lents; il faut les continuer avec activité durant deux heures ou plus, juſqu'à ſept & neuf heures, quoiqu'il ne paroiſſe pas encore le moindre ſigne de retour à la vie, à moins cependant qu'on ne voie les ſymptômes qui annoncent la mort ſe décider & ſe multiplier de plus en plus. C'eſt un préjugé populaire très fâcheux, qu'un Noyé doit revenir à la vie dès qu'il y a quelques minutes qu'on lui adminiſtre des ſecours, ſinon qu'il ne recouvrera pas la vie. Ce préjugé a été la cauſe de la mort de beaucoup de Sujets qu'on eût ranimés ſi on eût continué ces ſecours plus long-temps Une autre conduite, qui n'a pas été moins préjudiciable aux Noyés, c'eſt la perſévérance

ou l'opiniâtreté de certaines perſonnes à adminiſtrer des ſecours à des Sujets qui étoient décidemment morts : leur manque de ſuccès décrédite ces ſecours auprès du Peuple, & l'empêche ou de les mettre en uſage dans les cas où ils auroient d'heureux effets, ou de les continuer le temps néceſſaire dans des cas ſuſceptibles d'une heureuſe réuſſite.

La plûpart des ſecours ci-deſſus, qu'on conſeille d'employer pour les Noyés, ſont heureuſement tels qu'ils peuvent être adminiſtrés ſans retard & par les premières perſonnes qui ſe préſentent, ſans aucune connoiſſance de l'art de guérir.

Cependant il eſt toujours prudent de faire venir, le plûtôt poſſible, quelque perſonne plus inſtruite des ſecours médicaux, comme Médecin, Chirurgien ou Apothicaire, non-ſeulement parce que la ſaignée eſt ſouvent à propos, & quelquefois abſolument néceſſaire, mais parce qu'il eſt à préſumer qu'une telle perſonne aura plus de ſçavoir, plus d'adreſſe, d'expérience, & ſera plus en état de choiſir ou de varier les procédés, ſelon que les circonſtances l'exigeront.

La Société juge à propos de faire obſerver que ces moyens de rappeller à la vie, ſont applicables à divers autres cas de morts apparentes, cauſées par l'étranglement, l'étouffement, la ſuffocation ; par les vapeurs nuiſibles ou mouffetes des Mines de charbon, ou autres Mines ; par l'air renfermé & ſtagnant depuis long-temps dans les puits, citernes, caves, puiſards ; par l'at-

mosphère des substances végétales ou animales en fermentation dans un petit espace, qui concentre les émanations ; par les accès apoplectiques, les spasmes, les convulsions ; par le froid, &c. La Société espère que les personnes qui ont quelque autorité dans les endroits où ces diverses sortes d'accidents sont plus fréquents, formeront un pareil Etablissement pour la conservation des Sujets qui éprouvent ces accidents.

Les personnes qui auront administré ou dirigé les secours qui auront rappellé un Sujet à la vie, sont priées d'en faire parvenir un détail circonstancié à M. &c.

Les Souscripteurs qui donnent cinq louis d'or, ou plus à la fois, sont Directeurs perpétuels : ceux qui ne donnent qu'un louis d'or par an, ne sont Directeurs que durant cette année.

NOTA.

On ne peut s'empêcher de remarquer que la plus grande partie des Souscripteurs sont des diverses Professions qui font partie de l'Art de guérir. Ce sont des Médecins, des Chirurgiens & des Apothicaires ; ce qui prouve que la vue fréquente de l'humanité souffrante, n'endurcit point leur cœur comme on le dit, & que l'on a d'autant plus de confiance dans les secours que conseille cet ouvrage, qu'on est plus instruit de l'économie animale, des ressources de la Nature & des personnes sauvées par ces moyens.

FIN.

On trouve chez les mêmes Libraires,

Le Tome I^r de cette Collection, contenant les faits de l'année 1772.

Le Tome IIe contenant ceux de 1773.

Chacun se vend séparément, en brochure, 1 liv. 4 s.

ERRATA.

Page 55, ligne première, au lieu de *la* BASTILLE PLUMET, Charbonnier, lisez, *la* BASTILLE, Plumet-Charbonnier.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné; 1775.

DESCRIPTION

DE LA BOÎTE-ENTREPÔT,

Pour le ſecours des Noyés.

DESCRIPTION
DE LA BOÎTE-ENTREPÔT,

CONTENANT les ſecours qu'on eſt dans l'uſage d'adminiſtrer aux NOYÉS, d'après l'Etabliſſement que la Ville de PARIS a fait en leur faveur.

CETTE BOÎTE eſt faite avec de beau bois de Hollande ; elle a

12 p^ces de haut,
18 p^ces de long,
9 p^ces de large,

} y compris les épaiſſeurs des bois, qui ont 5 lignes.

Toutes les parties en ſont aſſemblées ſolidement & proprement en queue d'arronde.

On a pratiqué, dans cette Boîte, différentes ſéparations, dont deux reçoivent chacune une bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac. Une troiſiéme ſéparation eſt deſtinée à recevoir le bonnet & les deux frottoirs de laine roulés enſemble, dans leſquels on a enfoncé

(de manière à les faire appercevoir en ouvrant la Boîte) deux tiges de la canule fumigatoire & la canule à bouche.

Au-deſſous du bonnet & des deux frottoirs, dans le fond de la Boîte, on a placé les deux bandages à ſaignée, roulés avec leur compreſſe. Ces deux bandages ſont le ſeul article eſſentiel qu'on n'a pû repréſenter dans le détail en apperçu qu'on va faire de la Boîte.

Une quatriéme ſéparation eſt une tablette pratiquée pour la Machine fumigatoire, dans le fourneau de laquelle on loge le flacon bouché en cryſtal, qui contient l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac.

Une cinquiéme ſéparation eſt une autre tablette apparente à l'ouverture de la Boîte & à ſa ſurface interne, faiſant le deſſus de la Machine fumigatoire. Cette tablette eſt fermée de tous les côtés, & forme, à-peu-près, un quarré d'un pouce & demi de haut, dans lequel on voit quatre rouleaux de tabac à fumer, d'une demi-once chaque, & une petite boîte

renfermant pluſieurs paquets d'Emétique, de trois grains chaque.

Dans le fond de cette Boîte-Entrepôt & deſſous la Machine fumigatoire, on apperçoit le ſoufflet.

On voit, dans cette Boîte, un petit piton à vis, d'où pend, par le moyen d'une ficelle, un nouet de ſouphre & de camphre qui n'eſt pas utile aux Noyés, mais qu'on a cru devoir ajouter pour la conſervation de la couverture & des autres uſtenſiles de laine dont il occupe toujours le milieu.

Par-deſſus la couverture, on voit la canule fumigatoire, la cuillier de fer étamé & les Brochures contenant les détails des ſuccès obtenus depuis l'Etabliſſement; (on a ſouſtrait ces brochures comme inutiles à repréſenter figurément.)

Pour l'intelligence & la facilité dans l'adminiſtration des ſecours à donner, on a penſé qu'il ſeroit utile de coller en dedans du couvercle de cette Boîte, l'uſage qu'on doit faire des différents articles ci-deſſus comportants les ſecours.

Et enfin, au-devant de la Boîte, on affiche une feuille imprimée, qui préſente, en précis & par ordre, les ſecours à adminiſtrer aux Noyés, & les conditions qu'on fait aux ſécouriſtes.

La ferrure de cette Boîte eſt ſolide & proprement faite; &, pour empêcher qu'elle ne ſoit ſuſceptible de la rouille, on a eu l'attention de faire appliquer par-deſſus deux couches de vernis.

On a évité de la fermer avec une ſerrure à clef, parce qu'on a fait réflexion que la ſerrure peut ſe mêler, que la clef peut ſe perdre; & que, lorſqu'on voudroit faire uſage des ſecours (ſi cet accident arrivoit), on ſeroit obligé, pour ne pas perdre de temps, à briſer la Boîte, en faiſant ſauter la ſerrure.

On voit, par ce détail, qu'on a tâché de tout prévoir, autant qu'on l'a pû.

PREMIÈRE PLANCHE.

Inventaire indicatif & figuré de la Boîte-Entrepôt, dont on a ſupprimé le couvercle ainſi que le devant, afin qu'on puiſſe plus facilement voir, dans ſa place, chacun des objets indiqués par des lettres relatives.

(A) Quatre rouleaux, chacun d'une demi-once de tabac à fumer.

(B) Une petite boîte renfermant pluſieurs paquets d'Emétique, de trois grains chaque.

(C) Une bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; (on ne voit qu'une partie du col de cette bouteille; le reſte ſe trouve caché, dans la profondeur de la Boîte, par la tunique ou chemiſe de laine.)

(D) Flacon de cryſtal contenant de l'eſprit volatil de Sel-Ammoniac; (il ne paroît pas dans la Boîte, parce que ſa place eſt dans le fourneau de la Machine fumigatoire, lorſqu'elle eſt en repos.)

(E) Tuyau ou Canule fumigatoire.

(F) Cuillier de fer-étamé.

(G) Nouet de ſouphre & de camphre.

(H-H) Couverture de laine en forme de tunique.

(I-I) Deux tiges du tuyau fumigatoire pour faire parvenir la fumée de tabac dans les inteſtins; l'une ſupplée l'autre, lorſqu'elle ſe trouve engorgée.

(K) Canule à bouche.

(L-M) Bonnet de laine roulé avec les deux frottoirs de laine.

(N) Deuxiéme bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée d'eſprit volatil de Sel-Ammoniac.

(O) Soufflet à une ſeule ame.

(P) La Machine fumigatoire repoſant ſur une tablette pratiquée exprès; elle loge, dans ſon fourneau, le Flacon d'eſprit volatil de Sel-Ammoniac.

(Q) Corps de la Boîte-Entrepôt, dont on a ſupprimé le devant & le couvercle.

Nota. On n'a pû repréſenter à l'œil

Planche Ire

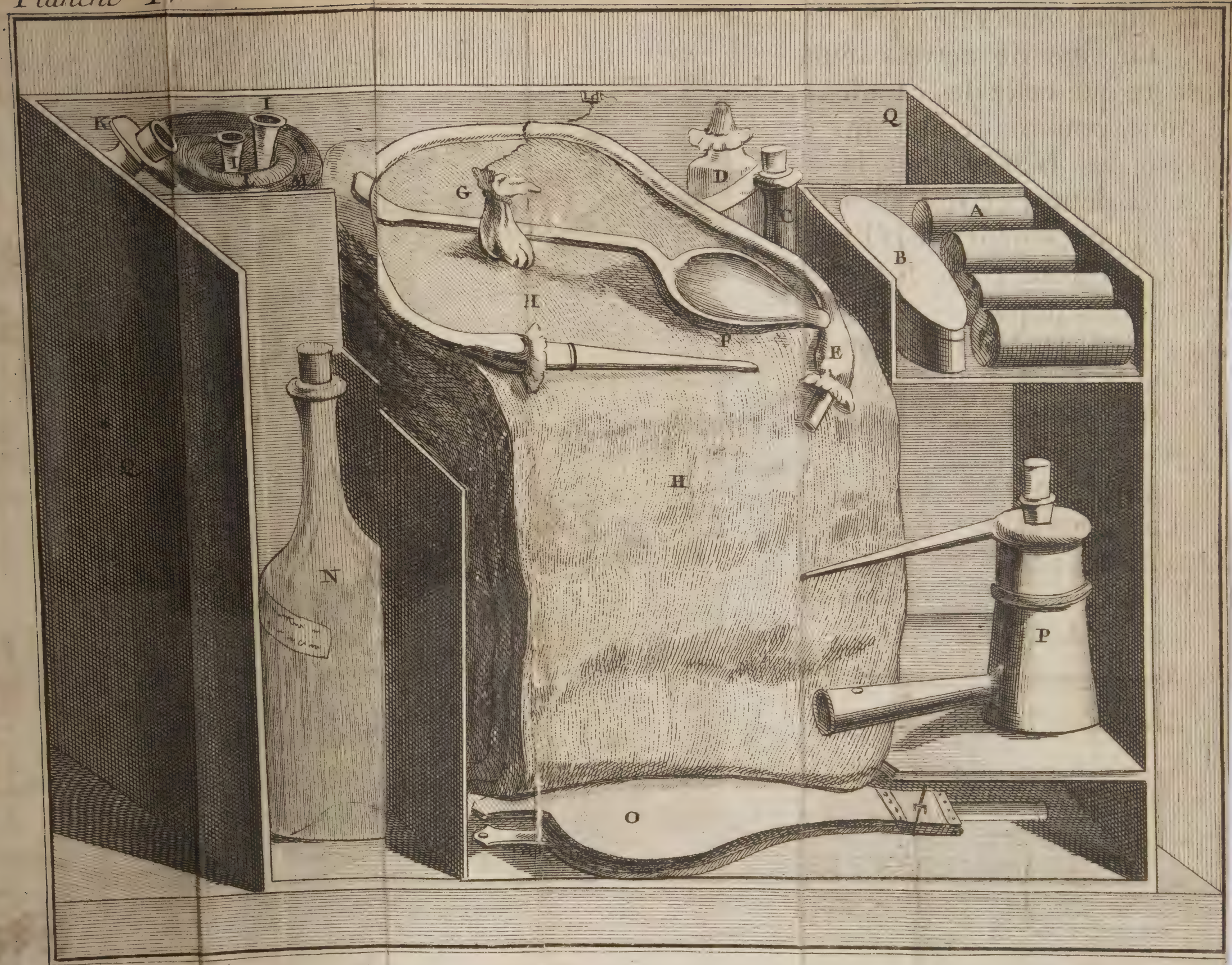

Bille' sculp. 1775.

Pl. II.

Fig. 7.

Fig. 8.

Fig. 5.

Fig. 2.

Fig. 9.

Fig. 4.

Fig. 6.

Fig. 1.

Fig. 3.

Billé fecit. 1775.

deux bandages à saignée, des plumes pour chatouiller le dedans du nez & de la gorge, & des Imprimés qui indiquent la manière de faire usage de toutes les choses contenues dans la Boîte-Entrepôt.

SECONDE PLANCHE.

Développement de la Boîte.

FIGURE Ire. La Machine fumigatoire montée avec son soufflet (A), fixé (B) par une fiche de fer qui traverse le manche (C) de la Machine (D), par le moyen d'un trou qu'on a pratiqué au manche (C) & à la douille (E) du soufflet (A); de manière qu'on peut faire faire à la Machine, ainsi assujettie, tous les mouvements possibles, en les dirigeant avec le soufflet; & on est dispensé de toucher à la Machine lorsque le tabac est allumé; autrement on se brûleroit.

(F) Chapiteau ou couvercle de la Machine.

(G) Tubulure ou cheminée du chapiteau.

(H) Bouchon de liége, fermant la cheminée (G) du chapiteau (F), dont l'usage est de pouvoir juger à quel point le tabac fournit de la fumée.

(I) Bec ou canal du chapiteau (F) qui conduit la fumée du tabac jusques dans les intestins du Noyé.

(K) Bout de cuivre-étamé, ou gorge dans laquelle s'insére le bec (I) du chapiteau (F), pour la direction de la fumée jusques dans les intestins.

(L) Tuyau fumigatoire; c'est une spirale en ressort à boudin de fil de laiton recouvert d'une peau blanche de mouton, collée avec de bon Empois.

(M) Canule de buis terminant le tuyau fumigatoire. Cette canule est composée de deux piéces, dont le nº 3 est fixé au tuyau fumigatoire (L), & fait corps avec lui; & le nº 4 est la tige d'une canule ordinaire qu'on peut retirer & remettre à volonté, pour pouvoir lui substituer une autre tige dans le cas où, pendant l'opération des secours, la première viendroit à s'engorger, par la matière qui

le trouve quelquefois retenue dans les gros inteſtins.

Le ſoufflet (A) a cinq pouces & demi de long, depuis ſa partie circulaire (A) juſqu'à ſon muffle (a-a); ſa plus grande largeur eſt de trois pouces quatre lignes.

Le muffle (a-a) a ſeize lignes, réduites à douze près de la tuyère ou douille (E), laquelle a deux pouces & demi de long, & eſt percée dans toute ſa longueur, pour communiquer le vent du ſoufflet.

Le manche (C) a trois pouces & demi de long, & dix lignes de diamétre.

La Machine (A-A), fig. II, ſans ſon couvercle, a trois pouces de haut, y compris la gorge (B-B), qui ſeule a trois quarts de pouce; cette gorge eſt de cuivre jaune, poli au tour, & a près de deux lignes d'épaiſſeur. Le corps de la Machine eſt de cuivre rouge étamé, & toutes ſes parties ſont braſées à ſoudure forte; de manière que, ſi forte que ſoit la chaleur qu'on peut faire endurer à cette Machine, il n'y a pas

à craindre que les soudures manquent; ce qui interromproit l'opération.

Le diamétre de la gorge de la Machine (A-A) est de vingt-une lignes, & celui du fond du fourneau est de vingt-quatre.

Le couvercle, ou chapiteau (F), a deux pouces de haut, non compris sa tubulure, ou cheminée (G), qui a six à sept lignes de haut, sur autant de diamétre.

Le bec ou canal (I) du chapiteau (F) est long de quatre pouces, il a six à sept lignes de diamétre à la base qui est soudée au chapiteau, & se réduit à deux lignes à l'extrêmité qui s'ajuste à la gorge du tuyau fumigatoire (L).

Le tuyau fumigatoire (L) a quatorze à quinze pouces de long; c'est une spirale en ressort à boudin de fil de laiton, recouvert d'une peau blanche de mouton, collée avec de bon empois; sa partie supérieure, nº 1, est de cuivre rouge étamé; elle forme la gorge dans laquelle on insére le bec (I) du chapiteau (F), lorsqu'on veut faire manœuvrer la Machine. Ce

tuyau (L), n° 2, eſt terminé par une canule, n° 4, compoſée de deux piéces, dont le n° 3 eſt fixé au tuyau fumigatoire (L), & fait corps avec lui; & le n° 4 eſt la tige d'une canule ordinaire qui eſt amovible, pour pouvoir être changée, à volonté, dans le cas où elle s'engorgeroit pendant l'uſage qu'on en feroit; & c'eſt pour cette raiſon que, dans l'inventaire de la Boîte, on a mis deux tiges de canule indiquées par les lettres (I-I).

On obſerve que le tuyau fumigatoire (L), adapté à la Machine toute montée, eſt coupé, pour ne pas le repréſenter deux fois dans toute ſa longueur; mais il eſt figuré en entier dans la partie ſupérieure de la Planche IIe, & indiqué par les chiffres 1, 2, 3, 4, figure 9e.

LA FIGURE IIe repréſente la Machine fumigatoire (A-A) ouverte; on en a fait la deſcription aſſez détaillée dans la figure Ire, pour n'y pas revenir.

FIGURE IIIe. La couverture de laine en forme de tunique; on a donné la

forme d'une tunique à cette couverture qui ſert à envelopper les Noyés, pour la facilité de les couvrir promptement, & de les garantir de l'impreſſion de l'air extérieur. On voit aſſez combien cette forme eſt commode à tous égards. On a placé, dans la partie ſupérieure de cette couverture, des rubans en couliſſe pour pouvoir être ſerrés, afin que les épaules ſoient couvertes; & les cordons qu'on a couſus aux parties latérales de ladite couverture ou chemiſe, ainſi qu'aux manches, peuvent être noués, ſi on le juge à propos.

FIGURE IVe. Flacon bouché en cryſtal rempli d'eſprit volatil de Sel-Ammoniac. (La place de ce Flacon dans la Boîte-Entrepôt, eſt dans le fourneau de la Machine fumigatoire.)

FIGURES V^e & VIe. La cuillier de fer-étamé vue en deux différents ſens.

Le bateau de cette cuillier eſt terminé par un petit bec pour la facilité d'introduire, dans la bouche des Noyés, de l'Eau-de-vie camphrée, ou

autre Liqueur, pour peu que les dents ſoient deſſerrées. Ce bateau eſt plus profond que celui des cuilliers ordinaires, pour qu'il contienne plus de Liqueur, & qu'il puiſſe ſuppléer à un gobelet; ſon manche eſt dirigé de manière à pouvoir placer la cuillier pleine, ſans qu'elle ſoit expoſée à répandre; & l'extrêmité du manche eſt faite pour ſervir de lévier, afin d'écarter les dents ſi elles étoient trop ſerrées, en prenant toutefois les précautions néceſſaires pour ne pas riſquer de diſloquer la machoire du Noyé qu'on voudroit ſecourir.

FIGURE VIIe. Canule à bouche; c'eſt une canule ordinaire diviſée en deux piéces réunies enſuite par un boyau de peau large d'un pouce & long de deux, pour intercepter, à volonté, le ſouffle récurrent, & pour garantir le ſouffleur des exhalaiſons qui ſortent de l'eſtomach du Noyé lorſqu'il commence à revenir. Pour éviter l'inconvénient qui réſulte du retour de ces exhalaiſons, il ſuffit de pincer, avec deux doigts, le boyau

de peau lorſqu'on ceſſe de ſouffler, & qu'on veut reprendre haleine.

La tige de cette canule eſt plus forte que celle des canules ordinaires, pour pouvoir réſiſter aux efforts que font les Noyés pour la caſſer avec leurs dents; ce qui eſt arrivé dans le commencement de l'Etabliſſement; elles n'étoient pas ſi fortes qu'on les a faites depuis.

FIGURE VIIIe. Seconde tige de la canule fumigatoire pour être ſubſtituée à la première, ſi elle étoit engorgée.

FIGURE IXe. Tuyau fumigatoire repréſenté dans toute ſa longueur avec ſes diviſions 1, 2, 3, 4, dont le détail ſe trouve développé à la lettre (L), *pag.* 12.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU & approuvé cette feuille, comme Cenſeur du *Détail des ſuccès de l'Etabliſſement en faveur des Noyés*, dont la Deſcription ci-jointe fait partie; A Paris, ce 21 Mars 1775.

Signé LE BÉGUE DE PRESLE.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné; 1775.